Plus de 100,000 étudiants ont été privés de cours

Québec et la CEQ n'ont pu se mettre d'accord

par Gilles Provost

M. Jean-Paul L'Allier, ministre de la fonction publique, a déclaré hier soir qu'il s'est entretenu durant deux heures et demie avec M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, sans toutefois parvenir à un accord avec son interlocuteur. Le gouvernement, a-t-il dit, exige des enseignants le retour au travail avant d'engager des négociations sur la question qui a provoqué la crise: la déclassification.

M. L'Allier a indiqué que M. Charbonneau ne pouvait accepter ce préalable. Mais le ministre a prié le président de la CEQ de communiquer de nouveau avec lui aujourd'hui, demain ou dimanche s'il estime être en mesure de lui proposer une nouvelle formule.

"Si seulement les enseignants reprenaient tous le travail, a dit M. L'Allier, nous aurions des offres solides et sérieuses à leur faire". Le gouvernement adopte donc la "ligne dure".

A Montréal hier soir, il n'a pas été possible de rejoindre le président de l'Alliance des professeurs, M. Rioux, qui était "en réunion".

Hier, environ 110,000 étudiants ont été privés de cours par suite de la fermeture de toutes les écoles du Protestant School Board of Greater Montréal et du débrayage de 2,000 professeurs de la région IV de la CECM (centre-nord de la ville)

Les professeurs de la CECM ont tenu une journée d'étude à l'école Joseph-François-Perrault pendant que les 2,900 enseignants de la Montreal Teachers Association faisaient de même au centre sportif Paul Sauvé.

Le principal développement dans l'escalade des pressions fut l'occupation du bureau montréalais du ministère de l'éducation par environ 35 enseignants radicaux. Ces enseignants ont pris cette initiative contre l'avis du comité d'action mis sur pied par l'Alliance. Le syndicat ne les a pas désavoués.

Il semble pourtant que les dirigeants syndicaux font leur possible pour retenir l'ardeur de leurs membres au moins jusqu'à lundi prochain pour ne pas nuire aux discussions qui ont (ou pourraient avoir) lieu aux paliers supérieurs. De toute façon, la réaction du ministère de l'éducation a été assez réservée: On s'est contenté de trouver "extrêmement regrettable" la grève illégale des enseignants et l'occupation qui empê-

Voir page 6: Enseignants

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sainte Agathe — VOL. LXII - NO 29 — Montréal, vendredi 5 février 1971 — 15 CENTS

■ la météo

Un peu de neige. Risque de pluie verglaçante. Maximum de 25 à 30.

En se posant ce matin sur la lune

Apollo 14 expérimente une technique nouvelle

Déversés par un hélicoptère Chinook, un groupe de soldats sud-vietnamiens entreprend à partir de Mai Loc, le 31 janvier, une expédition qui les a conduits depuis, à la base de Khé Sanh, qui pourrait servir de point de départ à l'offensive vers le Laos. L'embargo sur l'opération n'a été levé qu'hier. (Téléphoto AP).

HOUSTON (AFP) – Après avoir bouclé neuf fois le tour de la lune, Alan Shepard, Edgar Mitchell et Stuart Roosa se sont réveillés hier à 18h52 après un repos de plus de huit heures qui devait leur permettre d'affronter les tâches primordiales qui les attendent en cette journée de vendredi: photos à prendre, repérage de l'aire d'alunissage de la région de Fra Mauro où le module lunaire transportant Alan Shepard et Edgar Mitchell se posera quelques heures plus tard; trois heures plus tard, passage de Shepard et de Mitchell dans le module lunaire; séparation du module avant la descente sur la lune, alors que la cabine de commandement en est à sa douzième révolution autour de la lune et, enfin, alunissage du module lunaire.

Une émission de télévision d'un quart d'heure avait été prévue au programme pour montrer aux terriens la région de Fra Mauro. Mais elle a été annulée pour donner plus de temps aux astronautes, au moment où ils effectueront la revue de détail du Lem précédant la séparation des deux vaisseaux spatiaux.

Avec Apollo 14, les Américains expérimentent une technique d'alunissage nouvelle par rapport à celles qui avaient été utilisées lors d'Apollo 11 et 12. D'une part, le module lunaire Antarès commence sa manoeuvre de freinage à 17 kilomètres d'altitude de la lune seulement, au lieu de 110 kilomètres pour les vols précédents et, d'autre part, la descente sur la lune se fait quasi automatiquement. La nouvelle technique a un double but: économie de combustible et alunissage extrêmement précis. La précision est nécessaire en raison du relief relativement mouvementé où se pose Antarès. Il ne faut pas oublier que Apollo 11 s'était posé un peu au hasard, alors qu'il ne restait plus que 30 secondes de combustible et qu'Apollo 12 s'est posé en un point diamétralement opposé à celui qui lui était fixé par rapport à la cible constituée par Surveyor III. Au cours des trois prochaines missions Apollo, la précision sera encore plus indispensable en raison même du relief tourmenté des sites prévus. Quant à l'économie de combustible, due à la précision de l'atterrissage, elle permettra d'emporter des charges utiles de près de 500 kilos à bord du LM et notamment le fameux "Rover", la jeep lunaire.

Economie et précision, mais également une plus grande sécurité sont les objectifs de la nouvelle technique. La sécurité est renforcée par une plus grande capacité de calcul de l'ordinateur de bord du Lem qui peut traiter, en temps réel, les trois données fondamentales qui lui sont fournies par le radar d'atterrissage du Lem, à savoir l'altitude au-dessus du sol lunaire, la vitesse de translation du Lem et la rapidité de sa descente, tout en contrôlant la poussée du moteur de descente du Lem.

La phase cruciale de descente dure 11 minutes 32 secondes, à partir du périlune de 17 kilomètres (point le plus bas de l'orbite elliptique du module lunaire) et alors qu'est mis en action le moteur de descente d'Antarès. Cette phase intervient 4 heures 25 minutes après que le module lunaire se soit détaché du

Voir page 6: Apollo-14

La femme du pilote du module de commande de la mission Apollo 14, Mme Stuart A. Roosa, se trouvait au centre spatial de Houston, Texas, lorsqu'on a annoncé que les astronautes faisaient le tour de la lune et qu'ils se préparaient pour l'alunissage ce matin. (Téléphoto AP)

La Thaïlande basculerait à son tour dans la guerre d'Indochine

d'après l'Agence France-Presse

Trois pays de la péninsule indochinoise – Vietnam, Cambodge et Laos – sont simultanément le théâtre d'une brusque intensification des activités militaires due à l'initiative des forces américano-sud-vietnamiennes.

La levée, hier, du black-out observé depuis six jours à Washington et à Saigon sur certaines de ces opérations, notamment en bordure du Laos, n'a fait pour l'essentiel que confirmer l'importance des moyens mis en oeuvre.

La crainte que les opérations ne s'étendent maintenant à la Thaïlande a été exprimée à Washington par le leader de la majorité au Sénat, M. Mike Mansfield. A Pékin, dans un éditorial qui constituait la première réaction officielle chinoise à l'intervention américano-sud-vietnamienne au sud-Laos, le Quotidien du Peuple a de son côté fait allusion à une éventuelle utilisation par les Américains de l'arme nucléaire.

Le ministère chinois des affaires étrangères a condamné la politique américaine d'extension de la guerre en Indochine, affirmant dans un communiqué publié à ce sujet que les 700 millions d'habitants que compte la Chine populaire ne toléreront pas de nouvelle aventure militaire des impérialistes américains.

Il est maintenant officiel que trente mille soldats sud-vietnamiens et américains sont massés dans la province septentrionale sud-vietnamienne de Quang Tri, participant à une opération dont le but évident était à l'origine d'attaquer au Laos les "sanctuaires" nord-vietnamiens et de couper la piste Ho Chi Minh.

Cette opération s'est apparemment arrêtée à la frontière. Les porte-parole sud-vietnamiens refusent de confirmer que leurs troupes ont pénétré au Laos.

Voir page 6: Thaïlande

Assurance-maladie

Le taux d'erreurs retarde le paiement des honoraires

par Gilles Lesage

QUEBEC – En dépit d'une période de rodage "normale" – le taux de rejet des relevés d'honoraires de professionnels de la santé a dépassé 50 pour cent récemment – les professionnels participent très largement au régime d'assurance-maladie qui est entré en vigueur le premier novembre dernier.

En fait, à peine un professionnel sur soixante ne participe pas au régime. Des quelque 8,700 professionnels qui ont jusqu'ici retourné leurs fiches à la Régie de l'assurance-maladie, sur un potentiel de 9,800 environ, encore que de ce nombre il faille exclure ceux qui ne pratiquent plus, 116 seulement ont opté pour la non-participation, et 14 pour le désengagement total du régime. De ce nombre, il y a 65 médecins spécialistes de la première catégorie, et 13 de la deuxième, tandis qu'il y a 15 omnipraticiens non-participants et 35 chirurgiens-dentistes.

Le président-directeur général de la Régie, M. Robert Després, a fait le point hier, au cours d'une conférence de presse, sur les trois premiers mois d'administration du régime d'assurance-maladie.

Contrairement à ses prévisions, la Régie rencontre un taux très élevé de relevés d'honoraires comportant une ou plusieurs erreurs de la part des professionnels de la santé; ces erreurs engorgent le système de traitement des données et imposent un traitement manuel volumineux. Ainsi, l'on prévoyait un taux de rejets de 20 à 25 pour cent; or, il a dépassé 50 pour cent avant de baisser il y a quelques jours à 42.5 pour cent.

Des mesures de correction ont été mises en oeuvre sans délai, après que la Régie eut relevé plus d'une trentaine de "points sensibles" dont douze, entre autres, sont responsables de 75 pour cent des erreurs.

D'autre part, l'établissement du fichier des professionnels de la santé a donné lieu à un certain nombre de difficultés, particulièrement dû à la courte période disponible pour compléter l'ins-

Voir page 6: Taux d'erreurs

Chambly

Campagne secrète et sournoise mais qui n'ébranle pas l'apathie

par Pierre-L. O'Neill

Le comté de Chambly est présentement le lieu d'une lutte secrète et sournoise, basée sur l'efficacité du contact personnel mais où l'absence de manifestations spectaculaires favorise l'indifférence de l'électeur et risque d'aboutir, lundi prochain, à un pourcentage sans précédent d'absentéisme.

Cette perspective tient au fait que les deux "vrais" adversaires, le Parti québécois et le Parti libéral, ont adopté la même stratégie pour conquérir l'électorat: ils s'en remettent presque exclusivement aux techniques de porte-à-porte et des réunions de cuisine (kitchen parties). Au cours des quatre semaines de la campagne, chaque parti s'est limité à une seule assemblée publique.

Et bien plus: contrairement à l'attitude conventionnelle de nos politiciens, on évite systématiquement la présence des journalistes. De part et d'autre, c'est avec la plus grande discrétion que l'on détermine et contrôle les déplacements des candidats. Bien malin serait ce reporter qui parviendrait à suivre l'une ou l'autre des vedettes ou qui réussirait à se glisser "incognito" dans une réunion de cuisine. Même les visites aux étudiants dans les CEGEP du comté sont gardées rigoureusement secrètes. L'entrée d'un journaliste dans l'un des comités d'organisation suscite aussitôt des regards de méfiance.

De la part du Parti québécois, cette stratégie n'est pas nouvelle et n'a rien d'étonnant: les péquistes rappellent les succès du 29 avril qu'ils attribuent essentiellement aux méthodes du porte-à-porte et des réunions de cuisine. Ils préfèrent laisser planer l'impression du calme et de la déception, évitant ainsi de susciter l'inquiétude et de réveiller les instincts du "gros ours" libéral dont ils craignent la rage des derniers jours de campagne.

"Ce que l'on ne veut surtout pas, confiait un organisateur péquiste, c'est la publication d'un sondage qui ferait état de nos gains et nous accorderait des chances de l'emporter."

Du côté des libéraux, c'est différent: ils ont tout simplement prévu la stratégie qu'adopteraient les péquistes. Et, ainsi que l'expliquait un organisateur libéral, ils ne voulaient pas se retrouver seuls à jouer "ouvertement" le jeu. Dans Chambly comme ailleurs, il y a du chômage et c'est une question qui, en

Voir page 2: Chambly

La formule d'amendement: une entente Ottawa-Québec

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA (PC) – Les gouvernements Trudeau et Bourassa en sont arrivés à une entente sur une formule d'amendement à la constitution canadienne, indique-t-on dans les milieux informés.

Ces gouvernements tenteraient alors de faire accepter cette formule par les premiers ministres provinciaux qui participeront à la conférence constitutionnelle qui a lieu lundi et mardi dans la capitale canadienne.

M. Turner a indiqué que les discussions de la conférence porteraient notamment sur la formule d'amendement à la constitution et a souligné la nécessité pour le Canada et, plus particulièrement, pour le Québec de faire progresser la révision constitutionnelle amorcée en février 1968.

Un membre du gouvernement siégeant au comité mixte de la constitution, M. Marcel Prud'Homme (Mtl – St-Denis à qui on demandait hier de confirmer

Voir page 6: Une formule

■ au gré du temps

Le candidat ad hoc

Les Haïtiens seront appelés sous peu à ratifier la nomination du successeur du président à vie de la république noire des Antilles.

On prévoit un immense mouvement d'approbation dans le plus pur style des démocraties populaires où les scrutins frisent le 99%.

Ainsi, le jeune Jean-Claude Duvallier, tireur d'élite et chef d'Etat inné, pourra succéder à son père bien connu sous le nom de Papa Doc, qui s'est déifié lui-même de par la grâce ruisselante du vaudou et constitue à lui seul une trinité vers laquelle fument les encens attisés par quelques profiteurs du régime.

Pour que l'adolescent soit habilité à succéder, son père a signé une loi spéciale modifiant officiellement son âge.

Quel dommage qu'un homme qui possède tant de pouvoirs n'en profite pas pour donner à tout son peuple tenu en tutelle la majorité qui lui permettrait de choisir lui-même ses dirigeants.

Louis-Martin TARD

Le président du Chili:

1) Nous voulons transformer la démocratie bourgeoise

une entrevue exclusive de Robert Guy Scully

Après une première rencontre au Palais de la Moneda à Santiago, nous avons interviewé le président à sa résidence d'été, le Palais du Cerro Castillo à Vina del Mar.

Plusieurs collaborateurs du docteur Allende nous avaient prévenus que les questions évidentes sur l'emprise du communisme, un coup militaire, l'antagonisme américain, ne l'intéressent pas et parfois lui déplaisent. Nous en avons eu la preuve en observant ses contacts avec d'autres journalistes. Donc, notre première intention a été de le questionner sur des sujets pertinents mais délaissés par la majorité des interviewers: la Démocratie-Chrétienne, une fédération hypothétique des partis de l'Unité Populaire, les "tribunaux vicinaux", l'université. Les thèmes plus connus ont été abordés également: le parlementarisme, la violence, la presse, la Chine, la fonction publique.

– Jusqu'à maintenant, la presse internationale a souligné principalement les relations diplomatiques entre le Chili, d'une part, et Cuba et la Chine populaire, d'autre part, et les projets de nationalisation, du cuivre et des banques. Quels seront les prochains pas décisifs du programme de votre gouvernement?

– S'il s'agit du domaine international, accomplir ce qui est établi dans le programme, soit entretenir des relations avec tous les pays du monde. Ces relations pouvant être diplomatiques, commerciales, culturelles. Ou simplement commerciales, comme c'est le cas avec la Corée du Nord et comme ce sera le cas avec le Vietnam du Nord. Et nous pensons, d'ici quelque temps, avoir des relations avec la République démocratique allemande, de type politique, culturel et commercial. Nous avons estimé convenable, auparavant, que l'ambassadeur du Chili près la République fédérale allemande se présente. Cela se fera sous peu.

Du point de vue interne, vous comprenez que je ne pourrais vous dire quels seront les pas. Il est impossible de le savoir parce que cela dépendra aussi de la réalité que nous confronterons. Mais essentiellement je pourrais vous synthétiser notre grande préoccupation: barrer le chemin à l'inflation, et absorber le chômage.

– La Démocratie-Chrétienne disait qu'elle avait une philosophie du gouvernement. Qu'est-ce qui manquait à cette "philosophie", selon vous, pour résoudre les problèmes du Chili, et quel aurait été le destin du pays, si la DC avait été

Voir page 2: Transformer

Chambly: une campagne qui n'ébranle pas l'opinion

Suite de la première page

présence de journalistes, aurait pu embarrasser le ministre Cournoyer et ses nombreux collègues qui participent à la campagne.

Mais ce comportement des deux grands adversaires a eu pour effet de créer une situation bien particulière pour une élection partielle. Contrairement à ce que souhaitaient les péquistes, le Parti libéral ne s'est pas laissé duper par l'apparence de faiblesse de son adversaire. Le "gros ours" n'a pas voulu se laisser endormir et, très tôt dans la campagne, il a montré les dents.

En effet, l'armée libérale y est en pleine force. L'état-major des colonels et des lieutenants se trouve au grand complet sur la première ligne de feu. A un moment ou l'autre de la campagne, huit ministres sont entrés dans la ronde du porte-à-porte et des réunions de cuisine pour prêter main-forte à leur nouveau collègue Jean Cournoyer, MM. William Tetley, Victor Goldbloom, Jean-Paul L'Allier, Bernard Pinard, Raymond Garneau, Gérald Harvey et Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Ils doivent tous revenir en fin de semaine pour former l'équipe du dernier "blitz" de la campagne.

Mais ce n'est pas tout, le Parti libéral n'a pas couru de risques et a fait appel à treize députés: MM. Marcel Ostiguy (Rouville), Gilles Houde (Fabre), André Harvey (Chauveau), George Springate (Sainte-Anne), Alfred Bossé (Dorion), Lucien Caron (Verdun), Jean Perreault (L'Assomption), Glen Brown (Brome), Jacques Veilleux (Saint-Jean), André Marchand (Laurier), Guy Bacon (Trois-Rivières), Jean-Luc Pépin (Sherbrooke), Paul Phaneuf (Vaudreuil-Soulanges), Paul Berthiaume (Napierville-Laprairie), Noël Saindon (Argenteuil), Marc Assad (Papineau), Prudent Carpentier (Laviolette). Il n'est toutefois pas question que le premier ministre Bourassa se rende dans le comté.

Pour tenter de contrer les dégâts du rouleau compresseur, le candidat péquiste, Pierre Marois compte évidemment beaucoup sur la popularité de M. René Lévesque. Tous les soirs de la semaine, le président du Parti québécois se prête au porte-à-porte et aux réunions de cuisine. Il est aidé des députés Camille Laurin, Claude Charron, Charles Tremblay et Guy Joron. Les ex-candidats Bernard Landry, Jérôme Proulx et Paul Unterberg sont également de la partie, ainsi que l'économiste Jacques Parizeau.

Bien sûr, le Parti québécois, ne pouvant compter sur autant de sommités, se trouve un peu démuni face aux ressources de son adversaire. Mais à cette pénurie de colonels et de lieutenants, il tente de compenser par la multiplication du nombre de soldats. Le candidat Marois se dit émerveillé de voir la masse de militants venus des régions les plus éloignées. Il donne l'exemple de l'organisateur responsable de la victoire du PQ, à Gagnon, dans le comté de Saguenay, qui s'est installé dans un hôtel du comté pour le reste de la campagne.

Les allées et venues secrètes de tous ces travailleurs d'élections créent un climat fort étrange. D'autant plus que les libéraux et les péquistes ont installé leur comité central dans la même rue Saint-Charles à Longueuil, à quelques centaines de pieds de distance. Le soir notamment, de la porte des deux comités, on a l'impression d'assister à une sarabande de fantômes.

Si, dans le passé, la technique du porte-à-porte a su faire ses preuves, c'est un procédé qui, dans le cas de Chambly, pourrait bien jouer un mauvais tour à l'un ou à l'autre. Car malgré ce déploiement d'énergies, le nombre d'électeurs sollicités par le Parti libéral ne dépasse pas 4,000 et s'établit approximativement à 3,000 dans le cas du Parti québécois. Mais il y a 27,000 foyers et 53,000 électeurs dans le comté de Chambly.

Une telle distance s'est établie entre les partis politiques et les représentants de la presse que les déclarations des participants n'ont pas été toutes rapportées et que les reportages dans les journaux comme à la télévision ont été rares. S'ajoute le fait que les partis ont réduit au minimum la publicité payée dans les journaux ou à la radio. De part et d'autre, on s'est contenté de placarder les rues des affiches du candidat et de distribuer à chaque foyer une brochure, une carte de bureau de scrutin et une lettre de sollicitation.

Il s'agit de savoir si ces procédés bien timides auront réussi à sensibiliser la masse des électeurs, à les motiver au point qu'ils deviennent conscients du devoir d'exercer leur droit de vote. Sans quoi l'élection de lundi prochain se dirige tout droit vers un pourcentage sans précédent d'abstentions. Les élections passées rappellent que l'absentéisme se retrouve surtout chez les partisans du pouvoir et plus particulièrement à l'occasion d'une élection partielle. Dans le cas de Chambly c'est donc le candidat libéral qui est le plus susceptible d'en souffrir.

Le pour et le contre

Au départ, notamment dans une élection partielle, le parti au pouvoir qui présente un candidat ministre, se trouve généreusement avantagé. Mais, dans l'esprit de beaucoup de gens, M. Jean Cournoyer est encore identifié à l'Union nationale et malgré les qualifications qu'on lui concède, il ne répond pas à l'attente de tous les libéraux. Il n'est pas impossible qu'une portion importante de l'électorat anglophone, exprime son désaveu en appuyant le candidat indépendant, Luke Dougherty, d'origine irlandaise.

M. Dougherty, publiciste de 57 ans, père de sept enfants, distribue son programme dans la rue et invite les électeurs à "reconnaître le principe de l'amour du prochain fondé sur la paternité de Dieu" Ce candidat mystique prédit une victoire du Parti québécois et se dit assuré de remporter 20 pour cent du vote populaire.

Par ailleurs, le Parti québécois ne cache pas sa crainte des retombées de la crise d'octobre et s'interroge surtout sur les effets que pourraient produire les procès en cours. C'est ce que le candidat Pierre Marois qualifie de "Brink's judiciaire". Mais le candidat péquiste est d'avis que le taux élevé de chômage nuira, dans la même mesure, au Parti libéral et que, somme toute, on verra un partage égal des dommages.

Cependant le Parti libéral a décidé d'exploiter la crise d'octobre à son avantage et, au comité central, on distribue un tract dans lequel l'auteur, un éditorialiste d'un poste de télévision, écrivait le 4 décembre: "Honte de mon Parti québécois à l'Assemblée nationale qui, dès l'arrivée saine et sauve de ces criminels ravisseurs de James Cross à Cuba, n'a rien trouvé de mieux à se préoccuper que de demander à notre Québec honnête de mettre bas les armes, de mettre bas les mesures de guerre, de mettre bas sa justice, ayant déjà oublié l'assassinat de Pierre Laporte."

A l'avantage du Parti québécois, il faut ajouter que M. Pierre Marois, candidat aux dernières élections générales avait rencontré 10,000 électeurs et remporté 14,330 voix le 29 avril. Et M. Jean Cournoyer ne constitue pas un adversaire aussi redoutable que l'ancien ministre Pierre Laporte qui, au surplus, disposait de la plus puissante organisation du parti.

La candidature d'un représentant du Ralliement créditiste s'inscrit au tableau des impondérables. M. Patry poursuit de son côté, une campagne de porte-à-porte et de réunions de cuisine. C'est un fédéraliste dont les succès, improbables, pourraient nuire aux libéraux.

Enfin, deux autres indépendants briguent les suffrages; M. Jean-Paul Poulin, vendeur de tableaux, qui se présente sous la bannière du Crédit social uni, affirme que la société québécoise doit reconstruire la cellule familiale, M. Lionel Desjardins, péquiste indépendant, affirme qu'il s'oppose au PQ parce que les députés de ce parti se permettent de prendre part à des manifestations publiques.

LE PROCÈS

Suite de la page 3

conspiration, il faut qu'il y ait entente et que l'acte d'accusation doit dire à quelle date il y a eu entente et non pas laisser "flotter le tout sur une période de 34 mois".

Les accusés ont qualifié cet acte d'accusation de piège, de grand sac dans lequel on s'apprête à mettre tout ce que l'on trouvera sur une période de trois ans, de grand filet de pêche.

Les accusés ont aussi souligné qu'il est ridicule de dire que "l'on conspire en préconisant quelque chose". "C'est de la conspiration par télépathie!" a lancé Michel Chartrand. Et Gagnon de dire avec humour: "Me Lapointe, procureur de la couronne, peut bien préconiser l'usage de la force et moi de même, sans qu'il n'y ait eu entente entre nous, sans qu'il y ait conspiration1..

Se référant aux règles de droit et à la jurisprudence, Vallières et Gagnon ont soutenu que pour que le droit à une défense pleine et entière soit respecté, l'accusé quand il se présente à son procès, doit savoir précisément de quoi il est accusé. Selon eux, se limiter à modifier l'acte d'accusation sans le retirer alors que le procès débute, ne respecterait pas non plus ce droit à une défense pleine et entière.

Pierre Vallières a de plus affirmé que cet acte d'accusation a été fait de telle façon qu'il puisse ramasser n'importe quoi, pour "donner l'impression" qu'il y a eu conspiration séditieuse. "Trudeau a employé la même tactique en parlant d'insurrection appréhendée, Drapeau et Marchand en liant le FRAP au FLQ".

Et d'ajouter: "Nous ne sommes pas intéressés à faire partie d'un show, d'un cirque qui n'a que pour but de justifier les mesures des Trudeau, Bourassa, Choquette et Drapeau".

Pour sa part, le leader syndical Michel Chartrand a soutenu que le règlement (loi sur les mesures de guerre) en vertu duquel il a été arrêté de même que ses coaccusés, est ultra vires et inconstitutionnel, donc que l'accusation portée contre eux doit être retirée.

Citant la "Magna Carta" en latin, le BNA Act en anglais et une étude du professeur Noël Lyon, le président du Conseil central de Montréal s'est efforcé de démontrer que le règlement en question et la loi Turner qui lui a succédé, violent la constitution du Canada.

"C'est devenu grave, a ajouté l'accusé, si n'importe quel politicien peut passer ainsi par-dessus la constitution et que les juges le regardent faire sans dire un mot".

"Si on prend des chemins illégaux pour nous accuser, il ne faudra plus se surprendre qu'il y en ait qui prennent de tels chemins pour d'autres raisons. On ne pourra pas jouer ainsi avec la justice encore bien longtemps. Les jeunes sont impatients. Ils ne patienteront pas aussi longtemps que l'ont fait leurs pères. Ils ont perdu le complexe du pauvre et de l'ignorant".

Le leader syndical a aussi fait une violente sortie contre le Barreau "qui se vante de rendre accessible la justice à tous mais qui s'en prend, la veille de son procès, à l'un des seuls avocats qui acceptent de travailler pour presque rien".

L'accusé n'a pas manqué d'écorcher au passage les quatre procureurs de la couronne qui selon lui gagneraient chacun $300 par jour. Interrogé à ce sujet, l'un d'eux n'a ni confirmé, ni nié cette affirmation se contentant de préciser que leur rétribution était l'objet d'une entente secrète entre le procureur-général de la province et eux.

Le président Allende

"Si jamais l'un d'eux, a ajouté Chartrand, essaie de jouer avec moi comme ils l'ont fait avec le jeune Côme Leblanc en faisant passer la couleur de sa cravate pour une preuve circonstantielle, je me charge de l'empoigner par sa cravate même au risque d'un autre mépris de cour!"

A un certain moment, une vive altercation a opposé Vallières au juge. Le juge Ouimet a rappelé à Vallières qu'il se trouvait devant une cour de justice, ce à quoi l'accusé a rétorqué qu'il se trouvait en face "d'une cour politique". Le juge a ajouté qu'il prenait note de cette affirmation.

Plus de 100 personnes étaient présentes à la cour et ont appuyé de rires généreux les quelques blagues lancées par les accusés, rires qui ont risqué de donner lieu à une expulsion du public.

Considérant les requêtes préliminaires des accusés, le juge a décidé de ne faire venir les candidats jurés que le 15 février.

Ce matin, ce sera autour de Me Robert Lemieux et de Me Bernard Mergler (au nom de M. Larue-Langlois) d'appuyer cette requête pour le retrait de l'acte d'accusation. . Suivra la contrepartie de la couronne.

Enfin, soulignons qu'un avocat de Colombie-Britannique, Me Jérôme Paradis, a été délégué par une quarantaine de ses confrères pour venir observer les présents procès liés à la crise d'octobre et pour apporter une assistance judiciaire aux accusés. Me Paradis s'est joint à Me Bernard Mergler pour travailler.

POLLUTION

Suite de la page 3

centaine de lettres aux grandes compagnies dotées de flotte de véhicules pour leur demander d'insister auprès de leurs employés pour que ceux-ci ne fassent pas tourner les moteurs au ralenti pendant une période excédant les quatre minutes réglementaires.

Le STOP distribuera également des messages aux automobilistes pris en faute. Il relèvera le numéro matricule des véhicules tournant au ralenti plus de quatre minutes et fera parvenir ces observations et les autres qu'il pourra faire à M. Jean Marier, directeur du service d'assainissement de l'air de la CUM.

Signalons enfin que l'inversion atmosphérique qui complique présentement la situation à Montréal est d'autant plus "efficace" que le plafond d'air chaud se situe à quelque 900 pieds seulement d'altitude. La quantité d'air susceptible d'absorber les polluants en est réduite d'autant. D'une façon générale, on remarque que les phénomènes d'inversion atmosphérique (air froid prisonnier d'une "coupole" d'air chaud) augmentent de six à sept fois le taux normal de pollution.

AUTOROUTE

Suite de la page 3

dans le but proposé par M. Bourassa.

"Le front commun désire plutôt, souligne le communiqué, rencontrer le premier ministre pour lui expliquer comment le gouvernement ontarien a réglé le problème de l'autoroute Spadina à Toronto". Le front commun exige en outre la publication immédiate du nouveau tracé. "Nous craignons en effet, note-t-il, que le fameux nouveau tracé ne soit publié que lorsque les contrats auront été accordés aux voraces entrepreneurs en voirie qui sont proches du parti libéral."

Le front commun n'a toutefois pas encore reçu de réponse à sa proposition. M. Michel Bourdon, qui a pris soin de préciser qu'il parlait en son nom personnel sans pouvoir assurer qu'il reflétait l'opinion de tous les groupes qui font partie du front commun, a critiqué en termes sévères l'attitude du gouvernement provincial.

"Quand les citoyens de Westmount font une assemblée publique, a-t-il dit, pour protester, avec raison, contre la construction éventuelle d'une rampe d'accès à l'autoroute dans leur quartier, le premier ministre s'empresse de déléguer un ministre, M. Kevin Drummond, pour tenter de les rassurer. Mais lorsque les citoyens de Maisonneuve, eux, font des assemblées pour protester contre le délogement de quelque 2,000 familles, le morcellement d'un des quartiers les plus homogènes de Montréal, la pollution éventuelle des lieux et la ruine d'un certain nombre de leurs établissements commerciaux, ils ne reçoivent aucune nouvelle du gouvernement".

Jamais, ajoute le vice-président du conseil central de Montréal de la CSN, le premier ministre n'aurait envisagé de faire subir un traitement pareil à des anglophones. "J'ai l'impression, a-t-il conclu, qu'au niveau du gouvernement, on se dit qu'après tout, il ne s'agit que de travailleurs et de froncophones, qui ont eu en outre l'effronterie de tenir au quartier où ils sont nés et de voter PQ aux dernières élections provinciales".

Dans un long communiqué, le comité des citoyens de Westmount-en-bas, qui avait été le premier à accrocher le grelot au projet d'autoroute est-ouest, est revenu hier à la charge pour dénoncer le caractère autocratique des gouvernants. "L'excuse trop fréquente, note-t-il, de nos gouvernants de remettre le jugement de leurs actes aux prochaines élections n'est qu'un manteau pour cacher un régime abusif. Une telle façon de gouverner éteint tout désir de participer à la conduite du pays, bâillone les bien-intentionnés comme les autres, confond les responsables et les informés avec les prodigues et les idiots".

Le comité des citoyens de Westmount-en-bas rappelle la loi sur les mesures de guerre, les 100,000 emplois promis, le choix de technocrates "ayant peu de sens commun ou moral et aux aspirations politiques douteuses" pour préciser qu'un sujet "apparemment plus bénin" – l'autoroute est-ouest – "montre bien l'homme et sera le talon d'Achille du premier ministre, qui bientôt sera reconnu comme ayant eu la carrière la plus brève et la moins productive".

Transformer la démocratie libérale

Suite de la première page

élue pour six ans de plus?

– En premier lieu, je crois qu'il n'est pas suffisant de dire qu'on a une philosophie. C'est trop vague. Si elle avait dit qu'elle avait un programme basé sur la philosophie, cela aurait été plus correct. Il lui manqua le programme, et la décision de la mener à bien. Si la DC avait été élue, les problèmes économiques et sociaux se seraient aggravés. La situation serait beaucoup plus difficile, beaucoup plus dure. Les gens ne peuvent pas vivre dans le désespoir...

– Avec le temps, est-il possible que les six formations politiques de l'Unité populaire s'unissent pour former un parti, afin de maintenir un programme législatif cohérent et fort?

– Ce n'est pas sûr. Les partis de base de l'Unité populaire sont des partis qui ont des positions très définies. Le parti Radical est un parti qui compte plus de 108 ans dans la vie politique du Chili; notre parti Communiste est un des partis les plus vieux du monde; et le parti Socialiste a 37 ans. Nous au moins, nous n'avons pas fondé un parti comme on "fond" un morceau de fer, et nous n'avons pas changé de parti comme on change de chemise. Maintenant, il existe d'autres partis plus petits dans l'UP qui pourraient peut-être se fortifier en suivant le même chemin, parce qu'ils ont des programmes plus ou moins semblables. Ce qui n'exclut pas, si les faits sociaux le conditionnent, non pas un parti unique (qui me paraît utopique, face à la réalité chilienne actuelle), mais une fédération de partis, comme premier pas. Mais je considère cela une chose à long terme.

– Ne trouvez-vous pas que le système parlementaire, d'origine européenne, est très lent pour solutionner les problèmes urgents du sous-développement?

– Il est lent, oui.

– Trop lent?

– Assez lent. La preuve, (en riant), c'est que nous voici au bout d'un siècle et demi. Mais il se trouve que les problèmes du sous-développement ne peuvent pas se résoudre au-dedans du système capitaliste. Et la transformation du système capitaliste en un système différent n'est pas facile, parce que ça implique une révolution. A travers un parlement, c'est beaucoup plus difficile. De là l'importance qu'on accorde à la victoire populaire chilienne. Nous voulons effectuer les changements dans une voie légale. C'est-à-dire: nous voulons utiliser les ressorts de la démocratie bourgeoise, pour transformer la démocratie brougeoise en une authentique démocratie économique et sociale et construire le socialisme.

– Le gouvernement canadien, dans un prise de position officielle, a expliqué comment il peut maintenir tous les contacts interaméricains qu'il désire hors de l'OEA. Cette indépendance ne conviendrait-elle pas au Chili également?

– Pour nous, non. Une tribune comme l'OEA nous intéresse pour y exposer nos points de vue, et de plus, la situation du Canada n'est pas celle du Chili. Le Chili est un pays qui se trouve en Amérique du Sud; l'Amérique du Sud fondamentalement, en tant que continent, se trouve dans l'OEA. Nous aurions à sortir de l'OEA, alors que le Canada aurait à y entrer. Il est très différent d'entrer là où on n'est pas invité ou là où on ne veut pas aller, et de sortir d'une entité où on est invité ou dont on fait partie.

Nous estimons que ce serait une erreur si le Chili quittait l'OEA. Alors que nous avons le droit d'exposer simplement nos points de vue, et alors que les dispositions de la Charte d'Amérique ne peuvent pas nous obliger contre notre volonté à respecter des résolutions déterminées. Prenez par exemple le cas du Mexique. Tous les pays latino-américains rompirent avec Cuba. Le Mexique ne rompit pas avec Cuba, et entretint des relations. Donc, il n'y a pas "d'amarre" assez ferme pour nous obliger à quoi que ce soit.

– Quels sont les changements proposés par l'Unité populaire qui coûteront le plus, financièrement, à l'Etat chilien?

– C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre. Je pourrais vous dire simplement le cuivre. Ce n'est peut-être pas le cuivre. Par exemple, le salpêtre pourrait lui coûter plus cher. Non parce qu'il faudrait payer plus, mais parce que les dettes du salpêtre sont si nombreuses! (il rit). L'entreprise est si mal en point. Je ne sais pas. Pour le coût financier d'indemnisation, je pourrais vous dire: le cuivre. Ce n'est peut-être pas vrai.

– Le MIR, et les autres groupes qui souhaitent un changement social violent, accepteront-ils de travailler avec l'Unité populaire, ou demeureront-ils hors-la-loi? Et s'ils deviennent ennemis de l'Etat, que fera votre gouvernement?

– Tout ce qui est ennemi de l'Etat, et se place en dehors de la loi, sera puni. Nous accepterons n'importe quelle opposition en-dedans de la loi. Celui qui conspire, qu'il soit du MIR, ou qu'il soit de l'extrême-droite, celui qui préconise le soulèvement, sera combattu par la loi. Cependant je ne crois pas que le MIR va faire cela. Je réponds à votre supposition.

– Durant ces derniers mois, plusieurs domaines, terrains et maisons furent pris de force par des paysans et des citoyens. Comment réagit votre gouvernement, face à ce type d'action populaire?

– Nous allons envoyer au Congrès un projet de loi précis, catégorique, et clair. Nous sommes contre les prises de maisons, construites ou en voie de construction. Nous sommes contre les prises de domaines agricoles où il n'y a pas de conflits. Nous sommes contre les prises par la force en général, parce que c'est une erreur. Parce qu'elles créent un climat d'incertitude qui se propage par contagion, atteignant plusieurs propriétaires qui ne seront pas touchés par la réforme agraire. Des propriétaires auxquels nous ne voulons pas créer des problèmes. Des propriétaires dont le travail, l'effort, et la production sont nécessaires au pays.

– Comment se distinguera la réforme agraire de votre gouvernement de celle que la Démocratie-Chrétienne a voulu faire?

– Nous allons faire une réforme agraire. Puisque vous dites "celle que voulut faire", voilà la différence. Entre ce qui put se faire, et ne se fit pas, et ce qui sera fait. Nous sommes en train d'appliquer la loi de la réforme agraire. Dès que nous constatons qu'il est nécessaire de modifier la loi, nous enverrons au Congrès un projet de loi.

– Votre gouvernement possède-t-il de véritables armes contre l'inflation et la fuite de capitaux, que ne possédaient pas les gouvernements antérieurs?

– Evidemment. A part les lois, la volonté de les appliquer, qui est très importante. Et en plus nous possédons un atout, l'appui et la compréhension des gens. Un exemple: nous avons baissé la taxe bancaire, un facteur important dans le processus inflationnaire. Ça c'est une mesure que prend la banque de l'Etat. Pourquoi le gouvernement de Frei ne l'a-t-il pas prise? Parce qu'il n'a pas voulu? Non pas parce qu'il n'a pas voulu. Parce que c'est un gouvernement lié aux banques privées. Il ne pouvait pas la prendre.

■ aujourd'hui

A 22h00, sur les ondes de Radio-Canada. **Format 60: – Un reportage de Denise Bombardier** auprès des médecins et des citoyens de l'Etat de New York quelques mois après l'entrée en vigueur de la loi sur l'avortement. Réalisateur: Robert Dubuc.

A 16h00, au 5675 Christophe-Colomb, **conférence de presse de MM. René Lévesque, Camille Laurin et Jacques Parizeau**, respectivement président, chef de l'aile parlementaire et président du conseil exécutif du Parti Québécois. Sujet: "La conférence constitutionnelle de lundi prochain et l'échec des négociations fédérales-provinciales sur les questions de sécurité sociale et de la main-d'oeuvre".

le Cocher
Somptueuse salle à manger (style empire)
• Cuisine bourgeoise
• Déjeuner d'hommes d'affaires
• Choix de vins sélectionnés
• Au piano: George Klein célèbre pianiste roumain
Face à la sortie metro Laurier
4897, rue Berri
(angle boul. St Joseph)
523-2858
Stationnement gratuit)

ÉLECTION PARTIELLE

DISTRICT ÉLECTORAL DE CHAMBLY

AVIS

AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

"Le jour du scrutin personne ne doit, sauf une heure après la fermeture des bureaux de votation **(de minuit à huit heures p.m., lundi, le 8 février 1971)**, dans un district électoral où se tient une élection, sous peine de se rendre coupable d'une infraction et d'encourir **une amende de cent dollars** et, à défaut de paiement de l'amende, **un emprisonnement de six mois** au plus, ni vendre pour un prix en argent, ni échanger pour un objet quelconque, ni prêter, ni livrer, ni donner gratuitement une quantité quelconque de boisson alcoolique" (Loi électorale, article 369.1.).

"Nul permis ne peut être exploité le jour du scrutin jusqu'à une heure après la fermeture des bureaux de votation **(de minuit à huit heures p.m., lundi, le 8 février 1971)**:

a) dans la circonscription où un scrutin est tenu pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale" (Loi de la Régie des alcools, article 75a.).

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, vendredi 5 février 1971

Le procès de Paul Rose

"Très certainement partial", il est retenu comme juré

par Guy Deshaies

La matinée d'hier, en 4ième division des assises, s'est terminée par un grand éclat de rire lorsqu'un candidat-juré au procès de Paul Rose a été déclaré impartial et choisi aussitôt après avoir lui-même affirmé qu'il serait "très certainement partial" s'il était choisi.

Cet ingénieur d'à peine 40 ans a expliqué, en réponse aux questions de Paul Rose, que la mise en accusation d'un prévenu constituait pour lui une présomption de culpabilité et que, jusqu'à preuve du contraire, il avait acquis la conviction que Paul Rose était très fortement lié aux événements d'octobre et qu'il avait, dès le départ, une très petite chance de s'en sortir. Rose lui demande alors s'il croit pouvoir être impartial. "Je serait très certainement partial", assure-t-il sans ambage.

Le juge Nichols se demande s'il est nécessaire de consulter les deux derniers jurés nommés, qui doivent toujours se prononcer sur l'impartialité d'un candidat-juré. Il se tourne vers ces deux jurés-vérificateurs et leur demande tout de même leur verdict en précisant qu'il ne croit pas qu'ils aient à se consulter. Mais les deux braves jurés se retirent pour délibérer. C'est le suspense.

Ils reviennent et le juge demande qu'on leur relise tout de suite la dernière phrase du candidat-juré. La sténographe lit: "Je serai très certainement partial".

– "Alors messieurs?" s'informe le magistrat.

– "Impartial", répondent à l'unisson les deux jurés.

Amusé, sautillant, mais n'en croyant pas ses oreilles, Paul Rose s'empare de son microphone et demande à ses deux pairs de répéter leur verdict.

– "Impartial", persistent-ils.

C'est l'éclat de rire, le brouhaha dans la salle d'audience. Le juge se prend la tête à deux mains et se retire, encore visiblement sous le coup de la surprise.

Avant de s'en aller, Paul Rose récuse péremptoirement le candidat-juré "impartial malgré lui" mais le juge Nichols a déjà établi que ni la défense, ni la couronne ne peuvent récuser péremptoirement un candidat-juré après l'avoir récusé pour cause. Il s'ensuit que la défense récuse pour cause tous les candidats, les interroge pour connaître leurs opinions mais ne peut plus, par la suite, les récuser péremptoirement, quelles que soient les opinions exprimées par le candidat-juré au cours de l'interrogatoire.

Il appartient aux jurés-vérificateurs de décider. C'est ce qu'ils ont fait hier matin. Avant que "l'impartial malgré lui" soit choisi, un autre candidat-juré a été choisi, ce qui porte à six le nombre des jurés qui jugeront Paul Rose. Le juge a ajourné à ce matin, 10h.

Le procès des Cinq: le juge Ouimet refuse de se récuser

par Pierre Richard

Après avoir délibéré pendant deux jours, le juge Roger Ouimet a refusé de se récuser dans la cause des "cinq" et a décidé de présider leur procès pour conspiration séditieuse.

Tout de suite après que le juge eut annoncé hier après-midi qu'il refusait la requête lui demandant de se retirer de cette cause, MM. Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon, Robert Lemieux et Jacques Larue-Langlois ont repris l'offensive en présentant une requête demandant l'annulation ou le retrait de l'accusation portée contre eux..

Pour motiver son refus de se récuser, le juge Ouimet a allégué que jamais un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle n'a été l'objet d'une telle requête, que le code ne prévoit pas une telle récusation puisque dans de telles causes c'est le jury qui est souverain et enfin que les diverses raisons avancées par les cinq coaccusés ne sont pas fondées.

Ainsi, selon lui, le fait qu'il ait déjà condamné MM. Vallières et Chartrand pour outrage au tribunal n'entre pas en ligne de compte puisqu'il suffirait qu'un accusé reçoive une telle condamnation pour qu'il puisse disposer de la forme et de la durée de son procès et aussi parce que de telles condamnations ne proviennent pas du juge mais du tribunal.

Quant à l'argumentation de MM. Vallières, Gagnon et Lemieux selon laquelle les motifs invoqués, le 15 janvier dernier, par le juge Roger Ouimet (dont celui ayant trait à la sécurité publique) pour leur refuser un cautionnement, dénotent de sa part un parti-pris dans la présente cause, le juge Ouimet souligne dans sa décision d'hier qu'il aurait bien pu refuser ce cautionnement en ne donnant aucun motif. Il a aussi noté que chacun des motifs invoqués lors du refus du cautionnement ne s'applique pas nécessairement aux trois accusés.

A propos de l'opinion publique qui aurait des doutes sur son impartialité, le juge Ouimet a déclaré: "De toute façon, quoi que fasse un président du tribunal, il ne pourra certainement pas réussir à contenter, dans un monde contestataire, ceux qui se donnent comme mission de critiquer les tribunaux qui représentent une partie de l'autorité constituée".

Et d'ajouter: "Enfin, le président d'un tribunal de justice pénale ne doit jamais céder aux pressions soit de l'exécutif ou du législatif, soit de l'extérieur (et même de l'étranger), de la part de manifestants, de corps intermédiaires, de media d'information ou de simples particuliers".

Les "cinq" n'ont presque pas réagi à l'annonce de cette décision si ce n'est Michel Chartrand qui a noté "que le juge a décidé de procéder de force".

C'est alors que l'accusé Charles Gagnon a introduit une nouvelle requête demandant que l'acte d'accusation porté contre eux soit tout simplement retiré.

Le premier argument et le principal apporté par celui-ci et repris par la suite par le journaliste Pierre Vallières et le leader syndical Michel Chartrand, est qu'il y a vice de forme dans cet acte "puisqu'il inclut deux accusations dans une".

L'acte d'accusation stipule que les cinq prévenus ont pris part à une conspiration séditieuse entre le 1er janvier 1968 et le 16 octobre 1970 en préconisant l'usage de la force pour renverser le gouvernement du Canada et plus particulièrement celui du Québec, et cela contrairement à l'article 62 (c) du code.

Charles Gagnon a souligné qu'être partie à une conspiration et préconiser l'usage de la force sont deux accusations distinctes, la première relevant de l'article 62 (c), la deuxième de 62 (a).

Il a aussi noté que pour qu'il y ait

Suite à la page 2

Louis Robillard

Décès du notaire Louis Robillard

M. Louis Robillard est décédé à l'âge de 80 ans, le mercredi 3 février à Montréal.

Avant de devenir fonctionnaire au Service des finances de l'hôtel de ville de Montréal en septembre 1955, le notaire Robillard avait pendant de nombreuses années, occupé divers postes importants au quotidien Le Devoir.

Né à Sainte-Elisabeth le 23 septembre 1891, M. Robillard fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et ses études en droit à l'Université Laval de Québec.

Il débuta dans le journalisme au Droit d'Ottawa et au Canada de Montréal, le 15 mars 1919, il commençait au Devoir une longue carrière durant laquelle il occupa les postes suivants: courriériste parlementaire à l'Assemblée nationale en 1923 et de 1943 à 1947; chef du Service des nouvelles de 1921 à 1944; chroniqueur municipal à l'hôtel de ville de Montréal de 1947 à 1955. Il fut en outre président de la Tribune des journalistes à l'Assemblée nationale et à l'hôtel de ville de Montréal.

Le défunt laisse dans le deuil: son épouse, née Anne-Marie Poirier; sa fille Madeleine (Madame Jean-J. Dion); son gendre, monsieur Jean-J. Dion de Radio-Canada; sa petite-fille, Lise Dion; ses belles-soeurs, mademoiselle Lucienne Poirier (Montréal), mesdames Maurice Caron (Angéline Poirier), J. H. Cloutier (Fernande Poirier) et Paul Henri Poirier (Fernande Giroux) de Québec, Clifford Poirier (Pearl Miller), Rolland Poirier (Agnes Norman), Alphonse Poirier (Edna Drapeau) de Montréal; ses beaux-frères, messieurs J. H. Cloutier, Paul Henri Poirier et Clifford Poirier; plusieurs neveux et nièces.

L'air pollué reste prisonnier

L'inversion atmosphérique stagnera jusqu'à dimanche

par André Charbonneau

L'inversion atmosphérique qui emprisonne présentement sous une "coupole" d'air chaud l'air froid et particulièrement pollué que l'on respire ces jours-ci, stagnera, selon les prévisions, au-dessus de Montréal jusqu'à dimanche matin. Les vents prévus pour aujourd'hui ne devraient en effet que brasser sur place cet air empoussiéré et chargé d'anhydride sulfureux.

Les recommandations faites aux personnes âgées ou souffrant de maladies respiratoires sont donc de mise. Ce "restez-chez-vous" pourrait même s'avérer doublement judicieux si l'on considère qu'à la pollution persistante s'ajouteront les dangers causés par la pluie verglaçante annoncée pour aujourd'hui. De ce côté, la situation risque même d'empirer demain.

Pour l'instant toutefois, le service d'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal précise qu'on n'a pas encore atteint la cote d'alerte au-delà de laquelle il faudrait décréter l'état d'urgence pour cause de pollution. A la station située à l'angle des rues Ontario et Amherst qui fournit les indices sur lesquels on se base pour établir la situation moyenne de l'île, on a enregistré une moyenne de .28 partie par unité de contrôle d'anhydride sulfureux et de .2 quant à la concentration des poussières en suspension dans l'air.

On est déjà fort au-dessus de l'indice idéal fixé à .1 en-dessous duquel on s'efforce de maintenir le degré de pollution. Toutefois, on n'a pas encore atteint la cote d'alerte basée sur les critères suivants: l'anhydride sulfureux ne doit pas dépasser .35 pendant plus de quatre heures consécutives quand le degré de poussière enregistré excède .4 pendant plus de six heures et quand les prévisions météorologiques demeurent pessimistes pour les douze heures à venir.

Il faut toutefois remarquer que les taux de .28 pour l'anhydride sulfureux et de .2 pour la poussière enregistrés à la station Ontario ne rendent pas compte de la situation beaucoup plus dramatique qui prévaut dans les secteurs les plus pollués de la ville, notamment dans le centre-ville, puisqu'ils présentent une situation moyenne de l'ensemble de l'île. Dans certains secteurs, le degré de pollution peut donc dépasser le point critique moyen fixé par la CUM. Cependant, ce point critique moyen a été évidemment établi en tenant compte de ces écarts prévisibles.

L'air au-dessus de Montréal est donc à peine respirable. Le conseil de rester à la maison se fonde d'autre part sur la constatation suivante: le degré de pollution à l'intérieur des édifices est de 40 à 60 pour cent moindre qu'à l'extérieur. Au contact du mortier, de la brique et du ciment, l'anhydride sulfureux se transforme en sulfate, c'est-à-dire en sel. Ainsi précipité, il quitte l'air pour retomber au sel.

Rappelons que l'anhydride sulfureux est produit par la combustion des huiles à chauffage. Les raffineries et les incinérateurs contribuent grandement à ce type de pollution. On fait remarquer que les premières se sont d'assez bonne grâce conformées aux règlements édictés récemment. Les immeubles et les industries dotés d'incinérateurs ont fait preuve par contre d'une collaboration beaucoup moins grande.

D'autre part, l'oxyde de carbone émane des tuyaux d'échappement. Cette semaine, le STOP (Society To Overcome Pollution) annonçait qu'il intensifierait son action auprès du grand public pour rendre les citoyens conscients de leur rôle individuel dans la lutte contre la pollution. Il comptait d'abord expédier une

Suite à la page 2

L'autoroute passera tout juste au nord de Notre-Dame

par André Charbonneau

C'est à proximité de la rue Notre-Dame, au nord, que passera, semble-t-il, l'autoroute est-ouest. On éviterait ainsi le déplacement de quelque 800 familles des 2,000 qui auraient été touchées par le tracé de la rue Rouen. De même, 50 édifices commerciaux au lieu de 90 tomberaient sous le pic des démolisseurs.

Cette décision qui n'a pas encore été annoncée officiellement aurait été prise à la suite de la rencontre entre le premier ministre Bourassa, le ministre Pinard, le maire Drapeau et M. Gérard Niding, président du comité exécutif de Montréal. Il s'agirait d'un retour à un projet mis de l'avant par les experts provinciaux en 1967 mais rejeté alors par l'administration Drapeau-Saulnier.

L'informateur du ministère de la voirie qui a annoncé cette nouvelle a souligné que le nouveau tracé épargnera $20 millions à la province tant au chapitre des expropriations qu'à celui de la construction des viaducs. Ceux-ci seraient en effet au nombre de cinq au lieu de dix.

Cette nouvelle perspective n'a cependant pas calmé les appréhensions de ceux qui s'opposent au principe même de la construction de l'autoroute est-ouest. Le front commun qui rallie ces derniers estime toujours que d'autres priorités, dont la construction de logements, s'imposent davantage, compte tenu des besoins de la population et de la nécessité de combattre le chômage. Il maintient également qu'il est socialement injuste de jeter à la rue plus de mille familles sans les avoir consultées surtout lorsqu'un quartier homogène risque d'être du même coup disloqué.

Le front commun qui a d'abord hésité à se rendre à l'invitation faite dimanche dernier par le premier ministre Bourassa parce que celui-ci avait limité le sujet des discussions aux modifications éventuelles du tracé dans la partie est, a finalement fait savoir qu'il était prêt à participer à une telle rencontre, mais pas

Suite à la page 2

■ aujourd'hui

A 09h30, le congrès annuel du **conseil d'études africaines** au Canada s'ouvre à l'université Laval de Québec par une conférence du professeur G. Balandier de la Sorbonne.

●

De 13h00 à 20h00, au sous-sol de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, 1111 de la Cathédrale, **clinique de sang de l'archevêque.**

●

A 14h30, dans la crypte de l'Oratoire Saint-Joseph, réunion du **Club du premier vendredi du mois** Le père Raymond Simoneau, o.f.m., parlera du "Renouveau charismatique dans le monde". Projection de diapositives.

●

A 17h00, à la suite canadienne du Château Frontenac, à Québec, séance d'information pour les journalistes sur le congrès **provincial du Parti libéral du Canada (Québec).**

●

A 20h30, à l'amphithéâtre Palmer Howard, **colloque de l'Engineering Undergraduate Society de McGill** sur le sujet "Pulp and Paper Pollution in Quebec."

●

A 22h30, sur les ondes de Radio-Canada, les téléspectateurs du réseau français pourront **suivre le premier ministre Trudeau** dans les visites qu'il a effectuées au Pakistan, en Inde, en Indonésie, au Ceylan et en Malaysia.

●

A 10h00, au Centre de recherches Bell-Northern, à Ottawa, troisième réunion annuelle des membres corporatifs de l'**Association canadienne des physiciens** sur le thème: "L'entrepreneur scientifique au Canada".

●

A 19h00, à l'hôtel La Barre 500, à Longueuil, le chef du Ralliement créditiste du Québec, **M. Camil Samson, fera le point de la campagne électorale dans Chambly** avec le candidat Clément Patry, les principaux organisateurs et les journalistes.

●

A 13h00, sur les ondes de CKAC, **Me Nicole Dreyfus,** avocate au barreau de Paris et déléguée de l'association internationale des juristes démocrates, **sera l'invitée de Jean Lévesque** au "Point du Jour".

Rive sud — route transcanadienne — Ste-Julie
(Sortie-62)

- Une cité de parcs et de loisirs en construction sur le versant du Mont-Bruno (côté route transcanadienne)
- Dans un décor unique de montagne, forêt, lac, verger. A 8 minutes du pont tunnel Lafontaine.
- 10 maisons modèles à visiter, 25 plans de toutes catégories.

On peut acheter au domaine un grand terrain pour construction future
Boisé: 10,000 p.c. et plus seulement .30 le p.c.
Non boisé: 7,500 p.c. et plus seulement .25 le p.c.
COMPTANT 10% solde sur 5 ans, intérêt 6% sur solde décroissant

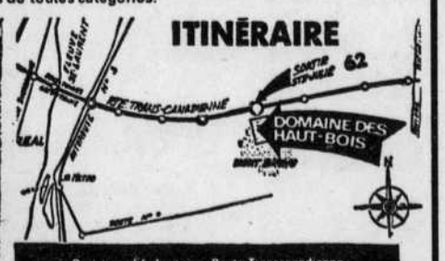

Pont-tunnel Lafontaine - Route Transcanadienne sortie 62, Ste-Julie (7 milles)
Ouvert tous les jours, dimanche inclus

ACHETEZ UNE PROPRIÉTÉ QUI S'APPRÉCIE AVEC DES DOLLARS QUI SE DÉPRÉCIENT

Le Département de Science Politique de l'Université de Montréal

vous invite à une série d'entretiens sur des sujets d'actualité politique et de science politique avec

le professeur Jean Meynaud

Lundi 8 février	- Les média d'information en période de crise
Lundi 15 février	- Justice et politique
Lundi 22 février	- Classes et ethnies à notre époque
Lundi 1 mars	- L'analyse politique: art ou science
Lundi 8 mars	- Facteurs psychologiques du comportement politique
Lundi 15 mars	- Bilan de la science politique contemporaine

Heure : 20.00 heures

Endroit: Salle F-2245
Pavillon des Sciences Sociales
3150, rue Jean Brillant
(près Decelles)

Entrée gratuite

LA LIBRAIRIE DU VIEUX MONTRÉAL
451 St-Sulpice, Vieux Montréal
Tél. : 844-6113

vous présente ici le premier volume d'une prestigieuse collection de luxueux ouvrages consacrés à de grands artistes contemporains:

Rebeyrolles, Ubac, Riopelle, Miro, Calder, etc.

et vous offre une lithographie originale en 6 couleurs

Demandez comment bénéficier de cette offre exceptionnelle en remplissant le coupon réponse.

Je désire recevoir de plus amples informations sur la collection mentionnée plus haut.

NOM . . . . . .
ADRESSE . . . . . .
VILLE . . . . . Tél. . . . . .
PROFESSION . . . . . .

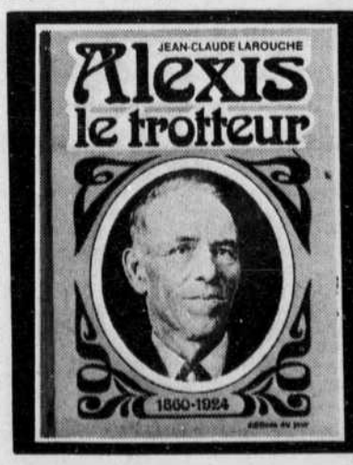

VIENT DE PARAITRE...

ÉDITIONS DU JOUR

ALEXIS LE TROTTEUR

par JEAN-CLAUDE LAROUCHE

- La véritable histoire de ce Québecois entré dans la légende
- Un livre passionnant qui met en lumière un grand athlète qui, entre 1890 et 1900, aurait battu tous les records olympiques contemporains.
- Des témoignages inoubliables • Illustré

En vente partout à $3.50 - Distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur general Jacques Hebert

éditorial

Chambly : où situer l'intérêt de la démocratie?

Comme la plupart des contestations du genre, l'élection partielle qui doit avoir lieu lundi prochain dans le comté de Chambly ne passionne guère l'opinion. Le gouvernement n'est aucunement menacé, vu sa confortable majorité en Chambre. Le solide appui anglophone sur lequel peut compter au départ le candidat libéral (les électeurs anglophones, qui votèrent libéral à plus de 90 p.c. en avril 1970, constituent 30 p.c. du corps électoral) assure à celui-ci une victoire d'autant plus probable qu'au plan de la compétence personnelle et de l'intégrité, M. Jean Cournoyer n'a rien à envier à son rival péquiste.

Voilà un cas où il serait oiseux de prétendre, à grands coups d'épée dans l'eau, trancher une situation dont l'issue paraît scellée à l'avance. La victoire de M. Cournoyer s'inscrira dans la tradition des succès faciles, mais le plus souvent dénués de signification durable, que les partis au pouvoir remportent généralement dans les élections partielles. Elle aura d'autant moins de signification que M. Cournoyer, jusqu'à maintenant, s'est surtout fait connaître comme technicien des relations du travail et a évité de s'identifier à telle ou telle aile qui commence à se faire jour au sein de son parti d'adoption.

Si le gouvernement ne risque pas gros dans l'élection de Chambly, il n'en va pas ainsi du Parti québécois. Celui-ci, en entrant dans la lutte, a pris un risque considérable. Mais il a posé en même temps un geste dont la valeur sera reconnue, nous le souhaitons, par un grand nombre d'électeurs.

Un moment atterrés par les événements d'octobre, certains hommes au pouvoir ont vite compris que, moyennant insinuations et propagande, ces événements pourraient servir à discréditer leurs adversaires. Plusieurs souhaitent sans doute que le PQ soit "lavé" dans Chambly en signe de la réprobation que le public voue à tout ce qui, de près ou de loin, est associé dans leur esprit au FLQ.

Or, il importe de faire échec à cette stratégie. Car si elle devait l'emporter sans difficulté, elle induirait le reste du Canada à se tromper gravement sur l'état réel de l'opinion au Québec, et elle risquerait de priver le Québec d'un instrument démocratique dont il a plus que jamais besoin.

•

Une victoire écrasante du candidat libéral dans Chambly induirait le reste du pays à conclure, pour la centième fois, que c'en est fait de la menace sécessionniste au Québec et qu'enfin, on pourra dormir tranquille avec l'assurance de n'être point dérangé par un gouvernement libéral acquis au fédéralisme actuel et assuré de l'appui de l'opinion québécoise.

Pareille interprétation serait sommaire et dangereuse. Il serait infiniment préférable qu'elle ne pût avoir cours. Et la meilleure façon de prévenir tout malentendu, ce serait que ceux qui s'opposent à la politique gouvernementale accordent, cette fois, leur appui à un même candidat, soit celui qui a le plus de chance de faire une lutte sérieuse à M. Cournoyer.

Certains citoyens s'opposent au gouvernement en raison de sa politique économique. D'autres réprouvent la ligne de conduite suivie par le gouvernement à l'occasion de la crise d'octobre. D'autres sont plutôt mécontents au chapitre de l'éducation, de la politique linguistique, des rapports avec Ottawa, etc. Dans une élection générale, ces citoyens se regrouperaient normalement derrière l'un ou l'autre des partis d'opposition.

Cette fois, au contraire, il y aurait avantage à ce que les votes d'opposition soient plutôt groupés derrière une même candidature. De tous les partis d'opposition, le Parti québécois est celui qui a recueilli, à l'élection d'avril, la proportion la plus élevée des suffrages. Alors qu'il aurait pu imiter le geste d'abstention de l'Union nationale, et qu'il aurait eu pour ce faire des raisons tactiques encore plus valables, il n'a pas craint d'engager le combat dans le comté même où il pouvait craindre d'avoir le plus à souffrir des événements d'octobre. De tous les partis, il est celui qui a le plus franchement assumé, depuis avril dernier, le rôle d'opposition. En plus, M. Pierre Marois est, parmi les candidats d'opposition dans l'élection de Chambly, le meilleur à divers points de vue, et cela par une forte marge. Autant de raisons qui devraient inciter ceux qui réprouvent la politique du gouvernement actuel à se ranger derrière la candidature péquiste.

Un solide appui au candidat péquiste montrerait au gouvernement Bourassa et au reste du pays que la crise d'octobre, si elle a pu un moment terrifier l'opinion, n'a point amoindri le processus de renouvellement en profondeur des options politiques qui est en cours au Québec. Pareil résultat serait pour le gouvernement un aiguillon salutaire qui ne pourrait, en l'occurrence, que renforcer la position des éléments réformistes et "québécois" au sein du gouvernement. Il contribuerait aussi à renforcer la position du gouvernement Bourassa dans les revendications qu'il entend apparemment soumettre dès le début de la semaine prochaine à la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

•

Pour le Parti québécois, l'élection de lundi revêt une signification importante. Le comté de Chambly (dans sa partie francophone) a été l'une de ses terres promises. L'occasion lui sera donnée lundi d'y vérifier pour la première fois si oui ou non il a été victime de la réprobation qui s'est exprimée ces derniers mois contre le FLQ.

On a pu être impressionné, dans certains milieux, par le fait que des éléments felquistes furent actifs, à un moment ou l'autre, au sein du PQ. Ce fait peut, à première vue, plaider contre ce parti. A la réflexion, il est, au contraire, une indication favorable au PQ. Il révèle, en effet, que de tous les partis actuels, le PQ est le seul qui soit capable, par son caractère plus authentiquement démocratique, de faire appel à des éléments que les désordres actuels de la démocratie poussent en dehors ou en marge de celle-ci.

Le PQ devrait conserver, au titre de son option fondamentale, de son programme et de sa philosophie, plus de la moitié des appuis qu'il s'est acquis en avril dernier. Nous avons causé ces derniers mois avec des douzaines de péquistes convaincus: peu d'entre eux ont été ébranlés dans leurs positions par les événements des derniers mois. La plupart ont été, au contraire, renforcés dans leur conviction.

Il sera intéressant, par contre, d'observer le comportement des électeurs qui accordèrent leur appui au PQ en avril pour des raisons économiques ou sociales plutôt que pour des motifs souverainistes. Si le PQ devait perdre lundi la majorité de ces appuis "passagers", il n'en serait pas détruit pour autant, mais amoindri. S'il devait, par ailleurs, conserver ces appuis, voire les accroître, il se verrait confirmé dans le rôle de premier parti d'opposition au Québec qui a été, à toutes fins utiles, le sien depuis l'élection d'avril dernier.

•

La victoire du candidat libéral dans Chambly ne paraît pas faire de doute. L'enjeu réel de l'élection devient ainsi le sort qui sera fait au candidat péquiste. Nous souhaitons que celui-ci obtienne un nombre élevé de suffrages, qu'il "chauffe" le plus possible le candidat ministériel. Ce serait la meilleure façon de montrer que la démocratie est toujours vivante au Québec et que le processus de renouvellement en profondeur des options politiques engagé depuis quelques mois se poursuit toujours.

Claude RYAN

■ lettres au DEVOIR

Lettre qu'un "modéré" aurait pu écrire en janvier 1838

Cher Monsieur,

Je désire donner mon humble opinion au sujet des récents événements qui ont bouleversé le Bas-Canada et vous faire part des commentaires qu'ils m'inspirent.

Je reconnais le bien-fondé des mouvements patriotiques qu'a suscités M. Papineau depuis quelques années et le félicite de l'ardeur qu'il a mise à défendre les intérêts de ses compatriotes. M. Papineau est un homme brillant et son bon sens ne se dément pas; sa vivacité au travail demeure un gage de réussite et je crois que tout sera bientôt en voie de règlement.

Certains individus peuvent continuer de prétendre que M. Papineau est dépassé par les événements et que les groupements radicaux, voire même violents, répondent davantage aux aspirations de notre race fière. Mais que penser des jeunes marginaux et principalement de ceux qui se disent "Fils de la liberté"; qui représentent ces jeunes qui ont nom André Ouimet, Thomas Brown (un jeune Américain qui se sent un idéal patriotique) et même Amedée Papineau, fils de Louis-Joseph Papineau? Quel est leur enracement au sein du peuple français du Bas-Canada? Que veulent-ils obtenir au juste en se servant de moyens violents, sinon l'affaiblissement de notre race et l'abandon de la lutte constitutionnelle que mène Papineau pour notre mieux-être collectif?

Aussi, je reconnais le bien-fondé des mesures exceptionnelles que MM. Gosford et Colborne ont décidé de mettre en vigueur pour contrer le danger d'insurrection. L'emprisonnement sans jugement et la loi martiale ne visent en effet qu'à réprimer la révolte que d'aucuns veulent instaurer: je crois que la démocratie anglaise se protège à ce prix.

Peut-on, en effet, permettre à d'autres Chénier de mettre en danger la paix et la sécurité à laquelle vous et moi avons un droit inaliénable? Devons-nous tolérer plus longtemps que s'organisent d'autres groupes d'extrémistes prêts à tout bafouer pour arriver à leurs fins?

Tous regrettent le massacre du 14 décembre qui vit périr Chénier et 70 autres complices parfois sincères; mais la loi martiale décrétée le 5 décembre par Gosford et qui mettait à prix la tête des meneurs révolutionnaires devenait nécessaire!

Faut-il tant s'inquiéter de notre avenir? Je suis de ceux qui croient que tout peut se régler par des échanges francs et loyaux sans qu'aucune vie humaine ne soit mise en danger. D'ici vingt ou trente ans, justice sera faite à notre peuple car sa marche vers la libération est irréversible. D'aucuns prétendront que je fais fausse route, mais l'avenir leur prouvera qu'ils ont eu tort et que le 19ème siècle aura été celui du peuple du Bas-Canada dont les fils valeureux et pacifiques seront bientôt libres...

"Gardons l'harmonie au service de notre fière liberté!"

René BLOUIN

Montréal, 20-1-70

Victime de la saisie de dossiers chez Me Lemieux

Me Luc Grandmont,
Barreau du Québec,
Montréal.

Je tiens à porter à votre attention les faits suivants.

Il y a plusieurs mois de cela, j'ai chargé Me Robert Lemieux de deux causes qui me concernaient, comme demandeur: une de perception et une autre de dommages et intérêts. J'ai choisi Me Lemieux parce que je connais son travail et que je le sais très intelligent, intègre, adroit, dévoué corps et âme à l'intérêt de ses clients, et que des hommes de cette qualité, il n'en pleut pas dans nos cours. Ces causes n'ont strictement rien à voir avec le FLQ ou avec toute autre association pouvant être déclarée illégale par la suite.

Depuis l'arrestation de Me Lemieux, et bien qu'il soit encore membre en règle du Barreau, je me trouve privé de ses services. Il m'a fallu plus de deux mois pour arriver à le voir quelques minutes et apprendre que malgré ses réclamations et ses démarches, il n'a pas pu se faire rendre une certaine partie de ses dossiers, selon toute apparence saisis par la police et gardés par elle ou par les avocats de la couronne.

Depuis l'arrestation de Me Lemieux, j'ai fait des dizaines d'appels téléphoniques dans le but d'obtenir au moins le numéro des causes. J'ai téléphoné à sa secrétaire, à Me Pierre Cloutier, à sa secrétaire, à Me Bernard Mergler, à sa secrétaire, à M. Vaugeois, au centre de prévention, à vous-même... Peine perdue.

En tant que client d'un avocat qui est encore membre de votre association, je tiens à vous faire savoir que je m'inquiète du fait que je risque de perdre ces causes par défaut, étant donné que sans dossiers, je ne peux pas savoir où les choses en sont, et aussi du fait que des contrats et des chèques versés au dossier et qui doivent servir de preuve risquent de se perdre – je devrais peut-être dire d'être perdus – avant les procès.

D'autre part, j'ai tout lieu de croire que c'est parce que Me Lemieux avait des dossiers à mon nom que les policiers se sont présentés à mon ancien appartement au moins trois fois depuis l'arrestation de celui-ci et que j'ai été congédié (réembauché par la suite). Ainsi du seul fait que j'aie profité du droit de me faire représenter par un avocat de mon choix, je suis devenu suspect – et dans cette affaire qui dit suspect, dit coupable – . En effet, si l'on établit que Me Lemieux est du FLQ parce qu'il a pu connaître des gens reliés au FLQ, je suis aussi du FLQ puisque je connais Me Lemieux. Et ainsi de suite. CQFD. Je suis donc suspect et je serais donc condamné pour avoir exercé un droit que vous êtes censé faire respecter. En attendant, pour la même raison, je me trouve privé d'une représentation juste et équitable.

Je suis convaincu qu'on tente de "punir" Me Lemieux – et du même coup ses clients – en le coupant de ses dossiers et de ses clients.

Il est grand temps que le Barreau du Québec cesse de faire l'autruche et prenne position dans cette affaire. Nous sommess plusieurs à souhaiter savoir si le Barreau du Québec est du côté de la justice ou bien de certains ministres.

André SIROIS

Montréal 19-1-71

Protéger les droits acquis des enseignants

M. le ministre de l'éducation,

(. . .) Je partage votre idée quant à la classification future des professeurs. Le changement du système d'éducation force les autorités à passer des lois qui vont garantir et justifier la scolarité de tous. Il va de soi qu'on se base sur le système actuel pour définir les années de scolarité des enseignants. On planifie en vue des nombreuses années futures: c'est illogique de planifier pour les années 50 à 70, elles sont du passé. Je ne peux ici que me réjouir pour le futur enseignant: la classification est honnête et reconnaît la scolarité de chacun.

Il nous reste le cas des présents professeurs. Je ne peux que déplorer le travail fait jusqu'ici. Il s'agit d'une planification qui touche 80,000 personnes. Comment s'y prendre afin de faucher le moins de têtes? (Car c'est votre souci).

Vous savez qu'une planification ne se réalise bien souvent qu'à long terme. Pourquoi ne pas considérer pour une période à peine de 25 ans, deux classes d'enseignants: les professeurs actuels et les futurs? Qu'on passe une loi qui garantisse la scolarité acquise, le salaire acquis, l'expérience de multiples années et les ententes inter-gouvernementales; une loi qui respecte tous les professeurs du premier au dernier.

Il n'y a aucun corps de métiers, aucune profession, qui ne respecte pas les droits acquis. Car, penser de votre façon, c'est déclassifier le Québec au complet; c'est ne plus reconnaître la valeur de tous les gens en place, puisque tous nos professionnels possèdent leur défunt B.A. Nos députés vont-ils se signer des diminutions de salaires? Car, eux aussi ont eu le culot de naître sous l'ancien système. . .

Louis COLLETTE
enseignant

Montréal, 25-1-71

Comment démarrer sans essence ?

Mon Dieu que les gens sont donc intelligents en Ontario: 57% des 154 bourses de travail libre du Conseil des Arts leur sont attribuées cette année, rapporte votre édition du 21 janvier. Le Québec n'en reçoit que 13%. Mais attention, les Québécois en ont "peu demandé" et c'est pour ça qu'ils en reçoivent peu... C'est simple, "demandez et vous recevrez", c'est écrit dans l'évangile, mais que voulez-vous, nos jeunes ne lisent plus l'évangile.

Autre explication sibylline avancée par un porte-parole du Conseil des Arts: "... les universités québécoises seraient moins bien organisées que les autres à cause de leur jeunesse. C'est pourquoi les enseignants seraient moins bien conseillés sur les bourses disponibles." Et puis nos corps professoraux sont trop jeunes et n'ont pas fait leurs preuves. Voilà le hic: pour avoir de l'argent, il faut avoir fait ses preuves. Mais parfois, pour faire ses preuves, il faut de l'argent... C'est un drôle de problème.

Le Conseil cherche des moyens efficaces pour résoudre ce problème "délicat". Il pourrait peut-être s'octroyer une bourse pour faire une recherche là-dessus. Je pourrais faire une petite suggestion, toute petite: pourquoi ne pas octroyer des bourses de démarrage. Si ça ne produit rien, on ne les renouvelle pas au bout d'un an. Et puis, ça aiderait les jeunes universitaires québécois à faire leurs preuves ailleurs que dans le terrorisme. Mais enfin, peut-être que les jeunes-professeurs - de -nos-sempiternelles-jeunes-universités sont trop "bébés" pour mériter ces belles petites bourses du Conseil des Arts. Mais vous savez, de nos jours les "bébés" grandissent vite... Avec tout ce qu'ils lisent et entendent.

Michèle JEAN

Montréal, 22-1-71

Mépris des témoins

On parle souvent de **mépris de cour, d'outrage au tribunal,** on parle moins des témoins qui doivent attendre des heures et des jours, à leurs frais, le moment de comparaître à des procès de droit civil (pour des accidents, des successions, des fraudes, etc.). Tout récemment, nous étions sept témoins, dans le corridor du vieux Palais de justice, attendant que l'avocat de la poursuite nous convoque à l'audience. Eh bien, nous avons attendu deux jours! Seulement deux d'entre nous ont été entendus; il y aura reprise des audiences probablement en avril.

Comme je racontais ces déboires à des copains, j'ai été étonné de leurs réactions de colère et d'agacement extrême. Plusieurs d'entre eux avaient connu des expériences du genre: voyages inutiles, attentes interminables, sentiment général d'avoir perdu un temps précieux et d'être traités en personnes de peu d'importance.

Les réformes de la Commission Prévost changeront peu de choses, semble-t-il, à ces coutumes immémoriales des tribunaux, et les témoins s'impatienteront encore dans le décor plus somptueux du nouveau Palais de justice. Quoi faire? Ecrire à Me Yves Prévost (St-Grégoire de Montmorency)? Est-il encore temps?

Pour ma part, je proposerais trois façons d'améliorer le système de comparution des témoins:

1 – que les avocats de la poursuite et de la défense s'entendent au préalable sur un ordre d'audition des témoins;

2 – que les témoins non immédiatement convoqués continuent de vaquer à leur travail ou à des loisirs, à condition qu'ils indiquent au huissier d'audience leur numéro de téléphone.

3 – que les témoins s'engagent à se présenter en cour dans les trente minutes qui suivent la convocation (la cour acceptant de payer les frais de déplacement par taxi, et non simplement par transport en commun).

Jacques CLOUTIER

Montréal, 9-1-71

Trois langues à Outremont ?

Me permettrez-vous, sans esprit discriminatoire, de demander, par l'entremise de votre journal, au maire d'Outremont, depuis quand existe au Canada une troisième langue officielle, en l'occurence la langue grecque?

Le Service des ordures ménagères de notre ville nous faisait parvenir la semaine dernière un avis rédigé en trois langues, française, anglaise et grecque. . . Tout de même, ne soyons pas ridicules. . . Qu'une banque veuille s'attirer les bonnes grâces pour ne pas dire les dollars des Canadiens d'expression grecque, je l'accepte, mais que ma ville utilise la langue grecque dans un avis officiel, j'y perds mon latin . . . Liberté, liberté chérie, que de bêtises on commet en ton nom. . . La ville de Montréal nous enverra bientôt, j'imagine, des avis en français, anglais, grec, italien, lithuanien, hébreu, arabe pour la taxe d'eau. . . Tout de même, même si nous avons des élections municipales en 1971 à Outremont, cessons d'être ridicules. Nous avons déjà assez gaffé. . . Tâchons de nous ressaisir. . . Retombons sur nos deux pieds, pour ne pas dire sur nos deux langues. . . officielles.

André GAGNON, m.d.

Outremont, 30-1-71

Billet d'Italie: *service compris*

Selon Boccace, c'est pendant la peste qui sévit à Florence en 1348 qu'apparurent "je ne sais quelle sorte de fossoyeurs surgis du bas peuple, qui se faisaient appeler croque-morts et dont les services étaient stipendiés" (Le Décaméron)

Depuis, l'industrie de la mort n'a cessé d'être florissante. Tous les cris des vivants concernant l'exploitation des commerçants de la mort n'ont jamais été très utiles. A Rome, selon Indro Montanelli, du Corriere della sera, près de 5000 morts attendent d'être ensevelis. Plus de place dans les cimetières et seulement les "bustarelle" (pots-de-vin) peuvent aider à accélérer les chances de reposer en paix dans les HLM de l'autre monde.

Le maire de Rome réfute ces propos: à son avis il n'y aurait que 1000 cadavres en souffrance (si l'on peut dire) et resterait à prouver l'existence des pots-de-vin. Dans tous les pays le problème est le même. Il en coûte de mourir. . . il en coûte même très cher, service compris.

Rolande A. LACERTE
Varèse, janvier 1971

LIBRE OPINION

L'intégration des services de police

par ANDRÉ NORMANDEAU, criminologue

On a beaucoup écrit ces derniers temps sur l'intégration des services de police de la Communauté urbaine de Montréal. Dans son ensemble, l'intégration est acceptée comme une nécessité. Les "événements d'octobre" n'ont fait que dramatiser cette constatation. Cette intégration devrait se faire progressivement et par étapes bien définies.

Nous sommes personnellement gagné à ce point de vue et nous serions tenté d'applaudir tout simplement et inconditionnellement à ce projet d'intégration sans ajouter de commentaires redondants puisque tous les arguments positifs ont été déjà discutés publiquement.

Toutefois, une objection légitime à la recommandation d'intégration des services de police est à retenir et une solution satisfaisante à développer. Il s'agit de la crainte exprimée par des citoyens bien intentionnés au sujet du gigantisme **impersonnel** d'une force de police unique et fortement centralisée à l'échelle de l'Ile de Montréal.

Cette crainte, à notre avis, est justifiée.

Comment, alors, trouver le juste milieu entre l'efficacité technique qui découlerait de l'intégration et le désir de milliers de citoyens de ne pas perdre contact avec les protecteurs de leurs biens physiques et matériels?

Deux solutions complémentaires s'offrent à nous.

Agents de la paix communautaire

La première solution préconise une spécialisation réelle et effective de ceux auxquels nous attribuons actuellement le titre de "policiers" et la création d'un service "d'agents de la paix communautaire" qui s'occuperaient des problèmes moins complexes qui sont pris en charge dans le présent système par les policiers.

Nous payons actuellement le gros prix à nos policiers alors que leur emploi du temps dans une proportion de 80 pour cent est surtout axé sur des fonctions non complexes comme la circulation, le stationnement et le règlement de problèmes familiaux ou de voisinage. C'est inacceptable.

Les "policiers" devraient concentrer leurs efforts au niveau de la criminalité **per se**. Les problèmes à ce niveau sont fort complexes, qu'il s'agisse de crimes de violance, de crimes contre la propriété ou de crimes organisés. C'est là que nous avons besoin de leurs expertises. Cette perspective implique un degré d'éducation minimum de niveau collégial (CEGEP) ainsi qu'une spécialisation interne (fraudes, faillites frauduleuses, vols organisés...). Nous sommes prêts à bien payer nos "policiers". Mais de vrais "policiers".

La criminalité ne connaissant pas de frontière, ces policiers travailleraient donc sur tout le territoire de la CUM au sein d'un seul service de police hautement centralisé et perfectionné.

Par contraste, les "agents de la paix communautaire" s'occuperaient de tous les problèmes quotidiens des citoyens qui ne sont pas liés directement au champ de la criminalité: règlements municipaux, circulation, "chicanes" de famille ou de voisins, "le chat de Madame X qui est mal pris dans le poteau du Bell".....

Ces problèmes quotidiens n'en sont pas moins importants du point de vue des citoyens et il est nécessaire d'envisager des "mécanismes de règlement de problèmes". Or, ces problèmes sont liés de très près, précisément, à la vie communautaire, qu'il s'agisse de quartiers de la ville de Montréal et d'ailleurs, ou de villes de banlieue.

C'est pourquoi, ces "agents" travailleraient au niveau des quartiers et des banlieues afin d'être sur la même longueur d'ondes que les citoyens impliqués, de comprendre d'une façon "personnalisée" leurs problèmes, et de leur venir en aide adéquatement en faisant appel aux ressources communautaires propres à leurs "milieux sociologiques" spécifiques.

Ces "agents" pourraient posséder l'équivalent éducationnel du secondaire terminal et devraient être impliqués concrètement dans la vie de quartier. Une politique salariale raisonnable mais, évidemment, moins dispendieuse que dans le cas des "policiers" serait élaborée.

Quand on parle d'intégration, il s'agit donc d'intégration des "policiers", non des agents de circulation... Les "agents", c'est à créer. Mais le matériel humain est déjà prêt. Il s'agit des policiers actuels qui ne sont pas spécialisés ou en voie d'y parvenir. Il s'agirait, en partie, d'une "reclassification", sous une égide administrative différente, au sein des services de police déjà en place. Il faudrait, toutefois, éviter certaines difficultés de telles reclassifications et l'expérience récente des enseignants à ce sujet est instructive.

Un ombudsman de la Cité

La deuxième solution pour éviter le "gigantisme policier" nous invite à penser à la création d'un **polis ombudsman,** d'un ombudsman de la Cité, d'un protecteur du citoyen de la Communauté urbaine de Montréal contre les abus inévitables de certaines actions policières. Il s'agit d'un protecteur spécialisé pour les affaires policières.

Il faudrait se rappeler, incidemment, que le concept même de "police" est lié à la grande ville, à la Cité, et qu'il n'est nullement rattaché en soi à une connotation négative.

Créateurs de ce terme: "polis", les Grecs ont parfaitement défini le contenu de la notion. Comme Jean Suaini, un policier français de passage au Québec l'automne dernier, le faisait remarquer, les Grecs anciens sont les ancêtres de la civilisation urbaine.

Dès qu'ils ont pris conscience que la nature des choses les poussaient à perfectionner la co existence, à extraire d'elle, outre les avantages défensifs, la protection contre l'indifférence de la nature, les avantages plus dynamiques, plus expansifs, comme le développement de la vie de l'esprit, l'art, l'industrie, la science, ils ont trouvé un mot pour qualifier cette nature nouvelle posée par l'homme sur la terre: polis, la ville.

Et bien vite une famille de mots a creusé l'intuition dévoilée par le maître-mot: – polisso, je crée une ville. Le mot **polis** a subi une très significative évolution, du temps même de l'épopée grecque: dans un sens élargi il a fini par viser non seulement une Cité bien incorporée à son originalité, mais aussi toute région habitée, toute réunion de citoyens, toute unité de vie humaine socialement organisée, ou constituée. La civilisation occidentale est née dans la Méditerranée orientale sous forme d'un tissu social fait de cités, de métropoles. A la base des empires d'antan il y eut souvent une métropole riche, organisée, impérialiste, ambitieuse. Rome en fut l'exemple le plus illustre. Urbs: la ville.

Le sens élargi s'est alors systématisé et le mot **polis** a désigné avant tout un état démocratique, la cité étant le bien de tous. Finalement le mot a fini par désigner purement et simplement: la démocratie.

Dans la philosophie sociale grecque on a pu dire, sur la base d'une expérience vécue, que la condition d'une société démocratique c'est d'avoir une police.

Comment alors opposer en soi l'idée de police et l'idée des libertés démocratiques? La police, historiquement, est tout à fait le contraire de l'Etat policier. Intégrée ou pas, elle est directement au coeur de la démocratie, elle permet l'existence même des libertés démocratiques lorsque son rôle est bien défini par rapport au politique et que son autonomie relative est protégée. Cette autonomie par rapport au monde politique, peut toutefois amener la force policière à s'éloigner beaucoup trop des citoyens qu'elle doit servir, et à abuser de ce pouvoir, surtout lorsqu'elle s'étend sur un territoire aussi vaste que la Communauté urbaine de Montréal. C'est ici qu'intervient le rôle positif du protecteur du citoyen.

Cet ombudsman de la Cité pourrait d'ailleurs être assisté d'un véritable **Conseil de défense sociale** constitué de représentants de différents services criminologiques: juges et avocats, agents de probation et de libération conditionnelle, agents de resocialisation dans les pénitenciers et les institutions pour jeunes délinquants. . .

Ceci dit, souvenons-nous que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Une bonne intention ne peut à elle seule être tenue pour un mérite, elle doit être suivie d'un effort de réalisation.

Le temps est à l'action. Que le processus d'intégration des services de police de la Communauté urbaine de Montréal s'amorce au plus tôt, c'est là un désir légitime de tous ceux que préoccupe la défense sociale des Montréalais.

■ propos d'actualité

"Tant que le droit devra s'appuyer sur la force pour se faire respecter, les sociétés des nations n'obtiendront, avec un gaspillage énorme d'argent et de patience, que des victoires qui pourront paraître admirables mais qui ne seront, cependant, qu'une goutte d'eau; tant que le droit devra s'appuyer sur la force pour se faire respecter, les sociétés des nations échoueront aux moments décisifs chaque fois qu'elles entreront en choc avec les intérêts des super-puissances."

Dom Helder Camara, archevêque de Recife au Brésil.

"Les gouvernants ont à prévoir les conséquences familiales de toute législation. Ils doivent par des mesures spéciales aider les familles à affronter les rythmes nouveaux de vie qu'un monde industrialisé et urbanisé leur impose. En effet, les modes de vie familiale sont changés... Le coût de la vie est en hausse continuelle. Un grand nombre de chefs de famille n'ont pu acquérir une instruction adéquate."

("La situation économique de la famille", message des évêques canadiens à l'occasion de la fête du travail 1967).

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy
Directeur de l'information:
Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siege social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliotheque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

Faut-il nationaliser l'assurance-automobile au Québec?

1) L'expérience de la Saskatchewan: un exemple dont on abuse facilement

par GÉRARD PARIZEAU

Dans la revue Assurances qu'il dirige depuis de nombreuses années, M. Gérard Parizeau publiera ces jours prochains une étude sur l'assurance-automobile dont il a voulu livrer la primeur aux lecteurs du Devoir. M. Parizeau examine aujourd'hui deux arguments qu'on invoque souvent à l'appui de la thèse de la nationalisation. Il proposera demain des solutions à un problème dont tous reconnaissent l'urgente acuité.

Bon nombre de gens affirment que pour régler les problèmes de l'assurance automobile dans la province de Québec, il faut avoir recours à la nationalisation. Certains apportent des arguments nombreux. Nous voudrions en retenir deux, les analyser et tenter d'indiquer le plus succinctement possible la situation actuelle et les solutions qui, à court ou à long terme, permettraient, non de régler la question définitivement et dans le sens de la nationalisation, mais d'améliorer sensiblement les coûts et les problèmes d'une grande industrie, à laquelle chacun d'entre nous est lié directement ou indirectement.

Voici les deux arguments principaux que l'on emploie au Canada:

a) la province de la Saskatchewan a un régime étatisé. Les résultats y sont bons puisque l'assurance y coûte beaucoup moins cher que dans la province de Québec;

b) le coût d'administration de l'assurance-automobile est beaucoup plus faible dans la Saskatchewan (16.3%) que dans la province de Québec (41%).

A cela, on ajoute: l'assurance automobile doit être obligatoire.

Le cas de la Saskatchewan

Nous allons passer en revue ces trois éléments en présentant les faits comme nous les voyons, dans leur aspect le plus objectif.

Le premier, c'est la comparaison entre la Saskatchewan et le Québec. Il est exact que la différence de coût est considérable. Au premier abord, elle semble injustifiable. Si l'on réfléchit un instant, on vient à la conclusion qu'il n'y a vraiment pas de commune mesure entre les deux provinces, au point qu'il est impossible d'établir une comparaison valable. La Saskatchewan est un pays de plaine, avec des routes tracées à une époque beaucoup plus récente que dans la province de Québec, où la plus grande partie des voies secondaires (les plus importantes en longueur) ont pendant longtemps desservi des maisons d'abord, puis des villages. Le plus grand nombre a été amélioré, mais sans que la correction soit suffisante. Seules les grandes voies de communication correspondent aux normes reconnues. De plus, la circulation est infiniment moins grande dans l'une que dans l'autre province, puisque la population est beaucoup moindre et la concentration urbaine beaucoup plus faible. A noter aussi que la circulation a lieu en plaine dans un cas et, en partie, en pays de collines et de montagnes dans l'autre. Si l'on veut comparer deux milieux géographiques à peu près semblables, il faut le faire pour l'Alberta et la Saskatchewan où la configuration du sol, la population, (1) la construction des villes et la densité de la circulation sont à peu près identiques. Mais alors que constate-t-on, d'après les chiffres tirés d'une étude faite par le Bureau d'Assurance du Canada, au cours de l'enquête menée dans la province d'Alberta? (2) Dans bien des cas, le tarif est inférieur dans l'Alberta que dans la Saskatchewan. Pour qu'on s'en convainque, voici quelques exemples (2):

	Premier groupe (2 conducteurs âgés de 25 ans ou plus – 3 ans sans accident (3) (24%)	Deuxième groupe (2 conducteurs de plus de 25 ans – 3 ans sans accident. Jusqu'à 10 milles du bureau). (32%)	Troisième groupe (Cultivateurs) (4%) (3)	Quatrième groupe Affaires et promenade. (Sans conducteur de moins de 25 ans – 3 ans sans accident (4%) (3)
i) En Alberta:				
Calgary et Edmonton	$73	$ 91	$66	$112
Medecine Hat	$70	$ 79	$63	$ 96
Peace River	.888	$100	$77	$122
ii) En Saskatchewan:	$90	$ 90	$90	$ 90

Dans le cas des voitures utilisées pour promenade et affaires, le tarif est inférieur dans la provinde de la Saskatchewan. Par contre, il ne l'est pas dans les autres cas, à deux exceptions près. Or, si l'assurance est étatisée en Saskatchewan, elle relève de l'initiative privée dans l'Alberta. Devant cela, l'argument de la nationalisation est faible puisque la situaion est à peu près identique dans la province du Manitoba, qui est géographiquement comparable à celle de la Saskatchewan. Il est vrai qu'on vient de nationaliser l'assurance dans cette dernière province. D'un autre côté, on ne l'a pas fait pour des raisons techniques, mais pour satisfaire à un engagement pris en période électorale et avec une majorité d'une seule voix.

Ontario versus Québec

Pour pousser l'étude technique plus loin, nous suggérons qu'on fasse une comparaison entre les provinces de Québec et d'Ontario. Là également la différence de prime est considérable. Ainsi, pour une voiture Impala la prime comparative à Montréal et à Toronto est comme suit: (3)

Montréal	–	$344
Toronto	–	$196

Par rapport à celle de Montréal, la prime de Toronto est inférieure de 43 pour cent.

Pourquoi?

Il y a plusieurs explications que voici. La première est d'ordre statistique. Elle nous est fournie par les chiffres officiels de la Canadian Underwriters' Association qui, dans son relevé du **Green Book** (4), analyse les résultats de toutes les provinces, sauf la Saskatchewan qui n'adhère pas au Syndicat. Les voici:

	Québec	Ontario	% d'excédent dans le Québec
Fréquence annuelle des sinistres pour cent voitures assurées en 1969	12	8.7	38
Coût moyen des sinistres – même base	$830	$752	13

Dans le Québec, la fréquence des sinistres était, en 1969, de 38 pour cent plus élevée que dans l'Ontario et le coût de règlement de 13 pour cent de plus. Si l'on établit la prime pure dans deux villes pour les dommages corporels et matériels (c'est-à-dire le nombre d'accidents multiplié par le coût moyen et divisé par le nombre de voitures assurées), on obtient le résultat suivant:

	Pour Montréal	Pour Toronto	% de l'une à l'autre
Prime pure moyenne	$102	$ 72	70

Il y a là une première explication de la différence de prime pour les dommages corporels et matériels seulement. Ce qui est l'élément le plus important de la prime.

En voici d'autres d'un caractère soit juridique, soit technique:

i) Dans les provinces de droit commun – comme l'Ontario – l'automobiliste n'est responsable envers les personnes transportées que s'il a commis une faute grave ou grossière, comme on dit dans le jargon du métier. Dans la province de Québec, la moindre faute entraîne une indemnisation. Que représente exactement cet élément dans les indemnités de dommages corporels? Il est difficile de le dire avec exactitude, mais on a estimé que, de 1961 à 1964 (5) il a été d'environ 14.18% des sommes versées pour les dommages corporels dans la province de Québec et seulement de 1.1% dans celle d'Ontario. Ce premier chiffre indique l'importance de ce poste qui, au premier abord, peut sembler négligeable. Un autre indice en souligne la portée. Dans 418 dossiers d'une importante société d'assurance-automobile, choisis au hasard en 1970, on en a trouvé 61 qui prévoyaient des dommages aux personnes transportées dans le véhicule assuré. La réserve constituée était de $375,800, soit 30% de celle que l'on avait établie pour les 270 dossiers ayant trait à des dommages corporels (sur un total de 418). Il y a donc là un élément qu'il ne faut pas non plus mettre de côté sans lui accorder son importance réelle.

ii) Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile est à la charge des assureurs dans la province de Québec, tandis que, dans l'Ontario, il fait l'objet d'une taxe spéciale perçue au moment où le conducteur reçoit son permis. On ne saurait mésestimer cet autre élément de tarification puisqu'en 1968 et 1969, les indemnités totales versées par les assureurs dans la province de Québec, de ce chef, se sont élevées à $5,112,382 et $5,940,476 respectivement. A cela, il faut ajouter les sommes mises en réserve en 1968: $6,868,000 qui sont passées à $8,779,000 en 1969 et à $10,600,000 en 1970. En 1970, les cotisations vont être de $6,225,000 environ. Les assureurs doivent tenir compte des cotisations, aussi bien que de l'augmentation des réserves. En regard de primes de l'ordre de $271,000,000, cela veut dire que la participation des assureurs à la Caisse d'indemnisation dans la province de Québec s'élève à quelque trois pour cent des primes perçues. Tandis que les assureurs ontariens, encore une fois, n'ont pas à tenir compte de ce poste particulier dans leur tarif, puisque le gouvernement perçoit une cotisation spéciale au moment où le permis de conducteur lui est remis.

Des frais exclusifs au Québec

Deux autres éléments augmentent la charge des assureurs dans la province de Québec:

a) le fait que l'intérêt sur la somme accordée par le tribunal compte à partir de la date d'inscription de la cause et non à compter du jugement, comme dans l'Ontario. Pour estimer cet élément nouveau on peut se rappeler qu'il faut d'un à deux ans pour obtenir une décision de la Cour Supérieure, quelque trois ou quatre pour un arrêt de la Cour d'Appel et jusqu'à sept ou huit pour celui de la Cour Suprême. On peut voir par là ce que représente cette partie des frais extra-judiciaires, même s'il s'agit d'intérêt simple.

b) Les frais médicaux. Théoriquement, cette dépense n'a plus sa raison d'être depuis le 1er novembre 1970, puisque la province de Québec a maintenant une assurance accidents et maladie; comme l'Ontario l'a eue deux ans auparavant. Seuls subsistent les frais non garantis pour la Régie et ceux qui, pouvant être attribués à la faute d'un tiers, donnent lieu à un recours par la Régie contre ce dernier. Avant le 1er novembre, il y a certainement eu là une dépense venant s'ajouter aux autres et dont on doit tenir compte si l'on veut que la comparaison soit valable. Dans l'Ontario, en 1969-1970, le coût de l'avenant des frais médicaux était de $2 contre $5 dans le Québec. Depuis il a été réduit à $2 dans Québec, en tenant compte d'un risque moindre correspondant à des frais indemnisables moins élevés.

Sous le même titre, je crois, il faut ajouter la différence du coût d'hospitalisation entre le Québec et l'Ontario. Elle va diminuant avec les années, mais elle reste quand même assez importante puisque, d'après la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-Etre social, le coût comparatif des frais d'hospitalisation s'établissait ainsi entre 1966 et 1968 pour les deux provinces. (1)

Dépenses par journée d'hospitalisation	1966	1967	1968
Dans Québec	$43.96	$49.15	$52.54
" Ontario	$35.69	$40.43	$46.25
Différence en pourcentage:	23.1	21.16	13.6

La différence va décroissant d'année en année. Elle a été assez substantielle cependant, pour qu'on la mentionne ici comme un facteur de coût et de tarification, tout au moins pour les années antérieures à 1970.

Il y a aussi la note du médecin. On estime que, dans l'Ontario, elle est un peu moins élevée que dans le Québec; peut-être de 5 pour cent en moyenne.

Comme on le voit, avant de juger aussi péremptoirement qu'on le fait, il faut être au courant du dossier. Nous nous permettons de le soumettre aux gens qui, en toute bonne foi, ne voudraient pas conclure sans avoir les éléments d'une opinion établie sur des faits.

Les coûts d'administration sont-ils plus élevés au Québec?

Venons-en maintenant à la deuxième partie de cette étude: le coût d'administration de l'assurance-automobile. Pour qu'on en juge, voici les derniers chiffres établis par le Bureau d'Assurance du Canada.

	% des primes
Province de Québec	27.6
" d'Ontario	30.1
" d'Alberta	31.6

Quant à la Saskatchewan, on fixe généralement le pourcentage à 16.3 pour cent; mais en procédant ainsi on ne tient pas compte de tous les éléments. Ainsi, à l'assurance initiale fournie par la Régie de l'Etat, il faut ajouter les frais supplémentaires de l'assurance d'excédent. Ce qui porte le pourcentage à 24, bien près des frais d'administration du Québec (6).

De toute manière, comme on le voit, on est loin du chiffre de 41% mentionné parfois, avec le commentaire suivant:

"4.2% du montant des dépenses imputées aux réclamations représentent en fait des dépenses administratives, ce qui signifie que 41% des primes perçues iraient aux dépenses (au lieu du chiffre officiel de 37% (7)".

Devant les chiffres qui précèdent, on ne peut affirmer comme le fait également la C.S.N.: "... en réalité moins de 59% des primes perçues retourneraient aux accidentés – ce qui porterait le taux de dépenses administratives et des profits à plus de 41%".

Les chiffres du Bureau d'Assurances du Canada sont établis à l'aide d'une méthode uniforme, mise au point par le Bureau et qui permet maintenant une comparaison équitable.

Comment expliquer que les frais d'administration soient inférieurs dans le Québec? C'est d'abord que la commission à l'intermédiaire y est inférieure (12½% au lieu de 15%, par exemple pour les voitures particulières). Puis, parce qu'en enlevant cet élément qui ne varie pas, quelle que soit l'importance totale de la prime, les autres postes ont tendance à prendre une importance décroissante avec la prime totale. Ainsi, les frais d'administration ne sont pas nécessairement proportionnels au chiffre d'affaires, quoiqu'ils aient tendance à être uniformes dans l'ensemble. A moins d'avoir des méthodes administratives moins efficaces, moins mécanisées ou une main-d'oeuvre beaucoup plus coûteuse, les frais seront proportionnellement plus bas avec des primes plus élevées.

L'assurance obligatoire

Reste l'assurance obligatoire. On a raison de soulever le point. L'assurance obligatoire est censée régler la question. Avec elle, en effet, ne peut conduire que celui qui est assuré. A ce point de vue, la mesure prévue par la province du Manitoba, pour novembre 1971, nous paraît heureuse. Ne pourra alors obtenir un permis que celui qui est assuré: l'assurance pour les dommages corporels et matériels aux tiers portant non plus sur la voiture et son propriétaire, mais sur le conducteur. Il y a là une formule excellente en soi. Malheureusement, dans la pratique les choses ne se passent pas toujours comme on le prévoit. Il y a ceux qui conduisent sans permis, donc sans assurance. Il y a les gens qui viennent de l'étranger ou d'une autre province où les mêmes dispositions n'existent pas. On doit conclure crovons-nous, que l'assurance obligatoire n'est pas une panacée. Dans l'Etat de New York (où elle est obligatoire), comme dans l'Ontario et dans le Québec (où elle ne l'est pas) l'assurance doit être complétée par un fonds d'indemnisation. Une fois de plus, il faut admettre qu'aucune solution n'est complète en soi.

1. En 1966, la Saskatchewan a deux villes de plus de cent mille âmes, Régina (131,127) et Saskatoon (115,892). A Moose Jaw qui est la troisième en importance, il y avait 33,417 âmes. La même année, en Alberta, deux villes dépassent cent mille âmes: Edmonton (376,925) et Calgary (330,575); puis l'on tombe à 37,186 avec Lethbridge.

2. Basés sur trois voitures: Chevrolet Bel Air, Ford Custom et Plymouth Belvédère toutes trois de modèle 1969. Garantie: Dommages corporels $35,000, frais médicaux, assurance individuelle dont l'indemnité hebdomadaire ($35), tous risques avec franchise de $250 (et $25 selon le cas) et de $200 respectivement. Bref, dans l'ensemble, une garantie à peu près identique.

3. Voiture Impala-Chevrolet 1970, utilisée pour affaires et promenade, aucun conducteur de moins de 25 ans. Assurance des dommages aux tiers ($100,000), des frais médicaux ($2,000), Collision (franchise $100), risques multiples (avec franchise de $25).

4. Publication annuelle dans laquelle, le B.A.C., suivant une méthode uniforme, groupe les statistiques de toutes les provinces sauf la province de Saskatchewan.

5. Statistical Agency, 1966.

6. Voir à ce sujet "The Report of The Legislative Committee on Automobile Insurance to the Legislative Assembly of Alberta (March 1940)." P. 48. "The average ratio on all automobile insurance, written in Saskatchewan over the past 20 years – y lit-on – is 76% for claims and 24% for administration."

Voir aussi: "L'Assurance automobile. Le Groupe Prévoyants du Canada". P. 20.

7. Page 54. "Assurance automobile – pour une régie publique'. Brochure de la C.S.N.

Demain: comment améliorer la situation actuelle?

lettres au DEVOIR

Le style de René Lévesque

M. Robert Barberis, professeur.
a/s Le Devoir

Vous avez écrit un bon article sur le style de René Lévesque. Je voudrais, non le battre en brèche mais y apporter les nuances de quelques considérations.

Comme vous, j'admets que le langage de M. Lévesque respire la sincérité, sonne "vrai". Mais la sincérité et le vrai ne sont pas l'exclusivité du français jouaillsant ou du fling flang verbal que je sache. M. Lévesque ne serait ni moins vrai, ni moins sincère s'il s'exprimait aussi correctement qu'il peut le faire: il ne manque ni d'intelligence, ni de vocabulaire. Dans son cas, ce n'est qu'une affaire de sélection. Cela ne veut pas dire que l'on souhaite des mots de $3.50, longs comme ça! Mais il y gagnerait:

1) Sa politique du français n'en serait que plus logiquement servie au Québec et à l'étranger. N'a-t-il pas dit aux Américains: "Investissez au Québec, mais faites-le en FRANÇAIS"? Je vis à New York et je sais ce que les Américains pensent du français joualisant: ils partent à pleins bateaux et avions pour aller étudier le français en France. "Au Québec, les Universités, (celle de) Laval, surtout, donnent des cours de qualité, mais nos enfants ne trouvent pas sur les campus et dans les foyers où ils pensionnent cette même qualité". Et voilà à ce simple point de vue, l'implication économique d'une lacune. Moins d'étudiants à nos cours d'été et de l'année; et quelle réputation! Qu'il est urgent de corriger, n'est-ce pas M. le Professeur?

2) M. Lévesque est près du peuple, je l'admets encore. Alors il doit comprendre ce peuple, il doit avoir saisi que le malaise des Canadiens français – ou si vous préférez des Français québécois – c'est d'être aliénés, d'avoir dû se faire autres à partir d'une langue qu'ils ont dû avilir de mots étrangers ou étranges pour entrer sur le marché du travail. Il doit comprendre, ce chef du Parti Québécois, que la réintégration de l'identité du peuple est intimement liée à la valorisation de sa langue maternelle, langue qu'il aura de plus en plus l'occasion et la possibilité d'apprendre et d'utiliser dans un Québec français.

3) M. Lévesque, ni vous, M. Barberis, ne devez vous étonner que des Québécois soient sensibles à ce que leurs chefs négligent ou maltraitent la langue française. Au contraire; cela est de très bon augure: la fierté de la langue, la fierté tout court, naît chez nous. Il n'est pas trop tôt. Ne nous hâtons pas d'étouffer ce nouveau-né encore au berceau. Vos catégories ne sont pas essentielles, M. le Professeur. Elles disent grosso modo: Souci de la langue – bourgeoisie; langue négligée – classe ouvrière. Je connais plus d'un Québécois qui a à peine frôlé les bancs du niveau d'études secondaires – c'est loin du cours classique – et qui néanmoins se montre désireux de toujours mieux parler. Allons, allons! Le peuple n'est pas si dépourvu que cela. Chez les riches comme chez les moins riches, il y a des gens intelligents et d'autres qui le sont moins, voire, pas du tout. Les gens intelligents de n'importe quelle classe sociale cherchent ordinairement à exprimer une idée claire dans une langue correcte, sans pédantisme verbal qui sente l'aliénation sous une autre forme.

4) M. Lévesque peut même "gueuler" en français s'il le veut. Les Français québécois possèdent tout un arsenal d'expressions sonnantes, non vulgaires, ni triviales, capables de claironner la vérité, celle de M. Lévesque, celle des 640,000 électeurs parmi lesquels il y a bon nombre de bourgeois non embourgeoisés. Je ne vois pas pourquoi vous en avez tant peur! Je ne vois pas pourquoi vous les éliminez de la lutte pour un Québec français? Les excès de qualité ne sont pas à craindre, chez nous moins qu'ailleurs!

Vous nommez M. Claude Ryan. Que voilà un homme qui appelle les choses par leur nom, dans une langue parfaite! Est-il pour cela bourgeois? Est-il pour cela obligé de camoufler la vérité? Et tout le monde le comprend. C'est pourquoi il y a des abonnés au Devoir dans tous les coins de la province, y compris les milieux ouvriers, à New York, en France, partout.

D'ailleurs, M. Barberis, vous non plus ne me semblez pas bourgeois, et votre article est bien. Aurait-il été plus compréhensible si vous l'aviez écrit en français joualisant? ou émaillé de mots blessants?

Et je termine en disant qu'on peut s'inquiéter autant que M. René Lévesque des maux qu'il dénonce tout en souhaitant – je le répète – au nom de sa politique d'un Québec français, qu'il le fasse dans une langue convenable. Combien sont prêts à militer pour ce Québec français, mais pas du tout intéressés à un Québec joual. La langue, c'est le véhicule de la pensée, on le sait. On sait aussi qu'une langue nette, pétillante, bouillonnante tant qu'on voudra, n'a jamais été un obstacle au vrai, à la cohérence, à l'engagement, à l'efficacité. S'il en était autrement, dites-moi, seriez-vous quand même professeur? Moi, pas!

C. J. HUOT
3335 Country Club Rd
N.-Y. 10465

Un climat de répression

(...) Faisant suite à l'éclatante réélection du maire Drapeau, au moins quatre actes répressifs de la part du gouvernement municipal ont suivi, qui, pris dans un ensemble, ne peuvent être ignorés.

(1) **Logos**, journal "underground" de Montréal, a dû fermer ses portes à la suite d'une perquisition effectuée par la police municipale. Parmi les objets saisis par les "forces de l'ordre", on retrouve une machine à écrire, plusieurs filières ainsi que la presque totalité d'une édition récente du journal...

(2) Community Switchboard, centre d'accueil et d'information téléphonique, administré par des jeunes, fut fermé par la police municipale, qui menaçait les responsables d'une accusation de détournement de mineur. Le centre téléphonique fonctionne encore mais Switchboard s'est vu dans l'obligation de changer d'adresse et de discontinuer toutes autres activités: entre autres, le repas à 10 sous, la coopérative alimentaire ainsi qu'un centre d'accueil pour remplacer celui de Longueuil.

(3) L'astrologie, devenue récemment une pratique très populaire chez les jeunes, a été déclarée hors-la-loi à Montréal s'il y avait rémunération. Pour certains, ce geste constitue une atteinte à la liberté de penser.

(4) Les boîtes à journaux sont maintenant prohibées dans les rues de la ville. La distribution sera donc retardée et rendue plus difficile, portant atteinte à la liberté d'expression de la presse (...)

Ce climat de répression exercée par la ville de Montréal contre les jeunes, les pauvres et la presse, laisse présager des jours très sombres. Les Montréalais concernés ont de bonnes raisons pour commencer à s'y opposer au moyen de lettres, d'appels téléphoniques aux dirigeants qui leur semblent responsables de cette situation: le maire, la police, de Montréal et les conseillers de la ville de Montréal.

Louis E. ODENER

M. Angers, "théologien"

Dans le Devoir du 23 janvier, M. François-Albert Angers exprime son opinion sur les questions posées récemment sur le baptême des enfants et la foi. Qu'il s'en prenne à l'intellectualisme des théologiens, c'est son droit le plus strict. Comme je ne veux pas engager un dialogue de sourds, je n'entreprendrai pas de lui répondre; car il est évident qu'il n'a pas saisi le sérieux de l'enjeu pour l'Eglise et pour la foi. Peut-être serait-il plus juste de dire qu'il l'a mal saisi.

Mais là où il dépasse les limites de son droit et qu'il blesse la justice et la charité, c'est lorsqu'il prétend juger de la foi de certains théologiens en écrivant "qu'ils n'ont plus la foi et qu'il leur faut saboter l'Eglise à la mesure de leur incrédulité pour s'y sentir à l'aise"!

Roger BROUSSEAU, c.s.v.
Office diocésain de liturgie
St-Boniface, Man., 28-1-71

BILLET

Le salut par l'armée

La venue des forces armées au Québec nous rappelle une vérité savamment dissimulée par les politiciens de gauche de tout acabit: c'est l'armée qui a le plus contribué à la libération économique des Canadiens français. Combien de nos ingénieurs, de nos médecins ne doivent-ils pas leur formation aux largesses du ROTP qui, en échange de quelques années de service militaire, a permis à certains de nos cerveaux les plus brillants de poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire, ambition que leur interdisaient les revenus trop faibles de leurs parents et l'insuffisance du système de bourses alors en vigueur? Combien de contremaîtres de nos usines ne doivent leur poste (et leur revenu plus élevé) qu'à la connaissance irremplaçable de l'anglais, acquise lors d'un séjour plus ou moins prolongé dans l'armée, l'aviation, ou la marine? Combien de chômeurs, de désoeuvrés ne se sont-ils pas précipités au manège militaire comme vers la dernière planche de salut, la bouée qui les tirerait du naufrage?

Nos oeuvres littéraires les plus prestigieuses reflètent cette réalité incontestable: c'est l'armée qui sauve Azarius Lacasse (Bonheur d'Occasion) de la misère, ce sont des figures de soldats – Ti-Coq, Joseph Latour (Un Simple Soldat) – qui cristallisent le mieux l'essentiel de l'âme canadienne-française.

Il est malheureux que le cri des démunis de tout âge qui réclament le service militaire obligatoire ne soit pas entendu de ceux qui prétendent les libérer de la servitude: notre histoire et notre littérature témoignent de la justesse de leur vue.

Puissent les membres des forces armées ne pas fumer en soldats et communiquer à leurs compatriotes la Flamme de la Libération du Québec.

Salut à toi, soldat, mon semblable, mon frère!

André SOULARD
18-11-70

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

VOS INVITÉS SE SOUVIENDRONT LONGTEMPS

D'UN DÎNER

"AU LUTIN"

- Spectacles
- Pas de frais de couvert
- Pas de minimum

Réservations: 271-1188

DÉJEUNER: LUN. - VEN. – DÎNER TOUS LES SOIRS: DE 5 P.M. À LA FERMETURE

Admission à l'Université en septembre 1971

Les personnes qui veulent demander leur admission pour septembre prochain à un programme d'études du premier cycle dans une des universités du Québec doivent présenter leur demande.

AVANT LE 1er MARS

Les universités ne peuvent s'engager à considérer les demandes présentées après cette date.

On obtient la formule de demande d'admission et les instructions nécessaires aux adresses suivantes:

Université du Québec à Montréal
Bureau du registraire
1180, Bleury, Montréal, Quç.

Université Laval
Bureau du registraire
Service de l'admission
Cité universitaire, Québec 10, Qué.

École Polytechnique
Bureau du registraire
Case postale 501, Montréal 250, Qué.

Université du Québec à Trois-Rivières
Bureau du registraire
Case postale 500, Trois-Rivières, Qué.

Université de Sherbrooke
Bureau du registraire
Service de l'admission
Sherbrooke, Qué.

Université Bishop
Bureau du registraire
Lennoxville, Qué.

Université du Québec à Chicoutimi
Bureau du registraire
534, est, rue Jacques-Cartier,
Chicoutimi, Qué.

Université de Montréal
Bureau du registraire
Service de l'admission
Case postale 6128, Montréal 101, Qué.

Université Sir George Williams
Bureau du registraire
Service de l'admission
1435, rue Drummond
Montréal 107, Qué.

Centre d'études universitaires de Rimouski
Bureau du registraire
Rimouski, Qué.

École des Hautes Études Commerciales
Secrétariat
5255, rue Decelles,
Montréal 250, Qué.

Université McGill
Bureau du registraire
Service de l'admission
Montréal, 110, Qué.
(pour la Faculté de médecine, la date-limite était le 15 déc.)

La trêve est prolongée d'un mois

Si Israël amorce un retrait, l'Egypte rouvrira le canal

LE CAIRE (d'après l'AFP) – Le président égyptien, M. Anouar El-Sadate, a accepté pour un mois hier la "trêve de fait" qu'appelait la veille M. Thant, en proposant toutefois que, dans l'intervalle, Israël retire une partie de ses troupes stationnées sur la rive-est de Suez que la RAU rouvrirait alors à la navigation.

M. Sadate a précisé devant l'Assemblée nationale égyptienne qu'un retrait partiel des troupes israélienne d'ici le 7 mars constituerait "un premier pas vers l'établissement d'un calendrier" d'évacuation qui s'appliquerait par la suite à tous les territoires occupés.

Le premier ministre d'Israël, Mme Golda Meir, a aussitôt déclaré qu'en menaçant de reprendre les hostilités après ce nouveau cessez-le-feu, la RAU créait une "épouvantable tension", mais qu'Israël ne serait pas amené à agir contre ses intérêts essentiels par un ultimatum.

Les commentateurs israéliens, de leur côté, rapprochent la proposition égyptienne du plan de retrait simultané déjà présenté par le général Dayan au cours de son voyage aux Etats-Unis, et accueilli froidement à Washington.

Dans son discours au parlement égyptien, le président Sadate a indiqué qu'il y a deux principes sur lesquels son pays ne transigerait pas: la nécessité de récupérer tous les territoires occupés depuis la guerre des Six jours, et la garantie des droits du peuple palestinien.

Et M. Sadate d'énumérer ensuite ce qu'il entendait par "tous les territoires occupés": "La Jérusalem arabe, la rive occidentale du Jourdain, le secteur de Gaza, les hauteurs du Golan et le Sinaï."

Les Etats-Unis auraient donné à l'Egypte ces jours-ci des assurances à ce sujet. Le chargé d'affaires américain au Caire, M. Donald Bergus, aurait promis d'une part, que la reconduction du cessez-le-feu serait suivie de la présentation par Tel-Avid d'"éléments positifs" quant à l'évacuation des territoires occupés.

Le gouvernement américain, pour sa part, aurait offert à l'Egypte des garanties relatives à l'évacuation totale par les troupes israéliennes du territoire égyptien actuellement occupé. Il aurait en outre avancé des suggestions concernant la libre circulation dans le golfe d'Akaba: démilitarisation ou présence de forces internationales à Charm El-Cheikh.

Le dernier message du secrétaire d'Etat américain M. Rogers au ministre égyptien des affaires étrangères, M. Riad, publié hier par la presse américaine, contient des points similaires. Les autorités israéliennes étudieraient attentivement le texte dont certains points vont à l'encontre de leurs positions.

Parmi les points jugés défavorables, figurent notamment: le rappel du plan Rogers, l'intervention des quatre grands dans les pourparlers Jarring, l'accélération des négociations, et des propositions israéliennes "positives" dès la prolongation du cessez-le-feu.

---

suites de la première page

TAUX D'ERREURS

cription. La Régie a aussi rencontré des délais sérieux dans l'enregistrement des groupes de professionnels, communément appelés "pools" qui sont déjà passés de moins de 300 à près de 500, et qui groupent entre 2,500 et 3,000 médecins.

M. Després a largement fait état des nombreuses contraintes qui justifient une période de rodage de quelques mois, tant pour la Régie que pour les professionnels de la santé. "Il y a eu quelques difficultés, il y en aura d'autres, dit-il. Mais j'ai la certitude qu'avec l'équipe et l'équipement que nous possédons, nous sommes en mesure de résoudre dans un délai raisonnable tous les problèmes qui se présenteront.

Le PDG a souligné que la Régie dispose d'une encaisse de $21 millions. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher les raisons qui retardent le paiement d'honoraires aux professionnels. En fait, la régie s'efforce de payer dans un délai de trente jours, et ce délai a été respecté pour ce qui concerne "la très grande majorité" des relevés d'honoraires correctement remplis.

La régie a reçu au cours de ses trois premiers mois d'exercice 3.6 millions de relevés d'honoraires. De ce nombre, 2.6 millions ont été traités pour le paiement, les autres étant à différents stages de ce cheminement. Des relevés traités pour le paiement environ 2.2 millions ont été payés, et 428,000 comportent des erreurs.

Les paiements effectués au 25 janvier totalisaient plus de $17.6 millions. Aujourd'hui même, une nouvelle émission de chèques est lancée pour un montant d'environ $6 millions, soit près de $24 millions versés en trois mois d'exercice, à ces sommes, il faut ajouter $13 millions, versés en avances monétaires aux professionnels qui en ont fait la demande, conformément aux ententes collectives.

Quelles sont les principales sources d'erreurs reponsables des rejets de relevés d'honoraires? Les voici:

- le code d'acte médical posé n'est pas en accord avec une autre partie du relevé d'honoraires, tels le diagnostic, le sexe ou l'âge;
- le code indiquant le rôle du professionnel est absent, ou le code d'acte lui-même est absent, erroné ou inexistant;
- absence de diagnostic;
- mauvais usage du calendrier ou du sommaire des visites;
- numéro de l'établissement omis ou erroné et jour d'entrée et de sortie manquante.

La régie espère commencer le paiement aux groupes de médecins (pools) vers le 15 février, secteur qui a connu une activité considérable depuis trois mois, mais pour lequel il fallait constituer un fichier spécial de toutes pièces.

D'autre part, le nombre des personnes adéquatement inscrites à la régie est de 4.5 millions, dont 4.2 millions ont reçu leur carte de bénéficiaires du régime. Il reste 230,000 cartes à corriger. L'erreur la plus courante à corriger (43 pour cent) est la deuxième initiale. Mais, chose étonnante, quelque 12 pour cent de ces 230,000 cartes ne comportent aucune erreur; dans ce cas, elles ont été réexpédiées au bénéficiaire, avec une lettre explicative.

En réponse à des questions, M. Després a révélé que la régie reçoit un peu moins de relevés d'honoraires qu'elle ne l'avait prévu au départ, mais que, par contre, le nombre d'actes posés ou de services rendus pour chaque relevé est plus élevé que prévu. Mais, dit-il, la période est trop courte pour pouvoir porter un jugement.

Le PDG de la régie ne croit pas, par contre, que le très grand nombre d'erreurs faites par les professionnels sur les formulaires soit une quelconque forme de contestation du régime.

Quant aux relevés d'honoraires contestés, il y en a eu un très petit nombre jusqu'ici, une cinquantaine environ. Le comité d'appréciation a donné raison à la régie pour la moitié de ces cas.

APOLLO-14

module de commandement et de service.

La phase cruciale se décompose elle-même en trois temps:

1- Temps de freinage maximum, où le moteur du LM à sa puissance maximum, tuyère tournée dans le sens de la marche, réduit la vitesse du LM de 6.100 km heures (5.558 pieds sec) à 45 kilomètres/heure (60 pieds sec) et ceci en 8 minutes 30 secondes alors qu'il arrive à l'altitude de 2.240 mètres. A cette altitude, le LM s'est déjà suffisament redressé sur son axe vertical pour que les astronautes puissent apercevoir de plus en plus la surface de la lune qui défile sous eux. Jusque là, en effet, le LM s'est déplacé pratiquement "bouché" sur sa trajectoire.

II – Manoeuvre d'approche qui dure 1 minute 40 secondes et qui amène le module lunaire à l'altitude de 1,500 mètres à la vitesse de 65 km/heure (60 pieds/sec). Le LEM est alors pratiquement redressé. Il ne reste plus que 85 secondes avant de toucher le sol.

III – La descente proprement dite, dont les derniers trente mètres sont effectués à la verticale du lieu d'atterrissage.

Pendant la phase cruciale, le module lunaire a survolé horizontalement quelque 555 kilomètres.

Une fois remis des émotions de l'alunissage, Shepard et Mitchell mettent leurs scaphandres lunaires et préparent tout leur équipement pour leur première sortie du LEM qui, depuis qu'il a quitté le module de commandement répond au nom de "Antarès. Auparavant ils avaient donné par radio la description du paysage qui s'étale devant leurs hublots et fait le point de leur position exacte sur la lune.

A 8h56, l'écoutille du "LEM" est ouverte.

A 9h00, Shepard sort lentement, à quatre pattes et à reculons, sur la plateforme supérieure surnommée "balcon". Il commence à descendre lentement les neuf marches de l'échelle fixée à une des quatre échasses du "LEM", cela dure dix minutes. Au premier tiers il s'arrête, ouvre un clapet dans la paroi du LEM ce qui libère une caméra de télévision. A partir de cet instant (9h03) des millions de téléspectateurs sur terre peuvent assister au débarquement et à toutes les évolutions sur la lune.

A 9h10, Shepard pose le pied sur le sol lunaire devenant ainsi le cinquière homme dans l'histoire à fouler la poussière du satellite naturel de la terre.

A 9h17, il extrait la première "brouette" lunaire de son logement.

A 9h35, Mitchell descend à son tour et devient le sixième homme à poser le pied sur la lune.

Ainsi commence ce qu'on appelle en jargon astronautique "la première EVA" (E.V.A. – Activités extravéhiculaires). Les "lunautes" installent l'antenne, déploient le récepteur de particules de vent solaire (Solar Wind Experiment), plantent le drapeau américain, déplient la "brouette", la chargent d'outils et de divers appareils qui formeront la station scientifique lunaire appelée "Alser". Ils s'en vont l'installer autour d'un générateur à pile atomique, à 300 mètres (1000 pieds) de leur point d'alunissage. Toutes ces activités, entrecoupées de ramassage de spécimens du sol lunaire, de photographies, d'expériences diverses, durent environ quatre heures. Mais le retour au LEM peut être retardé sur la demande des lunautes et selon leurs réserves en oxygène.

A 13h01, Shepard et Mitchell remontent dans le LEM. Fin de la première "EVA".

Pendant les quelque seize heures que les deux astronautes restent à l'intérieur du "LEM", ils se reposent, mangent, rendent compte par radio de leurs observations, et répondent aux questions que les savants leur posent à partir du centre spatial de Houston.

Un mémoire unilingue anglais: trois députés claquent la porte

QUEBEC (Par G.L.) – Trois députés – deux créditistes, un indépendantiste – ont quitté hier la commission parlementaire qui étudie le "bill" 45, après avoir vainement tenté d'obtenir qu'un groupe anglophone de Montréal fasse ses représentations en français, ou alors que les députés aient les services d'un traducteur officiel.

Après une trentaine de minutes de débat disgracieux, MM. Marcel Léger (PQ-Lafontaine), Bernard Dumont et Fabien Roy, députés créditistes de Mégantic et de Beauce, ont quitté la salle de réunion en guise de protestation.

Le député UN de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, qui avait défendu le droit du groupe de témoigner en anglais, lança alors: "Allez voir les terroristes". Et le député des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, ajouta son grain de sel: "Allez retrouver vos gars du FLQ".

L'incident éclata lorsque vint le tour du "Family Service Association of Montreal" et du "Citizen's Rights Against Bailiffs" Seizures Committee" de présenter un mémoire relatif au projet de loi de protection du consommateur. Les porte-parole du groupe ne pouvaient parler français, après que M. Roy eut fait une demande en ce sens.

Le ministre des institutions financières, M. William Tetley, invoqua l'AANB qui rend l'anglais et le français officiels au Québec, et le président de la commission, M. Guy Leduc, de Taillon, le règlement de l'Assemblée nationale. Le ministre fit observer de plus que tous les mémoires, sauf un, celui de l'Imperial Oil, ont été présentés en français et que toutes les discussions s'étaient déroulées en français. Il aurait préféré que ce groupe puisse agir de la même façon, mais il reconnaît son droit d'utiliser sa langue.

M. Tremblay lui donna raison.

M. Léger demanda alors le vote pour que la présentation se fasse en français, M. Tremblay rétorqua qu'il s'agissait d'un "cas caractérisé de démagogie facile" et que le député péquiste voulait faire des manchettes. Le député répondit qu'il voulait simplement que l'on respecte les droits de 80 pour cent de la population québécoise de pouvoir étudier un mémoire – dont il reconnaît l'importance et l'utilité – dans la langue de la majorité, ajoutant qu'il s'agissait d'un principe et que le cas risquait de se reproduire.

M. Roy déplora que sa question ait suscité des "gros mots", le président rejeta la motion et les trois députés sortirent.

UNE FORMULE

cette information, a déclaré:

"Oui. Je crois qu'Ottawa et Québec en sont arrivés à une entente sur une formule d'amendement et j'espère qu'elle sera acceptée, la semaine prochaine, par les autres gouvernements".

M. Prud'Homme a toutefois refusé de faire un lien entre les propos tenus la veille par le ministre Turner et cette entente qui serait intervenue entre Québec et Ottawa.

M. Turner a souligné à la presse qu'il venait de terminer des entretiens relatifs à la révision constitutionnelle avec tous les premiers ministres provinciaux et qu'il considérait qu'il était temps que l'on réalise certains progrès avant qu'il ne soit trop tard.

La recherche d'une formule d'amendement avait été acceptée en septembre dernier par la conférence constitutionnelle. C'était d'ailleurs la principale décision prise par les premiers ministres canadiens.

ENSEIGNANTS

chait les fonctionnaires de faire leur travail.

Hier, les étudiants de nombreuses écoles menaçaient de débrayer massivement eux aussi pour réclamer un retour à la normale le plus tôt possible.

Enfin, les représentants étudiants qui devaient faire un sit-in aux bureaux du ministère de l'éducation ont préféré réétudier leur action quand ils ont vu que les enseignants occupaient déjà ces locaux.

A la fin des cours, cependant, un mot d'ordre courait, demandant aux étudiants de se présenter en classe aujourd'hui même si les professeurs sont absents pour tenir une "journée d'étude."

Les principaux de Montréal ont aussi pris position en faveur des enseignants, demandant que "les qualifications" telles que reconnues et acceptées par le ministère il y a quelques années ne subissent aucune dévalorisation".

Pendant ce temps, à la CECM, on prétend toujours ne pas pouvoir prendre de décision tant que les enseignants ne cesseront pas leur occupation des locaux pour permettre une assemblée des commissaires. L'assemblée qui devait avoir lieu hier a été contremandée. Certains parents commencent pourtant à se demander quelle attitude prendrait la commission scolaire si on lui permettait de siéger normalement... Il semble en effet que certains commissaires soient encore partisans de la "ligne dure" tout comme la Fédération des commissions scolaires.

Au niveau collégial, les débrayages se poursuivent aussi sporadiquement: hier, le CEGEP de Maisonneuve a fermé ses portes. Le CEGEP de Rosemont doit faire de même aujourd'hui.

THAÏLANDE

Mais plusieurs sources non officielles continuent à affirmer que des parachutistes sud-vietnamiens et des commandos de forces spéciales opèrent déjà dans plusieurs secteurs du bas Laos. Quoi qu'il en soit, la base de départ d'une offensive au Laos est maintenant prête.

C'est Khé Sanh, et les observateurs pensent qu'elle servira prochainement aux forces sud-vietnamiennes, pour un assaut rapide et limité dans le temps contre les "sanctuaires communistes".

Au Cambodge, 21,000 Sud-Vietnamiens opèrent depuis hier matin sur deux fronts au nord et au sud de Phnom Penh. Dix-huit mille soldats ont pénétré dans la province de Kompong Cham et doivent faire leur jonction sur le Mékong avec des forces khmères qui progressent sur la route Sept.

Dans chacune de ces opérations, les forces sud-vietnamiennes bénéficient d'un soutien permanent de l'aviation américaine, des hélicoptères de combat et de transport et d'un appareil logistique considérable. Mais les troupes américaines n'interviennent pas au sol, ni au Cambodge ni au Laos.

Plus de 40.000 soldats sud-vietnamiens, avec une puissance de feu rarement atteinte en Indochine, se trouvent donc actuellement engagés dans ces offensives de la saison sèche.

Ils ont trois mois pour atteindre leur objectif militaire: détruire les "sanctuaires communistes" et "interdire les voies de communication et d'infiltration ennemies", selon les déclarations des porte-parole du commandement américain.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche a souligné que l'initiative du black-out qui a entouré l'offensive sur le double front laotien et cambodgien de même que l'initiative de sa levée avaient été du ressort exclusif du général Creighton Abrams, commandant en chef des forces américaines au Vietnam.

M. Ronald Ziegler a fait état, une fois de plus, de la concentration des Nord-Vietnamiens le long de la piste Ho Chi Minh, au sud-Laos et dans la partie occidentale de la première région sud-vietnamienne, puis il a indiqué que ces effectifs "ont choisi de ne pas engager le combat", circonstance qui "pourrait être significative". Cependant, a-t-il ajouté, l'opération menée dans cette région n'en est qu'à sa première phase et "il est difficile de prédire quelles seront les mesures prises dans l'avenir".

Interrogé sur cet avenir hypothétique et, notamment, sur la question de savoir si les Etats-Unis accorderaient tout leur appui logistique et aérien à l'armée sud-vietnamienne au cas où celle-ci décidait d'intervenir au Laos, M. Ziegler s'est contenté de renvoyer les journalistes à la conférence de presse tenue vendredi dernier par le secrétaire d'Etat William Rogers.

Celui-ci avait affirmé que Washington entendait avoir recours à toute la puissance de son aviation, en quelque point d'Indochine que ce soit, toutes les fois qu'il s'agira de la sécurité des troupes américaines au Sud-Vietnam et du succès du plan de vietnamisation.

Tant les déclarations du chef du Pentagone que celles du porte-parole de la Maison Blanche paraissent indiquer qu'au moment de lancer l'opération en cours dans la première région militaire du Sud-Vietnam, ni Saigon ni Washington ne savaient où elle les mènerait. L'impression des observateurs est que si les Nord-Vietnamiens avaient décidé, contrairement à ce qu'ils ont fait, d'opposer leur résistance au ratissage systématique des abords de la frontière laotienne, l'armée de Saigon aurait peut-être continué sur sa lancée, et pénétré au Sud-Laos en vertu du droit de poursuite.

Même si les Etats-Unis utilisaient l'arme nucléaire, ils n'intimideraient pas les peuples indochinois, écrit le "Quotidien du peuple", organe du parti communiste chinois, dans son éditorial d'hier.

Le "Quotidien du Peuple" souligne que la presse suédoise a récemment publié un article sur les tentatives américaines pour sonder l'opinion publique au sujet d'un éventuel usage de l'arme nucléaire en Indochine: "si le gouvernement Nixon ose utiliser l'arme nucléaire, il se rendra coupable d'un crime monstrueux et impardonnable contre les peuples d'Asie et creusera sa propre tombe", écrit le journal. L'organe du PC chinois affirme encore qu'une telle initiative de la part des Américains ne ferait qu'"allumer dans le monde des flammes de plus en plus violentes contre les Etats-Unis" et amènerait un "ouragan révolutionnaire de plus en plus puissant aux Etats-Unis, accélérant ainsi la ruine de l'impérialisme américain".

L'éditorial du "Quotidien du Peuple" ne donne aucune indication sur l'éventualité d'une intervention militaire chinoise, et réaffirme simplement la conviction de Pékin que les trois peuples indochinois, en renforçant leur unité, viendront à coup sûr à bout de "la nouvelle agression" contre le Laos.

Le sénateur Mansfield, expliquant sa crainte que les opérations sud-vietnamiennes au Laos ne s'étendent à la Thaïlande, a souligné que cette crainte se fondait sur une question de géographie. "Il n'y a que quelques milles de là jusqu'à la frontière de la Thaïlande", a-t-il dit.

Il a déclaré aux journalistes qu'il ne "comprenait toujours pas" pourquoi l'opération lancée par les forces sud-vietnamiennes avec l'appui des forces américaine à la frontière du Sud-Vietnam et du Laos avait été enveloppée de tant de mystère. "Cela, a-t-il dit, semble indiquer une pénétration dans la "queue de poêle" du Laos je suppose par les troupes sud-vietnamiennes, et sans doute dans le but de couper la route" (de ravitaillement du nord au Sud-Vietnam).

Relativement à ses déclarations sur la Thaïlande, M. Mansfield a déclaré: "D'après ce que je comprends de la situation – je ne peux d'ailleurs nullement le prouver – nous sommes relativement fortement engagés vis-à-vis des Thailandais."

Le leader de la majorité a fait savoir qu'il s'était entretenu la veille au téléphone avec M. David Abshire, secrétaire d'Etat adjoint pour les relations entre le département d'Etat et le Congrès, mais que son interlocuteur "ne semblait pas en savoir trop long sur ce qui se passe au Laos".

Alors que toutes les capitales indochinoises sont en proie à la fièvre des communiqués, Hanoi est étonnamment calme et sereine. Un touriste se promenant dans le centre de la capitale serait bien incapable de réaliser qu'il se trouve à l'un des pôles du conflit qui se généralise dangereusement dans tout le Sud-Est asiatique.

On ne parle guère de "l'invasion du Laos par 5,000 parachutistes sud-vietnamiens" sinon comme d'un nouvel épisode attendu de "l'escalade américaine". L'agence de presse officielle indique en quelques lignes dans sa "synthèse de la situation mondiale" en langue vietnamienne que "le 30 janvier a commencé une campagne de bombardements très violents au Sud-Laos en même temps que des dizaines de milliers de Saigonnais sont massés à la frontière. Déjà des commandos ont été envoyés profondément à l'intérieur de la zone libérée", précise-t-elle.

On a un peu l'impression que "l'opération dans le sud-Laos" c'est l'arbre qui cache la forêt. Le problème, pense-t-on en effet à Hanoi, est celui de l'extension de la guerre à toute l'Indochine. Commentant la situation au Laos, le "Quan Doi Nanh Dan" le journal de l'armée, note ainsi: "la manoeuvre trompeuse de l'administration Nixon ne peut pas cacher le complot de l'extension de la guerre d'agression. Pour donner le change à l'opinion, la propagande de Washington déclare que l'opération au Laos ne comprendra que des forces terrestres saïgonnaises et pas de soldats américains, et qu'elle sera limitée à une profondeur de 32 km pendant 7 à 10 jours. Les impérialistes s'imaginent que, en avançant des limites dans l'espace et dans le temps à leurs attaques militaires, il sera possible de diminuer la réaction de l'opinion internationale. C'est une manoeuvre comme celle qui a été utilisée par Nixon lors de son agression au Cambodge".

En cette matière, les chefs politiques, les éducateurs, les journalistes, tous ceux qui participent en notre pays à la vie de l'opinion, doivent reconnaître leur particulière responsabilité. Chacun comprendra aussi qu'il doit promouvoir la compréhension mutuelle, le sens de l'équilibre, le sens du bien commun de l'ensemble dans lequel les groupes nationaux s'insèrent et même le sens du bien commun universel."

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

Les Antipropos de Jean Lévesque

Le faux-bourdon

Parlant de lui en décembre, l'une des meilleures revues du monde, The Economist, de Londres, se demandait si, en fin du compte, JJSS n'est pas autre chose qu'un taon, qu'un faux-bourdon. On sait que cet animal a à la fois la propriété d'être bruyant et improductif. Or, le faux-bourdon de l'Economist s'installe hebdomadairement chez nous. Au départ, le taon aura beau se comparer à De Gaulle, nous saurons qu'il n'est qu'un faux-bourdon. Rions donc un peu de ses premières virevoltes dans nos bancs de neige. De Gaulle avait emprunté le "Chemin du Roy", lui, choisit prosaïquement la transcanadienne, et il ne se rend pas compte de la différence. Le Général montait chez nous? Le taon descend le cours du fleuve, et ne se rend pas compte de la différence. Le premier fut ovationné, le second, conspué, et il ne s'en rend pas compte.

Dans son bourdonnement, le taon, le taon JJSS veut nous en faire accroire. Il oublie qu'il a affaire à des "fines mouches" qui ont vu bien d'autres "coléoptères" depuis deux siècles. En France, le taon SS a banni le drapeau de la France, dans des réunions à Nancy, en faveur des drapeaux de la Lorraine et de l'Europe fédérée. Désormais, lorsque le taon sera en nos murs, il nous faudra donc bannir le drapeau du Canada et ne sortir que ceux du Québec et des États-Unis, pour être polis envers la "théologie" de notre hôte.

Notre taon visiteur, malgré tout, est rusé et aime les tours de passe-passe. Durant sa campagne électorale dans Bordeaux l'automne dernier, lit-on dans "La Bataille de Bordeaux", JJSS aurait tenté de convaincre les Bordelais qu'ils assistaient à une "nouvelle affaire Dreyfus". C'est peut-être gentil, pour qui connait l'affaire, mais les Bordelais se sont mis à rire (eux aussi) et le taon, comme chacun sait, est politiquement tombé dans ce qui a été offert aux "gars de Lapalme" à Ottawa cette semaine. Ceci dit pour montrer ce à quoi on peut s'attendre de notre faux-bourdon. Quand on veut se faire prendre pour un "nouveau Dreyfus", on peut entreprendre bien des choses, si riche taon soit-on!

Vous vous demandez sans doute aussi ce que vient faire ce taon-là dans nos parages! Peut-être est-ce que notre JJSS, à nous autres aussi un peu, désormais, est un philanthrope dévoué à l'intérêt des petits et à la juste répartition de la richesse dans le monde. Mais il possède une fortune, me dites-vous? Cela serait qu'il s'en servira pour soulager la misère chronique de la Lorraine. A preuve, je ne serai pas surpris du tout, un de ces jours, de voir une photo de JJSS, disons dans le Devoir, mains jointes, sous un crucifix, entouré de bonnes soeurs, inaugurant une maison de bienfaisance. Cela nous tirera la larme. Mais en attendant, notre taon vient ici parce qu'il nous aime. Et vous avez tort de croire qu'il a l'idée de faire de l'argent avec nous. Une seule question à laquelle je ne puisse répondre: le bourdon rayé jaune et noir, pour faire son miel, il doit bien prendre son suc quelque part?

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

■ en bref

Pour la libération de Chartrand

QUEBEC (PC) – Le Conseil central des syndicats nationaux de Québec a adopté à l'unanimité une résolution demandant la libération du syndicaliste Michel Chartrand, et appuyant le Conseil central de Montréal qui proteste contre l'incarcération de ce dernier.

La CCSNQ considère que cette demande fait logiquement suite aux prises de position de la centrale syndicale, lors de son congrès de décembre, et contre la loi sur les mesures de guerre.

Dénonçant l'ingérence constante du politique dans le domaine judiciaire, le Conseil central de Québec considère que le juge Roger Ouimet, à cause de ses opinions et de ses actes politiques, ne peut être impartial dans la cause de Chartrand.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

DUMONTET Viateur. A l'hôpital Youville de Noranda, le 3 février 1971 à l'âge de 53 ans, est décédé, M. Viateur Dumontet, époux de Marcelle Monette, père de Lise et Marc, demeurant au 6603 Boul. de la Loire, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu samedi le 6 février. Le convoi funèbre partira du Salon Bonnier, Duclos & Bonnier No 3503 rue Papineau à 10 heures 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal où le service sera célébré à 11.00 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD, Louis, notaire. A Montréal après une brève maladie est décédé à l'âge de 80 ans M. Louis Robillard, fonctionnaire au Service des Finances de la Ville de Montréal (notaire). Le défunt laisse dans le deuil: son épouse, née Anne Marie Poirier; sa fille Madeleine (Mme Jean J. Dion), son gendre, monsieur Jean J. Dion de Radio Canada; sa petite-fille Lise Dion. Les funérailles auront lieu le 8 février à 10 heures. Départ des Salons Mortuaires Urgel Bourgie Ltée., boulevard De Salaberry pour se rendre à l'église N.D. des Anges de Cartierville. Inhumation au cimetière de Joliette.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Une nouvelle convention signée à l'Action

QUEBEC (PC) – Une nouvelle convention de travail a été signée, mardi, entre le Syndicat des journalistes de Québec, section L'Action, et l'Action sociale Ltée, plus d'un an après l'expiration de l'ancienne.

Selon le communiqué émis à cette occasion, la nouvell convention expirera le 31 décembre 1971.

Les employés de la rédaction bénéficieront d'une rétroactivité égale à deux pour cent du salaire obtenu en 1970 et une augmentation de huit pour cent à compter du premier janvier 1971.

Dorénavant, les employés ayant dix ans d'expérience auront droit à cinq semaines de vacances; les jours fériés chômés ont été portés de huit à dix par année.

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique
chez Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

La SPHQ dénonce un nouveau programme d'études

La Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) dénonce "le caractère rétroactif, rétrograde, arbitraire et parachuté" du nouveau programme d'histoire du Canada du cours secondaire que le ministère de l'éducation vient de rendre public.

Dans le communiqué qu'elle nous faisait parvenir hier, la SPHQ accuse, preuve à l'appui, le ministère de l'éducation de n'avoir pas tenu compte des recommandations faites par les professeurs et formule en conséquence quatre propositions.

Le nouveau plan d'études (H-41) est antidaté de septembre 1970, bien qu'il ne soit sorti des presses que le 26 novembre 1970. Les professeurs ne l'ont donc reçu que vers la fin du premier semestre. Pourtant, le ministère de l'éducation annonce, dans une circulaire datée du 13 novembre 1970, que l'examen de juin 1971 sera conçu en fonction de ce plan d'études.

Cette rétroactivité est d'autant plus grave que ce que le ministère présente comme un plan d'études est en réalité un tout nouveau programme que la SPHQ qualifie de rétrograde. "Il suffit de comparer les tables de matière de l'un et l'autre pour voir qu'un plan d'études dorénavant événementiel est sans rapport aucun avec l'étude thématique d'une civilisation... Le nouveau programme qu'elle impose s'obstine aveuglément à perpétuer l'histoire politico-bourgeoise proposée depuis des générations à la mémoire patiente des écoliers".

Le nouveau programme s'adressera à la fois aux écoles francophones et anglophones. Les professeurs d'histoire dénoncent le caractère arbitraire de cette décision qui, selon eux, ne repose sur aucune consultation des intéressés. La SPHQ y décèle même des objectifs politiques. "Ce plan d'études, dorénavant seul document d'interprétation des programmes officiels en histoire du Canada, comme l'indique la directive qui l'accompagne, serait-il plus subordonné à des préoccupations politiques que pédagogiques?"

Les professeurs d'histoire dénoncent enfin le caractère "parachuté" de ce nouveau plan d'études qui leur est imposé sans qu'on ait mené les plus indispensables consultations auprès des intéressés. Selon la SPHQ, le nouveau programme ne tient compte, ni de la réalité actuelle d'une école secondaire, ni du sous-équipement de la plupart des écoles du Québec, ni des besoins très souvent exprimés par les professeurs d'histoire.

En conséquence, la Société des professeurs d'histoire:

● demande que l'application du nouveau programme soit remise, et qu'il en soit évidemment de même pour l'examen conçu en fonction de ce programme.

● réclame que la division des programmes en sciences de l'homme soit dotée d'un personnel adéquat, informé des préoccupations et orientations actuelles des sciences historiques et pédagogiques.

● insiste pour que la politique de consultation dont se réclame le ministère de l'éducation en devienne une de fait.

● requiert, les structures étant maintenant en place, que le ministère de l'éducation engage enfin la réforme pédagogique.

Elections à l'AOPQ

A l'assemblée annuelle de l'Association des Orthodontistes de la Province de Québec, qui a eu lieu le 18 janvier, ont été élus: président, le Dr Harvey Levitt; vice-président, le Dr Claude Baril; secrétaire, le Dr Michael Rennert; trésorier, le Dr J. Lemay; membre actif sans portefeuille, le Dr Lucien Bossé.

Le président sortant de charge était le Dr Rolland Nadeau.

Thorncliffe

Rosemère, P.Q. Route II

Un véritable restaurant de grande classe.

Seulement à 15 minutes de Montréal par :

L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES

Vers le nord : Sortie 9

Vers le sud : Sortie 13

Table d'hôte, jusqu'à la fermeture. $4.00

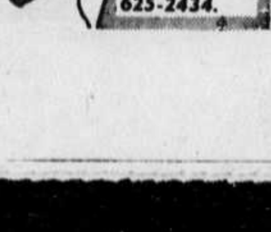

Pour réservations Appelez 625-2434.

MONTROSE — VENTE DE DISQUES — MONTROSE

DEUTSCHE GRAMMOPHON 5.58 LE DISQUE

12" MICROSILLON STEREO SP

GRAVURE UNIVERSELLE

- **136 226** MOZART Eine Kleine Nachtmusik BEETHOVEN "Egmont" — Ouvertures SMETANA "La Moldeau" — LISZT Preludes — Berlin philarmonique.
- **136 257** DELIBES Coppelia-Ballet souite CHOPIN Les Sylphides. Von Karajan
- **136 275** PUCCINI La Boheme (extraits) R. Scotto. T. Gobby. May Festival Chorus
- **136 276** VERDI La Traviata (extraits) R. Scotto. G. Raimondi choeur et orch. de la Scala
- **136 277** VERDI Il Trovatore (extraits) A. Stella. C. Bergonzi etc. Choeur et orch. de La Scala
- **136 279** THOMAS MIGNON (extraits) Solistes en français. L'orchestre Lamoureux de Paris — Jean Fournet
- **136 366** HALLELUJA HALLELUJA Handel Le Messie Mozart Laudate Dominum. Schubert Ave Maria Bach/Gounod Ave Maria. Bizet Agnus Dei etc. Choeur de Berlin
- **136 340** MOZART La Flute Magique (extraits Fischer-DIESKAU F. Crass
- **136 451** CHOPIN 4 Scherzi no. 1 à 4 Thomas Vasary piano
- **136 483** CONCERTOS POUR TROMPETTES Haydn. Mozart. Telemann. Adolf Scherbaum trumpet
- **136 518** VIRTUOSO TRUMPET CONCERTOS Jacchini. Alberti. Torelli. Gabrielli. Adolf Scherbaum trumpet
- **136 547** CONCERTOS POUR FLUTE Mozart. Blavet Jean-Marie Leclair. Aurel Nicollet, flûte
- **136 549** VIRTUOSO TRUMPET MUSIC DE BOHEME Adolf Scherbaum, trumpet
- **136 550** MOZART Concerto pour clarinette WEBER Concerto pour clarinette Karl Leister clarinette Orch. philarmonique de Berlin
- **136 076** RACHMANINOV Concerto pour piano 6 preludes pour piano. Richter
- **138 118** BOILDIEU Concerto pour Harpe — RODRIGO Concert serenade pour harpe et orch. Nicanor Aabaleta, harpe
- **138 714** BACH Concerto pour deux violons BEETHOVEN Deux romances pour violon et orch. VIVALDI Concerto pour 2 violon et cordes. David et Igor Oistrakh violons
- **138 755** DVORAK Concerto pour violoncelle Pierre Fournier, violoncelle Philarmonique de Berlin Georges Szell
- **138 775** BEETHOVEN Concerto pour piano no 2 & 4 Wilhelm Kempff
- **138 777** BEETHOVEN Concerto pour piano no. 5 "Empereur" Kempff. Philarmonique de Berlin.
- **138 783** MOZART Concerti pour piano no. 17 & 21 "Themed" Elvire Madigan"
- **138 758** DEBUSSY 21 chants Fêtes Galantes etc. Gerard Souzai. Dalton Baldwin, piano
- **138 804** BEETHOVEN Symphonie no. 5 Orché phil. de Berlin — Von Karajan
- **138 811** STOCKHAUSEN Gesang Der Junglinge and Kentakte. Ensemble de l'équipement électronique de la radio d'Allemagne de l'ouest.
- **138 815** MOZART Symphonie no 40 & 41 "Jupiter" Philarmonie de Berlin
- **138 820** J.S. BACH Concerti pour violon no. 1 & 2 Concerti pour deux violons et cordes. David & Igor Oistrakh
- **138 822** TCHAIKOVSKY Concerto pour piano no. 1 Richter piano. Von Karajan
- **138 824** MOZART Concerti pour piano no. 22 & 6
- **138 848** BEETHOVEN Concerto pour niano no. 3 Rondo pour piano et orch. Richter
- **138 890** NICANORZABALETA Recital de harpe Oeuvres de Bach. Handel. Corelli. Faure. Albenitz, etc.
- **138 907** BACH Oeuvre pour orgue Toccate et fugue Preludes et fugue. Fantaisia et fugue. Karl Richter, orgue
- **138 920** STRAVINSKY Le Sacre du Printemps par l'Orchestre philarmonique de Berlin
- **138 923** DEBUSSY La Mer. Prelude à l'Après-Midi d'faune. RAVEL Daphnis et chloe. suite no. 2 Herbert Von Karajan
- **138 924** BRAHMS Symphonie no 1 Orch. Phil. de Berlin Von Karajan
- **138 947** ECHO CONCERTOS MOZART Divertimento. Haydn. "The Echo" VIVALDI Concerto pour 2 violons et orch. Lucerne Festival Strings
- **138 950** SVJATOSLAV RICHTER Recital de piano. oeuvres de Bach. Rachmaninov. Schubert etc.
- **136 036** TCHAIKOVSKY: Sleeping Beauty, Swan Lake Ballet, Warsaw National Phil. Sym. Orch.
- **136 452** CHOPIN: Piano concerto No. 2 in F Minor Op. 21, Andante Spianato and Grand Polonaise Op. 22, Nocturne Op. Post H. Tamas Vasary, piano - Berlin Phil. Orch., Janos Kulka conductor.
- **136 453** Piano concerto No. 1 in E Minor Op. II, and 4 Mazurkas, Tamas Vasary, piano, Berlin Phil. Orch. - Jerzy Semkow.
- **136 455** CHOPIN: Impromptus and 4 ballades. Tamas Vasary Piano.
- **136 457** RUSSIAN SONGS: Don Cossack Choir, Serge Jeroff, conductor.
- **136 474** KHACHATURIAN: Gayne ballet suite, Leningrad Phil. Orch. Rimsky-Korsakov. Le coq d'Or suite - Igor Markevitch.
- **136 485** CHOPIN: 17 Walzes, Tamas Vasary Piano.
- **136 486** CHOPIN: Nocturnes Nos. 1-10, Tamas Vasary, Piano.
- **136 487** CHOPIN: Nocturnes Nos. 11-20, Tamas Vasary, Piano.
- **136 517** OBOE AND FLUTE CONCERTOS by Teleman and Handel played on the Trumpet by Maurice André.
- **138 799** HANDEL: Water Music (complete) Berlin Phil. - Rafael Kubelik.
- **138 801** BEETHOVEN: Symphonies Nos. 1 and 2, Berlin Phil. Herbert Von Karajan.
- **138 802** BEETHOVEN: Symphonies Nos. 1 and 2 - Berlin Philar.
- **138 802** BEETHOVEN: Symphony No. 3 "EROICA" Berlin Phil. - Herbert Von Kara jan
- **138 803** BEETHOVEN: Symphony No. 4 - Berlin Phil Herbert von Karajan
- **138 805** BEETHOVEN: Symphony No.6 "PASTORAL" - Berlin Philar. Herbert Von Karajan
- **138 806** BEETHOVEN: Symphony No. 7 - Berlin Phil. Herbert Von Karajan
- **138 853** MOZART: Concerto for flute, Harp and Orchestra in C Major K. 299 N. Zabaleta, Harp; K. Zoeller, flute Bertlin Phil. Orch.
- **138 870** MOZART: Piano concertos No. 16K. 451 and No. 23 K. 488 - Geza Anda, Pianist.
- **138 922** DVORAK: Symphony No. 9 in E Minor Op. 95 "from the New World", Berlin Phil. Herbert Von Karajan.
- **138 925** BRAHMS: - Symphony No. 2 in D major Op. 73 Berlin Phil. Herbert Von Karajan.
- **138 926** BRAHMS: Symphony No. 3 in F major Herbert Von Karjan.
- **138 961** SIBELIUS Concerto pour violon. Finlandia Christian Ferras, orch. phil. de Berlin
- **138 964** BERLIOZ Symphonie Fantastique Orch. Phil. de Berlin. Von Karajan
- **138 966** VIVALDI Concerto pour violoncelle COUPERIN Pièces en concert. STRAVINSKY Suite italie pour violoncelle et piano. Fournier, violoncelle
- **138 989** J.S. BACH Sonates pour violon et clavecin no. 2 & 6 David Oistrakh, violon
- **139 010** RAVEL Bolero. MUSSORGSKY Tableaux d'une Exposition. Orchestre par Ravel. Phil. de Berlin Von Karajan
- **139 013** MOZART Divertimento no 10 & 11 L. Koch Oboie. Von Karajan
- **139 014** LE BEAU DANUBE BLEU Musique de Johann Strauss et Josef Strauss
- **139 018** TCHAIKOVSKY Symphony no 5 Philarmonie de Berlin. Von Karajan
- **139 021** BEETHOVEN Concerto pour violon Christian Ferras, violon Karajan
- **139 028** TCHAIKOVSKY Concerto pour violon et capricci italien Ferras, violon Herbert Von Karajan
- **139 031** OPERA INTERMEZZI La Traviata. Cavalleria Rusticana. Il Parliaci. etc.
- **139 037** LITZ Les Preludes et Rhapsodie Hongroise no 2 SMETANA My Fatherland. partie 1 et 2 La Moldeau. Herbert Von Karajan
- **139 122** 4 CONCERTO POUR HARPE DU 18e SIECLE Eichner. Wagenseil. von Dittersdorf. Mozart
- **139 125** SCHUMANN Dichterliebe. BEETHOVEN 41 Lieder "Adelaide..." Schubert 5 Lieder "La Truite" Fritz Wunderlich tenor. Giesen, piano
- **139 155** VIEILLES ROMANCES ET CHANSONS FOLKLORIQUES ESPAGNOLES Milan Mudarras. Handel
- **139 159** MOZART Symphonies no 26. 31. 34 Philharmonies de Berlin. Karl Bohm. cond.
- **139 162** SCHUBERT Symphonies no. 5 et 8 "Unfinished" Karl Bohm
- **139 166** RODRIGO Concerto de Aranjuez pour Guitare Siedgried. Behrend. guitare
- **139 167** MUSIQUE POUR GUITARE SEULE Oeuvre de De Visee. J.S. Bach. De Falla etc. Behrend. guitare
- **139 196** MOZART Concerto pour piano no 14 et 24 Geza Anda pianiste et guitare
- **139 300** BEETHOVEN 3 sonates pour piano. no. 14. 24. 2 "Pathetique". "Moonlight" Wilhelm Kempff
- **139 301** BEETHOVEN Sonates pour piano no 21. 25. 24 "Waldstein" "Pastorale". Wilhelm Kempff
- **139 365** Musique Guitare Espagnole de 5 siècles - Vol. 1 Narcisso Yepes
- **136 545** Les Nuits de Moscou - Choeur des Cosacs du Don
- **139 004** MOZART - Eine Kleine Nachtmusik Berlin Phil. Von Karajan
- **139 318** MOZART - Sonates KV331-KV330 - KV485 & KV511 C. Eschenbach
- **139 319** MOZART - Piano concerto No. 13 & 19 Geza Anda
- **139 321** BACH - Prélude & fugue BW 552-548-529-650 & 645 Karl Richter
- **139 322** SCHUBERT - Sonata D. 840-D, 900 & 664 Wilhelm Kempff
- **139 323** SCHUBERT - Sonates 960 & Scherzo D 593 Wilhelm Kampffe
- **139 325** BACH - Préludes & Tocates BW 544-540-543 & 654 Karl Richter
- **139 362** CARL ORFF - Carmina Burano - Fisher-Dieskau-Choeur et Orch. Opera Berlin - Dirigeant: Eugène Jochum
- **139 385** SCHUBERT - Symphonie No 5 & 33 (kv 319) - Berlin Phil. Karl Bohm.
- **139 406** MOZART - Symphonie No. 28 & 29 - Berlin Phil. Karl Bohm.
- **139 416** CARL LOEVE - Balladen - Dietrich Fisher - Dieskau.
- **139 419** NICADOR ZABALETTA
- **139 419** NICANOR ZABALETTA - Harpe - Joue: Bach - Kurempholtz Viotti etc.
- **139 424** PAGANINI - Concerto violon No. 1 & 2 - Shmuel Ashkenasi - violon
- **139 437** MOZART Quatuors à cordes K 575 & 590 - Amadeus quartet.
- **139 440** RODRIGO - Concerto de Aranjuez - Narcisso Yepes
- **139 447** MOZART - Concerto No. 27 & No. 1 - Geza Anda
- **139 458** DEBUSSY - Suite Bargamasque, danse & 2 Arabesques Tamas Vasary - Piano.
- **138 927** BRAHMS - Symphony No. 4 in E. Minor Op. 98 Berlin Phil. Herbert Von Karajan.
- **138 934** BEETHOVEN: Piano Music, 6 Bagatelles Op. 126: Ecossaises; 2 Rondos Op. 51. Rondo Op. 129; 6 variations "NEL COR PIU", Andante Favori in F major and "Fur Elise" Wilhelm Kempff.
- **138 935** BEETHOVEN: Piano Sonatas Nos. 2 and 3 Wilhelm Kempff
- **138 937** BEETHOVEN: Piano Sonatas - Nos. 1, 12 "Funeral March", 19 and 20 Wilhelm Kempff
- **138 936** Piano Sonatas No. 5, 6 and 7 Wilhelm Kempff.
- **138 938** BEETHOVEN: Piano Sonatas No. 4, 9 and 10 Wilhelm Kempff.
- **138 940** BEETHOVEN: Piano Sonatas Nos. 16, 18 and 22 Wilhelm Kempff.
- **138 941** Piano Sonatas: No. 8 "Pathelique": No. 14 Moonlight" No. 15 # Pastoral and No. 24 - Wilhelm Kempff.
- **138 942** BEETHOVEN: Piano Sonatas - No. 17 "Tempest" No. 26 "Les adieux" and No. 28. Wilhelm Kempff.
- **138 943** BEETHOVEN: Piano Sonatas - No. 21 "Walatein". No. 23 "Appassionata" and No. 25 Wilhelm Kempff.
- **138 944** BEETHOVEN: Piano Sonatas Nos 31 and 32 Wilhelm Kempff.
- **138 945** Piano Sonatas - No. 29 "Hammerlavier" and No. 30 - Wilhelm Kempff.
- **138 996** MOZART: Clarinet quintet in A major K. 581 and Oboe quartet in f major K. 370 soloists of the Berlin Phil. Orch.
- **139 002** MOZART: Symphonies Nos. 29 and 33 Berlin Philarmonic - Herbert Von Karajan
- **139 003** BARTOK: Concerto for Orchestra, Berlin Phil. Herbert Von Karajan
- **139 005** BACH: Brandenburg concerti No. 1, 2 and 3 Berlin Phil. Herbert Von Karajan
- **139 006** BACH: Brandenburg concerti Nos. 4, 5 and 6, Berlin Phil. Herbert Von Karajan.
- **139 007** BACH: 2 suites for Orchestra No. 2 in B. Minor: No. 3 in D major, Berlin phil. Herbert Von Karajan
- **139 038** MOZART: the 4 horn concertos; Gerd Sefert, Solo horn with Herbert Von Karajan
- **139 366** SPANISH GUITAR MUSIC: de 5 siecles - vol. 2 Marciso Yepes, guitar, guitar Music by Fernando Sor, Francisco Tarre go, Isaac Albeniz, Manuel de Falla, Joaquin Rodrigo etc. etc.

DISQUES LONDON 2.19

12" MICROSILLON - STÉRÉO

- **SDD.105** Beethoven: SYMPHONY NO 5/EGMONT; Ansermet
- **SDD.106** Beethoven: SYMPHONY NO 6/PROMETHEUS; Ansermet
- **SDD.109** Rossini-Respighi: LA BOUTIQUE FANTASQUE; Solti
- **SDD.110** Mendelssohn VIOLON Cto/Bruck SCOTTISH FANTASY; Campoli
- **Sdd.115** Berlioz SYMPHONIE FANTASTIQUE; Argenta
- **SDD117** Brahms: SYMPHONY NO 1; Kubelik/Vienna Phil.
- **SDD.118** Brahms: SYMPHONY NO 2; Kubelik/Vienna Phil.
- **SDD.119** Brahms: SYMPHONY NO 3; Kubelik/Vienna Phil.
- **SDD.120** Brahms: SYMPHONY NO 4; Kubelik/Vienna Phil.
- **SDD.122** Mozart: SYMPHONIES Nos 32 et 38; Maag
- **SDD.123** Brahms HUNGARIAN DANCES/Dvorak SLAVONIC DANCES; Reiner
- **SDD.124** Liszt: PIANO CONCERTOS; Katchen/Argenta
- **SDD.125** Adam: GISELE; Martinon
- **SDD.126** Tchaikowski: VIOLON Cto/Dvorak VIOLON Cto; Ricci
- **SDD.128** Dvorak SYMPHONY No 9 "New World"; Kubelik/Vienna Phil.
- **SDD.130** Schubert: SYMPHONY Nos. 2 et 8; Münchinger/Vienna Phil.
- **SDD.131** Tchaikovsky: SYMPHONY No 4; Wolf
- **SDD.134** Falla EL AMOR BRUJO/EL RETABLO DE MAESO PEDRO; Ansermet
- **SDD.136** Stravinsky PULCINELLA/SONG OF THE NIGHTINGALE; Ansermet
- **SDD.137** Brahms: PIANO Cto No 1; Katchen/Monteux
- **SDD.138** Tchaikowsky SYMPHONY No 6; Martinon/Vienna Phil.
- **SDD.139** Meyerbeer LES PATINEURS/Massenet LE CID; Martinon
- **SDD.141** Bizet CARMEN/L'ARLÉSIENNE; Ansermet
- **SDD.149** Rameau TWO SUITES; Petit
- **SDD.150** KARAJAN BONS BONS; Vienna Philarmonic
- **SDD.153** Schubert: SYMPHONY No 9; Krips
- **SDD.154** Fauré: REQUIEM; Souzay/Danco/Ansermet
- **SDD.158** A GUITAR RECITAL; William Gomez; "JEUX INTERDITS"
- **SDD.159** Mendelssohn: A MIDSUMMER NIGHT'S DREAM (Incidental Music)
- **SDD.160** Lully: BRUITS DE TROMPETTE; Jean-Louis Petit
- **SDD.2100** CONCERT OF FAVORITE MELODIES
- **SDD.2101** Mozart—NOTTURNO FOR 5 ORCHESTRAS, etc.—Peter Maag
- **SDD.2102** R. Strauss—ALSO SPRACH ZARATHUSTRA; Karajan VPO
- **SDD.2103** TERESA BERGANZA SINGS MOZART
- **SDD.2104** CE QUE CHACUN DEVRAIT SAVOIR SUR LA MUSIQUE; Ansermet
- **SDD.2105** WHAT EVERYONE SHOULD KNOW ABOUT MUSIC; Ansermet
- **SDD.2106** Franck PRELUDE ARIA FINALE/Ravel/Rameau; Nishry
- **SDD.2107** MUSIC BY MOONLIGHT — Richard Muller-Lampertz
- **SDD.2112** Honegger SYMPHONY No 2/CHRISTMAS CANTATA Ansermet
- **SDD.2114** Berlioz NUITS D'ÉTÉ/Ravel SCHEHERAZADE; Crespin; Ansermet
- **SDD.2116** ARIAS AND MELODIES FROM BS CH AND MOZART - Giebel
- **SDD.2118** VOICE OF STRADIVARIUS; Albert Pratz
- **SDD.2119** FESTIVE BAROQUE CONCERT, Gustav Leonhardt
- **SDD.2120** Stravinsky LE BAISER DE LA FÉE; Ansermet
- **SDD.2121** C.P.E. Bach SYMPHONY/J.C. Bach SYMPHONY/Turner OUVERTURE, CBC
- **SDD.2122** Borodin SYMPHONIES 2 et 3, Ansermet
- **SDD.2123** Saint-Saens SYMPHONY No 3 avec orgue; Ansermet
- **SDD.2124** Mussorgsky PICTURES AT AN EXHIBITION/Liszt HUNS; Ansermet
- **SDD.2125** Hérold LA FILLE MAL GARDÉE; Lanchberry
- **SDD.2126** Fauré PELLEAS ET MELISANDE/PENELOPE/ETC.; Ansermet
- **SDD.2127** Stravinsky SYMPHONY IN C/SYMPHONY IN 3 MOVEM. Ansermet
- **SDD.2128** IMMORTAL SERENADES: Frank Chacksfield
- **SDD.2129** Rimsky-Korsakov TASR SALTAN/MAY NIGHT/RUSSIAN EASTER; Ansermet
- **SDD.2130** Shostakovich SYMPHONY NO 5, Kertesz
- **SDD.2131** Schubert
- **SDD.2131** Schubert TROUT QUINTET; Curzon
- **SDD.2132** Tchaikovsky CONCERT FANTASIA/Rachmaninoff, CONCERTO No 1 — Katim, Boult
- **SDD.2133** FRENCH OVERTURES by Auber, Lalo, Herold, Offenback; Ansermet
- **SDD.2134** Brahms PIANO CONCERTO No 2, Katchen, Ferencsik
- **SDD.2135** Prokofiev CINDERELLA (HIGHLIGHTS), Ansermet
- **SDD.2136** Brahms CLARINET QUINTET/Wagner ADAGIO, A. Boskovsky
- **SDD.2137** Strauss TILL EULENSPIEGEL/DEATH/SEVEN VEILS; Karajan
- **SDD.2138** Respighi FOUNTAINS AND PINES OF ROME, Ansermet
- **SDD.2139** Bizet SYMPHONY/JEUX/JOLIE FILLE DE PERTH, Ansermet
- **SDD.2140** Ravel BOLERO/VALSES; Dukas APPRENTI; Honegger PACIFIC 231, Ansermet
- **SDD.2141** Prokofiev CLASSICAL SYMPHONY/Borodin IN THE STEPPES/Ginka KAMARINSKAIA/LIFE FOR THE CZAR, Ansermet
- **SDD.2142** Falla THE THREE CORNERED HAT, Berganza, Ansermet
- **SDD.2143** TERESA BERGANZA SIGNS 18th CENTURY ARIAS
- **SDD.2144** Vaughan Williams SYMPHONY NO 8/PARTITA; Boult
- **SDD.2145** Mozart SERENADE No 7 K.250 "HAFFNER", Munchinger V.P.O.
- **SDD.2146** Chopin 24 PRELUDES, Halina Czerny — Stefanska
- **SDD.2147** Haydn SYMPHONIES 82 "L'OURS" & 86, Ansermet
- **SDD.2148** Haydn SYMPHONIES 83 "LA POULE" & 87, Ansermet
- **SDD.2149** Haydn SYMPHONIES 84 et 85 "LA REINE", Ansermet
- **SDD.2150** Beethoven SEPTET, Members of the Vianna Octet
- **SDD.2151** THE WORLD OF THE ACADEMY, N. Marriner
- **SDD.2152** Prokofiev VIOLIN et PIANO SONATAS, Staryk, Bernardi
- **SDD.2153** THE GUITARS OF SERGIO AND EDUARDO ABREU
- **SDD.2154** Schumann KREISLERIANA/SONATA NO. 2 OP. 14, Kuerti
- **DD.2155** RECITAL: Schubert/Dupart/Russel, Lois Marshall CBC
- **SDD.2156** Berg QUARTET OP. 3/Haydn "QUINTEN" QTT, Orford QTT.
- **SDD.2157** Schumann VIOLIN SONATA OP. 105/Schubert DUO, Hagen/Barkin
- **SDD.2158** Beethoven and Schumann LIEDER RECITAL, Boyden, Eliasen
- **SDD.2159** CONCERT: Petit Ensemble Vocal, Instrument Anciens de MTL CBC
- **SDD.2160** Haydn SYMPHONIES No 44 "TRAVER" /49 "PASSIONE", McGill/Brott
- **SDD.2161** RECITAL, Scarlatti/Mahler/Britten, Bell, Newmark
- **SDD.2162** Haydn & Mozart DIVERTIMENTOS/Stravinsky SEPTET Vancouver Symphony Chamber Players
- **SDD.2164** Mozart COSI FAN TUTTE, Highl. Bohm
- **SDD.2165** Mozart MAGIC FLUTE, Highl. Simoneau, Bohm
- **SDD.2166** Handel JULIUS CAESAR, High, Sutherland, Horne
- **SDD.2167** ANIMALS IN MUSIC, Varda Nishry, piano
- **SDD.2168** Schubert OCTET, Vienna Octet
- **SDD.2169** IN HONOR OF ST-HUBERT, Wiener Waldhorn Verein
- **SDD.2170** Wagner WESENDONCK LIEDER & ARIAS, Flagstad
- **SDD.2171** Mahler KINDERTOTENLIEDER/FAHRENDEN GESELLEN, Flagstad
- **SDD.2172** OPERATIC ARIAS, Regina Resnik
- **SDD.2173** Beethoven PIANO CONCERTO NO. 1/CHORAL FANTASIA, Katchen
- **SDD.2174** Beethoven PIANO CONCERTOS NO. 2 & NO. 4, Katchen
- **SDD.2175** Beethoven PIANO CONCERTO NO. 3/RONDO, Katchen
- **SDD.2176** Beethoven PIANO CONCERTO NO. 5 "EMPEROR", Katchen
- **SDD.2177** TERESA BERGANZA SINGS ROSSINI
- **SDD.2178** Mozart: NOZZE DI FIGARO (Highl.) Kleiber, V.P.O.
- **STS.15008** Mendelssohn: SYMPHONY No. 4/Schubert SYMPHONY No. 5; Solti
- **STS.1502** Strauss: THE BLUE DANUBE; Vienna Phil./Krips
- **STS.15019** Schumann: SYMPHONIES 1 & 4; Krips/Vienna Phil.
- **STS.15020** Debussy: IMAGES; Argenta
- **STS.15021** OVERTURE ENCORES; Wolf
- **STS.15022** Debussy: JEUX/Dukas: LA PERI; Ansermet
- **STS.15023** GREAT MOMENTS FROM ITALIAN OPERA
- **STS.15026** Schumann: PIANO CONCERTO/Weber KONZERTSTUCK; Guilda
- **STS.15027** Brahms HAYDN VARIATIONS/OVERTURES; Knappertsbusch VPO
- **STS.15029** PIANO MUSIC OF CHOPIN Vol. I; Kempff
- **STS.15030** Rossini: OVERTURES; Maag
- **STS.15031** MUSIC OF BERLIOZ/OVERTURES, ETC; Martinon
- **STS.15032** Beethoven: SYMPHONIES Nos. 1 & 8; Ansermet
- **STS.15033** Massenet SCENES ALSACIENNES/ PITTORESQUES; Wolff
- **STS.15034** Tchaikovsky: SUITE No. 3, OP. 55
- **STS.15035** Mozart DIVERTIMENTO K.251/Schubert MINUETS/DANCES; Munchinger
- **STS.15036** Beethoven: DIABELLI VARIATIONS; Katchen
- **STS.15037** Dvorak SERENADE Op. 22; Kubelik
- **STS.15039** Chopin—PIANO MUSIC Vol. 2; Kempff
- **STS.15040** Grieg—PEER GYNT—London Philarmonic—Fjeldstad
- **STS.15041** HAYDN—PIANO MUSIC—Sonata 52, 48, 34, etc' . . . BACKHAUS
- **STS.15042** Debussy BOITE A JOUJOUX/PRINTEMPS, Ansermet
- **STS.15043** GREAT MOMENTS FROM ITALIAN OPERA—Vol. 2 London Symp. Orch.
- **STS.15044** Mozart—PETITS RIENS—Grieg—HOLBERG SUITE—Karl Munchinger
- **STS.15045** Tchaikovsky NUTCRACKER SUITE/ETC, Knappertsbusch
- **STS.15046** Borodin—QUARTET No. 2—Shostakovitch—QUARTET No. 8—
- **STS.15047** Brahms PIANO MUSIC; Backhaus
- **STS.15049** VIRTUOSO SHOWPIECES, Ruggiero Ricci, violin
- **STS.15050** Chopin PIANO MUSIC VOL. 3; Kempff
- **STS.15053** Beethoven QUINTET OP 16/Mozart DIVERTIMENT K113
- **STS.15054** Sibelius VIOLIN CTO/Tchaikovsky SERENADE/SOUVENIR; Ricci
- **STS.15058** Mozart JUPITER/HAFFNER SYMPHONIES; Krips

DISQUES COLUMBIA 4.49

SERIE "GREATEST HITS"

12" MICROSILLON STEREO PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER 6.29

MS 7506 - LES PLUS GRANDS SUCCES DE CHOPIN - Military Polonaise Op. 40, No. 1 - New York Philharmonic Andre Kostelanetz - Philippe Entremont - The Philadelphia orchestra Eugne Ormandy - Mazurka in D Major Op 33. No 2. - Nocturne in E-Flat Major Op. 9. Fantaisie - Impromptu - Waltz in G - Flat Major Op 70. No 1. Prelude in A Major Op 28. No 7. Polonaise in A-Flat Major Op. No 1. - Prelude in A Major Op 28. No 7.

Ms 7522 - LES PLUS GRANDS DE SAINT SAENS - The swan, Bacchonale, Danse Macabre, Omphale's spinning wheel and others. Bernstein/New York Philarmonic, E. Power Biggs, Kostelanetz, and his orchestra, Ormandy, Philadelphia Orchestra. The swan from the Carnival of animals, suite Algerienne, la finale de la symphonie No. 3 en C Minor, etc. etc.

MS 7504 - LES PLUS GRANDS SUCCES DE BEETHOVEN - First movement form symphony no. 4 in C Minor Op 67. - Minuet in G - Fur Elise - First movement from Sonata no. 14 in C-Sharp Minor, Op 27, No 2-Turkish march from "Ruins of Athens" - Final movement - Symphony no 9 in D Minor Op 125 "choral".

MS 7513 TCHAIKOVSKY - Vol. 2. Capricio italien. Andante Contabile. None bt the Lonely Heart. Barcarolle. Waltzes from Swan Lake the Sleeping Beauty and more. Leonard Bernstein. New York Phil. Eugene Ormany. Philadelphia Orchestra. Valse de "Eugene Onegin". Valse du Lac des Cygnes etc.

MS 7526 - LES PLUS GRANDS SUCCÈS DE SCHUBERT - Unfinished symphony, Sérénade, Ave Maria, Marche Militaire, Moment musical, No. 3 and more. Leonard Bernstein, New York Philarmonic, Eugene Ormandy, Philadelphia Orch. Rudolf Sekin, George Szell/Cleveland Orch. Marche militaire, Ballet Music No. 2 du Rosamunde, etc. etc.

MS 7514 - LES PLUS GRANDS SUCCÈS DE BACH - Vol. 2 - Sheep May safely Gaze, Aioso, Bandenbug concerto No. 2, the little fugue, In Dulci Jubilo, and moe E. Power Biggs, Pablo Cassols, Walter Calos (Switched-On Bach) Glenn Gould, Momon Tabenacle Choir Eugene Omandy/Philadelphia Orchestra John Williams. Fugue in G Minor, deux pièces d'Invention en F Major, Prélude et fugue en C Major, Prélude et fugue en C Minor, Gleen Gould, etc.

DISQUES POLYDOR FRANÇAIS 3.97

12" MICROSILLON - STEREO PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER 5.29 PRIX MONTROSE

543,510 - GEORGES MOUSTAKI LE METEQUE - Le meteque - La mer m'a donne - Gaspard - Voyage - Le facteur - Natalia - Ma solitude - Il est trop tard - La carte du tendre

2393010 - SERGE RÉGGIANI: Je voudrais pas crever, tes gestes, un siecle après, l'arrière-saison, l'arbre, requiem pour n'importe, de quelles amériques, Gabrielle, ballade pour un troitre, bonne figure, le vénusien, la neige.

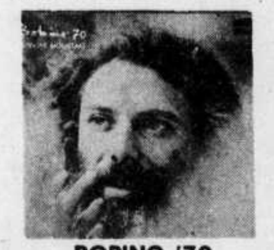

BOBINO '70

GEORGES MOUSTAKI

2393001 - Le temps de vivre - Votre fille a vingt ans - La pierre - Dans mon hamac - Nos corps - Ma liberté - Eden Blues - Requiem pour n'importe qui etc. . .

2424017 - LE NOUVEAU YVON DESCHAMPS - Le petit Jésus - Le foetus - La honte.

2393011 - JEANNE MOREAU 2 La célébrité - La publicité - Les voyages - Quelle merveille ton coeur - Juste un fil de soie - Notre île, ton île, mon île - Errante du coeur - Je suis à prendre ou à laisser - Quelle histoire. etc . . .

6510 001 - PIERRE HENRY - Messe de Liverpool. Kyrie Gloria - Credo - Sanctus - Agnus Dei Communion.

DISQUES BARCLAY 3.29

SERIE "VOYAGES"

12" microsillon Prix suggéré du manufacturier...3.98

4033 - LA FLUTE INDIENNE (Vol. 2) Malkischay - Aire Guerrero - Toccoro - Llullari Llullaringue - Coma Tomosa - Cholita Corocoren Uno Dos Y Tres - Ecos delcerro - La Tilcae rena Ataray Elborozo Caya, etc...

40045 - LA GUITARE INDIENNE Lunarcito - Malambo - Dicha - Sanjuanero - Llanto Del Inca - Fiesta Linda - Variacones de Cuatro - Quien te Amaba - Cullaguada - Flor Manizalena Aires de Triunfo, etc...

40027 - LA FLUTE INDIENNE - Pescadores - Amores Hallaras - El rio Blanqueno - La Tinya - El Condor Pasa - Destino - Huayra Muyhoj - El Pajarillo - Carnaval Solteno - El Antechispa, etc...

40031 - EL CONDOR PASA (Vol. 1) El Condor Paso - Munahuanqui - El Tarapaco - Negrita - Barrachito - Indiecito - Sicuris - Soncoyman - La Boliviana - Pollerito - etc . . .

DISQUES DE MARQUES PATHÉ 3.69 LE DISQUE

GILBERT BÉCAUD

SPAQ-68,049 - T'est venu de loin - Mon urbre - Rosy and John - Quand le spectacle est termine - Et maintenant - Monsieur le president directeur - General et le lapin

SPAO-68,035 - Les titres d'or de Gilbert Bécaud - Nathalie - Mademoiselle Lise - La grosse noce - L'Orange, etc.

SPAO-68,042 - Les titres d'or d'Adamo - Vous permettez, monsieur - Quand les roses - Tombe la neige etc.

EDITH PIAF

SPAO-68,036 - L'accordéoniste - Les trois cloches - La vie en rose - Hymne a l'amour - La goulante du pauvre Jean - Le "Ça ira" -

SPAO-68,039 - Les titres d'or d'Enrico Macias - "Puisque l'amour commande" Enfants de tous pays Mon coeur d'attache, etc.

SPAO 68-959 - CHARLES AZNAVOUR - Je ne peux pas rentrer chez moi - J'en déduis que je t'aime - On ne sait jamais - Je te donnerai - Sur ma vie - Après l'amour - Ay, mourir pour toi - Vivre avec toi - Parce que - Viens au creux de mon épaule, etc...

PATHÉ SPAM 67303 - Georges Noustaki - "Le Jugement dernier" - "Le maraudeur" - "Guitare" - "Les orteils au soleil" etc. . .

SPAO-68055 - LES TITRES D'OR D'ENRICO MACIAS - Ou est donc la verite - Jamais deux sans trois - Pour tout l'or du monde - Compagnon disparu - Souviens-toi des Noels de la-bas - S'il fallait tout donner - Notre place au soleil - L'Ile du Rhône - Va t'en - J'appelle le soleil - Je t'aimerai pour deux.

LOUIS MARIANO

SPAO-68,047 - Tes yeux - La chanson de Lara - Les enfants du Pyree - Plus je t'entends - Combien de nuits - Nuits d'Espagne - Maman la plus belle du monde -

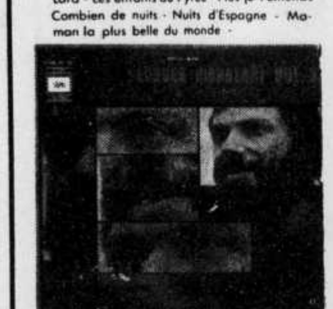

Spam 67.325 - GEORGES MOUSTAKI vol. 3 - La mer m'a donné - Flamanco de Flandre, gardez - vos filles, les colombes, Mi Mouchacha, Port d'Espagne, pres de chez moi, Ce n'est pas la premiere fois, Les musiciens, les amours finissent un jour.

SPAO-68058 - LES TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF - Vol. 3 - C'est a Hambourg - Exodus - Les amants - C'est l'amour - Le vieux piano - Les amants merveilleux - Non je regrette rien - Le droit d'aimer - Toi tu ne l'entends pas - Fallait-il - Qu'il était triste cet anglais.

LONDON EVEREST 2.39

COLLECTION TRESORS CLASSIQUES

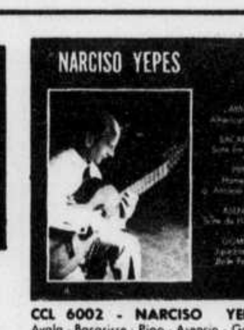

CCL 6002 - NARCISO YEPES - Ayala - Bacarisse - Pipo - Asencio - Gombau

RODRIGO

SDD - 2163 - CONCIERTO DE ARANJUEZ. Fantasia for a Courtier YEPES

53271 - MANICAS DE PLATA - Flaming Flamenco

KANON DE PACHELBEL

dirigé par MUNCHINGER

SDD. 2108

SPA 4005 - JEUX INTERDITS - Menuets Sonata - Folias - interprete par **NARCISO YEPES.**

Valable jusqu'au 20 février 1971

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus. Suggérez un deuxieme choix.

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est, Bélanger **RA. 9-2833**

Montréal 408

aux 4 coins du monde

Calabre: attentat fasciste

CATANZARO (AFP) – Trois grenades ont été lancées hier soir à Catanzaro, en Calabre, contre des manifestants qui défilaient dans les rues pour protester contre la violence régnant depuis quelque temps dans leur ville et due, selon eux, aux activistes locaux du Mouvement social italien (néo-fasciste).

L'attentat aurait fait sept blessés parmi la foule, dont trois sont dans un état grave. Selon des témoins, les grenades auraient été lancées d'une fenêtre du siège du M.S.I. près duquel passaient les manifestants. Hier à l'aube, une charge d'explosifs avait sauté contre les bureaux administratifs de la région calabraise, ne faisant que quelques dégâts.

La pêche aux sous-marins

Concarneau (AFP) – Le chalutier "Iguane" de Loctudy (Finistère), qui pêchait au large des côtes bretonnes, a pris hier dans ses filets un sous-marin de la marine française, l'"Espadon", qui participait à un exercice en compagnie de deux escorteurs rapides.

L'"Iguane" tirait son chalut par des fonds de 215 pieds lorsqu'il a senti une très forte résistance. Croyant ses filets accrochés dans une roche, le patron lança un appel radio pour signaler ses difficultés. Il ne tarda pas à avoir l'explication de cet "accrochage" et dut se résoudre à larguer son matériel de pêche.

Les deux Pakistan isolés

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) – Le gouvernement indien a interdit hier tout survol du territoire indien par les avions pakistanais. Cette mesure, qui prenait effet immédiatement, a été communiquée aux autorités pakistanaises dans une note transmise à la haute commission du Pakistan, à la Nouvelle-Delhi et au ministère pakistanais des Affaires étrangères à Islamabad.

La note précise que l'interdiction de survol durera tant que le Pakistan n'aura pas trouvé une solution satisfaisante relative à l'indemnisation du "Fokker" indien incendié il y a trois jours sur l'aéroport de Lahore. L'interdiction touche 82 vols pakistanais hebdomadaires, qui devront désormais faire un long détour par Ceylan pour relier l'est et l'ouest du Pakistan.

Les Suissesses et le vote

BERNE (AFP) – La femme suisse sera peut-être dimanche soir une citoyenne à part entière. Depuis hier matin et jusqu'à dimanche à midi, plus d'un million et demi d'électeurs suisses du sexe masculin sont appelés à se rendre aux urnes pour se prononcer sur le projet de révision constitutionnelle accordant le droit de vote aux femmes. Le nouveau texte prévoit que "les Suisses et les Suissesses ont les mêmes droits et les mêmes devoirs en matière d'élections et de votations fédérales".

La Suisse est actuellement le seul pays développé où les femmes n'ont pas le droit de vote. Toutefois, dans neuf des vingt-deux cantons suisses, les femmes ont déjà la possibilité de participer aux scrutins concernant uniquement les affaires cantonales.

Paris demande à réfléchir

PARIS (AFP) – Les négociations franco-algériennes sur le pétrole sont suspendues, ont annoncé MM. Ortoli et Bouteflika à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue hier soir.

C'est M. Bouteflika qui a annoncé cette suspension en déclarant aux journalistes qui l'interrogeaient: "Je crois pouvoir dire que la délégation française a demandé un délai de réflexion. J'ai le devoir de rentrer à Alger pour rendre compte de cette proposition à mon gouvernement". Les deux ministres se sont abstenus de tout autre précision.

Conakry au secours d'Obote

ABIDJAN (AFP) – M. Ahmed Sékou Touré, président de la Guinée, a adressé à tous les chefs d'Etat africains un message dans lequel il leur propose de conjuguer leurs efforts afin de rétablir la légalité républicaine en Ouganda et de permettre le retour au pouvoir du président Milton Apollo Obote, a annoncé hier la "Voix de la révolution", captée à Abidjan.

Le message fait également part de l'émotion provoquée par la dissolution du parlement, de toutes les assemblées et organisations populaires des partis politiques et des syndicats, qui montre l'"orientation réactionnaire et anti-démocratique des auteurs du coup d'Etat".

Renforts de Londres à Belfast

LONDRES (AFP) – Des renforts de troupes sont partis hier soir pour l'Irlande du Nord où de nouvelles flambées de violence ont marqué les derniers jours, a annoncé le ministre de la Défense britannique, Lord Carrington. Le ministre a précisé que le corps expéditionnaire serait renforcé par un bataillon d'infanterie spéciale et un escadron d'engins blindés.

Six soldats ont été blessés la nuit précédente au cours des violentes émeutes qui ont éclaté à Belfast. L'un d'entre eux, qui a reçu une balle dans la tête, a été opéré à l'hôpital de Belfast où l'on déclare que son état est très sérieux. Cinq des six soldats ont été touchés par des rafales d'armes automatiques et le sixième par des éclats d'une bombe remplie de clous.

Les émeutiers, qui semblaient parfaitement organisés, ont fait usage de grenades, de bombes à clous, d'acide et de cocktails Molotov. Toute la soirée, des dizaines de petits groupes très mobiles et bien encadrés ont attaqué les militaires, dressé des barricades, incendié des véhicules et quelques magasins. Les soldats ont répliqué en mettant en action tout leur arsenal de représailles: "Canons à eau, munitions en caoutchouc dur, charges à la matraque, etc... Ce n'est toutefois pas avant 2 heures du matin qu'ils ont pu rétablir le calme. Ils ont procédé à une quarantaine d'arrestations.

Depuis le début de l'année, on note en Irlande du Nord une recrudescence des activités de l'IRA qui, après le calme relatif des mois précédents, effectue une reprise en main de ses militants en relançant l'agitation et en faisant exemple de rigueur au sein de ses propres rangs. Ces derniers temps, plusieurs personnes ont été tuées. Il s'agit, estime la police, de membres de l'IRA exécutés sans doute pour avoir trahi la cause de l'organisation.

Carrières et Professions

VENTES INDUSTRIELLES

Compagnie bien établie, en pleine expansion, demande un vendeur expérimenté, ambitieux et parfaitement bilingue, âgé de 25 à 35 ans. Revenu annuel garanti: $10,000. Salaire, commission, frais, voiture de démonstration fournie. Formation à la fabrique. Produits industriels vendus au moyen d'une démonstration frappante aux gouvernements, institutions, maisons d'éducation et industries.

Le poste requiert 40% de voyages, mais fins de semaine à la maison. Territoire comprenant l'ouest du Québec, les Cantons de l'Est, l'Abitibi et Montréal.

Un vendeur de profession gagnera au-delà de $12,000.

Adresser curriculum vitae à: **Case 1438, Le Devoir**

THE ONTARIO INSTITUTE FOR STUDIES IN EDUCATION
DEMANDE UN

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT
"Midnorthern Centre" - Sudbury

Le Centre existe dans le but d'étendre à la région du moyen-nord les responsabilités qu'a l'Institut pour la recherche et le développement.

La personne choisie devra avoir poursuivi des études approfondies et posséder au moins un, sinon deux diplômes.

Préférence sera accordée au candidat qui est bilingue (Français et Anglais) et qui possède:

- des connaissances dans les humanités, les études classiques et/ou les sciences sociales
- l'habileté de mener des recherches exigeant la connaissance des techniques des données, y compris les analyses voulues de la statistique.

Prière de faire parvenir les demandes au

DR. JOHN NICHOLAS
C.P. 696, SUDBURY, ONTARIO

TRAVAIL ET LOISIRS AU SOLEIL
PERSONNEL TECHNIQUE DEMANDE

par des entreprises de procédés alimentaires situées en Afrique du Nord.

Ingénieurs de niveau junior et senior, avec expérience dans la production, le développement de procédés et le fonctionnement de l'équipement se rapportant à:

. . . fabrication d'acide organique
. . . fermentation
. . . distillation
. . . extraction d'huile de grain
. . . brassage
. . . procédés de fabrication pour boisson

LANGUES: Connaissance pratique du français et de l'anglais essentielle.

SALAIRE: Alléchant, selon expérience,

Assurance-maladie et assurance générale.
Transport payé.

L'employeur est une compagnie internationale dont le siège social est situé aux États-Unis et est une filiale de Booz, Allen & Hamilton, Inc.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à:

FOSTER D. SNELL, INC.
Attention: Jim Redsecker
Hanover Road
Florham Park
New Jersey 07932

Pour plus de détails, appeler frais virés RAYMOND P. BYRNES & ASSOCIATES, (416) 364-7409.

GRAPHISTES

Bureau des langues

Commission de la Fonction publique du Canada

Ottawa (Ontario)

Traitement jusqu'à $8,700.

La Division de l'audio-visuel du Bureau des langues, à la Commission de la Fonction publique du Canada, désire embaucher immédiatement deux graphistes expérimentés.

Le travail consiste à concevoir et à réaliser des dessins caricaturaux qui serviront à l'enseignement du français et aux tests.

Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de la technique des arts graphiques et une bonne expérience dans la préparation de dessins qui serviront à la fabrication de diapositives et de montage magnétoscopique.

Une excellente connaissance du français est essentielle.

Les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées d'envoyer un échantillonnage de leurs travaux à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA 4 (ONTARIO).

Référence à rappeler: concours no 71-2270.

Fonction publique du Canada

RENAULT

recherche un jeune cadre pour la fonction

ORGANISATION - PLANIFICATION

Le poste :

Sous l'autorité directe du Secrétaire-Trésorier, définir les procédures et les mettre en oeuvre, rechercher les besoins des différents départements en matière d'informatique et étudier les applications, concevoir les imprimés et les mettre en place, organiser la mécanisation intégrale de la comptabilité, diriger le département traitement de l'information.

L'homme :

30 à 35 ans, diplômé universitaire, M.B.A. ou C.G.A. ou R.I.A., 3 à 5 ans d'expérience en informatique, niveau supérieur.

Le salaire :

À discuter selon expérience. Bénéfices marginaux généreux.

Avenir assuré dans la compagnie ou dans une autre filiale du groupe Renault.

Écrire à : **RENAULT CANADA LIMITÉE, C.P. 6400, Montréal 101**
À l'attention de M. Derrien

TECHNICIEN(NE) DIPLÔMÉ(E)
Service d'inhalothérapie

S'adresser au: Bureau d'emploi
Hôpital Hôtel-Dieu
Service du Personnel,

3840 rue St-Urbain
Montréal, Qué. Tél.: 844-0161 poste 219

La Commission Scolaire Catholique de Granby

recherche les services d'une personne apte à remplir les fonctions suivantes dans les domaines de

L'AUDIO-VISUEL et des BIBLIOTHÈQUES

Fonctions:

- Assister le directeur du service
- Concevoir et exécuter des illustrations, des dessins, des travaux en art graphique
- Aider les coordonnateurs et les professeurs dans la production de documents
- Participer à l'organisation des bibliothèques.

Expérience pertinente.

Date d'entrée en fonction: le 22 février 1971.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae avant le 11 février 1971 à:

Robert Blouin
Directeur Général des Écoles
385 Principale
Granby, Qué.

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE
LABRADOR CITY, TERRE-NEUVE

Invite les candidats intéressés aux postes suivants, pour l'année scolaire 1971-1972, à poser candidature.

- **1 bibliothécaire bilingue,**
- **1 professeur de dactylographie et de sténographie (Gregg) bilingue,**
- **1 professeur d'arts plastiques bilingue,**
- **1 professeur de français bilingue,**
- **1 professeur de sciences (physique, chimie et biologie) de langue française.**

D'excellents salaires et bénéfices marginaux sont offerts.
La préférence sera donnée aux personnes possédant de l'expérience dans l'enseignement au niveau secondaire.
Le Labrador City Collegiate est une école secondaire privée administrée par l'Iron Ore Company of Canada.
L'école possède un personnel enseignant d'environ 40 professeurs et dessert une population de langue française et de langue anglaise.
Labrador City est une ville minière en plein projet d'expansion qui possède d'excellentes facilités de récréation et de transport.
Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande par écrit avec tous les renseignements pertinents y compris le numéro de téléphone à:

LE PRINCIPAL,
Labrador City Collegiate,
C.P. 1670,
Labrador City, Terre-Neuve et Labrador.

Des entrevues personnelles auront lieu à la mi-février dans un certain nombre de villes.

Faites carrière
dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTEUR DU BUREAU RÉGIONAL

- Traitement initial pouvant atteindre $20,000 selon la compétence. Postes à Chicoutimi et à Rouyn.
- Diriger et coordonner les activités des conseillers régionaux en matière de programmes, d'examens, de planification, d'équipement et de financement. Organiser, développer et contrôler la gestion des organismes scolaires. Informer les commissions scolaires des politiques établies et des orientations préconisées par le ministère.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en administration scolaire ou en toute autre discipline appropriée et posséder de nombreuses années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée.
- Ces postes sont accessibles à tout candidat qui satisfait aux conditions requises, y compris les fonctionnaires actuellement à l'emploi du Gouvernement du Québec.
- Concours AD-1450. Échéance de l'inscription: 19 février 1971.
- S'inscrire, en fournissant ses attestations d'études, auprès de:

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC
710, Place d'Youville, bureau 700, Québec 4
ou 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354.

- **On peut se procurer un questionnaire "offre de service" dans tout bureau du Gouvernement du Québec.**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Parke, Davis & Co. Ltd.
recherche un
REPRÉSENTANT MÉDICAL
pour la région de Montréal

Les candidats de langue francaise, bilingues, devront être âgés de 23 à 30 ans et posséder de préférence une éducation universitaire en pharmacie, en médecine ou en sciences. Aucune expérience de la vente n'est exigée et la période de formation initiale se fait à Montréal. Salaire intéressant. Automobile fournie et bénéfices marginaux.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à:

André Lamothe
C.P. 2100
Succursale Saint-Laurent
Montréal 379, Québec

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

Chef des relations de travail

La fonction:

Sous l'autorité du directeur du personnel, le chef des relations de travail est responsable de la négociation des conventions collectives de travail dans les Caisses Populaires, effectue les recherches appropriées dans ce domaine, et conseille les Caisses Populaires quant à l'interprétation et à l'application des conventions collectives de travail.

Les exigences:

Le candidat recherché a une formation universitaire en relations industrielles ou en sciences de l'administration, et doit avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des relations de travail.

Les conditions de travail:

Ce travail exige de nombreux déplacements.

Le salaire initial peut atteindre $15,000.00 selon l'expérience et les qualifications.

Avantages sociaux coutumiers.

Faire parvenir votre curriculum vitae au :
Service du Personnel
Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec.

Faites carrière
dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

INGÉNIEURS EN COMMUNICATIONS

- Traitement initial de $9,700 à $16,000 selon la compétence. - Postes à Québec.

1. DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE

La Direction générale du Génie est chargée de proposer des solutions techniques aux besoins en communications du Gouvernement. Suite aux études et recommandations, elle doit élaborer des plans et devis suivis d'appels d'offre. En outre, elle est responsable de la surveillance technique des installations et veille à ce que l'équipement mis en place rencontre les critères de rendement préalablement établis. Pour réaliser ces travaux, des ingénieurs spécialisés dans les domaines suivants sont requis:

- propagation des ondes hertziennes;
- équipement de communications spécialisé; sonorisation, enregistrement mécanique, commutation, intercommunications;
- radio-mobile;
- équipement audio-visuel.

2. DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Les activités de cette Direction générale consistent à établir des services de communications pour l'ensemble des ministères du Gouvernement et à coordonner ces services avec ceux établis par les organismes publics. Elle est en outre responsable de la planification, du développement et de la gestion technique de réseaux de radio-communications, de même que d'équipement et de systèmes d'audio-visuel. Pour réaliser ces activités, des ingénieurs spécialisés dans les domaines suivants sont requis:

- radio-téléphonie; faisceaux hertziens;
- émetteurs à puissance élevée;
- systèmes audio-visuels.

EXIGENCES

- Être membre de la Corporation des ingénieurs du Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre au questionnaire "offre de service") et posséder quelqués années d'expérience professionnelle dans les domaines précités.
- Prière d'indiquer le secteur d'activités choisi.
- Concours TC-2118. Échéance de l'inscription: 10 février 1971.
- S'inscrire auprès de:

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC
710, Place d'Youville, bureau 700, Québec 4
ou 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354.

- **On peut se procurer un questionnaire "offre de service" dans tout bureau du Gouvernement du Québec.**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

informations internationales

Vientiane tente de détourner l'attention de l'opération américano-sud-vietnamienne

par Max Coiffait, de l'AFP

VIENTIANE – Le prince Souvanna Phouma, tente de placer l'offensive nord-vietnamienne dans le nord du Laos au premier plan des préoccupations internationales afin de détourner l'attention générale de l'irruption prochaine, sinon en cours, des forces sud-vietnamiennes sur le territoire laotien.

Tel est le sentiment général des observateurs à la suite de la conférence de presse qu'a donnée hier le premier ministre laotien.

Celui-ci ne dispose guère d'une grande marge de manoeuvre. Il a rappelé aux journalistes qu'il était le chef d'un gouvernement neutre, en reprochant au correspondant de l'AFP de l'avoir qualifié mercredi de "officiellement neutre", l'adverbe étant, selon lui, de trop. Mais il ne peut guère aller plus loin. L'intervention sud-vietnamienne est trop bien accueillie dans certains milieux militaires et politiques laotiens pour qu'il n'en tienne pas compte.

On s'est toujours montré, dans ces milieux, discrètement hostile aux dialogues du prince avec le Pathet Lao ainsi qu'à ses relations avec Hanoi, Pékin et Moscou. On y est en revanche partisan d'un axe militaire et politique Vientiane - Saigon - Phnom Penh - Bangkok.

Le gouvernement laotien est très embarrassé, estiment les observateurs. Il n'ignore pas que l'instauration durable au Laos d'une situation comparable à celle du Cambodge risquerait d'anéantir rapidement tout espoir de rétablir un jour l'unité nationale laotienne au moyen de contacts entre Vientiane et le Pathet Lao. Il craint également que ce dernier et le Nord-Vietnam considèrent que la "règle du jeu" a été violée et lancent une attaque en force sur les grandes villes.

Les observateurs qui examinent les conséquences de l'extension du conflit se divisent en deux écoles. Pour les uns, Hanoi a réussi à entraîner au Cambodge les Etats-Unis dans un nouveau bourbier dont ils ne sont pas près de sortir et les Nord-Vietnamiens auraient tout à gagner a rééditer cette tactique au Laos. Pour les autres, l'extension géographique de la guerre profite beaucoup plus aux Etats-Unis en raison de leur potentiel militaire pour ainsi dire illimité, qu'aux Nord-Vietnamiens.

Il est vrai que Nord-Vietnamiens et Vietcong se montrent beaucoup moins actifs au Sud-Vietnam depuis que l'extension du conflit au Cambodge les a privés de l'usage du port cambodgien de Kompong Som par lequel ils recevaient beaucoup de matériel du temps où le prince Sihanouk était au pouvoir.

On constate aussi que les troupes de Saigon qui se cantonnaient depuis des années dans la défensive, peuvent maintenant lancer de très vastes opérations hors de leur territoire national alors que les effectifs américains engagés en Indochine ne font que décroître. Enfin, la guerre, après s'être étendue jusqu'à l'extrême pointe méridionale du Sud-Vietnam a maintenant tendance à remonter vers le nord.

On va assister maintenant, estiment les observateurs, à une campagne psychologique de grand style tendant à faire croire que "l'agression nord-vietnamienne se développe dans le nord du Laos" de façon à justifier une intervention sud-vietnamienne dans le sud. Mais cette offensive nord-vietnamienne ne dépassera guère en importance celles qui sont déclenchées chaque année dans ces régions. A moins que la Chine, qui possède une frontière commune avec le Laos n'intervienne militairement dans le conflit. Mais une telle initiative ne serait concevable que si les Etats-Unis menaçaient directement la Chine, ce qui n'est pas le cas.

L'OPEP menace d'interrompre les livraisons de pétrole

TEHERAN (AFP) – Les compagnies pétrolières ont été invitées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à accepter ses propositions avant le 15 février, faute de quoi des "mesures de rétorsion', pouvant aller jusqu'à l'interruption des livraisons de pétrole, seraient prises à leur encontre, apprend-on à Téhéran de source digne de foi.

Cette nouvelle, publiée tout d'abord par le quotidien du soir iranien "Kayhan", n'a trouvé confirmation, de source iranienne, qu'en fin de soirée.

Cette mise en demeure, qui figurerait dans une résolution adoptée hier matin par les ministres de l'OPEP au cours de leur dernière réunion à Téhéran, aurait dû, en principe, n'être rendue publique que le 8 février, dans un communiqué diffusé simultanément par les dix capitales des pays membres de l'organisation.

Bien que l'information du "Kayhan" ait mis en relief la menace des pays producteurs d'arrêter les livraisons de pétrole, on souligne, de source iranienne, qu'en tout état de cause, il s'agit d'une mesure extrême qui ne pourrait être appliquée immédiatement.

En fait, il semble que c'est seulement dans l'éventualité où les compagnies pétrolières, placées devant le fait accompli d'une hausse unilatérale des "prix affichés" du pétrole et des taxes afférentes, refuseraient de verser les sommes exigées par les pays producteurs, que ceux-ci en arriveraient à "fermer les robinets'.

La neutralité du Laos

par l'agence France-Presse

La neutralité du Laos a été solennellement reconnue le 23 juillet 1962 lors de la signature des accords de Genève par treize pays (Birmanie, Canada, Cambodge, Chine populaire, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Pologne, Union Soviétique, Thailande, République démocratique du Vietnam et République du Vietnam).

Déjà, à la conférence de Genève sur l'Indochine, en 1954, le gouvernement laotien s'était engagé à suivre une politique de neutralité. En avril 1955, à la conférence de Bandoung, la délégation lao avait fait sienne la coexistence pacifique et le gouvernement de Vientiane entendait en appliquer les principes en même temps qu'il voulait suivre une politique de neutralité.

Au mois de novembre 1957, il sembla que cette politique pouvait se concrétiser avec le retour des forces d'extrême gauche, le Pathet Lao, au sein de la communauté nationale. Mais, des crises politiques se succédèrent et réduisirent à néant ces espoirs.

Le 5 août 1959, le gouvernement de Vientiane déposa au Conseil de sécurité de l'ONU une plainte contre l'intervention chinoise et nord-vietnamienne au Laos.

Une commission d'enquête composée de représentants de l'Argentine, du Japon et de la Tunisie fut envoyée sur place pour vérifier le bien fondé de cette plainte. Le rapport de cette commission, tout en étant extrêmement prudent, donna partiellement raison au gouvernement royal mais aucune mesure ne fut prise.

L'année suivante des coups d'Etat militaires, en se succédant mirent en danger le fragile équilibre politique laotien. Finalement, la guerre civile éclata entre les forces de droite et celles de la gauche alliée aux forces neutralistes du prince Souvanna Phouma. Une participation étrangère accordée à chaque côté, selon sa tendance idéologique, envenima les choses. Mais, à l'appel des deux coprésidents de la conférence de Genève sur l'Indochine (Grande-Bretagne et Union soviétique), le cessez-le-feu fut proclamé le 3 mai 1961 et une nouvelle conférence de Genève, uniquement consacrée au Laos, fut convoquée et ouverte le 16 mai 1961. Elle dura quatorze mois.

Aux termes des accords de Genève de 1962, il avait été stipulé que toutes les forces étrangères devaient être retirées du Laos à la date du 6 octobre 1963. Chacune des trois tendances politiques formant le gouvernement d'union nationale (extrême gauche, centre et extrême droite) accusa l'autre de ne pas suivre les décisions de Genève. Les ministres Pathet Lao avaient quitté la capitale affirmant que "leur sécurité n'y était plus assurée" et s'étaient installés près de la plaine des Jarres. Des notes furent échangées, des livres blancs furent publiés.

Le gouvernement de Vientiane publia trois livres blancs (1964, 1966 et 1968) dans lesquels il accusa formellement la république démocratique du Vietnam d'avoir violé les accords de Genève dont elle est signataire. Tous ces livres blancs font état de dépositions d'officiers, de sous-officiers et de soldats nord-vietnamiens capturés au Laos.

On trouve également dans ces documents des carnets de route de militaires nord-vietnamiens décrivant l'itinéraire suivi depuis leur base de leur pays jusqu'au Laos. "L'utilisation que le Nord-Vietnam fait du territoire du Laos pour acheminer hommes et armements vers le Sud-Vietnam par la route Ho Chi Minh et par d'autres voies qu'il essaye de créer dans le Sud-Laos particulièrement" est une violation des accords de Genève 1962, lit-on dans le livre blanc de 1968.

De son côté, Hanoi réfuta ces accusations qualifiées d'"allégations calomnieuses" et dans une récente déclaration du ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam, ce gouvernement "exige fermement de l'administration Nixon la fin de l'intervention et de l'agression américaine au Laos. Le retrait total du personnel militaire américain". De son côté le "Front patriotique lao", organisation politique du Pathet Lao, n'a cessé d'accuser à son tour les Etats-Unis d'avoir envoyé non seulement douze mille "conseillers" américains au Laos, mais encore d'avoir construit plus de cent pistes d'aviation et des installations de radar, et de bombarder le territoire laotien, violant ainsi la neutralité du Laos.

Nixon présente au Congrès son plan de partage fiscal

WASHINGTON, (AFP) – Le président Nixon a envoyé au Congrès, hier, un projet de réforme de l'actuel système de partage des ressouces fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, qui est l'armature de son plan de régionalisation des Etats-Unis.

Le message envoyé au Congrès hier ne concerne encore que 5,000 millions de dollars, somme que M. Nixon se propose de distribuer parmi les 50 Etats de l'Union et les municipalités sans y attacher la moindre condition sur la façon dont elle doit être dépensée. La formule de partage "général" de ces ressources constitue cependant la nouveauté du plan Nixon car, jusqu'à présent, les ressources fédérales allouées aux Etats et aux municipalités étaient liées à toute la gamme des programmes sociaux du gouvernement, chaque somme d'argent allouée devant être obligatoirement dépensée dans tel ou tel programme.

Les ressources fiscales fédérales actuellement distribuées parmi les Etats et les municipalités se montent à 28 milliards de dollars. Un deuxième pas dans le processus de simplification de cette distribution consistera à soustraire de cette somme 11 milliards de dollars, qui seront répartis selon six grandes têtes de chapitre: développement urbain, développement rural, transports, éducation, formation professionnelle et police.

La RDA propose des négociations avec Berlin-Ouest

BERLIN (AFP) – La RDA a proposé hier de conclure des accords avec le Sénat de Berlin-Ouest portant sur le "transit à travers la RDA ce citoyens et de marchandises originaires de Berlin-Ouest, à destination de tous les pays", et d'en simplifier la procédure, notamment en ce qui concerne le plombage des rames de marchandises.

D'autre part, la RDA a proposé une "régularisation de la frontière" entre la RDA et Berlin-Ouest, en particulier en ce qui concerne les enclaves ouest-berlinoises à l'intérieur de la RDA.

Cette proposition a été faite hier par M. Willi Stoph, président du conseil est-allemand, au cours d'une entrevue à Berlin-Est avec M. Gerhad Danelius, président du parti SEV, parti communiste de Berlin-Ouest.

M. Stoph a déclaré que la RDA serait prête à conclure de tels accords avec le Sénat de Berlin-Ouest, à condition que cessent "la présence politique et les activités revanchardes et militaristes ouest-allemandes à Berlin-Ouest". Il a laissé prévoir qu'à cette condition des visites de Berlinois de l'Ouest en RDA et à Berlin-Est seraient possibles.

Le porte-parole du gouvernement de Bonn a qualifié d'"intéressante" la volonté de négocier manifestée par la RDA. Mais il a exprimé sa surprise du fait que M. Stoph se soit exprimé officiellement sur des questions qui font actuellement l'objet des conversations quadripartites.

Détournement sur La Havane

MIAMI (Floride) (AFP) – Un quadriréacteur de la compagnie "Delta Airlines", a été détourné sur Cuba hier au moment où il survolait, dans la matinée, l'Etat de Kentucky, et a atterri à l'aéroport de La Havane peu avant midi a annoncé l'administration fédérale de l'aviation à Miami.

L'appareil transportait 23 passagers, dont sept militaires, et son équipage était composé de cinq membres. Il se rendait de Chicago à Nashville (Tennessee). Un représentant de la compagnie Delta a déclaré que l'auteur du détournement avait demandé d'être conduit à La Havane mais il a ajouté qu'il ne possédait pas d'autres détails.

Livre blanc:

Londres est tenu de fournir des armes à Prétoria!

LONDRES (AFP) – Le gouvernement britannique se trouve dans l'obligation légale de fournir à l'Afrique du Sud un certain nombre d'hélicoptères à usage maritime et les pièces de rechange et "autres équipements" pour les frégates qu'il lui a livrées: elle est la conclusion du livre blanc sur la reprise britanniques au gouvernement de Pretoria, publié hier par les conseillers juridiques du gouvernement, Sir Peter Rawlinson et Sir Geoffrey Howe.

Ce livre blanc de 22 pages, intitulée "Les Obligations légales du gouvernement britannique provenant des accords de Simonstown", précise que Londres doit autoriser l'exportation vers l'Afrique du Sud "du nombre nécessaire d'hélicoptères à "Westland Wasp" pour équiper les trois frégates de lutte antisous-marine déjà livrées par la Grande-Bretagne, ainsi que les pièces de rechange et les équipements divers permettant à tous les bâtiments livrés précédemment par la Grande-Bretagne de remplir efficacement leur rôle (dans le cadre de la défense de la route du Cap)".

Le livre blanc ne précise pas ce qui est entendu par le "nombre nécessaire", mais rappelle que le gouvernement sud-africain avait demandé en 1967 la livraison de six de ces appareils en plus des huit qu'il avait déjà reçus.

Le livre blanc estime aussi que les obligations légales de la Grande-Bretagne s'étendent aux bases logistiques nécessaires au maintien en servide actif de ces bâtiments.

Le livre blanc note, d'autre part, que les accords de Simonstown n'exigent pas du gouvernement sud-africain qu'il maintienne ses forces navales à un niveau déterminé, ni qu'elles soient dotées d'un armement particulier. Ces accords n'obligent pas non plus l'Afrique du Sud à passer de nouvelles commandes d'armes à la Grande-Bretagne.

Les conseillers juridiques du gouvernement britannique estiment enfin que les accords en question n'imposent pas à la Grande-Bretagne une obligation "générale et permanente" de fournir des armes à l'Afrique du Sud.

Enlignez-vous vers la Floride par jet d'Air Canada... vous ne porterez pas à terre!

Prenez l'avion pour vos vacances en Floride cette année. Vous réaliserez une économie de temps fort appréciable. A peine quelques heures et vous êtes déjà en train de paresser ou de vous délasser sur les plages dorées de la Floride. Juste le temps de prendre un ou deux rafraîchissements à bord du jet d'Air Canada et vous y voilà!

Oubliez les itinéraires, les problèmes de logement en route, les arrêts qui vous retardent et la fatigue du voyage. Pensez plutôt aux 4 jours ensoleillés que vous gagnez en prenant un des jets quotidiens d'Air Canada à destination de la Floride.

C'est 4 jours de plus de vacances! Profitez-en pour vous rendre à Nassau, aux Bahamas, pour le même prix (à spécifier lors de l'achat du billet). Et, moyennant un léger supplément, visitez l'île de Cozumel sur la côte est du Mexique.

Cet hiver, Air Canada vous offre jusqu'à 18 vols hebdomadaires en jet et sans escale vers la Floride: Montréal-Miami et Montréal-Tampa.

Voyez votre agent de voyage. Il vous donnera tous les renseignements au sujet des circuits de vacances économiques et des tarifs réduits pour la famille. Ou appelez Air Canada.

AIR CANADA
Notre affaire, c'est tout le monde.

Tarif "Excursion 21 jours" aller-retour, classe économique, Montréal-Miami et Montréal-Tampa/St-Petersburg: $162.

Avec TRAVELAIDE vous ne portez jamais à terre...

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
Succursale
LAVAL
CENTRE LAVAL
SORTIE 7 AUTOROUTE
688-5310

VOYAGES
TRAVELAIDE Ltée.
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110
861-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21 HRES ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 HRES
Succursale
LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
679-3777

Les "professionnels" ont tendance à ne pas quitter le Québec

Une étude du Conseil de placement professionnel indique que les professionnels sont beaucoup moins désireux de quitter le Québec aujourd'hui qu'il y a environ un an, en dépit du fait que l'emploi pour eux ait baissé de plus de 30% au cours des douze derniers mois et que le nombre des professionnels cherchant un nouvel emploi ait augmenté de 20%.

L'étude du CPP, un organisme sans but lucratif fondé en 1927 et financé par l'industrie canadienne, porte sur 1,139 professionnels à la recherche d'un nouvel emploi. Seulement 6.2% insistent pour trouver un emploi à l'extérieur du Québec, tandis que 39.7% veulent travailler au Québec seulement et que 54.1% sont prêts à accepter un poste n'importe où au Canada. Une étude semblable menée il y a plus d'un an indiquait alors que près de 19% des professionnels exigeaient un poste à l'extérieur du Québec.

Dans les domaines du personnel et de la vente, où le bilinguisme est devenu une nécessité courante, bon nombre de professionnels unilingues désirent quitter le Québec.

Des mises à pied importantes dans les domaines de la construction, de l'électronique, du caoutchouc, des produits chimiques, de l'électricité, de la consultation et de l'industrie aérospatiale ont été enregistrées pour des centaines de professionnels dont les salaires s'échelonnent entre $10,000 et $25,000 par année. Ces mises à pied sont attribuables à des réductions dans les budgets, l'expiration de certains contrats importants, la réduction des dépenses capitales, au climat économique actuel, à certaines réorganisations internes et à l'élimination de secteurs ou produits devenus non rentables.

En dépit de l'augmentation du nombre de professionnels sur le marché de l'emploi, les employeurs rapportent certaines difficultés à combler les postes vacants, principalement pour les candidats ayant de 5 à 15 ans d'expérience, et dont les salaires se situent entre $12,000 et $20,000 par année. Les employeurs exigent une expérience directement relié à leurs produits ou activités, et s'attendent à ce que le nouvel employé commence à faire sa contribution à l'organisation sans entraînement onéreux. L'augmentation des coûts de production a encouragé les compagnies à accepter peu sinon aucun compromis et bon nombre sont intransigeants sur l'expérience industrielle qu'ils désirent trouver chez un postulant. Ceci explique pourquoi plusieurs postes seniors sont encore vacants après trois et même six mois de recherche.

Les quatre bureaux régionaux du CPP au Canada, au 31 décembre 1970, avaient 959 positions à combler, contre 1,372 en 1969 et 1,256 en 1968.

Le marché de l'emploi est tellement au ralenti que plusieurs professionnels qui normalement auraient cherché un nouvel emploi décident de demeurer avec leurs employeurs actuels, plutôt que de prendre le risque de changer. D'autres, après avoir obtenu une ou plusieurs offres d'emploi décident de ne pas bouger, en raison du climat d'incertitude qui prévaut dans l'industrie en général. Enfin, certains cherchent un nouvel emploi par crainte ou appréhension d'une mise à pied.

Le printemps et l'automne sont traditionnellement des périodes les plus actives de l'année en ce qui a trait au marché de l'emploi. D'après le CPP, certains indices actuels laissent prévoir qu'en 1971 la situation de l'emploi ira s'améliorant, même si au départ plusieurs compagnies importantes ont annoncé un programme de recrutement universitaire plutôt limité par rapport à 1969 et 1970.

Soins médicaux

La montée des coûts tendrait à ralentir

OTTAWA (PC)) Des mesures appliquées il y a un an pour freiner la montée des coûts des soins médicaux commencent à produire de bons résultats.

Le ministre fédéral de la santé, M. John Munro, a déclaré, au cours d'une interview, qu'un premier ralentissement de cette montée des coûts, qui se chiffrent à près de $2.3 millions annuellement, se dessine actuellement.

Au cours des quatre dernières années, le taux moyen annuel, dans le cadre des régimes d'assurance-hospitalisation, a grimpé de plus de 16 pour cent.

Mais une revue des différents programmes provinciaux permet d'anticiper une hausse de seulement 10 ou 11 pour cent pour l'exercice 1971-72. Cela signifie une réduction d'environ $60,000,000 des fonds consacrés aux programmes hospitaliers.

Les autorités financières fédérales et provinciales espèrent que cette même modération se manifestera dans le taux ascendant des coûts des régimes d'assurance-maladie.

Il faudra néanmoins attendre la rentrée de nouvelles données relativement au nouveau régime d'assurance-maladie du Québec, avant de connaître la situation exacte dans le domaine des frais médicaux.

M. Munro a souligné que l'amélioration enregistrée dans le domaine de l'hospitalisation est due, en grande partie, au fait que les provinces ont suivi les recommandations des différents comités d'étude mis sur pied pour faire le point au sujet du coût des soins médicaux.

Il a ajouté qu'on tentera de dresser un tableau détaillé des recommandations qui ont été suivies.

L'analyse des données relatives à l'assurance-hospitalisation dans les provinces révèle des réductions dans la durée du séjour des patients à l'hôpital et un meilleur usage des lits.

Nénamoins, les autorités fédérales soulignent que la guerre contre la montée des coûts des soins médicaux n'est pas encore gagnée. On aura une meilleure idée de la situation vers la fin de l'automne prochain, ou au début de 1972, lorsqu'il sera possible d'évaluer les budgets pour 1972-73.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl, 38
324 - 2580

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART BOURKE

Vente Sensationnelle
CLAIRTONE
4 morceaux pour le prix de 1

Cette offre globale comprend le récepteur Clairtone modèle T14 avec deux haut-parleurs Marsland et une table tournante BSR

$299.95

Prix suggéré du manufacturier pour le Clairtone modèle T-14.

Entièrement installé à votre domicile avec fils et prises.

Cet ensemble acheté séparément coûterait $519.80

HAUT-PARLEURS

Deux haut-parleurs Marsland, dans coffres assortis, scellés, à base réflex, chacun avec haut-parleur coaxial puissant de 8" et un de 3½" pour notes élevées. Un total de quatre haut-parleurs vous assurant le réalisme d'une salle de concert. Dimensions: 18" x 12" x 8"

TABLE TOURNANTE

Ce système stéréophonique peut être acheté pour $299.95 avec une table tournante BSR. Ou avec une table tournante Dual 1210 Executive Studio, entièrement automatique et manuelle avec système de guidage qui vous évite entièrement d'égratigner vos disques, pour $45. de plus. Cache-poussière — $15 en plus, facultatif.

Si vous avez déjà rêvé d'un système musical stéréophonique de la meilleure qualité — si vous avez déjà désiré un Clairtone mais ne pouviez vous le payer — hâtez-vous de venir au centre des stéréos de Layton Brothers et profitez de "l'occasion de la décade" pendant qu'il en est encore temps! Layton a acheté le solde complet de la production Clairtone de ses fameux récepteurs modèle T14 pour les offrir à un prix si bas qu'il ne pourra jamais être répétée!

Un appareil stéréo FM impeccable et une puissance de 100 watts qui transformeront votre vivoir en une salle de concert — avec de la puissance en réserve pour des haut-parleurs placés ailleurs. Il comporte une prise pratique d'écouteurs stéréo en haut à l'avant et des prises pour une antenne intérieure FM/AM avec prise pour antenne extérieure et en plus - boutons syntonisateurs pour FM et pré-amplificateur pour se servir d'une cartouche magnétique au besoin, plus 1 bouton Simultan ou Simultané pour vous servir de deux canaux à la fois ou d'un canal ou FM ou de la table tournante ou magnétophone plus une lumière témoin de stéréo. Il est présenté dans un joli coffre en noyer huilé. Dimensions: 16" de long, 8½" de haut. 13" de profond.

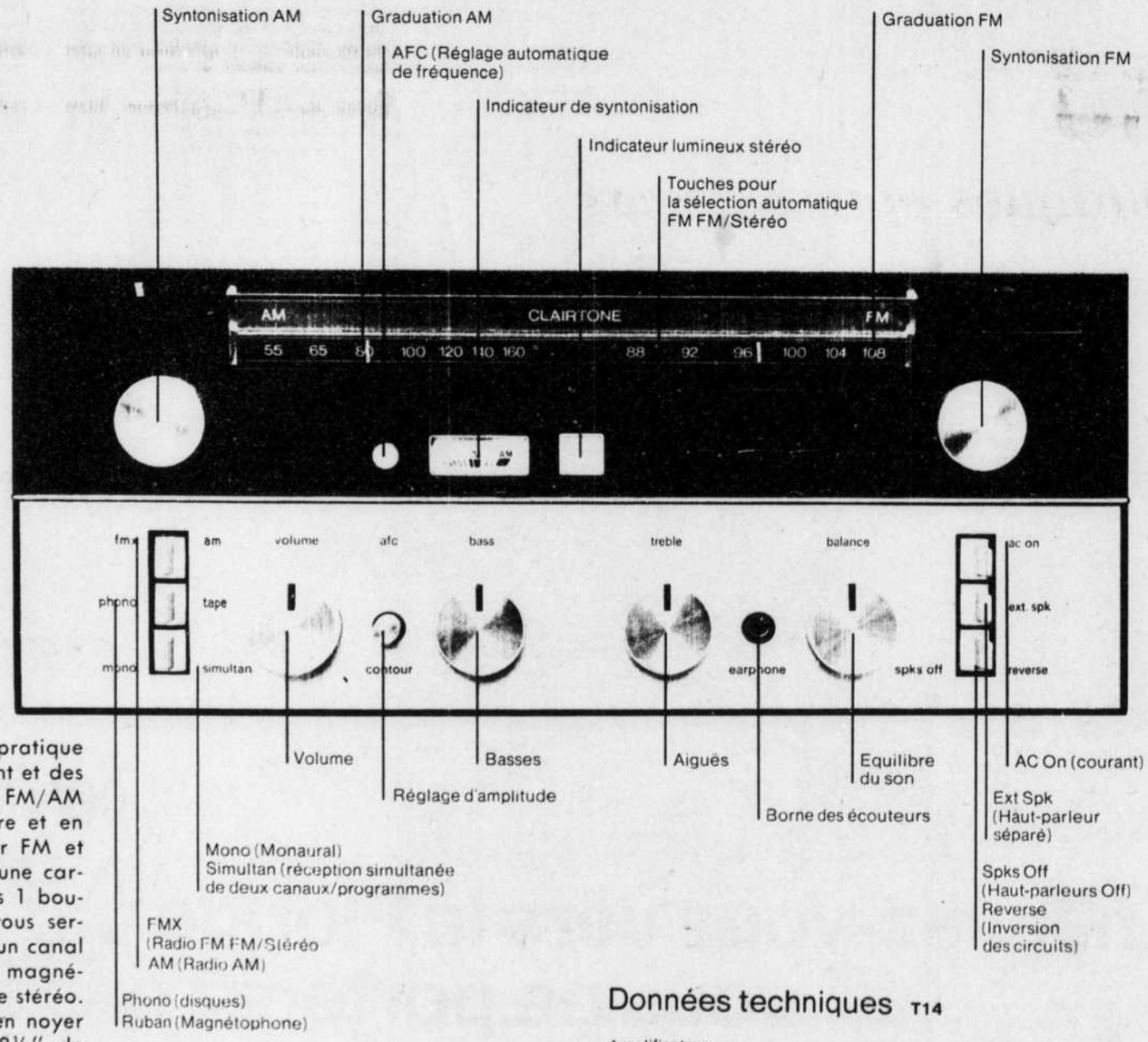

Pour tout achat de stéréo, référez à...

M. R. St-Arnaud, contrôleur

M. André Desgagné, gérant

Données techniques T14

Amplificateur du son	
Puissance de sortie	100 Watts 8 Ω par canal
Charge d'impédance	40 mV pour 8 W de
Sensibilité	sortie à 1000 c/s
	100 K Ω par canal
Impédance d'entrée	30 c/s—15 kc/s
Réponse de fréquence	entre 2 DB
Gamme de contrôle des basses	± 13 DB à 100 c/s
Gamme de contrôle des aigues	± 10 DB à 10 kc/s
Séparation des canaux	48 DB à 1000 c/s

Récepteur AM	
Réglage de gamme	520—1637 kc/s
Sensibilité	35 μV/m pour 10 DB S/N
Plateau AGC	80 DB pour 10 DB de variation de sortie
Largeur de bande	5 kc/s à -3 DB
Sélectivité	-45 DB à + 10 kc/s

Récepteur FMX	
Réglage de gamme	88—108 MC
Sensibilité	2.0 μV ant pour 20 DB S/N
Plateau d'étrêtage	> 100 DB pour 10 DB de variation de sortie
Largeur de bande	200 kc/s à -3 DB
Sélectivité	-45 DB à ± 400 kc/s
Elimination image	63 DB à 96 MC
Elimination parasites	> 85 DB à 96 MC
Correction AFC	14 DB au maximum
Sensibilité Stéréo-on	8 μV ant
Séparation stéréo	28 DB à 1000 c/s & 100% FM

Magnétophone	
Impédance d'entrée/ de sortie	120 K
Voltage d'entrée niveau normal	50 MV
Voltage de sortie aux bornes d'enregistrement	
Signal de radio moyen	100 MW
FMX	50 MV

GARANTIE LAYTON BROS. LTÉE

Garantit que cet appareil neuf Clairtone ne présente aucun défaut de matières premières ou de main-d'oeuvre.

Les éléments tout transistors situés dans un amplificateur et un syntonisateur transistorisés sont garantis cinq (5) ans à partir de la date de l'achat.

Tous les autres éléments à l'exception de la pointe lectrice et de la cellule phonocaptrice sont garantis un (1) an au complet à partir de la date de l'achat original.

À partir de la date de l'achat, la main d'oeuvre nécessaire à la réparation ou au remplacement de tout élément défectueux sera fournie gratuitement par Layton Bros. Ltée.

LAYTON BROS LTD. *Etabli en 1887*

MAINTENANT À NOTRE NOUVEAU MAGASIN (autrefois Aux Délices Restaurant) AU SERVICE DES MONTRÉALAIS DEPUIS PLUS DE 84 ANS

1204 RUE STE-CATHERINE OUEST (coin Drummond) 866-7791
(STATIONNEMENT ARRIÈRE À DROITE DU MAGASIN)

OUVERT CE SOIR et VENDREDI JUSQU'À 9 h. et TOUTE LA JOURNÉE SAMEDI JUSQU'À 5 h.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 5 février 1971

INDE: plusieurs États sous l'influence marxiste

par JEAN-PIERRE BRÛLÉ

NEW DELHI (BIP) – L'unité du pays qu'avait réussi à maintenir Nehru par l'intermédiaire du Parti du Congrès, dominant tous les Etats de l'Inde, se trouve remise en cause par la politique de sa fille Indira Gandhi.

Régression politique

En se réclamant d'une politique laïque, c'est-à-dire indienne sans être hindouiste dans un pays où la foi – on l'a vu lors de la "partition" d'avec le Pakistan – sert de fondement au patriotisme, Mme Gandhi, a inconsciemment favorisé l'implantation du communisme dans certains endroits et provoqué l'éclatement du Parti du Congrès.

S'il contrôle encore la moitié des Etats, c'est uniquement par l'artifice de coalitions locales, contradictoires et éphémères puisque l'apport des voix varie selon les sujets en discussion. En bref, un tiers des votants se prononce encore en sa faveur; ou, plus exactement, un sixième si nous tenons compte de l'énorme abstentionnisme dans ce pays où plus de 70 p. 100 de la population est encore analphabète.

Les leçons de l'Histoire ont, malheureusement, été oubliées. D'ailleurs, hors de l'Inde, combien de dirigeants politiques savent en tirer enseignement?

L'individualisme confinant à l'égoïsme de chaque Etat indien, en l'absence d'un Exécutif central fort, a ainsi conduit l'Inde, depuis la disparition de Nehru, à une indéniable régression politique qui, sans une réaction énergique, risque d'aboutir à l'éclatement de l'Union puisque le comportement des Etats la constituant rappelle étrangement aujourd'hui l'Europe des nationalités du XIXème.

Puissance du communisme

La complexité "balkanique" de l'Inde – Autriche/Hongrie en proie aux "Risorgimenti" – favorise tout un travail de termites. Voyons les faits.

Et, pour commencer, prenons l'Etat **d'Andhra Pradesh** (275,000Km 2 avec 36 millions d'habitants, soit 131 h/Km2). Là, l'affrontement est constant entre le parti du Congrès et le P.C. pro-chinois. Le gouvernement central de New-Delhi avait pensé amener à composition les propriétaires fonciers en créant des coopératives. Mais ceux-ci, plus instruits, les ont utilisées à leur profit. D'où un mécontentement attisé par le P.C. au point que Charu Mazumdar le transforma en une source d'actions révolutionnaires. Le district de Strikakulam a même été désigné par Pékin comme "première Région révolutionnaire rouge de l'Inde".

Cette menace partant de l'Andhra Pradesh risque de s'étendre au nord, à l'Etat de **Madhya Pradesh** (443,000 km2 avec 32 millions d'habitants, soit 73 H/KM2) où l'instabilité est latente. D'ailleurs, Mazumdar n'a pas caché non plus son intention d'y créer également des "bases rouges": les populations arriérées et miséreuses offrent, il est vrai, un terrain de choix.

De là se prépare aussi l'investissement de l'Etat **d'Orissa** (155,825 km2 avec 18 millions d'habitants, soit 113 h/Km2), demeuré assez à l'écart du développement général de l'Inde. Mais c'est son voisin qui, pour l'heure, est déjà bien compromis: l'Etat de **Bihar** (174,-000 Km2 avec 47 millions d'habitants, soit 270 h/KM2) où la population est particulièrement instable. L'anarchie qui régnait a contraint le gouvernement central à y exercer directement le pouvoir.

Pour créer dans cet Etat un gigantesque complexe industriel, Mme Gandhi fit appel au Kremlin. Depuis cinq ans, les Soviétiques sont implantés à Bokaro pour y construire cette colossale aciérie qui doit démarrer en 1972. Une implantation qui a d'ailleurs singulièrement favorisé l'extrême-gauche locale. Le Bihar est donc la vitrine soviétique en Inde.

Rivalités entre P.C.

La vitrine chinoise en est le **Kerala** (Etat de 39,000 Km2 avec 17 millions d'habitants, soit 435 H/KM2, densité la plus élevée de toute l'Inde) qui s'est même doté du qualificatif suggestif de "Yenan indien"...

Le Kerala est l'Etat de l'Union le plus instruit puisque 55 p. 100 des hommes et, ce qui est plus frappant encore, 39 p. 100 des femmes, savent lire (moyenne nationale: H: 34,5 p. 100 et F. : 13 p. 100).

En février 1957, le Kerala s'est doté du premier gouvernement communiste qui soit jamais venu au pouvoir de façon parfaitement constitutionnelle. Mais, en 1964, l'éclatement du P.C. indien en une aile pro-chinoise et une aile pro-soviétique allait, par les surenchères – les pro-soviétiques entendant maintenir la voie parlementaire, les pro-chinois la récusant au profit de la révolution – conduire à une radicalisation des masses. Depuis le 4 octobre 1970, c'est un pro-soviétique qui dirige le gouvernement du Kerala.

Les dirigeants pro-chinois ne s'emploient pas – car il est trop tôt – à faire du Kerala un véritable Etat à partir duquel l'Inde basculerait dans le maoïsme comme Lénine avait voulu faire de l'URSS sur l'Europe.

Leur action présente nous paraît être avant tout d'exploration: essayer d'abord ce qui peut être fait ou doit être évité, pour assurer plus tard, la victoire sans coup férir. Alors le Kerala méritera son appellation de "Yenan indien"!

La situation dans l'Etat du **Bengale occidental** (88,000 km2 avec 35 millions d'habitants soit 399 h/Km2) est beaucoup plus préoccupante encore. C'est en effet, dans le district de Naxalbhari qu'est né le mouvement dit "naxaliste" ou pro-chinois extrémiste qui se signale par l'organisation de révoltes conte les "jotedars" (grands propriétaires) et dont les membres s'entraînent militairement dans l'Etat voisin de Bihar.

Le chaos est tel au Bengale occidental que l'administration n'ose plus se présenter dans les campagnes! Les communistes pro-soviétiques ont refusé de constituer une coalition avec les centristes pour n'avoir pas à réprimer les excès des pro-chinois. Le 22 novembre 1970, les policiers de Calcutta ont été autorisés désormais à tirer à vue pour éviter l'extension du terrorisme urbain, cependant que les autorités de l'Etat recevaient des pouvoirs spéciaux pour lutter contre les "naxalistes".

(De l'autre côté de la frontière, au Pakistan oriental qui, aux élections du 7 décembre 1970, a donné, lui aussi, une majorité absolue aux pro-chinois, la situation n'est guère meilleure puisque l'emprise y est la même).

Relié par un étroit et unique couloir de 300 km de long sur 30 km de large à l'Inde, l'Etat **d'Assam** (122,000 km2 avec 12 millions d'habitants, soit 97h. Km2) avec la NEFA (North East Frontier Agency: Agence de la Frontière du nord-est) regroupant les territoires tribaux: Tripoura, Manipur et Nagaland soit, ensemble: 81,000 Km2 avec une population de 337,000 habitants (soit 4h/Km 2) – pris en charge par le gouvernement central de New Delhi – sont épargnés par la subversion. Cet Etat indien et ses trois petits Etats périphériques se trouvent, il est vrai, dans une situation géographique qui les rend indéfendables par l'Inde.

Le salut viendra-t-il de l'Ouest?

Fermentation aussi dans **l'Uttar Pradesh** (294,000 km2 avec 74 millions d'habitants soit 251 h/Km2) l'Etat le plus grand qui envoie le plus de députés à la Chambre. Les habitants y sont d'humeur passive, c'est dire qu'ils sont prêts à toute les dominations. Avec la constitution, le 18 octobre 1970, d'un gouvernement qui lui est ouvertement hostile, Mme Gandhi a essuyé là un grave échec.

Tout de même, face à cette subversion qui touche déjà la moitié des Etats, il existe des forces de résistance: ainsi, au nord-ouest, face au Pakistan occidental, **l'Himachal Pradesh** (56,000 KM2, 31 millions d'habitants, 50h/Km2), le **Pundjab** (50,000 Km2 avec 11 millions d'habitants, 223 h/Km2), **l'Haryana** 44,-000 Km2 avec 81 millions d'habitants, 172 h/Km2), le **Rajasthan** (342,000 km2 avec 21 millions d'habitants, soit 60h. /Km2).

C'est ce dernier état qui anime le Jana Sangh (parti hindouiste, hostile à tout matérialisme irréligieux) et ses organisations paramilitaires: Le **Rashtriya Sxavamsevak Sangh**, et surtout le **Shiv Sena** qui arbore sans scrupule ses initiales SS...

Le Gujerat (187,115 Km2 avec 21 millions d'habitants, soit 110 h/Km2), porte de l'Inde vers le Proche-Orient, et le **Mysore** (192,000 km2 avec 24 millions d'habitants, soit 131 h/Km2) très conservateur, sont autant de bases de résistance à la subversion ainsi que le **Maharashtra** (387,000 Km2 avec 40 millions d'habitants, soit 129h/Km2) où le Parti du Congrès est encore majoritaire.

De ce tableau trop rapidement brossé et, bien évidemment, incomplet, il apparaît à l'évidence que tout l'Est du pays dont les populations sont manifestement politisées par les éléments communistes où dominent les pro-chinois, perd incontestablement tous réflexes indiens.

L'avenir d'un demi-milliard d'Indiens

Nous y voilà aujourd'hui puisque, avec les subversions pro-soviétiques et pro-chinoises qui s'additionnent, tout l'Est de l'Inde bascule lentement dans le communisme.

Elle explique pareillement pourquoi l'aide internationale s'est trouvée impuissante à faire augmenter le niveau de production, de l'emploi et du revenu. L'Inde est ainsi le seul pays au monde où le produit national par tête demeure stagnant depuis 1960, même sous Nebru, en dépit d'une aide extérieure de plus en plus massive.

Où en est le "canal de Suez" israélien?

par MAX LAZEGA

PARIS (BIP). On se souvient du pipeline qui, reliant Eilat sur la Mer Rouge à Achkelon sur la Méditerranée, devait rendre caduc le Canal de Suez. du moins en ce qui concerne le transport du pétrole oriental vers l'Europe.

Cet oléoduc a été inauguré l'année dernière et développe discrètement ses activités non sans divers aléas. Ceux-ci sont dûs, pour la plupart, à une planification trop hâtive provoquée par des motifs d'ordre politico-économique. Le gouvernement égyptien soumissionnait en effet, lui aussi, la construction d'un pipe-line parallèle à l'Ouest au Canal de Suez. Si le pipe-line égyptien n'existe encore que sur papier, l'israélien, lui, fonctionne depuis près d'un an. Quels en sont les résultats?

Un risque très calculé

Le gouvernement israélien, et particulièrement le ministre des finances Pinhas Sapir, avait tenu à construire le pipeline Eilat-Achkelon pour différents motifs. Des raisons de politique étrangère: prouver que le Canal de Suez pouvait rester indéfiniment fermé si le passage du pétrole était assuré; de politique intérieure: décentraliser l'industrie pétrochimique, jusque là concentrée à Haïfa depuis l'époque du mandat britannique sur la Palestine, et du même coup industrialiser Eilat ainsi que le futur complexe urbain Achdod-Achkelon; des raisons purement financières enfin: cet oléoduc pouvait rapporter les précieuses devises dont le Trésor israélien est toujours à court.

Cependant, le seul pétrole susceptible de transiter en quantité suffisante par ce pipe-line, du moins sans les détours compliqués qu'impose le boycott arabe, provenait d'Iran. Il y avait là une grave hypothèque du point de vue commercial, puisque la rentabiilité de l'oléoduc dépendait directement de la politique étrangère iranienne. Son remboursement dut être garanti par le gouvernement israélien et fut prélevé sur les fonds publics. D'autant plus que le devis de ces investissement, qui se montait à 20 millions de dollars, est en dépassement constant et risque d'atteindre bientôt les 60 millions de dollars. De tels dépassements sont courants dans le domaine des travaux publics de l'Etat d'Israël: la construction de l'aqueduc Lac de Tibériade-Néguev avait lui aussi coûté trois fois plus cher que prévu, et l'agrandissement des usines de potasse de la Mer Morte avait pour cette même raison suscité un contentieux avec la firme hollandaise qui en avait obtenu l'exécution.

Des perspectives trop optimistes

Cependant, les capitaux investis, proportionnellement énormes pour un petit pays comme Israël, devaient être rentabilisés très rapidement. Les calculs officiels prévoyaient un transit mensuel de 2 millions de tonnes de pétrole à la fin de la première année d'activité.

Or, les autorités avouent un demi-échec: on n'atteindra que le chiffre d'un million de tonnes par mois. A ce niveau, même l'amortissement n'est pas couvert. Des recherches ont été entreprises dans les principaux instituts physico-chimiques du pays, et en particulier à l'Institut Weizmann de Rehovot, pour trouver les solutions chimiques liquides les plus aptes à transporter par ce pipe-line la potasse et le brome de la Mer Morte et les phosphates du Néguev vers la Méditerranée ou vers Eilat. Mais il s'agit là de musique d'avenir alors que le déficit du pipe-line va grandissant. Quelles en sont les causes? En tout premier lieu, le prix du transit. Il avait été fixé à un dollar la tonne métrique de pétrole brut sur le carnet de commandes ouvert dès que les travaux de construction furent entrepris. Ce tarif était convenable par rapport au prix de 1.26 dollar la tonne qu'exigeait alors le détour par le Cap. Mais les grandes compagnies internationales ont acquis, depuis, les super-pétroliers tant attendus et qui font tomber ce chiffre à 0.89 dollar la tonne.

D'autre part, la construction hâtive du pipe-line a eu des répercussions sur son utilisation ultérieure. On ne compte plus les réparations, surtout aux stations de pompage intermédiaires. Il a même fallu remplacer une partie des tuyaux qui s'étaient avérés défectueux. Ces défaillances n'ont pas eu l'heur de plaire aux compagnies usagères dont le programme était perturbé par des retards de livraison.

Des problèmes étrangers au pétrole

Un troisième facteur joua un rôle assez important: Israël tire annuellement un million et demi à deux millions de tonnes de pétrole brut des puits du Sinaï. Ce pétrole, facilement reconnaissable par les spécialistes, est politiquement tabou. Aucun pays ne tient à encourir les foudres de l'Egypte en achetant à Israël, sauf, peut-être, par l'intermédiaire de la Roumanie.

Or, ce pétrole devait à l'origine transiter d'Eilat à Achkelon par le nouvel oléoduc et être ensuite exporté. Ce plan dû être changé: le pétrole du Sinaï passe aujourd'hui par le pipe-line Eilat-Haïfa qui, ironie du sort, est surchargé. Il est ensuite traité aux raffineries de Haïfa pour être distribué aux consommateurs israéliens. Enfin, comme il arrive souvent dans un pays dont l'infrastructure est fortement étatisée et rigide, les administrateurs du nouvel oléoduc commirent des erreurs de pronostics qui ne purent être corrigées à temps. Soucieux de gonfler leur carnet de commandes, ils avaient en effet garanti la livraison du pétrole qu'ils transitaient dans certains ports européens. Pour cela, il fallait des pétroliers qu'ils n'avaient songé ni à louer, ni à acheter, escomptant que la location des pétroliers s'obtiendrait aussi bon marché qu'il y a deux ans. Les événements leur ont donné tort. Cependant, le gouvernement israélien ne désespère pas et a commencé la construction des raffineries d'Achkelon et du port pétrolier d'Achdod.

Espagne

Les forces politiques après Burgos

par ÉDOUARD de BLAYE

MADRID – La visite officielle aux Etats-Unis du prince Juan Carlos de Bourbon, successeur désigné du général Franco, venant moins d'un mois après le traumatisme politique du procès de Burgos, illustre clairement ce que tout Espagnol pressent déjà: en cette année 1971, l'Espagne connait du vivant du Caudillo l'an 1 de l'après-franquisme.

Certes depuis les trois ou quatre dernières années le futur roi d'Espagne avait multiplié les visites protocolaires ou non à l'étranger, mais aucune, y compris celle effectuée par le prince en octobre dernier à Paris n'avait revêtu un caractère officiel aussi spectaculaire. Le fait que durant son séjour à Washington Juan Carlos ait habité Blair House, la résidence réservée aux hôtes illustres de passage, confirme en effet qu'aux yeux du tout puissant allié américain, le descendant du Bourbon offre déjà la stature d'un véritable homme d'Etat. Cette consécration diplomatique, jointe au fait que l'état de santé du général Franco âgé aujourd'hui de 78 ans a à plusieurs reprises inspiré quelques inquiétudes à ses proches, amène tout naturellement à s'interroger sur l'état actuel des forces politiques en présence en Espagne dans la perspective d'une succession guère éloignée maintenant. Ces forces généralement antagonistes peuvent être schématiquement classées en cinq grandes familles distinctes.

L'armée

L'armée a été l'un des grands corps de la nation les plus sérieusement ébranlés par l'affaire de Burgos. Le conflit entre militaires "durs" partisans d'un verdict implacable "pour l'exemple" et ceux qui estimaient que l'on faisait jouer à l'armée un rôle déshonorant pour elle a laissé quelques cicatrices profondes. Tel le limogeage récent du capitaine général de la région militaire de Grenade, Fernando Rodrigo Cifuentes, destitué par Franco 48 heures après avoir critiqué pêle-mêle dans un discours la "franc-maçonnerie blanche" (l'Opus Dei, largement représentée dans le gouvernement), l'église progressiste et ceux "qui ne s'acquittent pas de leur devoir avec fermeté".

Il faut noter que le capitaine général de Grenade est le 2ème officier de haut grade à être limogé pour propos séditieux. En mai 1970, le général Narciso Ariza, directeur de l'école d'état-major avait été cassé pour avoir attaqué publiquement les efforts financiers insuffisants selon lui, faits en faveur de l'armée. Sans attendre les propos du général Cifuentes, le Caudillo avait par avance coupé l'herbe sous le pied aux militaires "ultras" dans une allocution prononcée au début de l'année en insistant sur la nécessité d'une stricte discipline tant des milieux politiques que militaires.

Battus sur le terrain, les "ultras" risquent d'ailleurs de sombrer définitivement dans les oubliettes à l'ancienneté. Au cours des 11 mois à venir, huit des 16 lieutenants généraux de l'armée espagnole, dont Alfonso Perez Vineta, commandant de la région militaire de Barcelone et chef de file des "faucons" seront admis à la retraite. Cette cure de rajeunissement forcée aura un double avantage. D'une part laisser les coudées plus franches aux généraux de la génération de l'après-guerre civile dont le prototype est le chef du haut état-major, le général Manuel Diez Alegria, l'homme phare de l'armée espagnole. D'autre part entraîner du haut en bas de la hiérarchie un mouvement de refonte qui joint au plan de modernisation de l'armée (achats de matériel en France, aide américaine, etc...) apaisera les rancoeurs et détournera de la politique – du moins l'espère-t-on – des jeunes officiers de plus en plus tentés de jouer un rôle direct dans la vie publique.

L'Eglise

Véritable catalyseur politique, le procès de Burgos a mis en lumière la faille grandissante existant entre le régime et l'Eglise, jusqu'alors pourtant l'un des plus solides soutiens du franquisme. Deux documents sont à cet égard significatifs. Le premier consiste en une note officielle de l'assemblée plénière de l'épiscopat espagnol publiée au début décembre dans laquelle les évêques après s'être solidarisés avec la posture sans équivoque adoptée depuis le début du procès par les prélats basques, demandait "respectueusement" au gouvernement d'user de la clémence pour les accusés de Burgos. Le second se trouve résumé dans une étude de la justice de l'épiscopat qui souligne que "la thèse selon laquelle les Espagnols se trouvent devant une alternative, la dictature ou l'anarchie est absolument néfaste".

Tranchant sur ces prises de position "progressistes" impensables il y a cinq ans à peine, on relève néanmoins l'attitude de prélats "intégristes" tous dévoués au régime, tels que Mgr. Morcillo, archevêque de Madrid, ou Mgr. Cantero, archevêque de Saragosse. Mais outre que leur audience est de plus en plus limitée au sein même du clergé, le nouveau concordat actuellement négocié entre l'Espagne et le Vatican, et qui prévoit notamment l'abandon par le général Franco du privilège de proposer la nomination de tel ou tel évêque, ne manquera pas d'isoler encore davantage ces prélats par trop "politiques".

La Phalange

Donnée pour irrémédiablement défaite après le remaniement ministériel d'octobre 1969 qui avait vu sa grande rivale l'Opus Dei rafler tous les portefeuilles importants, la Phalange a tenté à l'occasion du procès de Burgos un retour en force politique. En faisant descendre dans la rue plusieurs centaines de milliers d'Espagnols au cours de manifestations "spontanées" de soutien au général Franco, elle a démontré qu'elle constituait malgré son relatif effacement du pouvoir, une force non négligeable.

Pourtant mægré son "forcing" politique effrené elle n'a pas réussi à entraîner un remaniement ministériel "à chaud" favorisant ses couleurs. Cet échec cuisant joint à la mise au pas des éléments "durs" de l'armée qui constituaient son véritable soutien a éloigné pour très longtemps, sinon à tout jamais, la perspective d'une reprise en main des leviers de commande politiques par la Phalange.

L'Opposition clandestine

Mettant habilement à profit l'excellent instrument de propagande que constituait le procès de Burgos, l'opposition clandestine, qu'elle soit politique ou syndicale, a tenté à cette occasion un réel effort de regroupement de ses divers courants. L'opération a été sur ce plan couronnée de succès puisque l'on a vu des Catalans ou des Madrilènes, très éloignés des préoccupations des autonomistes basques, manifester publiquement leur solidarité avec les accusés de Burgos. Mais les grâces accordées aux six condamnés à mort, jointes à la suspension pour six mois des libertés individuelles qui a permis l'arrestation "à titre préventif" de 2 à 300 opposants depuis la fin décembre, ont sensiblement émoussé la capacité de combat des divers milieux de l'opposition.

La réussite de certaines manifestations de masse, telle que celle de Barcelone au plus fort du procès de Burgos, prouve en tout cas qu'il s'agit là d'un courant, certes disparate, mais avec lequel il faudra néanmoins compter au moment de la succession du général Franco.

Les technocrates

Cible préférée de toutes les attaques des "ultras" du régime, les "technocrates" membres ou sympathisants en majorité de l'Opus Dei n'ont pas trop mal supporté la secousse de Burgos. La grâce des six condamnés à mort basques (vraisemblablement décidée dès le début du procès par le général Franco) est apparue en effet aux yeux de l'opinion publique nationale et étrangère comme une victoire personnelle de cette droite moderne espagnole qui craignait qu'un verdict implacable ne laisse pour longtemps l'Espagne à la porte de l'Europe.

Deux hommes au moins ont vu en tous cas leur position personnelle renforcée par le "happy end" de Burgos. Laureano Lopez Rodo, ministre du Plan et membre avoué de l'Opus Dei et son protecteur politique, l'amiral Carrero Blanco, actuel vice-président du gouvernement et selon toute vraisemblance futur président du gouvernement dans un avenir relativement proche – 3 à 4 mois sans doute. Sa désignation à cette charge politique suprême s'accompagnerait automatiquement d'un réajustement ministériel dont feraient les frais 5 ou 6 ministres dont le manque de compétence a éclaté au grand jour lors de la période d'incertitude politique que vient de vivre l'Espagne.

L'enjeu de ce remaniement est, il va sans dire de taille car c'est sur cette équipe rénovée, ultime héritage vivant du franquisme, que le prince Juan Carlos aura à s'appuyer le jour venu pour surmonter l'indifférence sinon l'hostilité latente d'une large fraction du peuple espagnol à l'heure difficile de la succession.

DISTRICT ÉLECTORAL DE CHAMBLY

AVIS

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES
AUX EMPLOYEURS ET AUX
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le jour du scrutin est jour de congé dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu (article 186).

Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé (article 262-1).

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs (article 262-2a).

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC.

arts et spectacles

Le bruit de la ville

OPERA: Il faut rappeler que "Carmen" de Bizet sera présenté à la salle Wilfrid-Pelletier, les 22, 24 et 27 février, ansi que les 1er et 4 mars. Fait peu banal à signaler: trois semaines avant la première représentation, tous les billets sont vendus. Il s'agit d'une production de la Place des Arts, présentée en collaboration avec l'OSM.

MARIONNETTES: Le théâtre de marionnettes de Salzbourg présentera cinq représentations au théâtre Maisonneuve, dès le 12 février. Cette troupe de 1,500 personnages manipulés par la famille Aicher s'attachera à "Don Giovanni" (le 12 février), "La flûte enchantée" (le 13 février en français, et le 14 février en anglais), et "Blanche neige" (le 13 février en anglais, et le 14 février en français).

THEATRE: Le TNM présentera, à partir du 11 février, une pièce intitulée "DDT", conçue par Paul Buissonneau et Michel Faure.

Du 10 au 13 février, les élèves de troisième année de la section française de l'Ecole nationale de théâtre présentera "Laver son linge sale", un collage de textes d'auteurs contemporains, au Monument national.

LANCEMENT: Les Editions du Jour lanceront un ouvrage de Raoul Duguay intitulé "Musique contemporaine du Kébèk", le 10 février prochain. Durant le lancement, il y aura audition d'enregistrements d'oeuvres de musique contemporaine québécoise.

BEAUX-ARTS: La Galerie des artisans présentera du 10 février au 5 mars, les oeuvres de Pauline l'Abbé-Jones et de Bob Oldrich.

La Maison des arts La Sauvegarde a décidé d'insérer au calendrier de ses activités une période consacrée à l'expérimentation où tout artiste ou groupe d'artistes pourra présenter ses réalisations au public. Les créateurs oeuvrant dans le secteur de l'art global (environnement) sont invités à présenter leur projet, par écrit, au plus tard pour la fin de mars 1971.

FONDATION: Me François Cloutier, ministre des Affaires culturelles, a présidé aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal, à la fondation officielle des Editions de la Société d'archéologie préhistorique. Cet événement a été marqué par le lancement de l'ouvrage de M. Georges Barré "Reconnaissance archéologique dans la région de la Baie de Wakeham" (Nouveau Québec), volume paru grâce à l'appui financier du ministre des affaires culturelles. La Société d'archéologie préhistorique du Québec (SAPQ) est un groupe de recherches qui effectue depuis 1965 des fouilles dans les sites de Pointe-aux-Buissons (comté de Beauharnois), LaMartre (comté de Gaspé-Nord), Mandeville (comté de Richelieu) et Lanoraie (comté de Berthier).

Le Trident: une compagnie de production vraiment québécoise!

par Michel Bélair

On a beaucoup parlé au cours des dernières semaines du Grand Théâtre de Québec. Que ce soit pour vanter les mérites respectifs des deux salles ou pour discuter de la murale de Jordi Bonet, le GTQ est en effet un sujet à la mode à travers toute la province. Ce sont certes là des réalisations dont les Québécois peuvent être fiers; il ne faudrait pourtant pas en rester à ce stade et minimiser ainsi l'impact que peut produire l'ouverture du Grand Théâtre au niveau d'une redistribution des activités artistiques au Québec. Il y a déjà fort longtemps que l'on parle de la décentralisation dans le domaine des Arts; le premier pas étant posé, il faudrait voir à ne pas rater les suivants.

Vers une décentralisation

A divers égards, l'ouverture du Grand Théâtre de Québec était une nécessité. De façon à ce que s'établisse un certain équilibre des "effectifs culturels", il importait que Québec soit doté d'un centre important. Inutile de revenir, à ce sujet, sur le monopole presque complet exercé par Montréal sur les activités artistiques au Québec. Qu'il s'agisse de musique, de peinture, de théâtre ou encore de sculpture, les villes de la province ne pouvaient, jusqu'à tout récemment, participer à une manifestation quelconque que si Montréal le permettait bien. Le monopole était solidement implanté. Bien sûr, il arrivait parfois que l'on entende parler de décentralisation: plusieurs pourtant n'avaient aucun intérêt à voir cesser l'espèce de colonialisme ou d'impérialisme culturel de Montréal. Avec le Grand Théâtre de Québec, la situation n'est déjà plus la même.

En ce qui concerne plus précisément le théâtre, le Grand Théâtre a déjà suscité un regroupement fort salutaire. La compagnie du Trident, locataire de la salle Octave Crémazie, a réussi le tour de force de réunir une bonne partie des Québécois intéressés au théâtre. Cela aussi était urgent. Au simple plan du secteur production par exemple, la situation de la ville de Québec était presque aberrante: elle n'offrait aucun débouché. A Québec, les troupes de théâtre sont, sauf de très rares exceptions, inexistantes: il faut également placer sur le même palier les productions télévisées locales: de même pour les commerciaux, habituellement tournés à Montréal ou à l'extérieur. Même chose pour la post-synchronisation. Les comédiens de Québec n'avaient donc qu'une solution: l'exil vers Montréal ou encore l'abandon total. La situation était pour le moins critique. Tout ne sera pas réglé par la création de la Compagnie du Trident, mais elle offrira au moins une solution de rechange qu'il importera de rendre viable.

Tel est d'ailleurs le principal objectif de Paul Hébert, le directeur artistique de la nouvelle compagnie: donner à Québec une activité théâtrale autonome. Cela peut sembler être un objectif relativement pauvre étant donné tout le prestige rattaché à la création du GTQ, mais il faut voir ce que cela implique dans les faits. Ainsi, la première production du Trident, "0-71" n'avait rien d'un chef-d'oeuvre: il faut savoir cependant que Paul Hébert n'entend pas créer, avec le Trident, une "grande compagnie".

"A Québec, précise-t-il, tout est à faire. Nous aurions certes pu débuter avec une production d'envergure: le Trident étant une compagnie de production, nous aurions fort bien pu inviter une troupe de Montréal et présenter ainsi un succès assuré. Cela ne nous intéresse pas. Ce que nous voulons faire avec le Trident, c'est créer une authentique vie théâtrale québécoise. Ce qui se fait à Montréal se fait à Montréal. Ce qui se fera à Québec se fera à Québec: sans plus. Même si "0-71" n'est pas un succès total, cette pièce est pour nous le signe d'une réussite possible. Ce qui importe avant tout c'est que la production soit entièrement québécoise: c'est cela qui compte. Rien ne sert de continuer à incarner la dépendance de Québec face à Montréal: nous avons ici en main tous les éléments pour créer à Québec une vie théâtrale autonome; c'est ce que nous cherchons à faire avant tout".

Démarche positive

Cette définition du Théâtre du Trident soulève des questions d'intérêt capital. Après avoir parlé depuis tant d'années d'une décentralisation souhaitable, il importe de remarquer que la direction de la Compagnie, loin de reculer l'échéance, prend "les bouchées doubles" dès l'ouverture officielle du Grand Théâtre. Le fait de monter une pièce de Jean Barbeau est particulièrement important de même que celui de faire appel à des comédiens de Québec, à un metteur en scène de Québec et à une équipe de production de Québec. Par ce simple partipris, déjà la preuve est faite que Québec peut se payer une compagnie de théâtre: au Trident, l'on ne se contente pas de grands principes, l'on pose des actes.

A ce titre, l'expérience de "0-71" est une réussite totale. Il est ainsi beaucoup plus important de remarquer ce qu'implique concrètement une telle production que de n'en souligner que les aspects négatifs. Comme le soulignait justement Paul Hébert, tout est à faire à Québec. Le temps des importations tire à sa fin. Montréal reste encore la capitale culturelle du Québec, mais l'une de ses colonies les plus influentes a atteint l'âge de l'indépendance. Il ne fallait certes pas postuler sa maturité dès sa naissance, mais, déjà, dès sa première production, le Trident a donné des preuves concrètes de sa volonté d'autodétermination. C'est sans doute là un des éléments les plus positifs qu'ait connus le monde du théâtre depuis fort longtemps. L'ouverture du Grand Théâtre de Québec aura au moins fait la preuve d'une chose; Québec n'en est plus au stade des rêves en couleur, des grands principes et des récriminations, elle en est maintenant aux actes. Reste à les poser.

Les écrivains soviétiques souhaitent sortir de leur isolement

(AFP) — Tout en espérant rallier les "grands maîtres" de la culture occidentale à leurs thèses, les écrivains des pays socialistes souhaitent sortir de leur isolement, annonce la "Pravda".

C'est du moins le voeu exprimé par M. Constantin Fedine, premier secrétaire de l'Union des écrivains soviétiques, devant un forum des écrivains des pays socialistes qui s'est tenu récemment à Moscou.

Selon la "Pravda", M. Fedine qui dirige la délégation soviétique, a notamment déclaré: "Nous sommes prêts à discuter avec les écrivains occidentaux, à expliquer, à aller au fond de leurs positions, à augmenter les points de contacts, sans jamais faire de concessions, c'est évident, sur nos principes communistes".

"Nous nous prononçons contre les tentatives d'isolement de la culture socialiste et en même temps contre toute large ouverture, indécente, des portes (...) Une longue expérience nous a appris que les grands maîtres de la culture occidentale peuvent s'égarer, puis revenir sur leur égarement, si nous expliquons nos positions avec la patience voulue".

94% d'assistance aux concerts de l'OSM cette saison

50,728 personnes ont assisté aux 14 premiers grands concerts et aux 4 premiers concerts-gala de l'Orchestre symphonique de Montréal cette saison, soit une moyenne de plus de 2,800 personnes par concert (94%).

Soulignons que les 100 billets de dernière heure offerts les soirs de concert à $1.50 ont été complètement vendus ainsi que les 500 billets réservés les mercredis soirs aux jeunes de moins de trente ans.

A plusieurs concerts, des centaines de personnes n'ont pu obtenir de place (tous les concerts du Festival Beethoven: Fidelio, 9ième symphonie, Toronto Symphony et les concerts avec Emil Gilels).

Cette année, l'OSM inaugurait une nouvelle série de Concerts Familiaux présentés les dimanches après-midi. Deux de ces trois concerts ont fait salle comble, soit le concert de Noël du 13 décembre et celui du 10 janvier, tous deux sous la direction de Franz-Paul Decker.

De plus, les 18 Matinées des cours élémentaire et secondaire (français et anglais) ont également fait salle comble.

Musique de onze heures à minuit pour amateurs d'avant-garde

Musique de onze heures à minuit, Les Norturnales, présentées par la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, entreprendront très bientôt leur troisième saison.

Les deux concerts de cette année, le premier en février et le second en avril, se donneront au même endroit que l'an dernier, au Grand Salon du Centre Social de l'Université de Montréal.

Le premier concert se tiendra le 19 février à 23h. Au programme, une oeuvre pour ondes Martenot de Jean-Marie Cloutier, "Douze miniatures pour voix et trio instrumental" d'Harry Somers, "Le merle noir" et "Oraison pour ondes Martenot et piano" de Messiaen, et "Suite en concert pour flûte et percussions" d'André Jolivet.

Le concert du mois d'avril comportera des oeuvres de Stockhausen (Refrain), Berio (Sequenza pour flûte), Gilles Tremblay (Champ I) et Milan Stibilj (oeuvre pour six batteurs et récitant).

Rappelons que l'entrée est libre.

Horaire des théâtres

THEATRE CENTAUR: "Uncle Vanya" — du mardi au dimanche à 20h.30; samedi à 18h. et 22h. (jusqu'au 6 mars).

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI — "Chiniqui", création collective — 20h30 (relâche le lundi); jusqu'au 7 février.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Spectacle "Commedia dell'arte", Texte de Marc Favreau. Mise en scène d'Yvan Canuel; horaire irrégulier (vérifier à 866-1964).

THEATRE-COCKTAIL CHEZ CLAIRETTE: Le Théâtre du Même Nom présente: "Les tourtereaux ou la vieillesse frappe à l'aube" de Jean-Claude Germain, du lundi au jeudi à 5h45.

THEATRE DU QUATSOUS: "L'effet des rayons Gamma sur les vieux-garçons", de Paul Zindel (adaptation de Michel Tremblay) — Du mardi au vendredi à 20h30. Samedi à 19h30 et 22h30. Dimanche à 20h30.

RIDEAU VERT: "Le retour" de Pinter 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER — L'Ensemble folklorique d'Israël - 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE — Hugues Aufray - 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL — Le TNM présente "Tambours et trompettes" de Brecht 20h15 (relâche lundi).

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "Patton" — 1.15 — 4.45 — 8.15

ANJOU: "Joe" — 7.00

ARLEQUIN: "Credo de la violence" et "Les salauds se parlent bien"

ATWATER (cinéma 1) "Five Easy Pieces" 1.25 — 3.25 — 5.30 — 7.35 — 9.40.

ART: "The Strawberry Statement" et "My Love my son"

ATWATER (cinéma 2): "Women in love" — 5.10 — 7.20 — 9.30.

BERRI: "Bob et Carol et Ted et Alice" et "Le miroir aux espions".

BIJOU: "Le spécialiste" 12.55 — 4.34 — 8.13 et "Message chiffré" 2.38 — 6.17 — 9.56.

BONAVENTURE: "Whirlpool" 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30.

CANADIEN: "Obsession" et "Le guide de Chicago"

CAPITOL: "Un condé" — 12.30 — 3.00 — 5.10 — 7.20 — 9.40

CHAMPLAIN: "Les derniers aventuriers" 1.30 — 5.00 — 8.15.

CHATEAU: "Explosion" et "Fort Alésia"

CINEMA CINQ: "What's Good For The Goose" sem. 7.30 — 9.30 — Dim. 1.30 — 3.30 — 7.30 — 9.30.

CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 1): "Cromwell"

CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 2): "Lovers and other Strangers" 1.40 — 3.35 — 5.30 — 7.25 — 9.20.

CINEMA DE MONTREAL: "Laundry", "Maciste contre les hommes de pierre" et "Les temps sont durs pour les vampires"

CINEMA DE PARIS: (voir Fleur de Lys)

COMEDIE-CANADIENNE: "Compartiment tueurs" — lundi au samedi à 7.30 et 9.30; dimanche à 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30.

CREMAZIE: "Anne des mille jours" 5.45 — 8.15.

DAUPHIN: Salle Renoir: "Le client de la morte saison" — 7.00 — 9.45. Salle McLaren: "Le bon, la brute et le truand" 7.30 — 9.30.

ELYSEE: Salle Resnais: "Domicile conjugal" Salle Eisenstein: "Les choses de la vie" du lundi au vendredi — 7.30 et 9.30; samedi et dimanche — 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 et 9.30 (pour les deux salles).

FESTIVAL: "Ostia" — sem.: 7.30 — 9.30 — dimanche à 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30.

FLEUR DE LYS: "La maison jaune du mont Pinafe" et "Le mur du péché"

IMPERIAL: "La philosophie dans le boudoir" 12.35 — 2.35 — 4.40 — 7.00 — 9.30.

JEAN-TALON: "La Maison" sur sem. 8.30 — Dim. 1.30 — 5.00 — 8.30 et "Anotomie de l'acte d'amour" Sur sem.: 6.50 — 10.15. Dim.: 3.20 — 6.50 — 10.15

DENT: "Doodsworth" — 1.20 — 3.15 — 5.15 — 7.15 — 9.29.

LOEWS: "Wusa" — 10.40 — 12.40 — 3.05 — 5.15 — 7.25 — 9.30.

LUCERNE: "The Christmas Tree" et "Don't Look now your're been shot at"

MAISONNEUVE: Voir Jean Talon.

MERCIER: "Un amour de Coccinelle" et "Le cheval aux sabots d'or"

MIDI-MINUIT: "Cherry Harry et Raquel" et "Désirs dans les tripes"

MONKLAND: "Butch Cassidy and the Sundance Kid" 2.50 — 6.10 — 9.40. "Move": 1.15 — 4.35 — 8.05.

OUTREMONT: "Beyond the Valley of the Dolls" et "Kremlin Letters"

PALACE: "Thunderkall" et "You Only Live Twice"

PARISIEN: "Mais..elle cause" — 9.45 — 11.00 — 1.05 — 3.05 — 5.10 — 7.15 — 9.25

PIGALLE: (voir Midi-Minuit)

PLACE DU CANADA: "The owl and the Pussy Cat" — 5.15 — 7.25 — 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: "Tristana" — 1.20 — 3.20 — 5.20 — 7.20 — 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma): "Joe" — 12.40 — 2.40 — 4.40 — 6.40 — 8.40

PUSSYCAT: "Getting into Heaven" 1.35 — 4.25 — 7.10 — 5.25 — 7.10 — 10.10 — et "Anything Once" 12.15 — 3.05 — 5.55 — 8.50

RIVOLI: (voir Arlequin)

SAINT-DENIS: (voir Bijou)

SALLE HERMES: "Adelaïde" sem. 8.00 — 10.00 — Dim. 2.00 — 4.00 — 6.00 — 8.00 10.00

SEVILLE: "I Love my Wife" — 1.25 — 3.25 — 5.25 — 7.25 — 9.25.

SNOWDON: "Dandy" — 1.45 — 3.45 — 5.40 — 7.40 — 9.35.

VAN HORNE: "The Wright and the Wrong"

VENDOME: "L'aveu" — 11.45 — 2.10 — 4.30 — 7.00 — 9.30

VERDI: "Le grand film ordinaire" — 7.30 et 9.30

VILLERAY: "Un amour de Coccinelle" — 6.10 — 10.00 et "Le lieutenant Robinson Crusoe" 8.00

WESTMOUNT: "Ryan's Daughter" 2h. — 20h.

WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 12.30 — 3.25 — 4.40 — 7.00 — 9.30

YORK: Song of Norway" 8.15.

CINE THEQUE: 7.30 - "In t e Year of the Pig" d'Emile de Centonio (E.-U. 1969); 9.30 - "Push to Judgement" d'Emile de Centonio.

On trouvera les horaires de télévision pour vendredi, samedi et dimanche en page 20.

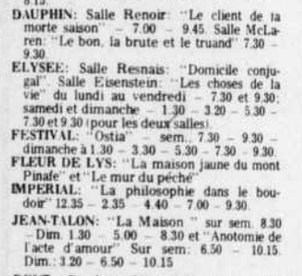

À l'affiche
The Golddiggers
Du Dean Martin Show
En vedette jusqu'au 6 février
Nick Martin et son orchestre
Danse continuelle
Réservations: 861-3511
Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert. Le samedi, $4.00 seulement.
La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

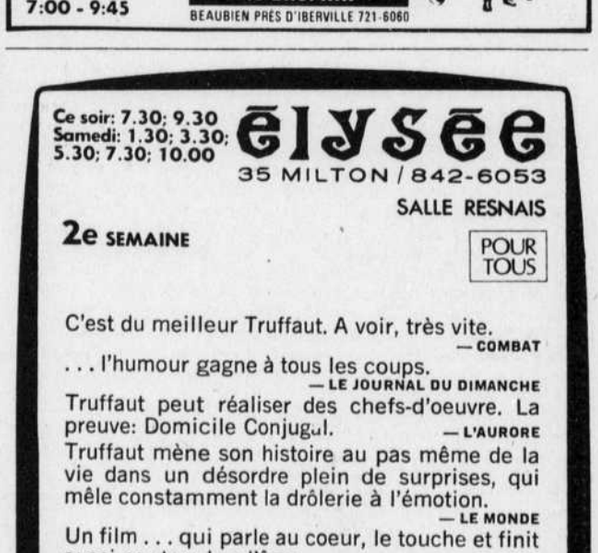

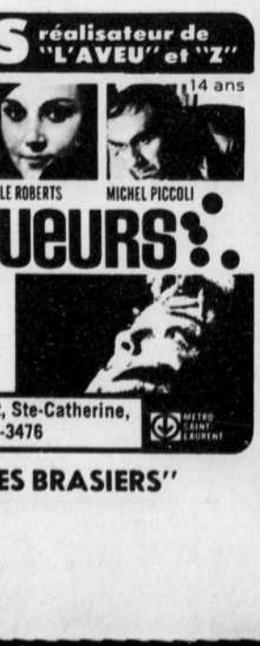

famille et société

À l'inauguration officielle de l'Institut Pinel

M. Castonguay annonce une loi sur l'hygiène mentale

par Renée Rowan

Participant à l'inauguration officielle, hier, de l'Institut Philippe Pinel de Montréal, le ministre des affaire sociales, M. Claude Castonguay, a annoncé qu'il présenterait dès la prochaine session de l'Assemblée nationale ou, au plus tard, l'automne prochain, deux nouvelles législations: une première sur l'hygiène mentale, une seconde visant l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, tant privés que publics.

La régionalisation actuelle des services psychiatriques sera maintenue, a-t-il encore dit, en attendant la mise en place des organismes régionaux de santé et de services sociaux dont le ministère des affaires sociales prépare actuellement le cadre législatif.

Une inquiétude normale

La fusion des ministères de la santé, de la famille et du bien-être social en un ministère des affaires sociales, réforme ayant pour objet fondamental l'homme, un individu qui doit être considéré comme une entité qui a sa vie propre et dont les besoins essentiels doivent être satisfaits à partir d'une approche globale, a suscité certaines inquiétudes dans plusieurs secteurs reliés au ministère des affaires sociales, a noté M. Castonguay.

"Cette manifestation est un phénomène normal dans une opération d'aussi grande envergure, a-t-il dit, et la situation est en voie de se normaliser rapidement. L'un des secteurs où cette intégration des deux ministères a suscité des inquiétudes est précisément celui de la psychiatrie. Pourtant, a précisé le ministre Castonguay, il m'apparaît évident que la psychiatrie doit jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration et la réalisation des divers programmes dont le ministère des affaires sociales est responsable.

"Le morcellement actuel des services s'effectue au détriment de la personne qui en a besoin. La continuité des soins est un objectif qui exige une plus grande intégration des divers types de services".

Le ministre s'est dit convaincu que les services psychiatriques, qui constituent une part importante des soins à apporter à l'individu, doivent élargir leur champ d'activités et acquérir toujours davantage une dimension communautaire et sociale.

"L'intégration des services psychiatriques dans une organisation fonctionnelle, a-t-il poursuivi, a donc pour but de favoriser un élargissement du concept de la psychiatrie. Cette psychiatrie à caractère social devra jouer un rôle important dans les divers programmes de services offerts à la population".

M. Castonguay espère que ces explications satisferont le milieu de la psychiatrie au Québec et "lui feront prendre conscience que la santé mentale continuera d'être une des préoccupations majeures du ministère des affaires sociales".

Un établissement unique

L'inauguration de l'Institut Pinel, a souligné le ministre, marque une étape importante dans l'évolution de la psychiatrie au Québec. Les caractéristiques de cet institut sont tellement différentes de celles de l'ancien hôpital psychiatrique de la prison de Bordeaux que plusieurs pays considèrent cet établissement comme un modèle et s'en inspirent pour implanter des ressources semblables dans leur milieu.

Sa conception même traduit la volonté des psychiatres concernés et de l'Etat de reconnaître à des individus particulièrement défavorisés le droit à des soins de qualité qui visent à leur réintégration dans la société.

Une collaboration étroite

M. Maurice Gauthier, directeur-général du service de la probation et des établissements de détention, qui a remplacé le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, aux cérémonies d'inauguration de l'Institut Pinel, hier, a insisté sur les relations très étroites qui existent présentement entre le ministère des affaires sociales et le ministère de la justice, particulièrement en ce qui a trait à l'oeuvre qu'accomplit cet établissement.

Le ministère de la justice, a-t-il dit, considère que la réalisation d'un programme efficace de réinsertion sociale du contrevenant aux lois pénales et criminelles comporte beaucoup plus que la création de structures. Elle implique de fait une participation humaine active de tous les secteurs qui, de près ou de loin, côtoient le contrevenant. C'est dans cette optique que le partage des responsabilités entre les deux ministères a été conçu.

M. Gauthier a expliqué que le Centre d'observation de la prison de Montréal continuera à servir de centre de réception et à recevoir tous les cas référés par les cours de justice pour fins d'évaluation. Le personnel de ce centre, qui relève du ministère de la justice, procédera à une première sélection et dirigera les cas nécessitant une expertise psychiatrique vers l'Institut Pinel. Nous éviterons ainsi, a-t-il dit, que l'Institut Pinel ne soit rapidement submergé et placé dans l'impossibilité de recevoir les cas nécessitant une expertise devant être faite à cet endroit.

Dans un tel contexte, il devient indispensable qu'une fois l'expertise terminée, les mandats du lieutenant-gouverneur soient effectivement exécutoires pour les cas d'hospitalisation dans les hôpitaux autres que l'Institut Philippe Pinel. Il sera ainsi possible de prévenir l'engorgement du Centre d'expertise, comme c'est présentement le cas pour le Centre d'Observation, et, de cette façon, mettre définitivement un terme à la pénible situation, qui fait que des malades mentaux certifiés attendant pendant des mois dans une cellule leur entrée dans un hôpital mental.

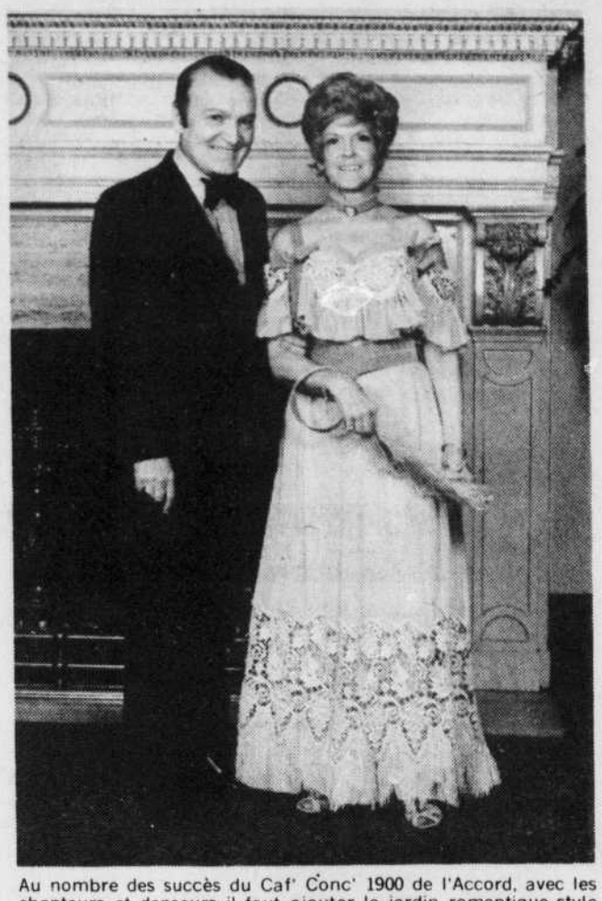

Au nombre des succès du Caf' Conc' 1900 de l'Accord, avec les chanteurs et danseurs il faut ajouter le jardin romantique style 1900 élaboré par Mme Paul-E. Alin, responsable de la décoration, que l'on voit ici en compagnie de M. Alin. Cette soirée a eu lieu le 29 janvier à l'hôtel Windsor en présence de M. François Cloutier ministre des Affaires Culturelles et de l'Immigration.

Qu'est-ce que l'Institut Pinel?

– Là-bas, on se levait, c'était des barreaux. . . on se couchait, c'était encore des barreaux. . . toute la journée, ce n'était toujours que des barreaux et la lumière artificielle. Ici, c'est le soleil, l'espace autour de soi et il y a toujours quelque chose à faire: l'atelier, le gymnase la piscine. Là-bas, on était enfermé, ici, d'une certaine manière, on se sent libre.

C'est Robert, un des patients de l'Institut Pinel à côté de qui j'ai mangé, hier midi, qui m'a, mieux que personne peut-être, fait sentir le nouvel esprit qui règne dans cet établissement qui se définit comme un centre de traitement pour détenus, prévenus, etc., dont l'état nécessite à la fois des traitements psychiatriques et une sécurité maximale.

Au début d'avril 1970, l'Institut Pinel quittait une section de la prison commune de Bordeaux qui était désuète et ne permettait pas de dispenser aux détenus malades des soins adéquats tant sur le plan quantitatif que qualitatif, pour aménager dans un nouvel hôpital très moderne, à la toute fin du boulevard Henri-Bourassa est.

Dix ans d'efforts et d'énergie ont été consacrés à en concevoir et à en promouvoir l'idée, puis à le construire. Le nouveau Pinel, comme on le nomme en langage familier, est beau, moderne: les pavillons, les ateliers, les salles de loisirs ont été conçus pour la vie communautaire des patients; l'architecture est fonctionnelle et aérée, la lumière et la couleur ont fait place aux misères anciennes trop bien connues.

A ceux qui trouvent que c'est trop beau, à ceux qui associent à tort modernisme et luxe, le président du conseil d'administration, M. Alain Lortie, demande tout simplement: "Est-ce que nous pouvions nous payer le luxe de construire une nouvelle prison de Bordeaux?"

L'Institut qui loge aujourd'hui quelque 100 patients partagés en cinq unités de vingt, pourra accommoder, lorsque les activités auront atteint leur cours normal environ 300 pensionnaires. Le personnel comprendra alors cinq cents membres.

Mais il n'y a pas que les lieux physiques qui ont changé; Pinel s'oriente vers "la communauté thérapeutique". C'est-à-dire qu'en plus du travail multidisciplinaire des équipes de traitement composées de médecin-psychiatre, travailleur social, psychologue, criminologue, infirmier, psycho-éducateur, sociothérapeute, préposé aux malades et officier de sécurité, la participation de plus en plus grande des malades est et sera engagée. Ceci a déjà pris forme au sein des unités, chaque groupe étant informé, et se voyant appelé à donner son avis sur l'organisation de la vie et des soins.

Les malades participent étroitement à leur propre gestion, par le mécanisme de certains comités spécifiques (ateliers, accueil, loisirs, etc) et d'un comité central (représentant la totalité des malades).

Là encore, c'est un autre patient, Réal, qui résume bien ce qui se passe dans cet effort de mutation: "J'ai découvert Pinel et Pinel m'a découvert."

"Cette mutation profonde, souligne M. Alain Lortie, c'est non seulement la reconnaissance que ces membres de la société sont malades, mais qu'il y a aussi moyen de les traiter, voire les réintégrer à part entière dans le milieu social, grâce à des méthodes thérapeutiques adaptées et toujours perfectionnées. Pinel est avant tout un esprit et doit le demeurer."

Hommes de science pressentis

Pour informer sur la drogue et contrer ses méfaits, Ottawa verse $4.5 millions

par Solange Chalvin

C'est après consultation avec les provinces qu'un programme pour lutter contre l'usage des drogues à des fins non médicales, a été présenté la semaine dernière à la Chambre des communes à Ottawa, par le ministre John Munro. Le contenu de ce programme de $4.5 millions, qui fait suite à des recommandations du rapport de la commission LeDain, a été révélé hier, à Montréal, par son responsable, le Dr Aurèle Beaulnes.

Cette somme de $4.5 millions, a précisé le Dr Beaulnes, s'ajoute aux subventions déjà consenties par le ministère de la santé à certaines recherches dans ce domaine, ainsi qu'aux subventions accordées aux 13 cliniques communautaires qui reçoivent les jeunes victimes de la drogue, au Canada.

Quatre grands objectifs sont visés par ce programme: la recherche, l'information, la création de services analytiques et de services novateurs pour venir en aide aux jeunes.

Un million et demi de dollars serviront à financer, d'une part, des recherches entreprises conjointement par le ministère de la santé nationale et du bien-être et par le Conseil de recherches médicales, et d'autre part, les travaux personnels effectués par des hommes de science canadiens. "Nous avons invité les meilleurs chercheurs à collaborer avec nous, a dit le Dr Beaulnes, les incitant même à abandonner certaines recherches moins urgentes au profit de nouveaux projets d'étude sur l'abus des drogues dans notre société. Les provinces sont invitées à présenter leurs projets qui seront étudiés par un comité d'évaluation des demandes d'octrois. Ces études peuvent être très diversifiées, allant des effets de la cannabis sur la vision jusqu'aux conséquences sociales de l'usage abusif des drogues.

Le Dr Beaulnes a rappelé que des amendements à la loi des aliments et drogues et à la loi sur les stupéfiants avaient été apportés afin de permettre aux médecins de recevoir un échantillon d'une drogue controlée, et même d'un stupéfiant. Cette façon de procéder permettra aux médecins de comparer l'échantillon pur avec ce que son patient a absorbé. Cette analyse était autrefois impossible car le médecin n'avait pas le droit de posséder ces drogues. Cette analyse aidera le praticien à décider du traitement le plus approprié à l'égard de son malade.

De son côté, le ministère équipe présentement des laboratoires qui seront en mesure de procéder rapidement à des analyses de substances envoyées par les médecins. Certaines épidémies pourraient ainsi être évitées si les analyses révèlent qu'une drogue toxique circule dans telle ou telle région donnée. Le public en serait informé et les jeunes mis en garde contre les dangers de telle drogue en particulier, plus soucieux de l'éviter.

documents explicatifs, conseils, ne suffisent pas", a dit le Dr Beaulnes. Le ministère publiera un Bulletin national qui sera distribué dans les hôpitaux, à l'intention des médecins et du personnel hospitalier. Mais le programme d'information, a précisé le représentant du gouvernement fédéral, sera établi en collaboration avec les provinces, afin de répondre à des besoins spécifiques. Ces besoins d'information sont très différents d'une province à l'autre, a dit le Dr Beaulnes, précisant que la Colombie-Britannique par exemple est aux prises avec une augmentation importante des adeptes de l'héroïne (2,400 l'an dernier) alors que ce problème est à peu près inexistant présentement au Québec.

Cliniques et services drogue-secours

Répondant aux voeux exprimés à plusieurs reprises au Symposium sur la drogue qui a lieu à l'hôtel Reine Elizabeth, le Dr Beaulnes a annoncé que des subventions de l'ordre de $400,000 seront accordées aux projets-pilotes de cliniques communautaires exploitées souvent par les jeunes eux-mêmes. Le ministère de la santé et du bien-être en facilitera l'expansion croyant que ces cliniques sont en fait le meilleur moyen de rejoindre les jeunes victimes de la drogue qui se disent allergiques aux grands hôpitaux.

Seront inclus dans ces services novateurs : des services de drogue-secours, de réadaptation et de prévention, de travail dans les cliniques de quartier, des services de consultation et d'orientation assurés par du personnel recruté dans le milieu.

L'annonce de ce programme pour lutter contre l'usage des drogues à des fins non médicales a réjoui les 450 participants au colloque. La somme de $400,000 consacrée aux services novateurs et cela à l'échelle du pays, semble toutefois inférieure aux véritables besoins, selon quelques participants interrogés à la suite de la conférence de presse.

LA COUTURE CHEZ-SOI

Un ensemble pratique et très mode. Faites aussi la petite robe et vous serez prête pour le voyage ou les randonnées en auto.

Patron no : 9083

Le patron imprimé no 9083 est offert pour les tailles 36 à 50 (nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de $1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Le cirque pour une bonne cause

PLUS GRAND ET MEILLEUR QUE JAMAIS

KARNAK TEMPEL a le plaisir d'annoncer que le Cirque des Shriners sera de nouveau au Forum de Montréal

•

DU 24 au 30 MAI INCLUSIVEMENT

•

Ce sera sûrement le groupe de numéros de cirque le plus grandiose et le plus spectaculaire à s'exécuter à Montréal cette année.

L'année dernière la 30e représentation du Cirque des Shriners a rapporté pour les enfants handicapés de l'Hôpital des Shriners de Montréal, une somme de plus de $45,000.

Votre coopération, en réservant à l'avance vos billets pour le cirque et votre généreux appui habituel pour cette grande cause, seront très appréciés.

L'Institut Culinaire Henri Bernard fondé en 1951

2015 de La Montagne
suite 610 Montréal

Cours d'Art Culinaire Familial de base 8 leçons de démonstration, comprenant chacune un menu de 4 recettes, couvrant les connaissances et le savoir-faire méthodique essentiel pour réussir économiquement une cuisine saine et raffinée. En plus 7 leçons complémentaires et facultatives de travaux pratiques.

1ère LEÇON DE DÉMONSTRATION
avec bonne dégustation et livret de recettes
À TITRE D'ESSAI... $5.00
au choix les : 10, 11, 17 ou 18 février - jour ou soir
Pour PROGRAMME
RÉSERVATION POUR 1ère leçon seulement **843-6481**

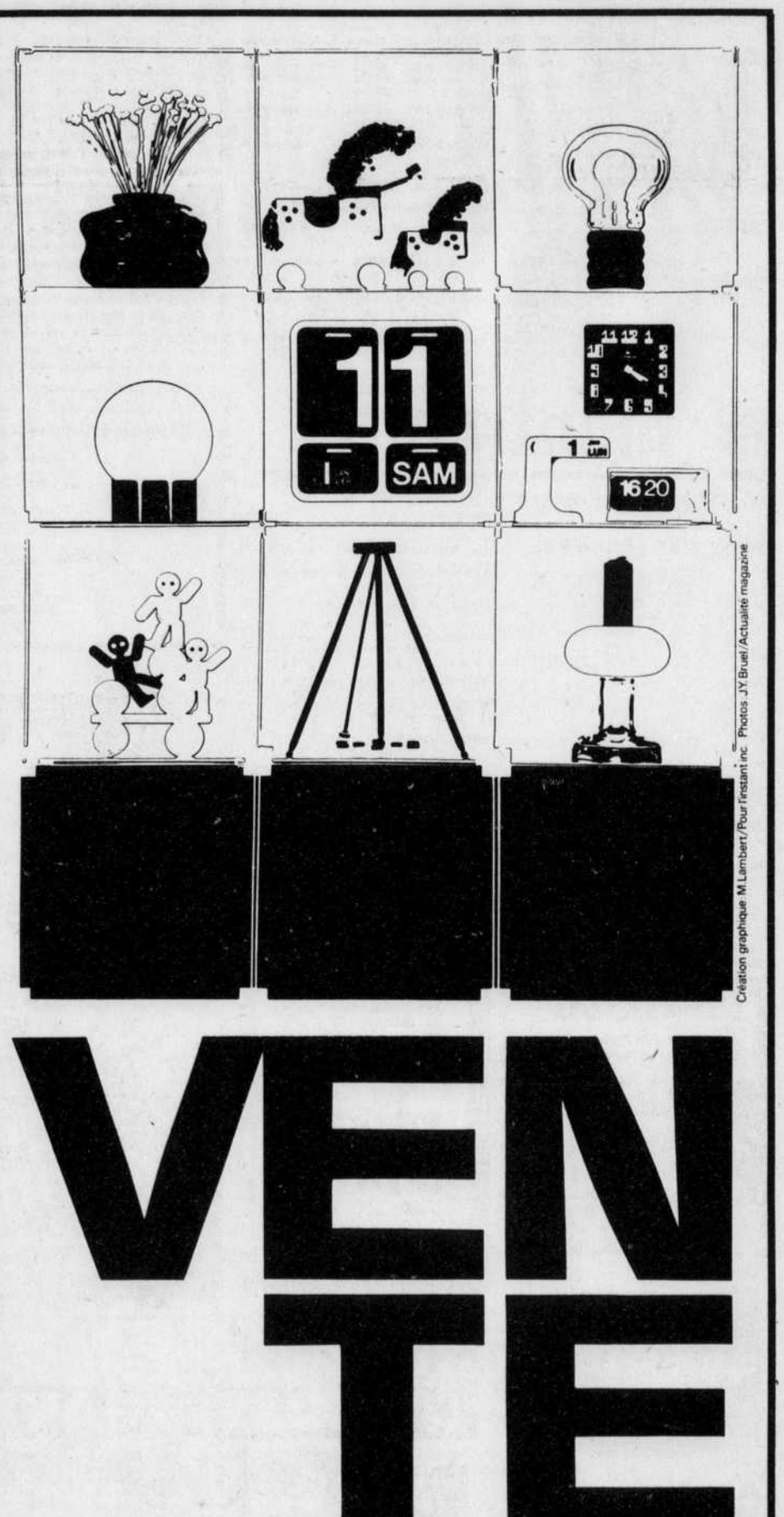

VENTE

La boutique
"Pour l'instant inc."
Design &
Accessories Centre
1628 Sherbrooke ouest
Montréal
932 1171

Jusqu'à
Samedi le 13 Février
SOLDE
jusqu'à 60 %

pour **l'instant**

La bourse

Les craintes de grève dissipées les pétroles enregistrent un bond

Marché modérément actif et en hausse dans tous les secteurs de la Bourse de Montréal, hier.

L'indice composé a pris .74 à 175.90. Les hausses et les baisses ont touché 115 valeurs, tandis que 74 demeuraient inchangées, sur un volume de transactions combinées de 1.-959.000 actions.

Les pétroles, en hausse de 3.97 à l'indice, ont mené avec Pacific Petroleum prenant $2 3-8 à $30 7-8, Petrofina $1 1-8 à $20 1-2 et Husky Oil 1-2 à $17 1-4.

Dome Petroleum a perdu $2 à $87 1-2 sur une vente de 910 actions, après l'annonce d'une baisse de dividendes.

Consolidated Textiles ont pris $1 1-2 à $15, Falconbridge $1 3-8 à $140 1-2, Marlborough Properties $1 1-8 à $6 5-8, BC Telephone 3-4 à $67, Southam Press 1-2 à $58 1-2 et Border Chemical 1-2 à $7 3-4.

Maritime Electric a perdu 3-4 à $21, Dominion Glass 3-4 à $15 3-4, Canadian and Dominion Sugar 1-2 à $35 1-2, Calgary Power 1-2 à $26 3-4, Consumer Glass 1-2 à $13 1-2 et Famous Players 1-2 à $11 1-4.

Bombardier a pris $1 3-8 à $14 en révélant son offre d'achat de Industries Bouchard, fabricant de Moto-Ski, et de deux firmes distributrices de Moto-Ski au Québec et dans les Maritimes, pour un montant global de $8,342,000.

Stelco a perdu 1-2 à $27 après avoir annoncé la suspension des projets d'expansion de $100 millions de Wabush City, Terre-Neuve, et Sept-Iles, Qué., pour des raisons d'économie.

Les propriétaires de Stelco estiment que le revenu net de ces exploitations ne couvriraient pas suffisamment les frais d'investissement de capitaux.

Toronto

Les pétroles de l'Ouest ont fait un bond en avant après le démenti de rumeurs de grève dans l'Arctique canadien, à la Bourse de Toronto jeudi.

Le volume des transactions a été de 3.22 millions d'actions contre 2.18 millions mercredi, et ce fut la journée la plus active depuis le 27 novembre dernier. Les hausses on surpassé les baisses par 296 contre 234 avec 227 valeurs inchangées.

Dans les hausses, Great Plains a pris 1 1-2 à $32, Canadian Homestead $1 à $8.-65, Scurry Rainbow $1 à $24 1-4, Central Del Rio $1 à $13 1-8 et North Canadian Oils 95 cents à $8.

Pacific Pete a pris 2 1-4 à $30 3-4, Ford Canada $2 à $77, Petrofina $1 5-8 à $21, Bombardier $1 1-4 à $14, Bankeno $1 à $6, Mattagami 3-4 à $25, Giant Mascot 40 cents à $4.50, Kerr-Adison 3-8 à $10 4-8 et Sisco 30 cents à $2.

Dofasco n'a pas bougé à $24 3-4 et Stelco a perdu 3-8 à $27, à la suite de l'abandon des projets d'expansion des mines de fer de Wabush Lake, Terre-Neuve, et Sept-Iles, Qué.

Dans les baisses, Dome Pete a perdu $2 à $87, Famous Players $1 à $10 3-4, International Minerals $1 à $14 3-4, New Quebec Raglan 3-8 à $14, Pine Point 1-4 à $28 3-4 et Patino 1-4 à $27 3-4.

New York

— La tendance a de nouveau été irrégulière à Wall Street hier. Les prises de bénéfices ont continué à peser sur le marché en début de séance mais, comme précédemment, l'optimisme des opérateurs a permis de les absorber. L'espoir d'une nouvelle vague de baisses des taux d'intérêt a contribué à cet optimisme. L'indice des industrielles n'a pu refaire tout le chemin perdu initialement, mais les hausses l'ont emporté en nombre sur les baisses dans un marché qui est resté très actif.

Les ordinateurs ont été fermes et les papiers et les cinémas, où Walt Disney Productions a gagné cinq dollars, ont progressé sur un large front. Bonne avance de Colt Industries aux mécaniques, soutenues, mais General Motors s'est repliée aux automobiles, par ailleurs bien orientées.

Les pétroles, les télévisions et les tabacs se sont améliorées par endroit. En revanche, les aérospatiales, où Lockheed a cédé 2 dollars à la suite de la faillite de Rolls Royce, se sont alourdies, de même que les sidérurgiques et les transports aériens. Les alimentaires se sont effritées par endroit. Les électroniques, les chimiques, les grands magasins et les pharmaceutiques ont évolué irrégulièrement.

Pour la cinquième journée consécutive, le volume a dépassé les 20 millions de titres. L'indice des 30 industrielles de Dow Jones a fléchi de 1.44 à 874.79, et les gains l'emportaient sur les pertes par 728 à 668, avec 286 valeurs restées inchangées.

Dans les canadiennes, Hudson Bay Mining a avancé de 1 3-4 à $23 7-8; Granby Mining, 1 1-4 à $22 3-4; International Nickel, 1-4 à $46 1-8 et Canadian Pacific, 1-4 à $69 5-8. Dome Mines a cédé 3-8 à $16 7-8 et Distillers Seagrams, 7-8 à $54 3-8.

A la Bourse américaine, Scurry Rainbow Oil a avancé de 1 1-4 à $24 1-4; Jupiter Corp. et Canadian Javelin ont cédé chacune 1-4 à $10 1-4 et $12 1-4 respectivement. Canadian Homestead a repris 5-16 à $8 5-8.

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb.
Changement	+0.77	+0.17	+1.66	+0.70	+0.74
Clôture	180.84	152.66	179.13	94.46	175.90
Semaine dern.	179.98	152.13	175.93	93.48	174.87
Mois dernier	178.56	151.59	175.60	94.38	173.73
1971 haut	181.83	154.21	178.50	95.75	176.57
1971 bas	176.23	149.50	172.04	92.61	171.78
1970 haut	195.96	151.86	193.63	125.35	183.63
1970 bas	144.35	115.86	148.29	80.84	129.22

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+0.44	+0.18	+0.17	+5.46
Clôture	178.49	176.07	94.02	209.69
Semaine der.	177.35	162.84	91.79	201.12
Mois dernier	175.43	165.14	91.69	198.47
1971 haut	179.37	176.97	93.85	204.54
1971 bas	173.31	161.82	90.71	193.18
1970 haut	187.18	195.76	118.18	226.50
1970 bas	141.43	138.77	81.66	108.14

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	874.93	880.07	868.29	874.79	−1.44
Transport	191.87	193.63	189.66	192.06	+0.59
Services publics	123.75	124.65	122.83	123.91	−0.04
Ensemble	288.47	290.49	285.97	288.58	−0.04

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	2316	$8⅛	7⅞	8⅛	+⅛
Acres	3000	$10	10	10	−¼
Alta Gas	300	$48	48	48	+⅛
Alcan	9940	$22¼	21⅞	22	−⅛
Alcan 4¼ pr	60	$29	28¾	28¾	−½
Algoma Stl	950	$15¼	15⅛	15⅛	−⅛
Ang C Pap	200	490	490	490	−35
Aquitaine	4744	$26	25½	26	+¼
Argus C pr	500	$9⅛	9½	9½	−¼
Asbestos	110	$33¼	33¼	33¼	−¼
Atl Sug	215	$7⅛	7⅛	7⅛	+⅛
Bank Mont	7050	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Bank NS	1940	$22½	22⅜	22½	+⅛
Bq C Nat	3726	$13⅛	13½	13½	
Bq Pv Can	730	$10⅛	10	10⅛	+⅛
Bell Can	3713	$46¼	46⅛	46½	−⅛
Bell C A pr	126	$54	54	54	
Bardier	12165	$14¼	13½	14	+1⅛
Border C	600	$7¼	7½	7¼	+½
BP Oil G	22495	625	585	625	+40
Brascan	10497	$17¼	17⅛	17¼	
BC For	500	$23⅛	23⅛	23⅛	
BC Phone	2050	$67	67	67	+¼
Brinco	270	$5⅛	5¼	5¼	−⅛
Budd Auto	1000	$6¼	6¼	6¼	+⅛
CAE Indus	100	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅛
Cal Pow	5005	$27	26¼	26¼	−½
Campeau C	105	485	485	485	
Cn Cem Lafr	240	$39¼	39⅛	39⅛	−⅛
C Cem Lf rt	8020	170	165	170	+5
Cn Dom Sug	100	$35½	35½	35½	−½
Can Malt	100	$22¼	22¼	22¼	+¼
Cn Per Mtg	100	$12⅛	12⅛	12⅛	−⅛
Cn Stmsp Ln	125	$29½	29½	29½	
Can Brew	1000	$7⅛	7¼	7⅛	+⅛
Can Hydro	540	$16⅛	16⅛	16⅛	+⅛
C Imp Bk	14972	$20⅛	19¾	20⅛	+⅛
CIL	5120	$11¼	11¼	11¼	
Cn Intl Pow	950	$24⅛	24¼	24¼	−¼
C Int Pow pr	200	$13½	13½	13½	
Can Marcon	1100	370	365	365	+5
C P Inv pr	1135	$27½	27	27	+⅛
CP Inv w	2770	505	460	505	+50
CPR	3263	$70	70	70	
C Tire A	1275	$27½	27¼	27⅛	
Canron	7688	$15⅛	15½	15⅛	−⅛
Ct Del Rio	6100	$13	12¼	13	+⅛
Chemcell	2450	$5⅛	5¼	5¼	−¼
Cockfield	300	$5¼	5¼	5¼	+⅛
Cominco	2825	$22⅛	22	22⅛	+⅛
Con Bath	766	$11½	11¼	11¼	−¼
C Bath 68 w	100	375	375	375	−55
Con Bath pr	536	$16½	16½	16½	
C Textiles	1369	$15	14¼	15	+1½
Cons Gas	1542	$20	19¼	19¼	
Cons Glass	200	$13½	13½	13½	−½
Cummgs Pr	1150	$16¼	15⅛	16¼	+⅛
Cygnus A	5502	$5¼	5½	5⅛	+⅛
Cygnus B	3900	$8	7¼	7⅛	
Dist Seag	11284	$52¼	52	52	
Dome Pete	910	$87½	86½	87½	−2
Dom Bndg	3060	$20⅛	19¾	20⅛	+⅛
Dofasco	5689	$24⅛	24⅛	24¼	+⅛
Dom Glass	2600	$15¼	15¼	15¼	+¼
Dom Lime	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+⅛
Dom Stores	1565	$10	9⅛	10	
Dom Text	2410	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Domtar	9950	$15⅛	15⅛	15⅛	+¼
Dupuis A	200	$6	5⅛	5⅛	−½
Enamel A	250	240	240	240	+5
Enamel B	200	175	175	175	
Falcon	175	$140½	140½	140½	−1⅛
Fam Play	400	$11¼	11¼	11¼	−½
Fulcrum	2400	380	380	380	
Gaz Metro	748	490	480	490	−10
Genstar	1100	$11⅛	11⅛	11⅛	+⅛
Gt Lk Pap	245	$21	21	21	
Gt W Life	100	$39½	39½	39½	+⅛
Greyhd Cp	500	145	145	145	−5
Gulf Oil C	3660	$20⅛	20¼	20¼	
Home A	3420	$29	28⅛	28⅛	+⅛
HBay Cp	953	$16⅛	16¼	16⅛	+⅛
HBay Oil	850	$40¼	40⅛	40⅛	−⅛
Husky Oil	7083	$17¼	16⅛	17¼	+½
Imp Oil	12116	$19¼	18¼	19¼	+⅛
Imasco Ltd	410	$17¼	17⅛	17¼	+⅛
IAC Ltd	1100	$17	17	17	−¼
Int Nickel	8466	$46⅛	46	46½	+⅛
Int Util	4315	$37⅛	37½	37¼	+⅛
Inter PL	100	$26⅛	26⅛	26⅛	+⅛
Inv Grp A	6200	$8¼	8⅛	8½	+⅛
Kaiser	1050	$6⅛	6⅛	6⅛	−⅛
Koffler S	1000	$12	12	12	+⅛
Labatt	350	$22¼	22⅛	22⅛	−⅛
Labatt pr	172	$24¼	24¼	24¼	−¼
Laur Fin	800	$7⅛	7¼	7⅛	+⅛
Loblaw B	700	$5	5	5	
Loeb M	700	390	385	385	−5
M H Cable	400	$6	6	6	
Macmillan	1370	$27¼	27½	27¼	+¼
Maritim Elec	300	$21¼	21	21	−¼
Maritim Tel	400	$20	20	20	
Markbor	275	$6⅛	6⅛	6⅛	+1⅛
Mass Ferg	12375	$12⅛	12¼	12¼	−⅛
Microsystm	100	$6	6	6	
Miron 6 pr	200	405	405	405	+30
Molson A	750	$16¼	16⅛	16¼	
Molson B	300	$15¼	15¼	15¼	−¼
Monenco	120	$7	7	7	−⅛
Mont Trust	4000	$12	12	12	
Moore Corp	2270	$35	34¼	34½	−¼
Morse Rob B	100	$20	20	20	
MSN Indus	257	$5⅛	5⅛	5⅛	
Nat Sea Pd	1040	$11	11	11	
NB Tel	210	$14¼	14⅛	14¼	+⅛
Nfld Light	2000	$9¼	9¼	9¼	
Noranda	3045	$31¼	30½	31¼	
NCent Gas	1800	$16	16	16	+⅛
Pac Petrol	2160	$30⅛	28½	30⅛	+2⅛
Peoples S	100	$10	10	10	−¼
Petrof C	751	$20½	19⅛	20½	+1⅛
Phillips C	200	$11¼	11¼	11¼	+⅛
Phillips C	200	$11¼	11¼	11¼	+⅛
Placer	340	$34¼	34⅛	34½	+⅛
Pow Corp	975	$5⅛	5½	5⅛	−¼
Pow Cp 5 p	2000	$9½	9⅛	9⅛	−⅛
Price	2080	$8⅛	8½	8⅛	
Provigo	200	415	415	415	−5
Q S P Ltd	165	$14¼	14¼	14¼	−¼
Rapid Data	4200	265	260	260	−5
Rdrs Digst	1050	$7½	7½	7½	+⅛
Rio Algom	200	$17¼	17¼	17¼	−⅛
Rothmans	150	$14¼	14¼	14¼	−¼
Roth Pr B	275	$19¼	19⅛	19⅛	−⅛
Royal Bnk	11910	$23⅛	23⅛	23½	+⅛
St Law C A	500	$29½	29½	29½	−½
Scott Las	1000	$25	25	25	
Shell Can	1970	$34⅛	34⅛	34½	+⅛
Shell In P	1475	$34¼	34⅛	34½	+⅛
Shell In W	1400	$15¼	15¼	15¼	+¼
Simpsons	650	$18½	18⅛	18⅛	+⅛
Southam	900	$58½	58	58½	+½
Steel Can	3395	$27⅛	27	27	−½
Steinbg A	850	$14½	14½	14½	−¼
Superior El	100	420	420	420	+25
Texaco C	2055	$30⅛	30	30⅛	−⅛
Tor-Dom	700	$19½	19⅛	19⅛	+⅛
Total Pet	1000	750	690	750	+65
Tr C PL	1814	$34	33¼	34	
Tr C PL 275	38	$64½	64½	64½	−½
Tr C PL 280	75	$44	44	44	+¼
Tr Mt PL	425	$21	21	21	+¼
Trizec	211000	135	120	130	+15
Tr G Can	500	$18	18	18	+¼
Velcro Ind	1110	$20	20	20	
Wajax	300	$10	9⅛	10	+¼
Walk GW	504	$39¼	39⅛	39¼	−⅛
WCoast Tr	1295	$23¼	23½	23¼	+¼
Zellers	650	$14¼	14	14¼	

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Ahed Music	950	250	235	245	+15
All Build	825	340	330	340	+20
Beld Cort	6000	$7½	7½	7½	−¼
Belgium	1225	$35½	34¼	35¼	−¼
Berncam	1800	270	260	260	−5
Blue Bon	1750	225	220	225	
C Coniaur	1000	$5¼	5¼	5¼	
C Holding	2400	280	265	265	−5
Comodor	1500	410	400	410	+5
C Allied	3600	240	235	235	−5
Domco Ltd	100	$5¼	5¼	5¼	
Drum Die	10400	61	58	61	+1
Fiscal pr	2585	19	19	19	
Inland Chem	100	295	295	295	
Jockey	100	$5½	5½	5½	−¼
Paco Corp	100	250	250	250	+15
Rs Resrt Dv	2100	205	190	205	−5
S Law Dv Co	550	85	85	85	+1
Select Fin	4350	$5½	5¼	5⅛	+⅛
S M A	3500	100	100	100	
Spartan	300	85	85	85	+3
Superpak	4818	$12⅛	11¼	12⅛	+¼
Unican Sec	200	240	240	240	
Val Mar	1370	190	185	185	+10
Visa Bella	300	145	140	140	
Winco Steak	300	290	290	290	
Wingait Div	1200	$7¼	7	7¼	
Mines et pétroles					
Abit Asb	400	450	440	440	−10
Abit Cop	6400	33	30	30	−2
Acroll	16637	110	95	105	+5
Africana	28000	34	33	34	
Ajax M	8000	41	39	39	−½
All Inv	1600	550	500	550	+5
All Ming	700	159	159	159	−1
Amag B B	7000	6	6	6	−½
Anthonian	6000	5	5	5	
Atl Nickel	4500	34	33½	34	+2
Basic Res	600	230	230	230	+10
Baker Talc	2500	43	43	43	
Bluewat	10000	54	54	54	+3
Buffalo Gas	2400	750	740	745	+5
Burnt Hill	6500	22½	22	22	−½
Caliper Dev	1100	245	240	245	
Canadex M	5500	16	15	16	+1
Can Magsit	2500	34	34	34	
Cannon	4000	10	10	10	
Capri Min	5500	30	30	30	−½
Caprive Ind	4000	13	12½	12½	−½
Castle Oil Gs	400	190	175	190	+30
Chesbr Irn	9900	425	395	425	+25
Ches Irn wt	1100	195	190	195	+10
Chib Coppr	1000	28	28	28	
Chipman	5000	10	9½	9½	−½
Coniagas	2000	26	26	26	−1
Cons Can	4500	31	30	30	−2
C Dolsan	1500	16	16	16	
Cons Man	6500	22	21½	21½	
C N Explo	800	20	20	20	−2
Cresus M	2000	25	25	25	
Crusade	1000	114	114	114	+4
Dauphn	325500	26½	24	26	+1
Devils Elb	9000	13½	12	13½	+1
D Explor	4200	228	175	228	+70
D Lsehd	10000	25	22	25	+4
Ducros M	3000	29	27	29	+4
Dumont	167250	136	125	127	−7
Duvan C	3000	4½	4½	4½	
Dynamic	6000	25½	25	25	
Eagle M	4150	247	235	235	−10
East Suli	500	330	325	330	+5
Emp Min	35000	9	8½	9	
Expo Iron	6000	95	93	93	−2
Expo Ung	4500	35	31	32	−2
Fano Min	14000	15	15	15	
Flint Rk	1100	42	42	42	−2
Guard M	25500	37	35½	36	+2
Houston	200	202	202	202	−3
Imp Min	30500	15½	15	15½	
Int Norval	7000	15	14½	15	+½
Israel	75300	145	134	145	+14
James B	8000	24	24	24	
Laduboro	1300	86	86	86	−9
Lederic M	2500	18	17	17	−1
Lingside	500	4	4	4	−½
Louanna	11000	5	5	5	−½
Lynx Cn Ex	3300	178	175	178	+7
Macdonld M	2000	9	9	9	
Maclan Ex	8800	105	100	105	−4
Mal Hygr Qu	800	325	325	325	
Marshal Bos	1500	72	70	70	−2
Massval	7500	8	8	8	
Mija Mins	2000	42	42	42	+1½
Mistango	6500	16½	15	16½	−½
Mt Laur U	13000	102	90	100	
More Min	1000	31	31	31	−1
Mt Jamie	11000	35½	34	34	−½
Mt Pleast	5000	33	31	31	−1
N Formaq	61500	7	5	6	−1½
N Hosco	600	107	105	106	+5
NW Unisp	9000	31	27	27	−5
NA Asb	1000	4	4	4	
NA Rare	4000	19	18	18	−½
NW Canal	5000	8½	8	8	−1
Pac Nickel	3500	24	18½	24	+5½
Phoenix	6249	730	620	730	
P Potash	2000	3½	3½	3½	
Probe M	59500	18½	17	18	+1
Prongh P	700	78	78	78	−1
Que Explo	5000	11	10	10	−1
Que Cobalt	500	70	70	70	−5
Que Uran	3500	32	32	32	
Queenstn	2000	19	19	19	+1
R R Uran	1000	19	19	19	
R Agassiz	1500	35	34½	34½	−½
St Lucie	3000	28½	28	28½	−½
Safari	11900	80	78	80	
Scandia M	3500	25	25	25	
Sheba M	500	24	24	24	
Silv S	6000	5½	5	5	−1
Sullivan	800	345	345	345	
Talisman	1000	27	27	27	+2
Tck Cp A	102800	560	560	560	
Triton Ex	2864	385	375	385	+10
Univer Mnr	3100	100	82	100	
Waite Dufit	1400	22	22	22	
Westn Buf	16500	18	17	18	+3
West Que M	7000	18	17	18	+1
Williams C	13000	66	63	65	
Wisconsn	3000	18	17	17	−1
Wrightbr	15400	107	105	107	+2
Zinat Mines	2500	12	12	12	−1

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, c.r. — Albert Bissonnette, c.r.
Clermont Vermette — Gérald J. Ryan, c.r.
Jaime W. Dunton — Jean-Louis Tétrault
Michel Green — Bernard Grenier
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

regards sur un titre

Northern & Central Gas Corp.

La maison Richardson Securities recommande l'acquisition d'actions privilégiées de Northern Central Gas/Corp. en raison des perspectives de croissance. Les actions privilégiées suggérées sont à dividende cumulatif de $1.50, série "B", rachetables et convertibles. En outre, chaque action privilégiée donne droit à un vote et les actions sont convertibles à raison de neuf actions ordinaires pour cinq actions privilégiées.

Ces privilèges sont d'autant plus séduisants que la compagnie pourrait connaître une expansion sans précédent au cours des prochaines années. Northern and Central Gas est actuellement le plus important distributeur de gaz naturel au Canada. Les trois plus importants marchés de la compagnie sont l'Ontario, l'Ouest canadien (surtout le Manitoba) et le Québec. Les deux premiers marchés sont saturés à 60% et 80% respectivement selon le bulletin de Richardson. En revanche, le marché du Québec est encore sous-exploité et le parachèvement et l'exploitation de l'usine de gaz naturel liquifié du Gaz Métropolitain devrait assurer des bénéfices accrus à la compagnie. Northern and Central Gas a de plus demandé l'autorisation de relever ses tarifs en Ontario. Si la permission lui est accordée, le revenu par action pourrait s'accroître de 10 cents en 1971.

Les ventes de Northern and Central Gas ont été de $15 millions en 1969 (contre $137 millions en 1968), tandis que les profits passaient de $14.4 millions en 1960 à $12.3 millions en 1969. Pour 1970, les profits et les ventes ont repris leur courbe ascendante. Pour les neuf premiers mois de 1970 les ventes étaient en hausse de 15% et les profits en légère avance sur 1969.

En plus de la distribution de gaz naturel, Northern and Central Gas compte sur sa filiale Canadian Industrial Gas and Oil Ltd. (CIGO) pour lui assurer des revenus substantiels. En fait, avec sa participation dans Panarctic et sa récente prise de participation de 10% dans Elf Oil and Prod. Ltd., CIGO ajoute un intéressant potentiel de gain rapide et de risques limités aux activités de la compagnie. Selon Richardson Securities of Canada, les fluctuations décevantes des profits de Northern and Central Gas et du cours de ses actions seraient choses du passé.

L'action privilégiée convertible représenterait selon la maison de courtage mentionnée plus haut "une attrayante occasion de participer à la crissance du groupe Northern and Central en plus d'offrir un bon degré de revenu courant et un risque de baisse limité". Rappelons que Northern and Central Gas possède de nombreuses propriétés minières susceptibles d'être éventuellement mises en valeur.

cours du dollar

NEW YORK — Coté en devise américaine, le dollar canadien a pris 1-16 à 99 17-64. Il était à 99 11-64 il y a une semaine.

La livre sterling a perdu 15-64 à $2.41 5-8.

MONTREAL — Coté en devise canadienne, le dollar américain a perdu 1-16 à $1.00 3-4 hier.

La livre sterling a perdu 7-16 à $2.43 1-2.

des compagnies...en bref

Bombardier Limitée: Cette compagnie a annoncé son intention de se porter acquéreur de toutes les actions de les Industries Bouchard Inc., de La Pocatière, Québec fabricant des motoneiges Moto-Ski, ainsi que des actions de M.S. Distribution Ltd., et St-Hyacinthe Sport Ltée, distributeur pour moto-ski au Québec et dans les provinces maritimes. M. Laurent Beaudoin, président et gérant-général de Bombardier Limitée, et M. Marien Côté, président de Giffen Recreation Ltd., ont signé une lettre d'intention, à Montréal, en rapport avec le transfert des trois compagnies, présentement la propriété de Giffen Recreation Ltd., une filiale de Giffen Industries de Miami, Floride. Le prix d'achat offert par Bombardier est de $8,342,-000. En plus, la compagnie-mère (holding) de Bombardier a consenti à octroyer une option sur 300,000 actions déjà en cours de Bombardier, option qui peut être exercée au prix de $20 par action jusqu'à 1974 et de $25 par action jusqu'à 1976.

●

Consolidated-Bathurst Limitée: Cette société vient d'annoncer qu'à l'avenir tous ses produits de cartons à boîtes seront fabriqués à l'usine Laurentide de Grand'Mère, Qué. En annonçant cette nouvelle, la Compagnie mentionne qu'elle investira environ $200,-000, à l'usine Laurentide pour procéder aux changements nécessaires, faire l'acquisition de nouvel outillage ainsi que pour faire le transfert d'une partie de l'outillage de Bathurst, N.-B., à l'usine Laurentide. La fabrication du carton à boîtes sera discontinuée à Bathurst et sera remplacée par la production de diverses pâtes à papier. Aucun changement n'est prévu en ce qui concerne les cartons ondulés et les cartons-doublure présentement fabriqués à Bathurst.

●

Petrofina Canada Ltd: Cette société a obtenu un crédit de 3,150,000 dollars de la Banque américaine d'Export-Import pour financer une partie de son programme d'expansion de la raffinerie de Pointe aux Trembles, à Montréal. Ce crédit représente 45 pour cent des 7 millions de dollars d'achats que Petrofina fera aux Etats-Unis pour réaliser son programme d'expansion. Le programme portera la capacité de la raffinerie de Pointe aux Trembles de 60.000 à 94.000 barils par jour.

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
A G F Special	4400	2.50	2.45
Ascopex	500	.40	.40
Subshnell Comm	600	4.00	4.00
Bushnell T V	500	4.00	4.00
Cambridge	10000	.05	.05
Camindex	1000	.50	.50
Castle Bar Sil	500	.15	.15
Chibex Mng	5450	1.12	.70
Clearwater	5500	.37	.36
Conmar Expl	500	.17	.17
Conquest	500	.42	.42
New Miller Pip	3000	.09	.09
Cons Computer	300	10.00	10.00
Creswell Mns	3500	.54	.50
Disraeli	1000	.38	.38
D L P Div	1000	2.05	2.05
Dom Jubilee	3500	.90	.85
Dom Line 53/4P	550	10.00	10.00
Fairway Expl	9800	.65	.61
Gaspe Que	51500	.64	.535
Gold Hawk	10000	.13	.13
Golden Age	1000	.20	.20
Gray Ind Ic Pv	100	1.00	1.00
Grt Estrn Res	4000	.42	.41
Hughes Ind	600	4.50	4.00
Initiative Exp	100	3.50	3.50
Int Kenville	4000	.14	.62
Int Systcoms	3950	1.10	1.07
Jenkins Bros	2500	16.50	15.80
Killarney	3000	.28	.27
Kukatush	1700	2.80	2.60
L - A Prévoyance	300	19.50	19.00
Lewis R L	32000	.30	.26
Maple Leaf	9950	.39	.39
Maracambeau	4000	.49	.48
McCoy Lk Mns	100	1.00	1.00
Medipak	4000	1.48	1.48
Mistassini Ur	6500	.50	.50
Naganta Mng	1000	.29	.29
New Assoc Dev	3000	.17	.17
N B Uran	300	5.00	5.00
New Miller Pip	33500	.09	.085
North Expo Mns	100	.0125	.0125
North Que Exp	4000	.80	.75
Nouvelle Mns	41150	.80	.45
P E P	300	3.00	3.00
Polcon Corp	100	3.10	3.10
Que Antimony	3000	.40	.39
Que Antimony	1000	.41	.41
Ricl Grp Yk Mn	1000	.31	.31
Santa Maria	500	.75	.75
Santack	15200	2.60	2.60
Sklar Mfg	4300	1.80	1.75
Soca Ltd	300	1.00	1.00
Sogepet Ltd	200	1.50	1.50
Tara Exp	2000	6.60	6.50
Toronado Mns	13500	.37	.35
Unigesco B	1300	2.00	2.00
Unt Inv Lfe	300	7.75	7.625
West Herit Mts	700	1.25	1.25
Westmount Lfe	70	30.00	30.00
Wipe O Matic	100	3.25	3.25

STEINBERG LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de neuf cents (9c) l'action sur les actions ordinaires et classe "A" de la compagnie a été déclaré, payable le 2 mars 1971 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 février 1971.

Par ordre du
Conseil d'Administration
Le secrétaire,
JAMES N. DOYLE

Montréal, le 29 janvier 1971.

LES BRASSERIES CANADIENNES LIMITÉE

Déclaration de dividendes

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants qui seront payés le 1er avril 1971 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 26 février 1971:

1. Un dividende trimestriel de 55 cents par action sur les actions privilégiées de série A en circulation, à dividende cumulatif de $2.20 d'une valeur nominale de $50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

2. Un dividende trimestriel de 66¼ cents par action sur les actions privilégiées de série B en circulation, à dividende cumulatif de $2.65, d'une valeur nominale de $50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

3. Un dividende trimestriel de 10 cents par action sur les actions ordinaires en circulation sans valeur nominale, comprises dans le capital de la compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration

C. C. HENDERSON
Le Secrétaire

Le 3 février 1971

Hausse prononcée des dividendes

Les versements de dividendes par les compagnies canadiennes ont atteint un nouveau sommet au cours des deux premiers mois de 1971. Jusqu'ici, des dividendes totalisant $234,264,879 ont été annoncés, ce qui représente une hausse de huit pour cent par rapport aux $215,452,235 de 1970 et de vingt pour cent par rapport aux $194,637,999 de 1969.

Le secteur des compagnies industrielles versera des dividendes moindres en 1971 par rapport à 1970 et 1969, le montant des paiements étant de $84,747,037 pour les deux premiers mois de 1971 contre $86,064,226 pour la même période de 1970 et $87,354,880 en 1969.

En revanche, les trois autres secteurs (mines, services publics et institutions financières) ont connu de fortes hausses. Le bulletin émis par la maison Bongard Leslie & Co. et d'où sont tirés ces chiffres fait état de versements de $23,373,176 pour le secteur minier en 1971 contre $12,804,-925 en 1970 et $11,467,907 en 1969. Ces fortes hausses dépendent surtout des décisions de Hollinger Mines, Liberian Iron Ore et Labrador Mining d'accroître leurs dividendes.

Le secteur des institutions financières a annoncé des paiements de $56,135,603 en 1971 et celui des services publics des versements de dividendes de $70,009,063. En 1970, pour la même période, ces montants avaient été de $48,130,921 et $68,452,163 respectivement pour les institutions financières et les services publics.

Cette forte hausse dans le domaine financier est attribuable à un changement de politique de firmes comme la Banque Toronto-Dominion, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Ecosse et Investors Mutual of Canada. Ces compagnies ont toutes décidé de hausser le montant de leurs versements. Les observateurs semblent croire que cette tendance à la hausse persistera en 1971, mais les gains seront moins élevés.

cours de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin cotait à 38.47, hier sur le marché européen de l'or.

Elle cotait à 38.70 mercredi.

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J.-Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A. — R. Barriere, C.A.
G. Borduas, C.A. — J.-Guy Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — Pierre Trudel, C.A.
Y. Joyal, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
Comptables Agréés
L.H. Benoit, C.A. — R. Bertrand, C.A.
J.P. Diry, C.A. — A. Paquette, C.A.
R. Crevier, C.A. — R. Vermette, C.A.
Édifice Le Cherrier
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal 132, Qué.
Téléphone: 527-9221

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS
Montréal - Paris, France
Chicoutimi, Qué.
En collaboration avec
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Paris, France - Montréal
1980 ouest, rue Sherbrooke
937-4238

BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
René Bourdelais, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
J.F. André Prud'homme, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — H.E. Bell, C.A.
A.M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carriere, C.A. — M.A. Denega, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. — K.A. MacKenzie, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R. Normandeau, C.A.
R. Pearl, C.A. — R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A. — S.S. Sutcliffe, C.A.
Associés - résidents
Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.
Arthur Young, Clarkson, Gordon & Co.
États-Unis, Brésil
Téléphone (514) 288-8281

COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
incorporant
Morency, Gagnon & Cie
Robert Moreau & Cie
Michel H. Gosselin & Cie
700 ouest, boul. Crémazie,
Montréal 303, 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. — Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. — Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — Raymond Poirier, C.A.
Louis Bellefleur, C.A. — Gilles Fousse, C.A.
Honoré Mercier, C.A. — J. Claude Racette, C.A.
Jean-Paul Berh, C.A.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE
Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde.

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. — P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. — R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. — P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,
Comptables agréés
Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke
Montréal 24 - 523-3189

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a:
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
Yvon Normandin, C.A. — Peul-E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A. — Andre Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
Jean-J. Lecavalier, C.A. — Jean La Couture, C.A.
Rene Chenier, C.A. — Jean Blondin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme, Gatineau, Chicoutimi, Hawkesbury

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Belgique et autres pays.
215, rue St-Jacques
Montréal 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associes de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 3, Québec.
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St-Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
J.G. St-Georges, C.A. — E. Ghirotto, C.A.
J.G. Hébert, C.A. — K. Nakashima, C.A.
J.C. Legault, C.A.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Freeport, Bahamas, États-Unis, Grande Bretagne, et autres pays du monde

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés
Halifax, Bridgewater, Dartmouth, Kentville, Sydney, Yarmouth, Bathurst, Fredericton, Moncton, Saint John, Montreal, Brockville, Chatham, Fort William, Galt, Kingston, Kitchener, London, North Bay, Ottawa, Pembroke, Sault Ste Marie, Sudbury, Toronto, Portage-la-Prairie, Winnipeg, Boissevain, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Canbrook, Grand Forks, Invermere, Kelowna, Vancouver, Vernon, Victoria.
Freeport et Nassau, (Bahamas)
Bridgetown, (Barbade).
Correspondants dans la plupart des pays du monde
Suite 2604,
LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 115, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
4926 ave Verdun Verdun
769-3871

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abel Black	1500	330	315	315	−15
Abitibi	10405	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
Abitbi 7½p	120	$53½	53⅛	53⅛	+ ⅛
Acklands	800	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Ackind 2p	400	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
Acres Ltd	2867	$10¼	10	10	− ¼
Acres A pr	117	$37	37	37	+ ¼
Acres wt	242	250	250	250	−15
A.G.F.M	200	$8	8	8	
Agra Ind	700	$7½	7½	7½	
Aimco Ind	1000	$13¼	13	13⅛	
Alta Gas T	2280	$48	47¼	47⅛	− ⅛
Alta Gas p	230	$78¾	78¼	78¼	
Alcn Al	14221	$22⅛	21⅞	22⅛	+ ⅛
Alcan pr	1605	$29	28½	28⅞	− ⅛
Algoma St	4507	$15⅞	15½	15¾	+ ⅛
Allarco Dv	1290	$7½	7¼	7¼	− ⅛
Alliance B	600	335	330	335	+15
Almin 2p	z40	$35	34¾	34¾	
Ang CT 315	cz16	$44½	44½	44½	
Aquitaine	2893	$26	25½	26	+ ⅛
Argus	z44	$16	16	16	
Args 260 p	300	$34	34	34	+ ⅛
Argus B pr	240	$35	35	35	− 1
Argus C pr	279	$9½	9½	9½	
Asbestos	703	$34	33⅛	33¼	− ¼
Atco Ind	810	$9¼	9	9	− ¼
Atl Sugar	2100	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Atl Sug A	z55	$15½	15½	15½	
Atl Sug w	900	210	210	210	− 5
Auto El	400	$6	5⅞	6	+ ⅛
Auto Hard	300	$10¼	10¼	c10¼	− ¼
Bahama	8300	30	28	29	
Bank Mtl	8359	$14⅝	14⅜	14⅜	
Bank N S	3464	$22⅝	22⅛	22⅝	+ ⅛
Bartaco	600	$7⅝	7½	7½	− ⅛
Bathrst p	225	$12¼	12¼	12¼	− ½
Beavr Eng	130	$6¼	6¼	s6¼	− ⅛
Beaver L	200	$13¾	13¼	13¼	− ⅛
Becker B p	100	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Beldng w	300	150	150	150	+ 5
Bell Canad	7373	$46⅛	46½	46¼	+ ⅛
Bell A pr	916	$54	53½	54	+ ½
Block Bros	3450	450	445	450	
Bombrder	5180	$14	13⅝	14	+1¼
Bow Valy	3825	$18½	17⅞	18¼	+ ¼
Bowater	s400	425	425	425	−15
Bow-m pr	25	$38	38	38	
Bramalea	1350	475	470	475	
Bramal w	z20	375	375	375	
Brscn	18572	$17¼	16¾	17⅛	
Bright	125	$16¼	16W	16¼	+ ⅛
BC Forest	1000	$23⅛	23⅛	23⅛	
BC Sugar	245p	$18¼	18	18	+ ¼
BC Phone	35	$66	66	66	− 1
BCPh 1956	z10	$64	64	64	
Brinco	1903	$5½	5¼	5⅜	
Bruck B	z25	$7	7	7	
Budd Auto	1095	$6¼	6¼	6¼	
Burns	10305	$10⅜	10⅛	10¼	− ⅛
Cad Dev	8821	$7⅞	7⅝	7¾	
Cad Dev b p	100	$19¼	19¼	19¼	
nd	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Calgary P	1575	$27	26½	26½	− ½
Calgy 540 p	25	$104½	104½	104½	+1½
Campeau	492	495	485	485	+ 5
CD Sugar	50	$35½	35½	35½	− ½
Can Cem L	464	$40	39¾	40	
C Cem L p	z34	$19¼	19¼	19¼	
C Cem L rt	6069	170	165	165	−10
Can Malt	128	$22½	22½	22½	
Can Malt p	934	88	88	88	
C Nor West	500	245	245	245	+ 5
C Packrs	1000	$20½	20⅛	c20½	− ¼
Can Perm	3330	$12½	12¼	12½	+ ¼
CSL	200	$29½	29½	29½	− ½
Cdn Brew	2241	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
C Brew Ap	225	$31¼	31⅛	31⅛	+ ⅛
C Brew Bp	50	$38	38	38	+ ¼
Cdn Can A	400	$5½	5⅜	5⅜	
C Coniaur	5140	$5⅛	495	5⅛	− ⅛
CC Manag	600	$12½	12¼	12½	+ ¼
C Curtis	4800	86	85	86	+ 1
Cdn Equty	1345	$10	10	10	
C Found pr	z50	$12⅞	12⅞	12⅞	
C Goldie	1850	$5⅞	5¾	5¾	− ⅛
C Hydro	2052	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
C Hydro pr	200	$15½	15¼	15½	− ⅛
C Imp Bank	4430	$20¼	19¾	20¼	+ ⅛
CGOL	12750	$12½	12⅛	12½	+ ⅜
C Ind Gas p	100	$29¼	29¼	29¼	+ ⅛
CIL	300	$11½	11½	11½	− ¼
C Intrurb p	775	$8⅛	8	8	− ¼
C Marconi	1100	365	365	365	− 5
CP Inve pr	4690	$27½	26¾	27	+ ⅛
CPIn w	24410	500	455	500	+45
CPR	3962	$70⅛	69¼	69¼	− ⅛
CPR $3. pr	3000	$9	9	9	
Cdn Salt	100	$16	16	16	+ ¼
Cdn Tire	82	$29	c29	29	
Cdn Tire A	2379	$27½	27⅛	27½	+ ¼
C Util 4¼ p	z10	$54½	54½	54½	
CUtil 6 pr	30	$77	77	77	+ 4
C Util w	700	920	915	915	−10
C Vickers	200	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
CWN Gas	200	$17	17	17	+ ½
CWN G 4 pr	z75	$11⅝	11⅝	11⅝	
C Westing	250	$12	12	12	
Canron	1325	$15¾	15½	15⅝	− ⅛
Capit Div	3800	135	125	125s	− 5
Cara	z75	$7	6½	7	
Carrier JD	200	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
CDP Com	500	195	195	195	− 5
CDRH Ltd	238	$5⅞	5⅞	5⅞	
Chat-Gai	100	$15	15	15	
Chemcell	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	− ¼
Chrysler	1750	$26½	25¼	26½	+ ½
CHUM B	1200	$6⅝	6⅛	6⅛	− ¼
Codville A	625	285	280	280	
Columbia	300	$6½	6½	6½	− ¼
Columbi p	600	$17	16¾	16¾	− ¼
Cominco	9820	$22⅝	22	22¾	+ ½
C Holiday I	500	$9⅛	9⅛	9⅛	
Compro	500	255	250	250	− 5
Computel	z10	$6½	6½	6½	
Comtech	200	170	165	170	+10
Con Bath	850	$11½	11¼	11¼	− ¼
Con Bath p	960	$16⅛	16½	16½	− ¼
Con Bath w	600	73	72	72	− 1
C Bath 68 w	200	380	375	375	− 5
Con Bldg	4700	185	180	180	− t
Con Textle	2880	$15	14¼	15	+ ¼
Con Distrb	406	$19¼	19⅛	19¼	+ ¼
Cons Gas	8818	$20⅛	19⅞	20	+ ⅛
Con Gas B	50	$90	90	90	
Con Glass	570	$13⅛	13⅛	13⅛	− ⅛
Corby vt	z25	$23½	23½	23½	
Cornat Ind	805	140	140	140	
Corontn p	300	170	170	170	
Coron 2w	z70	8	8	8	
Corp Food	700	$6¼	6¼	6¼	
Cr Food A	50	$28	28	28	
Cosms	100	200	200	200	
Costain R	900	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Crain R L	100	$15	15	15	+ ¼
Crestbrk	700	$6½	6⅜	6⅜	+ ¼
Crwn Trst	200	$10⅝	10⅝	10⅝	− ⅛
Crush Intl	8925	$16⅛	15½	15½	− ⅝
Cummngs	1600	$16½	16	16½	+ ¼
Cunniham	600	$11⅝	11⅝	11⅝	
Cygnus A	6895	$5⅞	5½	5⅞	+ ¼
Cygnus B	8990	$8	7⅜	7¼	
Debhid B p	50	$80	80	80	
Distl Seag	3756	$52⅜	51⅞	52	
Doman I	125	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Dome Pete	1845	$88⅛	85¼	87	− 2
D Bridge	4885	$20⅛	19¾	20	
D Coal pr	100	$23	23	23	
Dofasco	4420	$25	24⅜	24¾	
Dofasco p	z10	$76½	76½	76½	
Dom Lime	350	$5⅛	5⅛	5⅛	
D Lime w	100	110	110	110	−10
D Scotish p	25	$33	33	33	+ ½
Dom Store	1700	$10	9⅞	10	+ ⅛
Domtar	22016	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Domtar pr	100	$15½	15½	15½	− ¼
D Textie	750	$14U	14⅛	14⅛	+ ⅛
Dustbane	100	$7½	7½	7½	− ⅛
Dylex Div	200	$5¼	5⅛	5¼	− ½
Dylex D A	750	$5⅛	480	490	−22
E-L Fin	1400	$7R	7¼	7¼	
E-L Fin w	100	250	250	250	+10
Electro ltd	350	$26⅞	26½	26	s D ⅛
Electro p	z15	$71	71	71	
Emco	300	$16½	16¼	16½	+ ¼
Falcon	685	$140½	140	140½	
Fam Play	1843	$11¼	10¾	10¾	− 1
F Play w	5235	200	175	175	−25
Fed Farm	1000	160	160	160	+10
Fed Grain	1700	$7½	7⅜	7⅜	
Fleet Mfg	1250	120	115	115	− 5
Ford USA	250	$57	57	57	
Ford Cnda	1545	$77	75	77	+ 2
F Seasons	400	$11½	11⅛	11⅛	− ⅜
FPE Pion	150	$18¼	18¼	18¼	
Fraser	z57	$19⅛	18⅞	19⅛	
Gaz Metr	2016	495	475	4opl	− 5
Gaz 5.40 p	25	$64	64	64	+ 2
Gaz M 63w	200	16p	160s	160	
Gaz M 66w	100	210	210	210	
Gdn Mang	200	$7½	7	7	− ½
Gen Distrb	z50	$13¼	13¼	13¼	
GMC	823	$82	81⅛	82	
Genstar L	1500	$11Y	11¼	11¼	
Gnstar L w	1100	460	450	460	
Gesco Dis	100	400	400	400	+15
Glengair	300	190	185s	190	
Gleng U	1000	$6¼	6¼	6¼	
Goodyer	z9	$105	105	105	
Godyear p	105	$33¾	33¼	33¼	
GL Paper	925	$21½	21	21	− ¼
GL Power	1525	$18⅛	18¼	18¼	
GN Capital	3166	$8¼	8⅛	8⅛	− ¼
GNGas A p	100	$20	20	20	+ ¼
Gt West Int	805	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Gt W Life	865	$39½	39	39½	+ ½
Greyhnd	669	$14¼	14⅛	14⅛	− ⅛
Grissol F	100	$5¼	5¼	5¼	− ¼
GSW Cl B	500	$6	6	ys	D ¼
Guar Trst	200	$9¼	9¼	9¼	
Gulf Can	8510	$21	20¼	20¼	
Halifax D	200	145	145	145	+ 5
H Group	100	$14⅛	14⅛	14⅛	− ⅛
Hand Chm	100	$5½	5½	5½	− ⅛
Hardee	2200	95	92	92	+ 1
Hard Crp A	900	$12½	12½	12½	
Harlequin	1175	300	295	300	+30
Harris J S	550	310	300	300	−35
Harveys F	6420	105	100	105	
Hawker S	950	270	260	270	+10
Hawker pr	78	$65	65	65	+ 1
Hays Dna	300	$9⅛	9⅛	9⅛	
Hedway C	100	250	250	250	
Ho OA	12205	$29	28R	28⅞	+ ⅛
Home B	150	$28	28	28	− ¼
Horne Pit	400	215	210	210	− 5
H Bay Co	1220	a17	16⅞	17	+ ⅛
HB Oil Gas	2255	$40⅛	40⅛	40⅞	+ ⅜
HB Oil G pr	695	$59	58½	58½	− ½
Hunter D	650	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Huron Eri	35x5	$20⅛	20¼	20½	+ ¼
Husky	13579	$17¼	16⅞	17¼	+ ½
Husky B pr	50	$45	45	45	
Husky D w	4740	900	875	900	+15
Imasco	3129	$17¼	17⅛	17⅛	− ⅛
Imasco A p	100	470	470	470	+10
Imp O	24317	$19¼	18T	19¼	+ ⅜
Inc Dis w	z25	92	92	92	
Indal Can	300	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ¼
IAC Ltd	6030	$17¼	17	17	− ¼
IAC Ltd w	1430	710	690	695	− 5
Ind Adhes	750	$14¼	14	14	
Inglis	200	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Inland Gas	1585	$12¾	12½	12¾	
Inland G p	z50	$16	16	16	
Intr City pr	410	$16½	16¼	16½	− ¼
Intr Cty w	200	540	540	540	− 5
Intrmetco	500	320	320	320	− 5
IBM	293	$333	331	331	+ ⅛
IMC	850	$14¾	14⅜	14½	− 1
Int Nickel	9712	$46¼	45⅛	46⅛	+ ¼
I Util	11045	$37¾	37½	37¾	+ ¼
Int Util A	100	$41¾	41¾	41¾	+ ½
Int Div	w50	235	235	235	
Intpr Pipe	6490	$26½	26¼	26⅛	
Int Pipe w	3310	$12½	12¼	12½	+ ⅜
Intpr Steel	3525	$8¾	8⅛	8⅛	− ⅛
Inv Group	825	$9	8¾	9	D ¼
Inv Grp A	8675	$8¾	8¼	8½	
Inv Grp 5 p	2425	$20½	20¼	20½	+ ¼
IOS Ltd	2500	120	115	115	− 5
Irwin Toy	1700	$13½	13	13	
ITL Ind	2775	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Ivaco Ind	1450	$9⅜	9	9⅜	
IWC Ind	1550	285	275	275	−20
Jefferson	6875	$12	11⅞	12	
Jeffersn w	3900	215	200	215	+15
Jock C	19996	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
Jockey A p	218	$8⅞	8¾	8Y	− ¼
Jockey B p	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Jockey 2 p	1805	$8½	8⅛	8½	+ ⅛
Kaiser Re	9125	$7	6½	6⅞	− ¼
Kaps Tran	3105	$10⅛	9⅞	10	− ⅛
Keeprite P	230	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
Kelsey H	150	$8¾	8¾	8¾	− ¼
Koffler	7530	$12	11Y	11⅞	+ ⅛
Labatt	1430	$22½	22	22	− ½
Labatt pr	1565	$25	24⅞	25	
Laidlaw M	1100	$10⅛	10¼	10⅛	+ ⅛
Lailaw A p	800	$12½	12¼	12⅛	+ ⅛
LOnt Cem	1350	270	265	265	− 5
Laura Sec	120	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅜
Lau Fin	2170	$7½	7¼	7½	
Lau F 1.25	650	$15¼	15Y	15¼	
Leigh Inst	3915	$11¼	11½	11½	− ¼
Life Inves	100	$8¼	8¼	8¼	
Livingsto	705	$7⅛	7¼	7¼	− ½
Lob Co A	1330	$5⅛	495	5	
Lob Co B	1150	$5	495	5	
Lob G B pr	300	$21¾	21⅛	21⅛	− ⅛
Locana	500	235	235	235	+ 5
Loeb M	555	390	385	390	− 5
Logistec C	1000	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Maclarn A	z85	$21	20¼	21	
Maclarn B	2250	$21¼	21¼	21¼	
MH Cable	1210	$6	5⅞	5⅞	
MB Ltd	6290	$27⅛	27⅛	27½	
Magna El	900	480	475	475	
Magnason	1025	$7⅛	7⅛	7⅛	
Magnetcs	c100	98	98	98	+ 3
Maher	375	$20¾	20¾	20¾	− ⅛
Major H D	200	180	180	180	
Manoir In	3850	135	130	130	
M Lf Mills	675	$16	c15¾	16	+ ¼
Markboro	1400	$6⅛	6½	6½	+ ⅛
Markbro w	700	245	240	240	− 5
Mass-Fer	8358	$12⅛	12¼	12⅛	− ¼
McLaghln	100	$8½	8½	8½	
MEPC	500	$6	6	6	
MEPC w	1700	200	200	200	I
Met Stors p	100	$18½	18½	18½	+ ¼
MGFM	650	235	23t	235	
MPG Inv	100	450	450	450	+25
Microsyst	903	$6	5⅞	6	+ ⅛
MLW Wor	z25	$13⅛	13⅛	13⅛	
Molson A	900	$16⅛	16⅛	16⅛	− ⅛
Molson B	420	$16⅛	15¾	15⅞	− ½
Mon Life	z25	$19¼	19¼	19¼	
Monenco	400	$7	7	7	
Mnt Trst	2300	$12	12	12	
Moore	7506	$35	34⅞	c34⅞	− ⅛
Morse A	100	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Morse B pr	z10	$32¾	32¾	32¾	
Murphy	1370	$9⅛	9⅛	9¼	+ ⅛
Mrphy pr	100	$26	26	26	+ ¼
Nabrs Dlg	200	$11½	11½	11½	
NaChrs I	900	$8½	8½	8½	
Nat Drug	150	$6	6	6	
Nat Hees	1025	270	260	270	
Nat Hees p	450	315	300	310	− 5
Nat Sea	2350	$11	10⅞	11	− ⅛
Nat Trust	152	$24½	24½	24½	− ⅛
Nenex I	29216	$5⅛	470	480	−32
NB Tel	225	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
N Provid D	2200	62	62	62	+ 1
Nfld LP	120	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Noranda	4520	$31½	30½	31½	+ ½
NCtrl G	19395	$16¼	15⅞	16¼	+ ⅜
Nor Cl A p	200	$25¼	25¼	25¼	
Nor Ctl 65p	50	$38¼	38¼	38¼	+ ¼
Nor Ctl B p	775	$33¼	32½	33¼	+ ½
Nor Ct 270 p	z10	$35¼	35¼	35¼	
Nor Ctl w	2150	850	840	840	
NW Util p	150	$54	53½	53½	− ½
NS L P	1114	$9¼	9	9	− ⅛
NWest	22070	$6	5¾	6	
Oil Patch	550	370	365	370	
Okanagan	800	415	415	415	+ 5
OSF Ind	15610	$7⅜	7¼	7½	+ ⅜
Osh A	11930	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Oshawa w	800	195	185	185	−1p
Pac P	11187	$30⅞	28⅞	30¾	+2¼
Peel Elder	800	$17¼	16¾	16¾	− ⅛
Pembina	100	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Penningtn	500l	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Petrofina	1805	$21	19¾	21	+1⅜
Phillips Cb	2900	$11¼	11	11¼	
Pitts Eng	750	$11¼	11	11	− ¼
Provigo	400	c410	410	410	
Pow Corp	910	$5⅞	5½	5⅞	
Pow Crp pr	240	$27⅞	27½	27½	− ⅛
Pow C 5 pr	5800	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅜
Price Com	848	$8¾	8½	8⅝	− ⅛
Prov B Can	100	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Rank Org	1300	$17½	17½	17½	− ⅛
Rapid Gr A	600	$8	8	8	+1¼
Readers D	650	$7⅜	7⅛	7⅜	− ⅛
Realty C	200	250	250	250	+15
Reed Oslr	725	$20¼	20¼	20¼	− ¼
Reichhold	525	$7¼	7¼	7¼	
Reid Litho	z10	$40¼	40	40¼	
Reitman	280	$22	22	22	− ½
Reitman A	25	$17¾	17¾	17¾	
Reynold p	25	$63	63	63	+ 2
Rileys D	2950	175	160	160	−15
Ripley Int	100	190	190	190	−10
Rolland	300	400	400	400	−10
Ronald Fd	100	$13	13	13	+ ⅛
Rothman	1220	$14¾	14⅛	14⅛	− ⅜
Rothmn w	545	315	315	315	−10
Rothm 2p	400	$19¼	19	19¼	+ ¼
Roy Bk	11040	$23⅛	23¼	23⅜	+ ¼
Royal Trst	85	$29⅛	29⅛	29⅛	
Russell H	397	$19½	19⅜	19½	+ ½
St Maunce	7500	90	83	83	− 3
Sayvette	175	345	345	345	+ 5
Schneid	100	$8½	8½	8½	− ¼
Schneid b p	390	$7	7	7	
Scintrex	3800	$5¾	5½	5½	− ⅛
Scot York	150	$14⅛	14⅛	14⅛	− ⅛
Scot Lasal	200	$25	25	25	
Scotts	775	$11¼	11⅛	11⅛	− ¼
Seaway pr	1100	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Seaway w	100	90	90	90	− 5
Secur Cap	350	375	370	375	− 5
Selkirk A	150	$12	c12	12	
Shaw Pipe	900	$10	9⅞	10	
Shell Inv p	2455	$34½	34¼	34⅛	
Shell Inv w	7090	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Shell Can	4201	$34⅛	34⅛	34½	+ ¼
Shep C	12500	425	400	400	−25
Shully's	1300	$6¼	5¾	6	+ ¼
Sifton Pro	900	405	400	400	−20
Silverwd A	250	$15¼	15½	15½	− ½
Simpsons	1495	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Simpson S	500	$22¾	22¾	22¾	− ¼
Skyline H	980	$9¼	9⅛	9⅛	− ⅛
Slater Stl	438	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
Slater 6 pr	1p0	$16	16	16	+C½
Southam	150	$58½	58½	58½	+ ½
St Brodcst	2550	$12	12	12	+ ½
Stly Brock	100	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
St Can	16853	$27⅛	27	27	− ⅛
Steinbg A	299	$14½	14⅛	14½	− ¼
Steintron	200	460	460	460	
Stuart Hse	4550	$6¼	5⅞	5¾	− ¼
Stuart Oil	300	c$10⅛	10½	10½	− ⅜
Suptst com	650	$15⅛	15	15	− ¼
Suptest od	50	$45½	45½	45½	+ ¼
Surpass C	150	190	190	190	+ 5
Tamblyn	100	$21	21	21	− ½
Tenneco I	50	$w7	27	27	+7¼
Texaco	2585	$30½	30	30½	+ ⅜
Texaco pr	z20	$63½	63½	63½	
Texas Gu S	1225	$20⅞	20½	20½	− ¼
Thd CGInv	100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Thom Nes	1650	$23¼	22⅞	23¼	+ ½
Thom N pr	210	$49¼	49¼	49¼	− ¼
Toromont	1400	85	83	83	− 2
T-D Bk	10845	c$19½	19⅛	19½	+ ⅛
Traders A	1160	$9⅞	9¼	9⅞	
Traders 5 p	100	$23	23	23	+1½
Trader A p	100	$18⅜	18⅜	18⅜	− ⅛
Trader 65 w	500	95	95	95	+ 5
Trader 66 w	300	215	215	215	−15
Trader 69 w	225	270	270	270	+20
Transair	130	310	310	3x0	+ 5
Tr Can PL	1194	$34⅛	33¾	34⅛	+ ⅛
Tr Can Pl p	125	$43¾	43½	43¾	+ ½
Tr Can A pr	380	$64⅜	64¼	64⅜	+ ⅜
Tr Can P w	400	$11¼	11¼	11¼	
Trans Mt	8710	$21	20⅞	21	+ ⅛
Trizec C	25800	135	120	135	+15
Trizec w	2550	43	40	43	+ 5
Tru-Wall	1000	350	340	350	+10
Un Ac 1p	50	$35	35	35	+ ½
Un Carbd	2005	$16¼	16	16¼	
U Gas	13421	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Union Oil	z100	$43	43	43	
U Corp B	3500	$14¾	14¼	14¾	− ¼
Un Fn Mgt	815	$13¼	12¾	12¾	− ¾
Un Wburn	133	485	485	485	+15
Un Wbn w	100	260	260	260	
U Sections	450	$8¾	8⅜	8⅜	− ¼
Van Der	3160	$7	6⅞	7	+ ⅛
Van Ness	1700	110	105s	105	− 5
Versatd	1300	$9⅛	9¼	9⅛	
Versatile	550	370	366	365	
Versatil A	255p	225	210	225	+15
V Wood A p	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Vilicentre	z25	$8⅛	8⅛	8⅛	
Vulcan Ind	100	$9¼	9¼	9¼	
Wajax	800	$10	9¾	10	+ ¼
Wainoco O	400	435	425	435	+15
Walk GW	6175	$39⅛	39⅛	39¼	− ½
Weldwod	1150	$18	17¼	17¼	
Wstburne	1700	$10	9¼	9½	+ ⅛
Wbur A p	375	$30⅛	30	30	
Wburn wt	600	660	630	660	+30
Westc'st	3185	$23¼	23⅛	23¼	+ ⅛
W Brdcast	7200	$20	20	20	
W Cdn Seed	2500	370	365	365	− 5
W Elec E	1800	330	320	320	−10
W Pacific	1825	$5	490	490	− 5
W Realty	500	$5	495	495	−30
Weston c	700	$19⅛	19⅛	19⅛	− ⅛
Wstn 4½p	z5	$65l	65	65	
Wstn 6pr	z20	$85	84½	84½	
White Pas	300	$17½	17½	17½	
White P A	100	$22½	22½	22½	− ½
White P w	z57	305	300	305	
Winn SF	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Woodwd A	z75	$19⅛	19⅛	19⅛	
YR Prop	200	$6¼	6¼	6¼	
Zellers	11830	$14⅛	14	14¼	+ ¼
Zellers pr	25	$32	32	32	− 1
Zenith	2100	140	130	135	+ 5
Mines					
Acme Gas	2000	7	7	7	
Adanac M	600	220	215	215	− 5
Advocate	1000	225	218	220	− 5
Agnico	100	235	235	235	+ 5
Akaitcho	1600	53	53	53	− 2
Allied Mng	1500	159	158	158	− 2
Am Larder	5000	60	58	60	+ 3
Ang U Dev	2500	60	55	57	− 2
Area A	300	160	150	150	−10
Argosy	1000	45	45	45	+ 1
Armore	6166	14	13½	14	+ 1
Atl C Cop	500	53	53	53	− 1
Atlas Yk	1500	6	6	6	
Bnkno	155960	610	495	600	+100
Bankfield	1000	5	5	5	
Bary Expl	6500	67	62	65	− 2
B-Dqu	3000	9	9	9	
Betim	2017	$14¼	14	14	
Bl Hawk	600	42	42	42	− 1
Bral Can F	5100	200	185	200	+15c
Brameda	1750	222	218	220	+c5
Broul Reef	4000	24½	24	24½	+ ½
Brunswk	4200	530	510	520	−10
Bunker H	1000	8½	8½	8½	
Calmor IB	800	67	67	67	+ 2
C Mines	11300	27	25	26	− 1
Camflo	3910	305	290	291	− 9
Cam Chib	1000	685	665	680	+15
Camp RL	450	$28¼	28	28	− ¼
C Tung	13050	240	235	235	+ 5
Cdn Arrow	1000	30	30	30	
C Jamiesn	2000	150	150	150	
C Lencour	1000	15	15	15	
C Malart	1000	26	26	26	
Cdn Nisto	2000	12½	12	12½	+ ½
Candore	1000	9	9	9	
Cassiar	310	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Cent Pat	5075	235	230	232	− 3
loy	2375	165	160	160	− 5
Chestrvile	6000	14½	14	14	+ ½
Chimo	1300	164	158	163	− 7
Coch Will	3500	45	45	45	
Coin Lake	6000	13	13	13	+ 1
Col Met	15000	u9	75	78	+ 1
Conigo	10000	17	16½	17	+ ½
Con Fardy	cr700	170	158	167	+ 3
C Durm	10250	200	193	200	+ 5
C Marben	1000	390	390	390	+ 5
C Morisn	3410	220	217	219	+ 3
Con Nichol	4000	9	9	9	
C Ramb	13400	85	82l	85	+ 2
C Red P	13000	10R	10½	10½	
Conwest	2900	985	960	980	−w0
Coprcorp	500	31	31	31	
Cop Fields	2400	161	159	160	+ 1
Cop Man	1000	9	9	9	
Coulee	1000	28½	28½	28½	− ½
courvan	z131	12	12	1w	
Craigmt	525	850	825	840	+15
Cstland	1333	12	12	12	
Crowbank	1500	12½	12R	12½	− ½
D'Aragon	2200	24½	24½	24½	+1½
D'Elda	10800	84	83	84	+c1
Delhi Pac	6500	12	12	12	+ 1
Denison	2375	$27¾	27¼	27½	
Dicknsn	1000	140	140	140	+ 2
Discovry	482	120	120	120	− 5
Dome	1550	$63	62¼	62⅞	− ¼
D Explo	336100	235	157	220	+64
Donalda	2344	19	19	19	+ ½
Dynasty	650	500	495	500	
East Sull	1430	335	325	330	
Endako	750	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Fort Reinc	9000	56	5es	56	+ 1
Frobex	5900	31	29	30	− 2
Gt Mas	76619	450	410	450	+40
Giant Yk	114	$10	10	10	
Goldray	4500	91	90	90	
Goldrim	z100	23	23	23	
Grandroy	2000	21	21	21	
Granduc	3400	710	700	700	− 5
Gren Pnt	15500	22½	22	22½	+1½
Guich	5500	9	8	8	− 1
Gulf L	1000	7½	7½	7½	lC½
Gnnar	27306	195	185	190	
Headway	8000	12½	12	12	− 1
High-Bl	1015	310	305	310	+15
Hollinger	255	$38½	38½	38½	− ½
Huds Bay	2680	$21½	21½	21½	+ ⅛
Hu-Pam	1000	12	12	12	− 4
Hydra Ex	8120	25	23½	23½	− ½
Int Bibis	37000	13	9	10	−2½
Int Halliw	z10	100	100	100	
Int Mogul	4508	$13½	13¼	13⅜	− ⅛
Int Obaska	z200	45	45	45	
Irish Cop	1000	9	9	9	
Iso	7525	158	154	158	+ 4
Jelex	4500	18	18	18	
Joliet	1000	22	22	22	− ½
Jorex Ltd	1000	114	110	114	+ 9
Joutel	13781	103	91	102	+12
Jowsey	z51	34	34	34	
Kam Kotia	1050	115	115	115	− 2
Kenn Hold	4000	24	23	24	+ 1
Kerr Add	5179	$10¾	10¼	10⅝	+ ⅜
Kid Coper	1500	19	19	19	− 1
Lab Min	100	$35¾	35¼	35¼	+ ¼
Lacanex	500	101	101	101	
L Dutault	1455	$12⅜	12	12⅛	− ¼
Lakehead	1000	14	14	14	+ ½
L Osu	500	12	12	12	− 1
L Shore	z157	305s	305	305	
La Luz	200	585	580	585	+15
Langis	165p0	x5	15	15	
Leitch	1010	155	150	150	+ 2
Liberian	150	$13	13	13	+ ½
LL Lac	1711	225	220	220	
Lytton M	2700	195	190	195	+ 5
Madeline	255	260	260	260	− 4
Malartic	z100	85	85	85	
Man Bar	1500	78	78	78	
Martin	1000	10½	10½	10½	
Match	9000	9½	9	9½	+ ½
Mattgmi	1314	$25	24¼	25	+ ¼
Mc Adam	7400	79	78	78	− 1
Mc Intyre	185	$134½	134½	134½	− ½
Mentor	2000	75	75	75	+ 1
Meta Uran	8500	21½	20½	20½	
Midrim	9000	34	32	3w½	− 1
Min-Ore	1000	8	8	8	
Mt Wright	2000	30	29	30	
Multi	14900	57	52	52	− 4
New Cal	5500	27	25	25	−1½
N Harri	5000	4½	4½	4½	
N Imperal	9900	135	127	135	+ 8
N Kelore	1000	4	4	4	− ½
Newlund	2000	15	15	15	+ ½
N Que Ragl	3060	$14½	13⅞	14	− C⅛
N Senator	7000	14	14	14	+ ½
Noble	22200	360	325	340	+20
Nor Acme	4500	23½	22	23½	+ ½
Norbaska	z100	20	20	20	
Norgold	500	5	5	5	
Norlex e	2700	34	33	34	D 2
Northcal	4000	6½	6	6	
N Coldstm	2800	133	128	133s	+ 1
Northgat	7800	895	885	885	−10
N Rock	2000	81	78	81	+ 6
N Beauc	1000	50	50	50	
Nudul	z100	4½	4½	4½	
Obrien	1500	65	64	c65	+ 2
Opemska	2025	975	960	965	+15
Orchan	2125	360	350	350	− 5
Pac Coper	2300	270	270	270	
Patino	2217	$27U	27½	27¼	− ¼
Pce Exp	73850	99	90	95	+ 5
Pick Crow	z55	22½	22½	22½	
Pine Point	2555	$29⅛	28¼	28¼	− ¼
Placer	500	$34½	34⅛	34½	− ⅛
Preston	300	880	880	880	+10
Pure Silv	2700	213	210	210	− 8
Que Man	2500	20½	20½	20½	
Q Mattgmi	1015	38	38	38	+ 1
Radiore	4300	38	37	38	− 1
Rayro	17000	164	150	160	− 2
Rio Algom	962	$17¼	17½	17½	− ⅛
Rio 580 pr	z50	$80	79½	80	
Rio Alg c w	3005	20½	20½	20½	+ ½
Roman	2800	710	690	690	−20
St Fabien	300p	11½	11½	11½	+ ½
Satellite	1750	10½	10½	10½	− 2
Sherritt	4350	$17⅛	17⅛	17½	+ ⅛
Sigma	906	350	345	350	+25
Sil Miller	500	8	8	8	− 1
Silvmq	960p	29½	29	29½	+ ½
Sisco	13300	200	172	200	+30
Stanrck	800	65	65	65	+ 4
Steep R	3000	265	256	260	− 5
Sud C	20800	47½	46	47	
Sullivan	2482	345	345	345	+ 5
Teck Cor A	1425	570	545	570	+20
Teck Cor B	2300	530	520	525	
Texmont	1000	66	66	66	
Texore	2500	30	29	29	− 1
Tex-Sol	4000	55	54	55	− 1
Tombill	950	84	84	84	+ 2
Tontine M	1966	156	155	155	− 3
Tribag	6500	87	86	86	− 4
U Mining	2000	27½	27½	27½	
U Asbesto	3802	525	500	525	+10
U Keno	100	500	500	500	
Upp C	30150	230	185	223	+38
West Mine	200	340	340	340	
Wilco	7000	32	32	32	
Willroy	1316	110	107	107	− 5
Windfall	3000	15½	15½	15½	− ½
Win El	14000	21	20½	21	
Wr Harg	4212	125	125	125	− 3
Yk Bear	4700	575	560	575	
Yukon C	z93	100	100	100	
Zenmac	3050	12	11½	12	
Zulapa	16200	21	20	21	+ ½
Pétroles et gaz					
Alt East G	1100	495	490	490	− 5
Almin	12350	605	560	605	+35
Am Leduc	500	10½	10½	10½	− ½
A Qsar	14500	298	285	2o5	+10
Asama	11345	$16¼	15½	16⅛	+ ⅛
Ashland O	3900	$12¼	10½	11½	+ ¼
Ashland pr	z150	$27⅛	27½	27⅛	
Banff	1835	$13⅛	12½	13⅛	+ ⅜
Berk OG	5700	102	100s	101	− 4
BP OG	78609	625	590	620	+30
Bralor OG	800	190	187	190	+ 5
CS Pet	40250	c575	510	560	+45
CS Pete w	7250	360	300	330	+30
C Dehi	1335	400	400	400	+10
CE Gas	52900	510	445	490	+45
Home	64545	875	765	865	+100
CLI Pete	5500	72	68	68	− 2
Cdn Sup O	2720	$3l⅛	38⅛	38¾	+ ¼
Cdn Tricnt	400	900	900	900	+40
Cent Del	9025	$13¼	12⅛	13⅛	+ 1
Chieftan D	3700	760	730	760	+30
Clark Can	2750	275	255	275	+15
C East Cr	500	205	190	205	+25
C West P	110	150	150	150	
Dynam	x5000	134	116	130	+13
Ensign Oil	1500	260	255	260	+ 4
Francana	7900	365	335	360	+25
Gr Plains	2550	$32l	30½	32	+1½
Gt COilsds	730	480	470	480	+10
Houston O	260	209	201	209	
Houston w	11250	115	100	115	+15
Lochil	22100	146	138	145	+ 5
Midcon	10000	54	48	54	+ 8
Mill C	41100	210	163	198	+38
Mineral R	3453	115	100	100	−16
Nat Pete	2400	325	310	325	+20
N Cont	4000	90	82	90	+ 9
N Davies	6000	10	9	9	I ½
NC Oils	1000	800	750	800	+95
Northld	6400	92	89	92	+ 3
Numac	4520	790	770	770	+15
Oakwood P	642	124	121	124	+ 3
Permo	30900	80	66	80	+10
Peruv	4300	51	50	50	− 1
Petrol	4500	135	132	132	+ 2
Pinn P	12300	o0	83	90	+ 8
Place G	54300	144	130	143	+11
Peyto Oils	5700	243	235	w40	
Ranger	8251	$16	15½	15⅞	+ ⅜
Scurry Rn	2500	$24½	23¼	24¼	+ 1
Siebens	3665	825	775	815	+40
Spoon	46350	220	182	210	+25
Sycuse	33300	350	335	350	+ 5
Total P	19050	750	690	750	+55
Total P A p	600	$15¼	15½	15¾	+ ¼
Tr Can Res	5750	134	125	134	+ 9
Un Bata	18154	420	410	415	
U Can	54440	530	455	510	+55
UCnso w	25600	300	224	275	+55
Ulster P	46130	244	216	244	+22
Vandoo	4500	10½	9	10	+ 1
Voyager P	1450	380	375	380	
Wespac	3500	28	27½	27½	− ½
Wcoast P	70p	925	885	925	+50
W Dec	10116	640	605	635	+20
World Wde	1000	235	235	235	

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Abbey Nth Am Fund	1.17	1.17
A.G.F. Special	2.52	— —
All Cdn Com	7.48	8.17
All Cdn Div	8.58	9.37
All Cdn Ven	3.33	3.64
American Growth	5.11	5.61
Am. Gen Growth	17.13	18.22
Andreae Equity	3.96	4.33
Associate Investors	5.14	5.19
Beacon Growth	6.07	6.67
Canada Growth	5.62	6.17
*Cdn Gas Energy	13.80	15.16
*Cdn Invest Fund	4.39	4.82
*Cdn Scudder Fund	18.55	18.55
*Cdn Sec Growth	4.56	5.01
*Cdn S.A. Gold Fund	5.26	5.75
*Cdn Trusteed	4.75	5.21
*Canafund	60.41	63.43
*Capital Growth	8.74	8.96
xChase Fund	9.10	9.95
*Collective Mutual	6.02	6.61
*Commonwealth Intl	12.11	13.27
*xCompetitive Capital	6.67	7.30
*Corporate Investors	5.34	5.89
*Corporate Invest Stock Fd	4.82	5.26
*Commonwealth Intl Lev	3.13	3.43
Dominion Compound	4.95	5.38
xDreyfus	11.87	13.01
Entarea Investment	5.93	6.48
Exec Fd Cda	6.33	6.98
Exec Inv Intl	3.39	— —
xFidelity Trend	23.40	25.57
Fonds Collectif A	6.00	6.57
Fonds Collectif B	5.56	5.73
Fonds Collectif C	8.31	9.08
Fonds P.E.P.	3.36	3.65
Fraser Growth	2.65	2.90
Gis Compound	8.82	9.70
Gis Income	3.35	3.69
Growth Equity	6.07	6.67
Guardian Growth	7.52	— —
Harvard	6.77	7.42
IOS Intl	5.15	5.64
IOS Venture	3.62	3.96
Industrial Growth	5.50	6.04
International Growth	5.66	6.19
Ivest	15.11	16.51
xKeystone Cda	6.10	6.70
xKeystone Cust S-1	18.14	19.80
xKeystone Cust S4	4.53	4.95
xKeystone Cust K-2	4.97	5.43
xKeystone Polaris	3.50	3.83
xLexington Research	15.45	16.89
Magna Carta	1.78	1.93
Maritime Equity	2.92	3.18
Marlborough	4.34	4.74
Mutual Accumulating	5.19	5.70
Mutual Bond	9.83	10.30
Mutual Growth	4.91	5.40
Mutual Income	4.96	5.45
Natrusco	12.65	13.23
Natural Resources	7.26	7.93
N.W. Equity	5.88	6.46
N.W. Financial	4.33	4.76
N.W. Growth	5.11	5.62
xOne William Street	14.85	14.85
xOppenheimer Fund	8.03	8.78
Pension Mutual	7.55	8.27
xPerformance Plus	1.93	— —
P.H. and N. Fund	12.54	12.79
Planned Resources	4.85	5.33
Principal Growth	4.03	4.42
xPutnam Growth	9.89	10.81
Regent Fund	8.61	9.41
Royfund	5.35	5.52
Sav Inv Pret et Rev	6.18	6.79
Sav Inv Am Pret	9.23	10.14
Spec	8.82	9.63
Taurus	4.64	5.10
xTechnol	7.38	8.04
Timed Investment Fund	6.53	6.53
United Accumulative	4.61	5.07
United Horizon	2.78	3.05
United American	2.20	2.42
Ubited Venture	3.80	4.18
Universal SIVINGS Equity	7.14	7.84
Western Growth	6.03	6.63
xWinfield Growth	4.10	4.48
Xanadu	3.76	4.12
York Fd of Cda	4.20	4.57

X — Fonds americains.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF 2.40	11	47½	47	47	
Adrs .15g	256	31⅛	30⅛	30⅛	
Admirl	178	12	11¼	11¼	
Alcan 1	570	22	21¼	22	
AllegC .20e	33	13½	13⅛	13⅛	+ ⅛
AllisC .05g	153	17⅛	16¼	17⅛	+ ⅛
AHess .30r	175	50⅛	49⅛	49⅛	− ¼
AAirlin .80	880	27½	26½	27⅛	− ¼
ABrnd 2.20	176	45¼	45⅛	45¼	− ¼
AmCan 2.20	101	43¼	42¾	42¾	− ⅛
ACyan 1.25	445	37¼	36⅛	36⅞	− ⅜
AHome 1.70	249	77¼	75⅜	76¼	− ⅜
AmMot	3721	9	8⅜	8½	− ¼
ASmelt 1.90	370	27½	26⅞	27⅛	+ ⅛
Am Std 1	64	28⅛	28½	28½	− ⅛
AT T 2.60	892	53⅜	53	53	− ⅛
Ampex	533	22⅛	21⅜	21¾	− ⅛
Anacon 1.90	329	23¼	22½	23⅛	
ArmC .80	107	35½	35⅛	35⅛	+ ⅛
AtiRich 2	490	68¼	67¼	68⅛	− ⅜
Avco	128	17⅛	16⅞	16⅞	− ⅛
Avnet	265	12½	12⅛	12⅛	+ ⅛
Avon 1.10	116	91¾	90½	91½	
Babck .50	76	26½	25¼	26⅛	− ½
Bathl .05e	405	27¼	26⅞	27	− ½
BeechA .75	26	15¼	15	15¼	+ ⅛
Bell H .60	155	38	37⅛	37⅛	− ⅛
BenF 1.60	143	55½	55	55½	+ ½
BethSt 1.20	469	22⅛	21⅝	21⅞	
Boeing .40	446	20½	20⅛	20½	+ ⅛
BoisCas .25b	805	46	45	45⅛	−1⅛
Bordn 1.20	151	25⅛	25½	25¼	− ⅛
BorgWa 1.25	136	28⅛	28⅛	28¾	− ¼
BosEd 2.24	13	39¼	39½	39½	− ⅛
BnstMy 1.20	106	64⅛	63⅜	64	− ⅜
Brnswk .12	363	23¼	22⅛	23	− ⅛
BucyEr 1.20	153	26¼	26¼	26⅛	− ⅛
Burlin 1.40	132	46¼	46½	46⅛	+ ⅛
Burrghs .60	419	124⅛	118¼	122	+2⅜
CmpRL .45	27	30	29½	30	
CampS 1.10	30	34¼	34	34⅛	+ ⅛
CdnBr .40	15	7⅛	7¼	7⅛	
CPR 3.30	17	69¼	69⅛	69⅛	+ ¼
CatTr 1.20	172	47⅛	47⅛	47¼	+ ⅛
Celanese 2	193	68½	68⅛	68½	+ ⅜
Cencoln .30	86	42¼	41⅛	42	+ ¼
ChesOh 4	45	59⅛	58⅛	58⅛	− ½
ChrisCft	196	9¼	8¾	9	
Chryslr .60	889	26⅛	25½	26⅛	+ ⅛
CitiesSv 2.20	239	46¼	45⅛	46¼	+ ⅛
ClarkE 1.40	60	42¼	41⅛	42	− ½
ClarkO .40	75	19⅛	18¼	19¼	− ⅛
CocaC 1.44	139	86½	85⅛	86	− ⅜
CBS 1.40b	359	35¼	34¼	34½	+ ⅛
Comsat .50	382	58⅛	58⅛	58⅛	− ⅛
ConEd 1.80	274	27⅛	26⅞	27	− ⅛
ConCan 1.60	199	42¼	41⅛	42¼	+ ¼
ContData	489	61½	59¼	60½	+ ¼
CopRng .50b	36	31⅛	31⅛	31⅛	− ⅜
CPCIntl 1.70	403	36⅛	35½	35⅞	
Crane 1.60b	23	38¼	38	38	− ¼
Cr Zell 1.20	398	35½	35⅛	35½	+ ¼
CurtWr .60	92	13⅛	12¾	12¾	− ½
Dartl .30b	103	38½	37⅜	38½	+1
Deere 2	211	47¼	46¼	47⅛	+1⅛
DennMf .60	x241	27⅛	25⅛	26⅛	
Dexter .24	49	19½	19	19	− ⅛
Digital	108	66⅛	64¼	66	− ⅛
Dome .80	34	62½	61⅛	61⅛	− ⅜
DowC 2.60	195	80½	79⅛	80¼	
duPon 5e	235	144⅛	143½	144½	+ ¾
EastK 1a	422	78⅜	76¾	76⅞	−1
EatnYa 1.40	347	38	37¼	37⅛	− ⅛
EG G .10	246	19	17⅛	18⅛	+ ½
ElPasNG 1	174	18¼	18	18⅛	
Eltra 1.20	61	27¾	27¼	27½	
ESB 1.20	15	24¼	24½	24½	
Essexl 1.20	147	39	37¼	38	− ⅛
EthylCp .84	300	26	25⅛	25⅛	+ ⅛
ExCel 1.25	54	23⅞	23⅛	23¼	+ ⅛
Fairch	1971	33½	30⅛	33½	+ ¼
Firest 1.60	130	48	47⅛	48	
FMC Cp .85	211	27⅞	27⅛	27⅛	+ ¾
Ford 2.40	576	57⅜	56⅛	57⅜	+ ¼
Frueh 1.70	124	35⅛	34⅜	35	+ ½
GenDyn	127	27⅛	27	27¼	− ½
GenEle 2.60	512	104	102⅛	103½	+ ½
GFds 2.60	275	84⅛	83⅛	83½	+ ⅛
Genl .30t	374	22⅛	21⅛	22⅛	+ ⅛
GMC 5pt 5	1	82¼	82¼	82¼	+ ⅛
GPCem .80	28	29	28	28¼	− ⅛
GTelE 1.52	413	32	30½	32	+1½
GTire 1b	545	25	23½	25	+1⅛
GaPac .80b	182	57	56½	57	+ ½
Goodrh 1	197	29¼	28½	28⅛	− ½
Gdyr .85	1042	30½	30	30½	+ ½
Gould 1.40	25	33¼	33¼	33⅛	− ⅛
Granby 1.60	57	22¾	21⅛	22¾	+1¼
GtA&P 1.30	57	29⅛	28¼	29⅛	− ½
GrnGt .96	10	27⅛	26¼	27	− ½
GulfO 1.50	780	29¼	28⅛	29⅛	
Heinz 1	1062	37	36¼	37	+ ½
HewPack .20	90	35⅛	35⅛	35⅛	+ ⅛
HighVolt	209	12⅛	11⅞	12¼	+ ⅛
Hmstk .40	198	25⅛	24⅞	24⅞	− ⅛
Hnywl 1.30	318	96¼	94¼	96⅛	+1⅜
HFC 1.20	102	45¼	45	45¼	+ ⅛
HudBay 1.20	x60	23¼	23	23¼	+1¼
IllCent 1.14	93	32⅛	32⅛	32¼	+ ⅛
IngRand 2	81	48⅛	48	48⅛	+ ⅛
Intikl 1.80	20	25¼	25	25	− ⅛
IBM 5.20	297	331	327	330½	+1⅛
IntFF .60b	35	67⅛	66½	67	
IntHar 1.80	377	33	32½	32⅛	+ ⅛
IntMng .40e	53	13⅛	12¼	13	
INCO 1.60a	1283	46⅛	45¼	46⅛	+ ⅛
IPap 1.50	291	38¼	37¼	38¼	+ ½
IntT&T 1.15	508	55⅛	54¼	55	− ⅛
JnMan 1.20	278	42⅛	41⅛	42⅛	+ ⅛
KaysRo .60	35	23½	22¼	22¼	−1⅛
Kellogg 1	54	24½	24⅛	24¼	− ¼
Kennec 2.60	626	38¼	38	38¼	− ¼
Kraftco 1.70	134	43¼	42⅛	43½	+ ¼
Kresge .44	233	62¼	61⅛	62¼	+ ¼
Kroehl	29	27¾	27⅛	27¼	+ ⅛
Leasco	417	17¼	16⅛	17¼	− ½
Litton .50t	1328	29⅛	27⅞	28⅛	− ⅛
Lock A	2164	13¼	11⅛	11⅛	−2¼
MadS Gar	367	5½	5⅛	5¼	− ¼
Mgnvx 1.20	166	41⅛	41	41⅛	
Malry 1.80	16	43¼	42½	43	+ ¼
Marath 1.60	136	35¼	34⅛	35⅛	+ ⅛
Marlen .27g	140	60⅛	58½	60½	+1⅛
MarshF 1.10	x36	30¼	30¼	30¼	− ⅛
MartM 1.10	340	22¼	22	22⅛	+ ⅛
MascoCp .28	54	50¼	49	50¼	+ ¼
MassF	255	12⅛	12¼	12¼	− ¼
McDonCp	93	51⅛	51⅛	51¼	+ ¼
McGrH .60	88	19¼	18⅛	18⅛	− ⅛
McKee .80	6	21½	21⅛	21⅛	− ⅜
Mrck 2.20	164	97¼	96	97¼	+1¼
MGM	111	23¼	22⅛	22⅛	− ⅛
MidldR 1.40	25	26	25⅛	25¼	− ⅛
MMM 1.75	207	102¼	100⅛	101	− ⅛
Mobil 2.40	386	52⅛	51⅛	52⅛	+1⅛
Mohas 1.10	11	33¼	33¼	33¼	− ½
Msant 1.80	529	38¼	37⅛	38¼	+ ¼
Motria .60	333	59	58	58¼	+ ⅛
N Cash .72	676	40¼	39⅛	40⅛	+ ¼
NDist .90	x175	18⅛	17½	18	
NGyps 1.05	72	24⅛	23¼	23½	− ¼
NLead 1	186	20⅛	20½	20¾	
Northrop 1	51	28⅛	27½	27⅛	− ⅛
NortS 1.83t	189	53½	53	53	+ ⅛
Occidt 1b	886	19⅛	19	19⅛	+ ⅛
OutbMar 1	150	32⅛	31⅛	32⅛	+ ¼
PacPet .30e	1245	30⅛	28⅛	30⅛	+2½
PanA	913	15½	14¾	15	−1
PenCn	986	7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
PepsiCo 1	114	53⅛	53½	53⅛	
PerEl .10g	229	36	34½	35¼	+ ⅛
Pfizer .60a	476	39¼	38	38	−1¼
PhelD 2.10	254	41½	40⅛	41⅛	+ ½
PhilMr 1.20	608	55⅛	54¼	54¼	
PitneyB .68	388	29⅛	29½	29½	− ¼
Polroid .32	233	89	87½	87¼	−1⅛
ProcG 1.40	243	58¼	57⅛	58¼	
Plimn 2	48	44¼	44	44	+ ¼
Ralst P .70	145	27¼	27¼	27¼	− ¼
RCA 1	769	32⅛	32⅛	32¼	+ ¼
RepSt 2.50	108	29⅛	29⅛	29¼	− ⅛
RichM 1	66	62¼	61⅛	62⅛	+ ⅛
RoyD 2e	175	40⅛	40¼	40⅛	+ ⅛
SaFel 1.60	106	27	26⅛	26⅛	− ⅛
Schenl 1.40	40	31⅛	30⅛	30⅛	− ⅜
SCM	235	18⅛	18⅛	18⅛	− ½
Scott Pap 1	618	25¼	25⅛	25¼	− ¼
SrsR 1.20a	204	80½	79⅛	79⅛	− ⅛
ShellO 2.40	172	51⅛	50⅛	51	+ ⅛
Singer 2.40	149	73¼	72⅛	73¼	+ ⅜
SouPac 1.80	242	38½	37¼	38⅛	+ ⅛
SpartnA	62	11⅛	10¾	11⅛	+ ⅛
SpryR .12g	1028	32	31	31¼	+ ⅛
StdBr 1.60	12	49¼	48¼	49¼	+ ½
StOCal 2.80	x207	52⅛	52¼	52⅛	
StdInd 2.30	194	58¼	56¼	57	−1⅛
StudW 1.20	54	58½	58	58¼	
SunOil 1b	x82	50	47½	50	+1⅛
Swift .70	193	36⅛	35¼	36⅛	− ⅜
Teledn .63t	920	28⅛	27¼	28¼	+ ¼
Tenco 1.32	531	27¼	27	27¼	
Txco 1.60	619	33⅛	33⅛	33⅛	
TexGS .60	1069	20⅛	20	20⅛	+ ¼
Texinst .80	182	90¾	88¼	90¾	+ ¾
Textr .90	126	29	27¾	29	+1¼
Thiok .40	545	11⅛	10½	11⅛	
Time 1.90	37	45⅛	45¼	45½	
Timkn 1.80	71	36½	35½	36½	+ ¼
TrnsU 1.20	x77	37¼	37¼	37¼	− ⅛
Trnsitrn	68	5½	5¼	5⅛	− ⅛
TwntC	1025	13⅛	12⅛	13⅛	+ ½
Un Carb 2	376	43⅛	43¼	43¼	− ⅜
UAir 1.80	391	37⅛	35⅛	36⅛	
USFrt 1.40	527	26¼	25½	26	− ½
USGyps 3	114	63	62½	62¾	+ ¼
USStl 2.40	214	32¼	32¼	32¼	− ½
VarianAs	780	15¼	14¾	15¼	+ ½
WalkH 1.20a	2	39⅛	39⅛	39⅛	− ⅛
WarL 1.20	174	74⅛	74	74⅛	− ⅛
Weathd	51	10⅛	10⅛	10¼	− ⅛
Wwth 1.20	106	39½	39	39⅛	− ⅛
Xerox .80	672	98⅛	97	98⅛	+1½
Zenith 1.40	74	41⅛	40¼	40⅞	− ½

les obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
4¼, 1er sept	1972	98¾	99¼
3¼, 1er juin	1976	89¼	90¼
7¼, 1er avril	1972	102¼	103
6¼, 1er dec	1973	103	103¾
7, 1er avril	1973	103½	104¼
8, 1er oct	1995	97	99
7¼, 1er avril	1994	105½	106
5½, 1er oct	1975	99¼	100¼
5½, 1er aout	1980	93½	95
4½, 1er sept	1983	83½	84½
5¼, 1er mai	1990	85	87
5¾, 1er sept	1992	88	90
6½, 1er oct.	1995	97	99
C.N. 4, 1er fev	1981	81	83
C.N. 5½, 15 dec	1971	100	100½
C.N. 5, 1er oct	1987	81	84
C.N. 5¾	1985	90	92
Perpetuel 3		43	46
INDUSTRIELLES			
Alb G 7½ conv	1990	121	123
Abitibi 7¼	1987	89	91
B9N.E.	1987	94	96
CP 8¾, nov	1978-89	104	106
Domtar 6¾	1987	84	86
GMCA 7	1986	89	91
Imp. Oil 8½	1989	105	106
Gulf Oil 8½, 1 dec	1989	104½	105½
GMCA 8¼	1974	99	101
Nor. 9¼, 15 oct.	1990	106½	107½
Roymar, 7½, 1 nov	1973	98	100
Roymar, 7¾, 1 nov	1978	99	101
Simpsons 9½, 15 d	1969	105	107
Weston G 6¾	1987	86	88
SERVICES PUBLICS			
Alb Gas 9¼	1990	105½	106½
B C Tel 9⅝	1992	108	110
Bell 9⅜, 14 aout	1993	109	111
Mar Tel 9¼, juin	1990	104	106
North C G 9⅝	1991	103	104
T.C. Pipeline	1990	105	106
CONVERTIBLES			
Tr Pipeline 5	1989	90	92
W Coast 5½, 1 av	1988	86	88
MUNICIPALITES			
V.M. 9½, 2d	1990	108	110
Tor M 8¾, 1 oct	1990	106	108
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alb 8¾, 6 nov	1990	104½	106½
M Hydr 8½, 1 av	1991	100	102
N.B. 7¾, 1 mars	1990-96	101	102
NFLD 9¾, 15 nov	1990	108	110
N Scot 9¼, 30 jn	1990	109	111
O. Hy 7½, 4 fev	1991-96	102	104
Que 8, 8 fev	1994	99½	101½
P.E.I. 9¼, 1 nov	1990	105	107

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4162
Allemagne	Deutsche Mark	.2778
Angleterre	Livre	2.4375
Argentine	Peso	.2543
Australie	Dollar	1.1375
Autriche	Schilling	.0392
Belgique	Franc	.0203
Brésil	Cruzeiro Novo	.2071
Danemark	Couronne	.1349
Espagne	Peseta	.0146
France	Franc	.1828
Hollande	Florin	.2805
Italie	Lire	.001617
Japon	Yen	.002822
Mexique	Peso	.0808
Etats-Unis	Dollar	1.00 27/32
Norvège	Couronne	.1413
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1418
Suède	Couronne	.1953
Suisse	Franc	.2347

ENDROIT DE CHOIX
POUR RÉUNIR VOS AMIS

Le seul restaurant Libanais

Prenez un cocktail dans une atmosphère romantique et goûtez à l'excellente cuisine libanaise et française.

ATTENTION
Diners d'hommes d'affaires à partir de $1.85

DORIC RESTAURANT
626 ouest, Notre-Dame
Réservations: 861-8154

VOTRE DOLLAR EST TOUJOURS GAGNANT

8%

Au cours des cinq prochaines années, chaque dollar investi dans un certificat de placement garanti du Trust Royal vous rapportera un intérêt aussi élevé que 8 pour cent par année, payable tous les six mois. En outre, votre capital conservera sa pleine valeur. Pour bénéficier de ce taux de rendement particulièrement avantageux, il vous suffit d'investir la somme minime de $500. Pourquoi ne pas en profiter immédiatement? Nous vous suggérons de remplir ce coupon et de nous le faire parvenir avec votre chèque. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Trust Royal.
Pensez-y . . . Votre dollar est toujours gagnant.

Trust Royal

630 boul. Dorchester o.	**876-2676**
4145 Sherbrooke o.	**876-2505**
6991, rue St-Hubert	**270-1137**

Inscrite à la Régie de l'Assurance—Dépôts du Québec.

je suis intéressé à recevoir des renseignements supplémentaires.
ci-inclus mon chèque de $
nom
adresse app.
ville tél.

Depuis 1870, la Mutual Life du Canada a versé à ses assurés et à leurs bénéficiaires plus de $1.7 milliard, dont $408 millions en dividendes.

Les paiements faits en 1970 aux assurés et aux bénéficiaires se sont élevés à $118 millions. Plus de quarante mille Canadiens ont souscrit l'an dernier de nouvelles assurances-vie Mutual Life se montant à quelque $800 millions. L'encours de la Compagnie atteint maintenant presque $7 milliards.

À nos 360 000 assurés servis par plus de 900 agents de carrière et 80 bureaux régionaux, nous pouvons dire en vérité «Votre vie nous tient à coeur».

Si vous voulez recevoir le rapport complet de la 101e assemblée annuelle, tenue le 4 février 1971, vous n'avez qu'à écrire à la Mutual Life du Canada, Waterloo, Ont., ou à l'un des 80 bureaux régionaux de la Compagnie au Canada.

Votre vie nous tient à cœur.

101 ans au service des Canadiens

Faits saillants du rapport annuel de 1970 1969

	1970	1969
Nouvelles assurances-vie individuelles	$ 495 465 000	$ 483 218 000
Nouvelles assurances-vie collectives	315 153 000	278 227 000
Total des nouvelles assurances-vie	810 618 000	761 445 000
Encours	6 971 447 000	6 522 993 000
Total des revenus	200 998 000	193 091 000
Total des paiements aux assurés et aux bénéficiaires	118 475 000	121 974 000
Surplus	27 820 000	28 259 000
Dividendes aux assurés	24 962 000	25 128 000
Actif	1 227 261 000	1 173 872 000
Taux net d'intérêt sur placements	6.19%	6.13%

La Mutual Life
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
siège social: Waterloo, Ont.

l'information sportive

Les jumelles Firth de classe mondiale...

Espoirs canadiens pour Sapporo

BARRIE (PC) — Les jumelles Firth, âgées de 17 ans, d'Inuvik (T.N.O.), sont au nombre des meilleures skieuses mondiales à la course de fond.

Sharon s'est classée 1ère et Shirley 5ème dans les cinq kilomètres lors des championnats américains, puis, deux semaines plus tard, elles ont inversé l'ordre lors des championnats nord-américains.

Les deux jeunes filles sont gênées et ne parlent jamais de leurs prouesses, mais les journaux suisses croient que le Canada a enfin atteint la maturité dans le sport du ski nordique avec ces deux jeunes étoiles.

L'instructeur Bjoger Pettersen, de Norvège, croit que le Canada pourrait remporter une médaille de bronze dans le relais de trois fois 5 kilometres aux Jeux olympiques 1972 "si je pouvais trouver une autre fille comme elles".

Les jumelles sont à ce point modestes qu'elles ne croient pas être prêtes pour les 1976.

La course de fond, sport européen, a été adaptée par les jumelles qui ont choisi un style s'apparentant à ceux des Norvégiens et des Finlandais.

DOUBLE ESPOIR OLYMPIQUE — Shirley (à g.) et Sharon Firth, les désormais célèbres jumelles de 17 ans d'Inuvik (T.-N.-O.), apparaissent d'ores et déjà comme de solides espoirs pour mériter au Canada quelques médailles aux Jeux olympiques d'hiver, à Sapporo au Japon l'an prochain. (Téléphoto PC)

3 mois absentes...

Les deux soeurs et l'équipe canadienne sont en tournée depuis décembre et elles ne retourneront pas chez elles avant mars.

Les deux jumelles mesurent 5'3" et pèsent 117 livres. Elles sont membres d'une famille indienne de 11 enfants.

Dès leurs premiers essais, elles n'étaient guère enthousiasmées en raison du froid dans leur région, mais elles ont pris les 2ème et 4ème places à leur première compétition, ce qui les a encouragées à se donner pleinement à cette discipline.

1,200 milles sur skis

Selon Pettersen, les jumelles sont parmi les trois meilleures juniors au monde et parmi les 20 meilleures seniors. Elles ont déjà parcouru 1,200 milles sur skis cette saison.

Le programme de course de fond a débuté dans le nord il y a environ quatre ans, lorsqu'un prêtre catholique, le père Mouchet, o.m.i., qui avait enseigné le ski à l'armée française, a inauguré un programme de descentes entre Indiens et Esquimaux.

Après une série d'incidents, il a opté pour la course de fond, et ses élèves s'y sont adonnés de tout coeur. Pettersen a été embauché en 1967.

Les jumelles ont développé leur propre philosophie en compétition. Ainsi, si elles continuent de faire des efforts quand elles se sentent fatiguées, elles obtiennent de meilleurs temps. "C'est aussi simple que cela", a conclu Pettersen.

Grâce à une 5e place, Judy brise le monopole français

MURREN, Suisse (AFP) — Bien que battue dans la seconde manche par l'Américaine Marilyn Cochran et sa jeune compatriote Danièle Debernard, la Française Britt Lafforgue (22 ans, de Luchon), dont la première manche avait été excellente, a remporté hier le slalom spécial du 36ème Arlberg-Kandahar avec un temps total de 99.09 secondes, devant trois Françaises: Florence Steurer, 2ème en 99.27, Mlle Debernard, 3ème en 100.17, et Isabelle Mir 100.41. L'équipe de France a donc obtenu un nouveau grand succès collectif.

Judy Crawford, 18 ans, de Toronto, a brisé le monopole français en décrochant la 5ème position, à une demi-seconde de la 4ème place.

Probablement stimulée par les récents classements de la Fédération internationale de ski où, pour la première fois de sa carrière, elle apparaissait parmi les 30 premières aux slaloms géant et spécial, Judy était en 4ème position après la première tranche. Elle a cependant un peu ralenti en 2ème, pour tout de même terminer en excellente posture.

Toutes les autres Canadiennes participant à l'épreuve, y compris Betsy Clifford, championne du monde en slalom géant, ont chuté et n'ont pas terminé la course. Ce fut aussi le sort réservé à Diane Pratte, Laurie Kreiner et Diane Culver. D'ailleurs, seulement 24 des 59 partantes ont pu terminer les deux tranches du slalom.

Parmi les abandons, on note les noms des Françaises Françoise Macchi et Michèle Jacot, et de l'Autrichienne Wiltrud Drexel.

A Québec bientôt...

Cette épreuve mettait fin à la tranche européenne de la Coupe du Monde, du moins pour les femmes. Elles se transporteront maintenant en Amérique du Nord où, à compter de la semaine prochaine au mont Sainte-Anne, à Québec, le "grand cirque blanc" reprendra ses activités.

La seconde manche, dont le tracé était dû à l'Américain Hank Tauber (59 portes), a été un peu moins difficile que la première dans laquelle 35 skieuses avaient été disqualifiées ou avaient abandonné. L'Américaine Marilyn Cochran (no 12), victime d'une chute dans la première manche, a été créditée du meilleur temps avec 48.35, battant dans l'ordre l'étonnante jeune Française (16 ans) Danièle Debernard (no 29) de 1.03. Britt Lafforgue (no 5), qui a surtout assuré son second parcours de 1.28/100, Florence Steurer (no 8) de 1.34, et l'Autrichienne Anne-Marie Proell de 1.48.

Britt, dont c'est le second grand succès de la saison en slalom spécial, a pris la tête de la Coupe du Monde dans cette catégorie avec 70 points (deux places de première, une de seconde). Au classement général du trophée Evian, Michèle Jacot conserve la première place avec 132 pts, devant Proell, Drexel et Britt Lafforgue, qui a gagné deux places, 3ème ex-aequo avec 90 points.

Voici le classement du slalom spécial féminin du Kandahar, dont la seconde manche fut interrompue pendant plusieurs minutes en raison du brouillard:

1 – Britt Lafforgue (FR) 49.46", 49.63; 99.09
2 – Florence Steurer (FR) 49.58", 49.69; 99.27
3 – Danièle Debernard (FR) 50.79", 49.38; 100.17
4 – Isabelle Mir (FR) 50.49", 49.92; 100.41
5 – Judy Crawford (Can) 50.31", 50.62; 100.93
6 – Monika Kaserer (Aut) 51.11", 50.47; 101.58
7 – Conchita Puig (Esp) 50.63", 51.04; 101.67
8 – Annemarie Proell (Aut) 52.03", 49.83; 101.86
9 – Marylin Cochran (EU) 53.62", 48.35; 101.97
10 – Christine Roland (FR) 51.42", 50.62; 102.04

Voici le classement individuel féminin de la Coupe du Monde de ski alpin (entre parenthèses les points obtenus hier à Murren):

	Pts
1 – M. Jacot (FR)	132
2 – A. Proell (Aut)	123
3 – ex-aequo: W. Drexel (Aut)	90
et B. Lafforgue (FR)	90 (14)
5 – F. Macchi (FR)	87
6 – I. Mir (FR)	78 (11)
7 – B. Clifford (Can)	64
8 – F. Steurer (FR)	61 (12)
9 – G. Gabl (Autr)	57
10 – B. Cochran (E.-U.)	46

Le classement par nations après le slalom spécial féminin:

1 – France	974 (53)
2 – Autriche	597 (6)
3 – Suisse	264
4 – Etats-Unis	154 (2)
5 – R.F.A.	144
6 – Italie	121
7 – Canada	83 (7)
8 – Espagne	24 (4)
9 – Grande-Bretagne	22
10 – Pologne	10
11 – Australie	7

MONIQUE et le CURLING — La très belle Monique Leyrac s'est livrée, ces jours-ci au bénéfice des journalistes sportifs, à une partie amicale de curling au club Molitor de Paris, en compagnie (debout, de g. à dr.) de Jacqueline Desaulniers, Gérard Lareault et Martine Brideux, trois employés d'Air Canada. Elle voulait ainsi contribuer au succès des prochains championnats du monde de curling, prévus pour la ville alpine de Megève, et dont l'enjeu sera le Balai d'argent d'Air Canada.

Lutte Thoeni-Augert au mont Sainte-Anne

Le sensationnel skieur italien Gustavo Thoeni et le spécialiste français du slalom, Jean-Noël Augert, auront l'occasion de renouer la lutte fort enlevante pour la Coupe du Monde chez les messieurs, sur le flanc du Mont Sainte-Anne près de Québec, la semaine prochaine.

Thoeni et Augert sont les chefs de file de deux équipes nationales qui ont déjà confirmé leur présence à la classique internationale de la Banque de Montréal à Québec, les 12, 13 et 14 février.

Thoeni a bondi en tête du classement devant Augert, par une marge de 110-107, au cours du slalom spécial disputé à Saint-Gervais en France, en fin de semaine dernière, même si le skieur tricolore est sorti vainqueur de cette compétition. La raison est bien simple: Augert avait déjà atteint le maximum de points en slalom spécial puisqu'il avait gagné à Berchtesgaden et à Kitzbuhel.

Thoeni, ce jeune italien qui est sorti de l'ombre de façon fort sensationnelle la saison dernière, peut encore se mériter des points tant en slalom géant qu'en spécial. Augert participera aux deux épreuves du mont Sainte-Anne même s'il ne peut plus obtenir de points en slalom spécial. Il peut au moins espérer empêcher ses adversaires de mériter des points en s'assurant lui-même la victoire.

Augert le connaît...

La compétition au Québec n'a rien de nouveau pour Augert. Il y a deux ans, il a triomphé lors du Kandahar au mont Tremblant et la même année, il terminait au 3ème rang dans le combiné de la classique internationale du Canada, au mont Sainte-Anne également. Il s'était classé 2ème dans le slalom spécial.

Si le compagnon de Thoeni n'a pas encore été choisi, il n'en est pas ainsi dans le cas de Jean-Noël Augert. Ses coéquipiers seront Henri Duvillard, Patrick Russel et Bernard Orcel. Ils sont présentement 3ème, 4ème et 5ème au classement de la Coupe du Monde.

Alain Penz, ce skieur de France qui a gagné les deux épreuves de la classique canadienne à Grouse Mountain, près de Vancouver, sera aussi du groupe. Il semble vouloir terminer la saison actuelle avec beaucoup de succès.

EAST SKI DANS L'EST

REGION QUEBEC & VERMONT

BROMONT
BROMONT 514 534 2202
MONTREAL 514 861 6152

MONT ORFORD
819 843 6548
MONTREAL 514 878 1242

OWL'S HEAD
MANSONVILLE 514 292 5592
MONTREAL 514 878 1453

MONT ECHO
514 243 6722

MONT SUTTON
MONTREAL 514 866 5156
T.A.S. 866 7639 / 7718

JAY PEAK
VERMONT 802 988 2611
MONTREAL 514 866 1284

À New York, garçons et filles pratiqueront le sport ensembles

NEW YORK (AFP) — Filles et Garçons pratiquant un même sport, dans la même équipe, ou contre d'autres garçons et filles, sans discrimination de sexe: tel est le projet qu'entend soutenir le président du Conseil de l'enseignement de la ville de New York, qui pourrait ainsi provoquer le départ d'une révolution d'envergure dans la vie sportive universitaire américaine.

Le Dr Harvey Scribner, président de l'important organisme, déjà par le passé s'est distingué en imposant de nombreuses réformes. Il s'est en effet déclaré favorable pour que filles et garçons puissent pratiquer ensemble, sans distinction, certains sports sans contact tels que le tennis ou la natation, à l'échelon scolaire et universitaire. Il a d'ailleurs déclaré vouloir faire adopter sa proposition dès la première occasion, soit vraisemblablement dans le courant du mois.

L'attitude du Dr Scribner en faveur d'une telle réforme fait suite à la campagne menée récemment auprès de l'Union locale des libertés civiles, par un professeur d'éducation physique newyorkais qui ne pouvait bénéficier, dans son équipe de tennis exclusivement masculine, des services de Phyllis Graber, 16 ans, qui, selon lui, y avait pourtant sa place.

les MOTS CROISÉS du Devoir

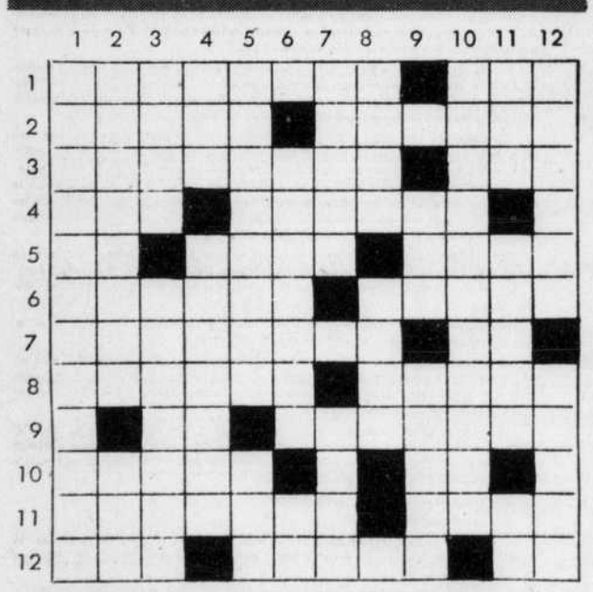

Horizontalement

1 – Petite pièce d'une serrure. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
2 – De la campagne. — Qui n'est pas transparent.
3 – Absence de développement d'un tissu, d'un organe, dès la vie embryonnaire. — Utilisa.
4 – Ne dit pas. — Plante potagère.
5 – Usages. — Foyer de la cheminée. — Quote-part de chaque convive.
6 – A la forme d'une botte. — Arrêt momentané d'une action.
7 – Inquiétude, embarras, souci (fam). — Mesure chinoise.
8 – Résine aromatique qui dégage par combustion une odeur agréable et forte. — Du verbe avoir.
9 – Erbium. — Nettoiera.
10 – Suivre une action en justice. — Or.
11 – Langue des anciens peuples de la Scandinavie. — Réunion de trois personnes.
12 – Ote la vie. — Tissu. — Radon.

Verticalement

1 – De façon gratuite.
2 – Religieux de l'ordre de Saint Augustin. — Petite monnaie.
3 – Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté. — Celui de qui l'on descend.
4 – Cri sourd d'un homme qui frappe avec effort. — Changer en mal.
5 – Choix fait par la voie des suffrages. — Masse de pierre très dure.
6 – Qui a les caractères de la sérosité. — Iridium.
7 – Tableau — Habitation primitive.
8 – Arme ancienne. — Abréviation de pneumatique. Sel de l'acide urique.
9 – Roue à gorge d'une poulie —
10 – Celui qui s'occupe d'aquiculture.
11 – Ruisselets. — Espèce de saule. — Iridium.
12 – Décente, convenable. — De la Saxe.

Solution d'hier

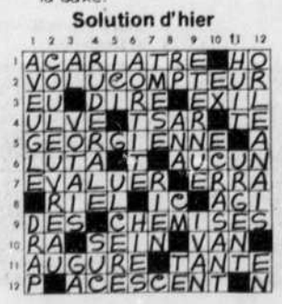

Au hasard des nouvelles

NANCY GREENE-RAINE, ancienne championne du monde en ski alpin, sera l'une des personnalités sportives présentes lors du grand banquet de demain soir au centre d'achat Laval, et dont les bénéfices seront versés au fonds des Jeux d'hiver au Québec, qui débuteront incessamment à Laval. C'est Arthur Lessard, président de la Confédération des sports du Québec et directeur de la récréation à Laval, qui a fait les démarches nécessaires pour obtenir l'assentiment de Nancy.

LE JEUNE AUSTRALIEN Phillip Dent a signé un contrat professionnel avec la World Tennis Championship, remplaçant ainsi l'Américain Pancho Gonzalez dans la liste des 32 joueurs qui prendront part cette année au premier championnat mondial de tennis, et dont la bourse totale dépasse le $ million. Ce championnat comprend 20 tournois dont 11 auront lieu aux Etats-Unis et trois au Canada. Ces derniers seront présentés à Québec (26 juillet au 1er août), à Toronto (du 9 au 15 août), à Toronto (du 9 au 15 août) et à Vancouver (du 4 au 10 octobre). Le premier tournoi aura lieu à Philadelphie, du 19 au 14 février.

PIERRE LAVIGNE, autrefois fondateur-directeur de la faculté d'éducation physique à l'Université de Sherbrooke et aujourd'hui directeur de la section Récréologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, défendra bientôt sa thèse de doctorat en récréation à l'Université de la Californie du Sud (USC). En plus de la direction de cours, Pierre collabore présentement aux plans préparatoires en vue de la construction, au coût de $3,500,000, d'un pavillon d'éducation physique et de sports à l'UQTR.

RADIO – CANADA et les Expos viennent de conclure une entente, accordant pour les trois prochaines années l'exclusivité de la télédiffusion des parties des Expos au Canada à la société d'état. C'est ainsi que le réseau français transmettra les deux parties d'ouverture de la saison 1971, soit celle à New York contre les Mets le 6 avril prochain, et celle du parc Jarry, toujours contre les Mets, une semaine plus tard, toutes deux en matinée.

LA GRANDE MAJORITE des skieurs internationaux quiparticiperont, dès vendredi prochain au mont Sainte-Anne de Québec, aux épreuves comptant pour la Coupe du Monde, ont accepté l'invitation des organisateurs de se rendre au mont Habitant, mercredi prochain, afin d'y prendre part au 4ème slalom géant nocturne annuel de l'endroit. On sait que les revenus de cette épreuve amicale sont versés au fonds de l'équipe canadienne de ski alpin. Soulignons que l'hôtel Mont-Royal a accepté de loger gratuitement les skieurs étrangers, afin de faire sa quote part en faveur de la campagne de souscription.

MARCEL HENRY, directeur de l'éducation physique au collège Mont-Saint-Louis, a été réélu avant-hier président des Pionniers de Villeray-Ahuntsic, un organisme de football mineur. Il sera secondé par Guy Déliste, à la vice-présidence, Claude Gagnon, secrétaire-trésorier, Claude Bouchart-d'Orval et Robert Henry comme directeurs. Les Pionniers, malgré un déficit, ont bon espoir de connaître une excellente saison 1971, et à cet effet, projettent de tenir un entraînement printanier en salle, durant quelques jours à la période des vacances de Pâques.

QUELQUE 110 EQUIPES sont inscrites au tournoi annuel de hocked cadet (midget) de Drummondville, qui commence aujourd'hui pour se terminer le 14 février prochain. De plus, ont a dû refuser 62 inscriptions afin de s'en tenir à une limite raisonnable. C'est encore l'infatigable Roger Cournoyer qui est responsable de la compétition, l'un des "quatre grands" tournois annuels au Québec, avec celui (pour moustiques) de Montréal-Nord, le célèbre Tournoi international minime (pee-wee) de Québec et le Tournoi pour benjamins (bantam) du centre Paul-Sauvé.

RANDY MATSON, un lanceur de poids, vient d'être l'athlète de l'année 1970 par la revue américaine spécialisée "Track and Field News". La revue accorde également au perchiste est-allemand Wolfgang Nordwig et au Français Jean-Claude Nallet (400 mètres haies) le même honneur pour l'Europe. Matson devra cependant se justifier, avant d'accepter l'honneur, d'une accusation de professionalisme portée contre lui hier par un organisateur de rencontres athlétiques. Il aurait récemment accepté un téléviseur-couleurs à la suite d'une victoire.

UNE COURSE de FOND, organisée par le club de ski Viking, est à l'affiche pour demain à Morin Heights, dans les Laurentides. Il s'agira d'épreuves de calibre junior, de 2.5 et 5 kilomètres pour filles, de 2.5, 5 et 10 kilomètres pour garçons. Le départ aura lieu à la maison Viking, chemin Jackson, et se déroulera sur la piste "skiathon nationale".

JOHN BATEMAN, receveur des Expos, a dit hier que le journaliste qui lui avait fait dire que Carl Morton ne remporterait pas plus de 12 victoires en 1971 avait mal interprété ses propos. Bateman a précisé que ses remarques ne visaient pas Morton mais un autre jeune lanceur que les Expos ont retourné aux Whips de Winnipeg dans le courant de la saison 1970 (probablement le gaucher Balor Moore, 19 ans).

L'ASSEMBLEE ANNUELLE de l'Association des pêcheurs et chasseurs de Montréal aura lieu mardi soir prochain à 8h. au centre Père-Marquette, 1600, rue Drucourt. Le président Maurice Juneau assure que ceux qui y assisteront ne s'ennuieront pas puisque, outre les élections, on y visionnera des films en couleurs. Par ailleurs, l'association dispensera, à compter du lundi 15 février et chaque lundi durant six semaines, des cours complets sur la pêche à la mouche, toujours au centre Marquette. Le coût n'en est que de $2.00 pour les membres. Renseignements: 486-4991.

WILLIE DAVENPORT, champion olympique du 110 mètres haies mais longtemps attiré par le football professionnel américain, a annoncé sa décision de poursuivre sa carrière en athlétisme jusqu'aux Jeux de Munich, où il veut défendre son titre. Agé de 27 ans, Davenport a cependant ajouté qu'il était loin d'être certain d'être choisi membre de l'équipe des Etats-Unis, à cause d'une "concurrence très élevée".

LUC SILANCE, membre du comité directeur olympique de Belgique, vient d'adresser une lettre à Avery Brundage où il rappelle au président du Comité international olympique qu'il "n'a pas le pouvoir de prendre seul des initiatives sur des questions non urgentes", et que selon lui, il a dépassé ses pouvoirs par sa prise de position rigide envers la Fédération internationale de ski.

OCEAN SPIRIT, un voilier britannique, occuperait le premier rang alors qu'il reste encore environ 1,000 milles à parcourir dans la course transatlantique Le Cap-Rio de Janeiro, selon les organisateurs sud-africains. Les ketches Striana, de France, et Stormy, des Pays-Bas, suivraient dans l'ordre.

GARY GABELICH, l'homme le plus rapide sur terre — il fut le premier à percer le mur des 1,000 kph l'an dernier à bord de son engin The Blue Flame — a dû s'acquitter d'une amende de $62 pour excès de vitesse sur l'autoroute de Barstow, en Californie. Il roulait à 102 mph alors que la vitesse y est limitée à 80.

BILLY WILLIAMS, après Ferguson Jenkins, exigerait la somme de $100,000 pour signer un nouveau contrat avec les Cubs de Chicago. La direction de cette dernière, qui n'a jamais eu d'athlètes de ce prix dans ses rangs, a dit que la négotiation au sujet de salaires ne se ferait pas dans les journaux mais bien à une table et à huis clos.

Au Brésil: Le soccer tourne au tragique

RIO DE JANEIRO (AFP) — Des spectateurs déchaînés ont battu à mort, dimanche dernier, l'instructeur de l'équipe brésilienne de Ferrovaria qui rencontrait, à Itarana (état d'Espirito Santo), le club local Flamengo.

Pereira avait donné à ses joueurs des consignes fermes pour qu'ils ne répondent pas aux provocations et au jeu dur pratiqué par Flamengo, dont les excès sont connus au Brésil.

Après une première mi-temps calme, un joueur d'Itarana frappa l'arbitre et Pereira se précipita vers le directeur de jeu pour le protéger. Des spectateurs déchaînés, croyant qu'il voulait s'en prendre au joueur de Flamengo, franchirent le petit grillage de protection et le frappèrent avec des briques et des bâtons.

UN MESSAGE SPÉCIAL À LA CLIENTÈLE DE

CHEVROLET MOTOR SALES

Maintenant que le service de pièces et de réparation qui était offert par Chevrolet Motor Sales, rue Sainte-Catherine ouest, n'existe plus, vous serez sûrement à la recherche d'un dépositaire digne de confiance pour votre voiture General Motors. Nous espérons avoir l'occasion de vous servir.

Notre entreprise respectera les garanties G.M. et nous savons que notre centre de diagnostic ultra-moderne, dirigé par des experts, saura satisfaire l'automobiliste le plus exigeant.

La production des voitures G.M. ayant repris, nous sommes en mesure de vous offrir sur-le-champ un vaste choix de modèles et marques Chevrolet/Oldsmobile.

Bien que nous ne soyons pas un concessionnaire du centre-ville, notre emplacement, situé dans l'ouest, à proximité de l'autoroute Décarie, est très facile d'accès.

Nous aurons peut-être l'occasion de gagner votre confiance et votre clientèle.

HAROLD CUMMINGS

5255, Jean-Talon angle Décarie 739-1911

Les sports à la pige

LE VETERAN JOHN SCHLEE a joué 66 hier, six coups sous la normale, pour prendre une avance d'un coup sur Arnold Palmer à l'issue de la première ronde de l'omnium de golf d'Honolulu doté d'une bourse de $200,000. Cesar Saundo a également joué 67 tandis que Lee Trevino, Bert Ianceay, Bobby Mitchell, Lionel Hébert, Tom Shaw, Dewitt Weaver, Jack Ewing et Jim Wiechers ont terminé avec des comptes de 68. Bruce Crampton, le champion de l'an dernier, a présenté une carte de 69. Jack Nicklaus et Billy Casper ont joué 70.

DAVE KANAS, un secondeur de l'université du Wisconsin, a signé hier un contrat avec les Alouettes de Montréal de la ligue Canadienne de football.

SPARKY ANDERSON, pilote des Reds de Cincinnati, champions de la ligne Nationale de baseball l'an dernier, a dit hier à Toronto que cette ville offrait des possibilités encore meilleures que Montréal pour la location d'une équipe des majeures, et qu'il ne comprenait pas vraiment pourquoi personne n'avait songé à s'y établir jusqu'ici. Sparky connaît bien les deux métropoles canadiennes, pour avoir porté les couleurs des défunts Royaux de Montréal et ensuite piloté les Maple Leafs de Toronto, dans la ligue Internationale.

APRES LONDON ET HALIFAX, sans oublier San Antonio (Texas), voilà qu'une nouvelle ville vient de s'enquérir auprès du commissaire Jake Gaudaur sur la possibilité d'obtenir une concession dans la Ligue canadienne de football. Il s'agit de Détroit, où des promoteurs songent à combiner le territoire Détroit-Windsor pour y établir une équipe dans la LCF. Comme toujours, Gaudaur s'est montré très prudent dans ses commentaires, sauf pour dire qu'il accordera toute préférence à une ville canadienne avant une demande venant des Etats-Unis.

L'EQUIPE DU QUEBEC de ballon-panier aux prochains Jeux d'hiver du Canada a Saskatoon se produira pour la dernière fois en public, ce soir au collège Loyola, l'une des meilleures formations universitaires au pays. Les deux équipes s'affrontent pour la première fois cette saison. La rencontre, à l'affiche pour 8h30, sera précédée d'une autre partie hors-concours entre l'équipe féminine senior du Québec et une équipe d'Etoiles d'Ottawa. Les bénéfices seront versés aux deux équipes représentatives du Québec.

JUAN MARICHAL aurait accepté les conditions des Géants de San Francisco, pour la prochaine saison de baseball, en même temps que le célèbre voltigeur Willie Mays. La signature des contrats ne serait qu'une simple formalité, mais en certains milieux informés, on prétend que Mays touchera la somme de $150,000 pour l'année.

GORDIE HOWE n'y était pas mais ses deux fils Mark et Marty y étaient, et en uniforme par-dessus le marché, à Québec avant-hier soir, à l'occasion d'un match hors-concours entre les Remparts de Québec, meneurs incontestés de la Ligue junior "A" du Québec, et les Red Wings de Hamilton, du circuit ontarien. Ce fut suffisant pour attirer plus de 10,000 spectateurs au Colisée, dans un triomphe de 11-5 des Québecois. Guy Lafleur y allait de deux buts pour les vainqueurs, tandis que Marty Howe en obtenait un pour les visiteurs.

ELLE NOUS REVIENT AUJOURD'HUI ! Betsy Clifford qui, malgré certains déboires, a quand même gagné deux épreuves de slalom comptant pour la Coupe du Monde, revient aujourd'hui d'Europe, en compagnie des autres membres de l'équipe féminine de ski alpin du Canada, afin de participer à la compétition nord-américaine, à compter de la semaine prochaine au mont Sainte-Anne, à Québec. Betsy est ici photographiée en compagnie de sa mère et d'Ed Champagne, directeur de l'équipe nationale de ski, à l'aéroport de Dorval où elle s'était embarquée afin de rejoindre l'équipe, après une grève de quelques jours.

GERRY PROULX, du club de golf de Saint-Eustache, a été nommé "golfeur de l'année" par l'Association canadienne des golfeurs professionnels du Québec. Il a mérité cet honneur, décerné pour la seconde année, pour des performances remarquables sur le circuit provincial 1970. Agé de 55 ans, Proulx a remporté le championnat senior de la CPGA à Brantford, au mois d'août, avant de mériter le titre senior du Québec et le championnat de l'ACGP du Québec en septembre.

L'instructeur des Olympiques est choisi

Le Dr Ernest Statsny et Aldo Cecchi, qui s'étaient rendus en Europe afin de dénicher un instructeur et des joueurs pour les Olympiques de Montréal, nouvelle formation dans la Ligue nord-américaine de soccer, ont regagné la Métropole hier.

Ils ont annoncé qu'ils avaient engagé l'Italien Tofani, actuel pilote de l'équipe de Tarente, club de deuxième division italienne, comme l'instructeur des Montréalais.

De plus, ils ont dit que plusieurs jeunes joueurs italiens, portugais, anglais et français avaient accepté de venir jouer à Montréal mais qu'il était encore trop tôt pour en révéler les noms.

Rappelons que la saison débutera au mois d'avril prochain mais que les Olympiques disputeront leurs premières rencontres aux Etats-Unis. Ils disputeront cependant au moins 10 matches réguliers à l'Autostade ainsi que huit parties hors-concours.

Hockey

CLASSEMENTS LIGUE NATIONALE

	G	P	N	PP	PC	Pts
Est						
Boston	36	8	6	246	129	78
New York	31	11	10	169	118	72
Montréal	23	16	11	177	143	57
Toronto	24	24	3	175	149	51
Buffalo	14	26	10	127	187	38
Détroit	14	29	8	137	195	36
Vancouver	15	31	5	134	189	35
Ouest						
Chicago	34	12	6	192	123	74
St-Louis	21	15	13	133	129	55
Philadel.	20	22	9	137	147	49
Minnesota	18	22	11	120	143	47
Pittsburgh	17	22	12	145	142	46
Los Angeles	14	25	11	147	188	39
Californie	15	33	3	128	185	33

Hier soir
Buffalo 5, Los Angeles 2
New York 1, Détroit 0
Philadelphie 6, Chicago 2

Ce soir
Canadien à Californie
Pittsburgh à St-Louis

LIGUE AMERICAINE

	G	P	N	PP	PC	Pts
Est						
Québec	21	19	8	149	154	50
Montréal	17	22	8	148	163	42
Springfield	18	24	5	155	198	41
Providence	15	21	9	151	171	39
Ouest						
Baltimore	24	12	5	167	141	59
Cleveland	23	17	5	178	128	51
Rochester	18	21	7	157	165	43
Hershey	17	20	7	138	139	41

Hier
Québec 5, Springfield 2

Ce soir
Hershey à Baltimore
Providence à Rochester

LIGUE JR DE L'ONTARIO

Hier
Hamilton 5, Peterborough 4

EXPOS ET TELE

La direction de Radio-Canada et celle des Expos de Montréal viennent de conclure une entente, valable pour trois ans, accordant à la société l'exclusivité de la télédiffusion des matches des Expos. Grâce à cette entente, les téléspectateurs de langue française pourront assister à 21 parties cette année, y compris la rencontre d'ouverture contre les Mets, le 6 avril à New York, et la première de l'année au parc Jarry, contre ces mêmes Mets une semaine plus tard.

Le réseau anglais de Radio-Canada télédiffusera 18 parties, en plus d'un match hors-concours à West Palm Beach, le 31 mars.

La plupart des rencontres auront lieu le mercredi soir.

New York gagne enfin...

Shack compte 3 buts

BUFFALO (PA) – Eddie Shack a compté trois buts contre son ancienne équipe, hier, pour conduire les Sabres de Buffalo à une victoire de 5-2 sur les Kings de Los Angeles. Il s'agissait de la troisième victoire d'affilée des Sabres et de leur neuvième au cours de leurs dix derniers matches.

Les autres compteurs des Sabres ont été Gilbert Perreault et Steve Atkinson. Ross Lonsberry a marqué les deux buts des Kings. Perreault a également obtenu deux mentions d'assistance.

A Philadelphie, les Flyers ont enregistré leur seconde victoire en quatre saisons contre Chicago en battant les Hawks au compte de 6-2.

Depuis l'entrée des Flyers dans la ligue Nationale en 1967, les Hawks avaient gagné 13 fois, annulé en six occasions et perdu un match en 20 rencontres entre les deux clubs. Les Flyers avaient gagné 5-3 au mois de février de 1968.

Simon Nolet, Jim Johnson, André Lacroix, Jean-Guy Gendron, Bob Clark et Serge Bernier ont marqué pour les vainqueurs. Dennis Hull a compté les deux buts des perdants.

A Détroit, le 20ème but de la saison de Rodrigue Gilbert a permis aux Rangers de New York de battre les Red Wings de Détroit 1-0 alors que le gardien Gilles Villemure a arrêté toutes les attaques des Wings.

Bruce MacGregor, qui a refusé de se rapporter aux Rangers après avoir été échangé par les Wings il y a cinq jours, a participé au match.

1ère période
1 – Buffalo: Perreault (27) . . . 7:32
2 – Los Angeles: Lonsberry (13) Price. 8:11
3 – Los Angeles: Lonsberry (14) Price. 13:00
4 – Buffalo: Shack (12) Goyette, Andrea. 14:39
Pun.: Perreault 1:10, Hogenson 14:07, Goyette 17:30.
2ème période
Aucun but
Pun.: Ravlich 0:10, Pratt 7:32.
3ème période
5 – Buffalo: Shack (13) Perreault, Andrea. 0:42
6 – Buffalo: Atkinson (11) Meehan, Duff. 5:06
7 – Buffalo: Shack (14) Perreault, Andrea. 19:40
Pun.: Goring 18:38.

Lancers:				
Los Angeles	8	17	14	– 39
Buffalo	7	10	9	– 26

Gardiens: Dejordy (LA), Crozier (B).
Assistance: 9,562.

Rangers 1, Wings 0

1ère période
Aucun but.
Pun.: Lajeunesse 2:31, Neilson 10:43.
2ème période
1 – New York: Gilbert (20) Neilson, Ratelle. 3:47
Pun.: Gilbert 6:30.
3ème période
Aucun but.
Aucune pun.

Lancers:			
New York	10	13	9 – 32
Détroit	9	10	11 – 30

Gardiens: Villemure (NY), Edwards (D).

Hawks 2, Flyers 6

1ère période
1 – Philadelphie: Nolet (6) Lesuk, Clarke 10:05
2 – Chicago: D. Hull (24) Mikita, Koroll 17:06
Pun.: Van Impe 0:59, Chicago, au banc, servie par Campbell 6:16, Magnuson 9:44, Hale 10:41, Watson, Schnauts p.c. 18:13.
2ème période
3 – Philadelphie: Johnson (12) 3:24
4 – Philadelphie: Lacroix (11) Gendron, Morrison 4:20
5 – Philadelphie: Gendron (16) Watson 14:13
6 – Philadelphie: Clarks (18) 17:03
Pun.: Desjardins 5:04, Ashbee 18:18.
3ème période
7 – Philadelphie: Bernier (18) Van Impe, Molet 2:46
8 – Chicago: D. Hull (25) B. Hull, Mikita 5:54
Pun.: Hughes 4:46, Bernier 14:27.

Lancers			
Chicago	8	9	11-28
Philadelphie	6	20	6-32

Gardiens: Desjardins, Esposito (C), Favell (P).
Assistance: 14,620.

LES MENEURS

	B	A	Pts
Esposito, Bos.	45	53	98
Orr, Bos.	24	61	85
Hodge, Bos.	32	42	74
Bucyk, Bos.	31	39	70
R. Hull, Chi.	30	34	64
Ullman, Tor.	27	36	63
Cashman, Bos.	16	39	55
Keon, Tor.	25	29	54
Ratelle, N.-Y.	22	32	54
Cournoyer, Mtl.	27	24	51

APPARTEMENTS À LOUER

La vie à Bellerive par Jett

"Une fois au sommet, on peut voir notre appartement à Bellerive."

Un peu exagéré, sans doute. Mais il n'est pas du tout exagéré de dire que le domaine Bellerive n'est qu'à quelques milles, à quelques minutes en fait, des Laurentides. Et ce n'est là qu'un des nombreux avantages que Bellerive vous offre sans supplément. Vous aimeriez avoir plus de temps pour faire du ski ? Venez donc nous voir aujourd'hui même. Vous n'avez qu'à emprunter les ponts de Cartierville ou de l'autoroute.

Vous trouverez sûrement un splendide appartement qui convient à votre budget.

1 chambre à coucher à partir de **$140**
2 chambres à coucher à partir de **$159**
(plusieurs appartements avec 1½ salle de bains)
3 chambres à coucher à partir de **$190**
(avec 2 salles de bains complètes)

Bellerive
3130, boulevard Levesque
Chomedey, Laval
331-5512 6-2-71

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361

Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

APPARTEMENT DEMANDE

Jeune fille sérieuse et débrouillarde cherche grande pièce (style grenier) plus commodités, à aménager. Prix raisonnable. Coin intéressant. Tél. **731-4129.** 6-2-71

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 3360 Maréchal, coin Decelles, 1½, 2½, 3½, équipés, chauffés. Près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 1-3-71

AVENUE DU PARC, 5462 angle St-Viateur. Adjacent Outremont. 3½ - $78., 4½ – $88. Façades rues, 3 fenêtres $92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payés. Vacances. 27.2-71

AUTO A VENDRE

VOLKSWAGEN 1968, excellent état, 26,000 milles, radio "Blaukpunt", pneus hiver-été, prix $1,200. Particulier. Tél: **735-0963 ou 670-0338** demandez M. Hervé ou M. Milleret. 8-2-71

BUREAUX A LOUER

Boul. Pie IX et Jean-Talon, 2,025 pieds carrés, chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: jour **271-4631.** 22-2-71

À ST-BRUNO
6 grands bureaux, tapis mur à mur, grand stationnement, site commercial. Idéal pour avocats - notaires - agents d'assurance, etc.
1701 Montarville
Tél.: 653-4525
8-2-71

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE; luxueux "Bavarois", 5½, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines. – Tél: **256-6825** (fin de semaine **254-6728**). 1-3-71

CHALETS A VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount, plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. $15,900., terrain compris; $98.50 par mois. Tél.: **731-3501.** J.N.O.

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT: central, grande chambre pour monsieur ou dame, incluant toilette et lavabo, aussi accès à salle de bains. Petit déjeuner compris. Tél. **273-2617** 6-2-71

DIVERS

Voulez-vous être parmi les 1,000 convives qui seront choisis pour assister le 24 juillet au grand banquet en l'honneur du Général Charles De Gaulle, en commémoration de sa visite au Québec en 1967? Ecrire Case 9 Le Devoir. 8-2-71

PROJET A L'ETUDE: formation village communautaire. Personnes intéressées par ce projet communiquez vos vues et suggestions à Case 11 Le Devoir 8-2-71

DUPLEX A LOUER

BROSSARD: bas-duplex, 10 minutes centre-ville, grand 5½, chauffé, plus salle de jeux, garage. $200. aussi haut, $150. mois. Tél.: **678-8537** 16-2-71

FEMMES DEMANDEES

Sténo-dactylo bilingue au moins 4 ans d'expérience, bureau Place d'Armes, Expérience légale un avantage. Ecrire, donner curriculum vitae et salaire demandé à Case 12, Le Devoir. 13-2-71

HOMMES DEMANDES

Un producteur de champignons de l'Alberta, recherche homme expérimenté dans le domaine général de la production commerciale de champignons. Pour renseignements: Ecrire Brooks Mushroom Farm. C. P. 475, Brooks, Alberta. 9-2-71

LOGEMENTS DEMANDES

AHUNTSIC ou DUVERNAY: bas, 5½ pièces avec sous-sol, entrée laveuse-sécheuse. Références. Tél.: **389-5346** 8-2-71

LOGEMENTS A LOUER

COTE DES NEIGES: haut-duplex, ensoleillé, 8 pièces, chauffé, eau chaude, foyer, réfrigérateur-cuisinière, concierge. Mai. $260. Tél.: **737-3232** 12-2-71

2 adultes, bas, chauffé, 220, environ CECM, Tél.: **733-6335.** 6-2-71

Clanranald 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes $155. Occupation immédiate. Tél.: **489-6096** 8-2-71

LOGEMENTS A LOUER

ANJOU: près Jarry, et Galerie d'Anjou, grand 3½, chauffé, dans duplex, semi sous-sol, entrée laveuse-sécheuse. Tél.: **353-5954.** 8-2-71

LAVAL DES RAPIDES: 331, Laurier, 3½ - 4½ pièces, chauffés, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, près écoles, commerces, parc. $100. mois. Tél.: **681-6347** ou **667-6035.** 6-2-71

POINTE-AUX-TREMBLES: 1010, 53e avenue. Libre immédiatement. Demi sous-sol, bien éclairé, près école, église, autobus. 3½ pièces. $60. par mois. Ménage fait au complet. Tél.: **256-8356.** J.N.O.

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: **384-7605** ou **527-4454.** 6-2-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tél. 288-2332. 1-3-71

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG., 6365 Delorimier. – Pour rendez-vous, **729-0680.** 6-2-71

PROPRIETES A VENDRE

CHEMIN STE-CATHERINE; cottage détaché, 11 pièces, 5 chambres à coucher, salle de jeux, garage double. Prix $58,000. conditions à discuter. Pas d'agent, Tél.: **279-2557.** 15-2-71

PROFESSIONNEL . . . HOMME D'AFFAIRES . . .
Spacieuse résidence de 12 pièces en banlieue de Québec, face Ile d'Orléans. 7 chambres à coucher, garage et grand terrain avec verger. A 25 minutes du centre-ville.
Prix $35,000. comptant $12,000.
Tél.: (418) 667-5416
(après 6.30 p.m.)
8-2-71

ST-HILAIRE: split-level, 7½ pièces, sous-sol fini avec foyer, 2 salles de bain, terrain 85' x 100', prix $22,700. taux 7½ construction 1 an. Tél. **467-4184** ou **467-0550** (après 9 p.m.) 6-2-71

ST-BRUNO
Propriétaire transfere en **Europe.**
Bungalow, 3 chambres a coucher, salle de jeux finie, systeme de chauffage central air chaud, redecoree et peinturee en decembre dernier. Grand terrain tout fini gazon et patio. A vendre ou a louer avec peu de comptant.
Occupation: 1er fevrier.
Tél.: 937-9305 ou 331-1835
11-2-71

REPENTIGNY: bungalow, 5½, très grande cuisine, sous-sol, grand terrain clôturé 65' x 110", construction 1969. Prix $14,900. Tél.: **581-1765** 6-2-71

ROUSSILLE TRANSPORT

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local. Longue distance. Emballage, entreposage. **725-2421.** 8-2-71

FEMMES DEMANDÉES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

RECHERCHONS

SECRÉTAIRE JUNIOR, STÉNO-DACTYLO DACTYLO

EXIGENCES:

- Excellente connaissance du français écrit et parlé.
- Bonne connaissance de l'anglais.
- Expérience.

Les entrevues auront lieu: vendredi, samedi et lundi.

POUR RENDEZ-VOUS:

Mme Lise Morin-Parr

343-4316 ou 343-4313

SECRÉTAIRE BILINGUE À LA DIRECTION

L'International Nickel Company recherche pour ses bureaux de Montréal une Secrétaire à la Direction.
La candidate devra également agir comme Chef de bureau, et assumer plusieurs tâches qui ne relèvent pas d'une secrétaire à la direction, mais qui sont obligatoires dans un petit bureau.

PRÉ-REQUIS:
- Sténographie anglaise-française
- Connaissance supérieure du français et de l'anglais parlés et écrits.
- Initiative.
- Caractère flexible.
- Apparence soignée.

Salaire initial minimum $600. par mois plus nombreux avantages marginaux.
Prière de vous abstenir, si vous ne rencontrez pas ces exigences.

Tél.: 878-9504
(pas d'appel d'agences s.v.p.)
6-2-71

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES POUR COURS PRIVÉS

Cherche professeur de mathématiques modernes, avec expérience dans l'enseignement.
Viendrait à la maison le mardi soir pour garçon de 13 ans.

Écrire Case 13 Le Devoir
8-2-71

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Industrie des accessoires de mode – Région de Montréal

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie des accessoires de mode dans la région de Montréal, rendue obligatoire par le décret numéro 99 du 29 janvier 1948 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil certaines modifications audit décret;

1- L'article IV sera remplacé par le suivant:

"IV. Taux de salaires minimaux: a) Les salariés qualifiés des métiers ci-après énumérés doivent recevoir les taux horaires minima suivants:

	Jusqu'au 31 août 1971	A compter du 1er sept. 1971	A compter du 1er août 1972
Brodeur à la machine "Bonnaz" (mécanicien Bonnaz)	$2.57	$2.72	$2.82
Plisseur et patronnier (faiseur de patrons) –	2.22	2.37	2.47
Mécanicien de Machine Bonnaz à manette enclenchée –	1.95	2.10	2.20
Aide plisseur –	1.94	2.09	2.19
Mécanicien de machines spéciales –	1.80	1.95	2.05
Presseur de nervures –	1.80	1.95	2.05
Imprimeur à la main (étampeur)	1.80	1.95	2.05
Perleur au crochet –	1.70	1.85	1.95
Brodeur à la main –	1.70	1.70	1.95
Ouvrier d'atelier (employé général) –	1.70	1.85	1.95
Faiseur de boucles et de boutons recouverts –	1.70	1.85	1.95
Brodeur à la machine automatique à têtes multiples –	1.70	1.85	1.95

b) Réduction des salaires: Il n'est pas permis de réduire les salaires des salariés dont le taux de salaire est actuellement plus élevé que le minimum ci-dessus mentionné.

c) Les taux de salaire payés aux salariés qualifiés ne doivent jamais être inférieurs aux taux minimaux établis par le présent décret."

2- L'article IX sera remplacé par le suivant:

"IX. Apprentis: a) Sauf en ce qui a trait aux brodeurs à la machine "Bonnaz", le nombre d'apprentis travaillant dans tout atelier ne doit jamais dépasser 15% du nombre des salariés.

b) Pour les métiers ci-après nommés, l'apprentissage est de quatre mois et les taux minimaux de salaires sont les suivants:

Ouvrier d'atelier, faiseur de boutons et de boucles, perleur au crochet, brodeur à la main, conducteur de machine automatique à broder à têtes multiples.

	Jusqu'au 30 avril 1971	A compter du 1er mai, 1971	A compter du 1er sept. 1971	A compter du 1er nov., 1971	A compter du 1er août 1972
Taux du début	$ 1.47	$ 1.52	$ 1.52	$ 1.57	$ 1.57
Après 3 mois	1.59	1.61	1.69	1.71	1.76
Après 4 mois	1.70	1.70	1.85	1.85	1.95

c) L'apprentissage de l'aide plisseur est de neuf (9) mois et les taux minimaux de salaire sont les suivants:

Taux du début	1.47	1.52	1.52	1.57	1.57
Après 3 mois	1.63	1.66	1.71	1.75	1.79
Après 6 mois	1.79	1.80	1.90	1.92	2.00
Après 9 mois	1.94	1.94	2.09	2.09	2.19

d) L'apprentissage du métier de brodeur à la machine "Bonnaz" (Manette enclenchée) est de quinze (15) mois et les taux de salaires minimaux sont les suivants:

Taux du début	1.47	1.52	1.52	1.57	1.57
Après 3 mois	1.57	1.61	1.64	1.68	1.70
Après 6 mois	1.67	1.70	1.76	1.79	1.83
Après 9 mois	1.77	1.79	1.88	1.90	1.96
Après 12 mois	1.86	1.87	1.99	2.00	2.08
Après 15 mois	1.95	1.95	2.10	2.10	2.20

e) L'apprentissage des métiers de mécanicien de machine, imprimeur à la main (étampeur) et presseur de nervures est de douze (12) mois, et les taux minimaux de salaires des apprentis de ces métiers sont les suivants:

Taux du début	1.47	1.52	1.52	1.57	1.57
Après 3 mois	1.56	1.59	1.63	1.67	1.69
Après 6 mois	1.64	1.65	1.74	1.77	1.81
Après 9 mois	1.72	1.73	1.85	1.86	1.93
Après 12 mois	1.80	1.80	1.95	1.95	2.05

f) Aucun apprenti ne doit être employé dans la section des "brodeurs à la machine Bonnaz" à moins que l'employeur n'ait à son emploi au moins cinq (5) "brodeurs Bonnaz" qualifiés.

Un apprenti "brodeur à la machine "Bonnaz" est un salarié qui apprend à travailler sur une machine à broder "Bonnaz". Il est promu brodeur "Bonnaz" qualifié après 24 mois d'apprentissage et doit être payé comme suit:

Taux du début	1.47	1.52	1.52	1.57	1.57
Après 3 mois	1.61	1.65	1.67	1.72	1.73
Après 6 mois	1.75	1.78	1.82	1.87	1.89
Après 9 mois	1.89	1.91	1.97	2.02	2.05
Après 12 mois	2.03	2.04	2.12	2.16	2.21
Après 15 mois	2.17	2.17	2.27	2.30	2.37
Après 18 mois	2.30	2.30	2.42	2.44	2.52
Après 21 mois	2.43	2.43	2.57	2.58	2.68
Après 24 mois	2.57	2.57	2.72	2.72	2.82

Après vingt-quatre (24) mois on doit faire subir un examen de qualification au brodeur à la machine "Bonnaz" pour déterminer sa qualification. S'il obtient son certificat, il a droit alors aux taux de salaires établis pour le "brodeur à la machine Bonnaz".

3- L'article XII sera remplacé par le suivant: "XII. Jours fériés: Aucun travail n'est permis les jours fériés suivants: le premier jour de l'An, le vendredi Saint, le 24 mai, la Saint-Jean-Baptiste, le jour de la Confédération, la fête du Travail, le jour d'Action de Grâces, le jour de Noël, et le jour de votation aux élections générales du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou de la ville de Montréal.

Tout salarié a droit de recevoir une indemnité égale à une journée de salaire aux taux normaux, pour les jours de l'An, le vendredi Saint, le 24 mai, la Saint-Jean-Baptiste, le jour de Confédération, la fête du Travail, le jour d'Action de Grâces, le jour de Noël, et le jour d'élection générale (n'importe fédérale, provinciale, ou municipalité de Montréal), payables aux taux normaux, soit que le jour férié ait lieu le Samedi ou le Dimanche ou pendant la période de vacance.

Pour avoir droit à ces paiements pour jours fériés, un salarié doit être dans l'industrie pour une période minimum de 30 jours avant lesdits jours fériés."

4- L'article V sera remplacé par le suivant

"V. Durée du travail: La semaine de travail est de 37½ heures réparties sur cinq (5) jours ouvrables de 8 a.m. à 4.30 p.m., avec une pause d'une heure pour le repas de midi à 1 heure p.m.

A compter du 1er octobre 1972: La semaine de travail sera réduite d'une heure et demie et sera alors de 36 heures réparties sur cinq (5) jours ouvrables, lundi et mardi de 8 a.m. à 4.30 p.m., et du mercredi au vendredi inclusivement de 8 a.m. à 4 p.m., avec une pause d'une heure pour le repas, de midi à 1 p.m.

A compter du 1er octobre 1972: Tous les salariés devront recevoir une augmentation de 4.2% en plus des taux horaires individuels augmentés en vigueur pour tous les employés du 1er octobre 1972 au 30 juin 1973 afin de compenser la réduction de la semaine de travail à compter du 1er octobre 1972 mentionné ci-dessus.

A compter du 1er juillet 1973: La semaine sera réduite d'une autre heure et sera alors de 35 heures réparties sur cinq (5) jours ouvrables, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 a.m. à 4 p.m., avec une pause d'une heure pour le repas, de midi à 1 heure pm.

A compter du 1er juillet 1973: Quand la semaine de 35 heures entrera en vigueur, la réduction d'une heure de la semaine de travail sera compensée en accordant à tous les employés une augmentation additionnelle de 2,86% en plus des taux horaires individuels augmentés en vigueur pour tous les employés au 1er juillet 1973.

Tout travail exécuté en dehors des heures ci-dessus mentionnées constituera du travail supplémentaire assujetti aux dispositions se rapportant au travail supplémentaire.

Aucun travail n'est permis et ne doit être exécuté le samedi ou le dimanche de chaque semaine.

Des salariés qui arrivent en retard à leur travail ne se verront déduire de leur salaire que les heures pendant lesquelles ils étaient en retard.

Le temps perdu par un employé à cause d'incapacité résultant de maladie, d'un arrêt de travail, de périodes de ralentissement, de jours fériés (fêtes légales ou religieuses) ou de toute autre cause valable, sera ajouté au temps travaillé pour le calcul des heures normales de la semaine de travail.

Au moment de la cessation d'emploi, tout salarié a droit à un préavis de trois (3) jours. De même le salarié qui quitte son emploi doit donner un préavis de trois (3) jours à son employeur. Dans le cas de cessation d'emploi, le salarié doit recevoir son salaire dans la semaine qui suit la date de ladite cessation."

5- L'article VI sera remplacé par le suivant:

VI. Travail supplémentaire:

a) Pas plus de huit (8) heures de travail supplémentaire ne sont permises dans la même semaine ou pas plus de deux (2) heures par jour pendant les quatre (4) premiers jours de travail de la semaine.

b) Tout travail supplémentaire doit être rémunéré au taux de salaire majoré de 50%.

c) Aucun travail supplémentaire n'est permis le vendredi.

d) Lorsqu'un salarié arrive à son travail après 8.15 a.m., le temps ainsi perdu a compter de 8.00 a.m., est déduit des heures supplémentaires faites ce jour là. Le maximum du temps ainsi déductible ne doit jamais excéder une heure par jour.

e) Jusqu'au 30 septembre, 1972, tout travail supplémentaire commencera après 4.30 p.m. Aucun travail supplémentaire n'est permis après 6.30 p.m.

f) A compter du 1er octobre, 1972, tout travail supplémentaire commencera après 4.30 p.m. le lundi et le mardi, inclusivement, et après 4 p.m. du mercredi au jeudi, inclusivement. Aucun travail supplémentaire n'est permis après 6.30 p.m. le lundi et le mardi, inclusivement, et après 6 p.m., du mercredi au jeudi, inclusivement.

g) A compter de 1er juillet, 1973, tout travail excédant la durée hebdomadaire de travail de trente-cinq (35) heures devra être considéré comme travail supplémentaire. Malgré cela, tout travail exécuté de 5 p.m. à 6 p.m. doit être rémunéré au taux de salaire majoré de 50%, et aucun travail supplémentaire ne doit être exécuté après 6.p.m."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
ROBERT SAUVE.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 23 janvier 1971. 38267-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Acculée à la faillite

La société Rolls Royce sera partiellement nationalisée

LONDRES (AFP) – Menacée de faillite, Rolls Royce ne sera pas mise en liquidation ni vendue à une autre compagnie mais nationalisée partiellement par le gouvernement britannique.

Le ministre de l'aviation, M. Frederick Corfield, l'a annoncé hier après-midi aux Communes. Aux termes d'un projet de loi dont le parlement sera saisi dès le début de la semaine prochaine, l'Etat prendra sous sa coupe toutes les activités de la compagnie intéressant la défense nationale, la collaboration avec les autres pays et les activités des armées de l'air et des compagnies aériennes de divers pays. Il contrôlera ainsi essentiellement les divisions des moteurs d'avions, des moteurs de marine et des turbines à gaz de la compagnie.

Le reliquat, dont les célèbres usines automobiles, restera entre les mains de l'administrateur-judiciaire, désigné hier qui en disposera au mieux au profit d'abord des porteurs d'actions obligataires et ensuite, dans la mesure du possible, des porteurs d'actions ordinaires.

Le ministre a tenu à préciser que la nouvelle compagnie nationalisée aurait pour objet non seulement de poursuivre les activités actuelles mais de les développer et de "restaurer la renommée, aujourd'hui ternie", de Rolls Royce. Il n'est donc nullement question de mettre fin à ses activités.

Les usines automobiles Rolls Royce demeureront sous régime privé, mais il appartiendra à l'administrateur-judiciaire de les confier à une nouvelle compagnie fondée au nom des actionnaires, soit de les vendre à une autre compagnie. Il convient de souligner que la division automobile qui ne représentait plus guère que 10 à 15 pour cent du chiffre d'affaires total restait, elle, rentable.

Quant au moteur "RB-211", destiné à l'Airbus Tristar américain, son avenir demeure incertain. Des discussions à son sujet sont prévues avec la société Lockheed qui l'avait commandé, ainsi qu'avec le gouvernement américain.

Pour sa part, M. Daniel Hanghton, président du Conseil d'administration de la Lockheed, a déclaré à Burbank: "Des discussions vont avoir lieu avec les administrateurs judiciaires et les dirigeants de Rolls Royce ainsi qu'avec des membres du gouvernement britannique pour déterminer s'il est possible de continuer le programme "RB 211". En travaillant étroitement avec les compagnies aériennes, nos études comprendront l'examen des moteurs de remplacement qui sont disponibles pour le L-1011". Nous prendrons et annoncerons nos décisions le plus rapidement possible".

La voiture de prestige qu'est la Rolls Royce porte sur le capot une réplique de "L'esprit de l'extase". Mais il y avait plutôt un sentiment d'effondrement, hier, chez les détenteurs d'actions de la Rolls Royce — en faillite — que le gouvernement Heath nationalisera en partie. La photo a été prise hier dans un bureau londonien de la compagnie.
(Téléphoto AP)

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux en pages 17 et 19

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 383 023

LA VILLE DE MONTREAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 275 est, rue Notre-Dame, en les ville et district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

BRIAN WONG, domicilié à 7161-10e avenue, ville et district de Montréal -et-

ROBERT LANGIS, autrefois domicilié à 8330 rue d'Aunis, St-Léonard, district de Montréal,

Défendeurs

AVIS

IL EST ENJOINT à Robert Langis à l'intention duquel une copie du bref et déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 janvier 1971.

Greffier-adjoint.

Me Jean Sauriol, avocat,
Mes Côté, Péloquin, Mercier,
Normandin, Ducharme et Bouchard
Procureurs de la demanderesse
Hôtel de ville
275 Notre Dame Est

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO.: 730-127

FRANCOIS OUELLET, résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur

– VS –

DAME ANTOINETTE THIBODEAU, épouse commune en biens de François Ouellet, présentement de lieux inconnus.

Défenderesse

AVIS

A: Dame ANTOINETTE THIBODEAU.

PRENEZ AVIS, qu'une Requête pour nomination d'un Praticien sera présentée pour adjudication sur icelle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, Chambre 31, Vieux Palais de Justice, le 10ième jour de Mars 1971 à 10:00 heures A.M. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.

UNE copie de ladite Requête, Affidavit et Avis a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à votre intention.

MONTREAL, ce 3 février 1971

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes TREMBLAY RANCOURT & ROY,
112 Saint-Jacques,
Saint-Jean, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 janvier, 1971 par lequel German & Milne a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 janvier, 1971 sous le No. 2253874.

Banque de Montréal, février 1, 1971.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 330-389

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Demanderesse

– contre –

STEFAN ZMINKOWSKI, résidant à Détroit (Michigan) Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur

– ET –

LE REGISTRATEUR de Laval

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT à STEFAN ZMINKOWSKI à l'intention duquel une copie du Bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 3ième jour de février 1971

GREFFIER ADJOINT
Claude Dufour

Me JEAN-NOEL LANCTOT
465 rue St-Jean,
suite 603
Montréal, P.Q.

Avis est donné que SHANEDLING COMPANY LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, s'addressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 3ème jour de février, 1971.

Les procureurs de SHANEDLING COMPANY LTD.
LAING, WELDON, COURTOIS, CLARKSON, PARSON, GONTHIER & TETRAULT

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de:

ANDRE LEBLOND, chauffeur, demeurant au 199 rue Alfred, Lachenaie, P.Q.

failli

AVIS est par les présentes donné que le failli susdit a fait une cession le 1er jour de février 1971, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de février 1971, à 1:30 heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, 1er étage, à Montréal, dans la province de Québec.

Montréal, ce 2ième jour de février 1971.

Le Syndic
Paul Hébert C.A.

PAUL HEBERT C.A.
SYNDIC
225 rue St Jacques,
Montréal, P.Q.
Tél.: 849-8381

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de:

DONATO RUCCOLO, briqueteur, demeurant au 8078 rue Fabre, Montréal, P.Q.

failli

AVIS est par les présentes donné que le failli susdit a fait une cession le 1er jour de février 1971, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de février 1971, à 2:00 heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre Dame, 1er étage, à Montréal, dans la province de Québec.

Montréal, ce 2ième jour de février 1971.

Le Syndic
Paul Hébert C.A.

PAUL HEBERT C.A.
SYNDIC
225 rue St Jacques,
Montréal, P.Q.
Tél.: 849-8381

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO. 803814

Henri Rivet, contracteur, des cités et district de Montréal, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à sa fille mineure, Line, -vs- Guy Foster et Robert Faucher, tous deux des cité et district de Montréal, ledit Guy Foster étant cependant d'adresse inconnue, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Guy Foster est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, 2 février 1971.

(S) Marius d'Amours,
Député-Protonotaire C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 329 782

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

GYLE REALTY CORP., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social au 486 rue Ste-Catherine ouest, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a GYLE REALTY CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier,
242 boul. Ste-Rose,
LAVAL, Qué.
Avocat de la demanderesse

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie recevra jusqu'à 2h. p.m., heure en vigueur, le 18 février 1971, les offres sous enveloppes scellées pour la fourniture:

A) De l'équipement pour mécanique automobile, projet: 300.

B) De l'équipement pour la machinerie lourde, projet: 302.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le bordereau de soumission préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins.

L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie,

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahier de charge et autres documents à compter de mercredi le 3 février 1971, auprès de l'acheteur de la Commission Scolaire, Monsieur Léo Ferron, 390 – 3e Avenue, Shawinigan-Sud, Case Postale 580, Shawinigan.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public à 2 hres, heure en vigueur, le 18 février 1971 au Centre Administratif de la Régionale, à 390 – 3e Avenue, Shawinigan-Sud.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes, et elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

JEAN-LOUIS CLOUTIER
Secrétaire-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 12,409

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

RICHARD ERROL MANUEL, "marketing manager", résidant et domicilié au 218 Berlioz Park, dans la Cité de Verdun, District de Montréal,

Requérant

-vs-

DAME DOROTHY MARGARET CARLEN, ménagère, épouse séparée de biens de Richard Errol Manuel, actuellement domiciliée au 12 Leigham Court Road, Londres, Angleterre.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME DOROTHY MARGARET CARLEN, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 2 février 1971.

JACQUES PERRON
Régistraire

Mes Greenblatt, Ginsberg, Gardner,
Garvis, Blitt & Finkelstein,
1440 rue Towers, Suite 100,
Montréal 108, P.Q.
Procureurs du Requérant

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Boîtes de carton ondulé - Province

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à la "fabrication de boîtes de carton ondulé dans la province", rendue obligatoire par le décret numéro 728 du 6 juillet 1955 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil certaines modifications audit décret;

1° Dans l'énumération des parties contractantes de première part, remplacer les noms de Bathurst Containers Limited (Usine de Montréal); Domtar Packaging Limited, Division Hinde & Dauch; Bathurst Containers Limited (Usine de St-Laurent); Standard Paper Box Limited; Kruger Pulp and Paper Ltd., (Division de l'emballage) par les suivants:

"Les Emballages Consolidated Bathurst Limitée (usine de Montréal);

Les Emballages Domtar Limitée;

Les Emballages Consolidated Bathurst Limitée (usine St-Laurent);

Les Cartonniers Standard Limitée (usine de Montréal);

La Société des Pâtes et Papier Kruger Limitée (Division des emballages).

2° Dans l'énumération des parties contractantes de deuxième part, biffer le nom de: "L'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique section locale No 2133 Montréal" et remplacer le nom de: "Le Syndicat Catholique de la Boîte de Carton de Québec Inc.", par les noms suivants:

"Le Syndicat de la Boîte de Carton de Québec Inc.";

"L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonnés (CSN) section Kruger."

3° Le paragraphe 4.04 de l'article IV (Heures supplémentaires, primes d'équipes et période de repos), sera remplacé par le suivant:

"4.04 Tout salarié travaillant avec la seconde équipe doit recevoir une prime de dix cents ($0.10) l'heure et tout salarié travaillant avec la troisième équipe doit recevoir une prime de douze cents ($0.12) l'heure pour le travail de nuit."

4° Le paragraphe 5.01 de l'article V (Taux de salaires) sera radié et remplacé par le suivant:

"V. Taux de salaire: 5.01 Les taux de salaires suivants s'appliquent à tous les salariés couverts par le champ d'application industriel du présent décret ainsi qu'aux conducteurs (mécaniciens) de machines fixes, aux chauffeurs de chaudières, aux expéditeurs, aux livreurs, aux ouvriers affectés à l'entretien ou à la réparation des immeubles, aux ouvriers d'imprimerie et de travaux connexes, pourvu que ces travaux se rapportent exclusivement à l'impression des boîtes et articles visés par le champ d'application industriel du présent décret.

	Hommes		Femmes	
	Date en vigueur			
	Publi-	Juil. 1/71	Publi-	Juil. 1/71
Classification:				
Sous-contremaître	$ 2.36	$ 2.51	$ 1.97	$ 2.12
Machine à onduler				
Conducteur	2.45	2.60		
Conducteur temporaire	2.39	2.54		
Découpeur	2.39	2.54		
Conducteur de colleuse double face	2.34	2.49		
Ramasseur et placeur de rouleaux	2.15	2.30		
Encocheuse-imprimeuse et presse flexographique				
Conducteur	2.39	2.54		
Aide-conducteur	2.29	2.44		
Margeur et ramasseur	2.20	2.35		
Presse à imprimes sur la longueur				
Conducteur	2.34	2.49		
Ramasseur	2.20	2.35	1.82	1.97
Encocheuse (grosses boîtes)				
Conducteur	2.25	2.40		
Ramasseur	2.10	2.25	1.82	1.97
Encocheuse (petites boîtes)				
Conducteur	2.20	2.35	1.87	2.02
Ramasseur	2.10	2.25	1.82	1.97
Mitrailleuse de boîtes (coupe et traçage) (1ère opération)				
Mitrailleur	2.30	2.45		
Ramasseur	2.10	2.25		
Classification:				
Mitrailleuse de feuilles (coupe et traçage divers)				
Mitrailleur	2.24	$ 2.39		
Ramasseur	2.10	2.25	$ 1.82	$ 1.97
Encocheuse-mitrailleuse de cloisons				
Conducteur	2.29	2.44		
Ramasseur	2.19	2.34	1.82	1.97
Encocheuse simple de cloisons				
Conducteur	2.20	2.35	1.87	2.02
Ramasseur	2.10	2.25	1.82	1.97
Machine à assembler les cloisons				
Conducteur	2.25	2.40	1.87	2.02
Margeuse			1.82	1.97
Ramasseuse			1.82	1.97
Assemblage des cloisons				
Assembleuse			1.82	1.97
Coupeuse de rabat				
Découpeur	2.25	2.40	1.87	2.02
Ramasseur	2.10	2.25	1.82	1.97
Plieuse-colleuse				
Conducteur	2.37	2.52		
Ramasseur et inspecteur	2.19	2.34	1.87	2.02
Plieuse-enrubanneuse				
Conducteur	2.37	2.52		
Ramasseur et inspecteur	2.10	2.25	1.87	2.02
Rubaneuse semi-automatique				
Conducteur	2.20	2.35	1.87	2.02
Ramasseur et inspecteur	2.10	2.25	1.82	1.97
Pliage de boîtes				
Plieuse			1.82	1.97
Rubaneuse à la main				
Conducteur			1.82	1.97
Machine automatique à plier et à piquer				
Piqueur	2.33	2.48		
Margueur	2.10	2.25	1.82	1.97
Ramasseur et inspecteur	2.10	2.25	1.87	2.02
Machine semi-automatique à piquer				
Piqueur	2.15	2.30	1.87	2.02
Machine à piquer à la main				
Piqueur	2.15	2.30	1.87	2.02
Scie à ruban				
Scieur	2.10	2.25	1.87	2.02
Coucheuse à nappe				
Conducteur	2.34	2.49		
Ramasseur	2.10	2.25		
Machine à laminer, teindre et imprimer				
Conducteur	2.39	2.54		
Aide	2.15	2.30		
Attacheuse automatique de courroies métalliques				
Conducteur	2.29	2.44		
Presse automatique à découper				
Mécanicien	2.37	2.52		
Aide ou décortiqueur	2.10	2.25		

	Hommes		Femmes	
	Date en vigueur			
	Publi-	Juil. 1/71	Publi-	Juil. 1/71
Classification:				
Presse à platine à découper margée à la main				
Conducteur	$ 2.34	$ 2.49		
Aide ou décortiqueur	2.10	2.25		
Bobineuse et coupeuse (simple face)				
Conducteur	2.24	2.39	$ 1.87	$ 2.02
Ramasseur	2.19	2.34	1.82	1.97
Paraffineuse				
Conducteur	2.19	2.34		
Empaquetage et ficelage				
Ficeleur	2.15	2.30	1.82	1.97
Matières adhésives				
Préposé à la colle	2.25	2.40		
Presse à balles				
Conducteur	2.20	2.35		
Aide	2.15	2.30		
Manutention de rouleaux				
Chef manutentionnaire	2.25	2.40		
Manutention motorisée				
Conducteur	2.25	2.40		
Manutentionnaire	2.15	2.30		
Manutention				
Conducteur de chariot élévateur automoteur	2.25	2.40		
Machines non classifiées				
Conducteur	2.24	2.39		
Margeuse			1.82	1.97
Expédition				
Expéditeur	2.39	2.54		
Aide-expéditeur	2.29	2.44		
Vérificateur	2.19	2.34		
Conducteur de camion à remorque	2.34	2.49		
Conducteur de camion	2.29	2.44		
Aide	2.13	2.28		
Entretien				
Homme de métier	2.39	2.54		
Mécanicien	2.39	2.54		
Aide aux hommes de métier	2.20	2.35		
Huiler	2.24	2.39		
Concierge	2.12	2.27		
Chaufferie				
Conducteur (mécanicien de machines fixes)				
2e classe	2.59	2.74		
3e classe	2.42	2.57		
4e classe	2.32	2.47		
Travaux divers: L'échelle de base de salaire pour les travaux divers est la suivante:				
Aide tous travaux	2.04	2.19	1.78	1.93

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
ROBERT SAUVE.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 23 janvier 1971.

38267-0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Imprimerie - Montréal

L'honorable Jean Cournoyer, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que des parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret numéro 2114 du 4 novembre 1964 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de l'imprimerie dans la région de Montréal, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1° L'article XVII sera remplacé par le suivant:

"XVII. Vacances payées:

a) Tout salarié qui, au 30 avril de chaque année, a été au service du même employeur pendant une année continue, a droit à dix (10) jours consécutifs de vacances avec paie, sauf dans le cas des bebdos qui pourront donner deux périodes de cinq (5) jours ouvrables non consécutives.

b) Si un jour de fête prévu par l'article VI (a) du présent décret, ou un jour observé comme tel, survient durant la période de vacances d'un salarié, une journée additionnelle de vacances devra être accordée au salarié, à une date que l'employeur et le salarié détermineront ensemble, ou un montant d'argent équivalent pour y tenir lieu devra lui être accordé.

c) Un salarié qui compte moins d'une année de service continu avec le même employeur n'a pas droit à des vacances avec paie, à moins que l'employeur n'en décide autrement. Il devra, par contre, recevoir un montant d'argent équivalant à 4% du salaire gagné jusqu'au 30 avril ou jusqu'à la date où le salarié quitte le service de l'employeur, selon le cas.

d) Si un salarié quitte son emploi à une date où il a à son crédit une période de vacances avec paie qu'il n'a pas prise, il doit recevoir le montant qui lui est dû au lieu des vacances auxquelles il a droit à la date où il quitte son emploi.

e) Un salarié a droit de prendre ses vacances payées durant la même année civile. La période normale des vacances s'étend du 1er mai au 30 septembre. Les vacances peuvent également être prises hors de cette période, du consentement mutuel de l'employeur et du salarié. L'employeur a, cependant, le droit de fixer définitivement la date des vacances afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de son établissement.

f) La rémunération correspondant aux vacances, ou l'indemnité qu'un salarié doit recevoir pour tenir lieu de vacances, est le montant que le salarié aurait reçu s'il avait travaillé pendant ses vacances, c'est-à-dire à son taux horaire habituel.

g) Tout salarié ayant fait partie d'une équipe de nuit durant neuf (9) des douze (12) mois précédant ses vacances, a droit à une rémunération, ou à l'indemnité qui tient lieu de vacances, calculée sur la base du taux de nuit."

2° L'article XIX sera remplacé par le suivant:

"XIX. Taux minima de salaires:

	Zone I
A) Atelier de composition:	
Compagnon typographe	$3.85
Compagnon opérateur de clavier	3.85
Correcteur d'épreuves: (employé précédemment comme compagnon typographe avant d'être appelé à remplir les fonctions de correcteur d'épreuves)	3.85
Tireur d'épreuves de reproduction	3.85
Tireur d'épreuves en galées:	
1ère année:	
1er six mois	1.84
2e six mois et subséquemment	2.10
Compagnon opérateur de fondeuse: (doit pouvoir se charger complètement des fondeuses et claviers, sans obligation d'être opérateur de clavier)	3.85
Aide sur fondeuse:	
1ère année:	
1er six mois	1.35
2e six mois	1.54
2e année:	
1er six mois	1.73
2e six mois	1.93
3e année:	
1er six mois	2.12
2e six mois	2.31
Après 3 années révolues, les aides sur fondeuse sont rémunérés selon les conditions convenues entre les salariés et les employeurs, mais en aucun cas le salaire ne doit être inférieur à celui qui est fixé pour un apprenti de 3e année, 2e six mois.	
Compositeur, composition directe à froid et autres machines similaires et opérateurs de perforatrices à ruban:	
1ère année	1.89
2e année	2.27
3e année	2.65
Après 3 années révolues	3.42
B) Atelier d'impression:	
i) Presses à platine; presses à cartes; presses à ruban de soie; presses à étiquettes agrafes, presses à platine pouvant imprimer papier sur bobine; presses à multiples plateaux; presses à platine ou autres, servant à gaufrer à chaud ou à froid, automatiques ou margées à la mais:	
Compagnon pressier	$3.89
Assistant-pressier	3.30
Margeur (Presses margées à la main)	2.70
ii) Presses rotatives pouvant imprimer papier sur bobine de moins de 36 pouces de largeur, presses à imprimer, à gaufrer et à découper en une opération continue; presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical – une couleur – tous formats – automatiques ou margées à la main:	
Compagnon pressier	3.85
Assistant-pressier	3.39
Margeur (presses margées à la main)	2.70
iii) Presses rotatives pouvant imprimer papier sur bobine de 36 pouces et plus, presses "Tubular" de 16 pages ou toutes autres rotatives de même calibre; presse rotatives margeant papier à feuilles mobiles; presses rotatives à deux couleurs; presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical avec attachement pour deuxième couleur; presses à retiration – automatiques ou margées à la main.	
Compagnon pressier	4.22
Assistant-pressier	3.39
Margeur (presses margées à la main)	2.70
iv) Conducteur (trice) de presses à enveloppes, chez les fabricants d'enveloppes:	
1er six mois	1.81
2e six mois	2.10
Ultérieurement	2.31
Régleur d'une presse à enveloppes	3.73
Régleur chargé de deux ou plusieurs presses à enveloppes	4.14
C) Atelier de reliure et de finition:	
Compagnon relieur	3.85
Opérateur de: machine à couper le papier et la toile avec couteaux ordinaires ou dentelés; machines à régler (plumes et/ou disques)	3.85
Opérateur de: machines à plier; machines à assembler automatiques; machines à couper le carton; machines rotatives à couper la toile, le papier ou le carton; machines à collationner automatiques, rotatives ou margées à la main; machines à biseauter le carton ou le cuir; machines à faire les couvertures; machines à endosser; machines à frapper et à gaufrer; machines à encaisser; machines à empreintes servant à fabriquer des couvertures en relief; machines à arrondir; machines à coller de plus de 24 pouces de largeur	3.85
Massicottier; jusqu'à 25 pouces	2.59
Main-d'oeuvre féminine: fille, femme ou homme lorsque celui-ci remplace celle-là – opérations manuelles de toutes descriptions considérées comme travail féminin	$2.20
Margeuse: machines à régler; machines à estamper; machines à plier	2.20
Opératrice: machines à poinçonner, machines à brocher; machines à coudre; machines à numéroter; machines à perforer, tables à assembler; machines à faire les coins ronds aux couvertures remployées; machines à poser les feuillards de calendriers; machines à coller de moins de 24 pouces de largeur	2.20
Apprentie:	
Le nombre d'apprenties ne doit pas excéder le tiers du nombre total des salariés. Toute personne ayant moins de 36 mois d'expérience est considérée comme apprentie:	
1ère année:	
1er six mois	1.35
2e six mois	1.48
2e année:	
1er six mois	1.61
2e six mois	1.74
3e année:	
1er six mois	1.87
2e six mois	2.00
D) Apprenti:	
i) Ateliers de composition, réglage, coupage, reliure et finition:	
1ère année:	
1er six mois	1.35
2e six mois	1.54
2e année:	
1er six mois	1.73
2e six mois	1.93
3e année:	
1er six mois	2.12
2e six mois	2.31
4e année:	
1er six mois	2.50
2e six mois	2.70
5e année:	
1er six mois	2.89
2e six mois	3.08
6e année:	
1er six mois	3.27
2e six mois	3.47
ii) Atelier d'impression (toutes presses):	
1ère année:	
1er six mois	1.35
2e six mois	1.54
2e année:	
1er six mois	1.73
2e six mois	1.93
3e année:	
1er six mois	2.12
2e six mois	2.31
4e année:	
1er six mois	2.50
2e six mois	2.70
iii) Presses groupe B-i:	
5e année	$2.89
6e année	3.08
7e année	3.27
iv) Presse groupe B-ii et groupe B-ii:	
5e année	2.89
6e année	3.27
7e année	3.66
E) Prime de nuit:	

La prime pour les salariés d'une équipe de nuit est de quinze por cent (15%) du taux horaire normal des salariés de l'équipe de jour, sans toutefois dépasser trende-deux cents ($o.32) l'heure.

F) Taux minima de salaires pour les zones II et III:

Les taux minima de salaires dans la zone II sont inférieurs de huit et demi pour-cent (8 ½%) à ceux de la zone I.

Les taux minima de salaire dans la zone III sont inférieurs de douze pour-cent (12%) à ceux de la zone I.

3° L'article XX (2) sera remplacé par le suivant:

"2° Taux de salaires:

Tous les salariés à l'emploi d'un imprimeur visé au paragraphe I. e) de l'article 1, peuvent être rémunérés à un taux inférieur de cinq pour cent (5%) par rapport aux taux du décret. Ce pourcentage est basé, selon la situation géographique de l'entreprise, sur les taux en vigueur dans la zone II ou la zone III."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trentes jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Robert Sauvé.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 16 janvier 1971.

38063-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13e jour de janvier à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Boutique L'artisane Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 28e jour de janvier 1971, sous le numéro 2253839. Ce 29e jour de janvier, 1971. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 329 786

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

KINGFIT HOUSING CORP., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social au 6200 boul. Décarie, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à KINGFIT HOUSING CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier,
242 boul. Ste-Rose,
LAVAL, Qué.
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO – 803 948

DAME JOAN MARGARET WATSON, Veuve de feu David Laurence White, résidant et domiciliée au 76, rue Reid, Appartement 2, en la cité de Saint-Lambert, District de Montréal, en sa qualité personnelle, également tant que tutrice pour ses enfants mineurs, à savoir, David Laurence White, Sherry Darlene White, John Stuart White et Michael Anthony White,

-et-

DAME ELIZABETH MILL, Secrétaire, veuve de feu Clifford Grant, résidant et domiciliée au 7400 ouest, rue Sherbrooke, en les cité et district de Montréal,

Demanderesses

-vs-

DAVID SPENCE, résidant et domicilié au 2200, rue Des Carrières, Appartement 22, en les cité et district de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, DAVID SPENCE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 2 février, 1971

JEAN-GUY VAUGEOIS

Mergler & Bless, avocats,
1255 carré Phillips, suite 1005,
Montréal, 111, (QUE.).
Téléphone – 866-6588.

CITE DE WESTMOUNT

Règlement 748

AVIS public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le Règlement 748 intitulé "REGLEMENT POUR ANNULER LE REGLEMENT 730 CONCERNANT LA POLLUTION DE L'AIR", était adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Westmount lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, lundi le 1er février 1971.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 748, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées au Bureau du Greffier, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, ce deuxième jour de février 1971.

R. B. Seaman
Greffier

AVIS PUBLIC
(article 30)
VILLE DE MONTREAL

DEMANDE D'AUTORISATION A LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC POUR LA PREPARATION D'UN PROGRAMME DETAILLE DE RENOVATION

Conformément à l'article 30 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec (15-16 Elisabeth II, chapitre 55), avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, lors d'une assemblée spéciale tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 25 janvier 1971 une résolution par laquelle une demande d'autorisation a été présentée à la Société d'Habitation du Québec, pour préparer elle-même un programme détaillé de rénovation.

Le programme "Ilots Parc La Fontaine' est délimité par les rues Rachel, Parc La Fontaine, Duluth et Saint-Hubert.

La superficie est d'environ 11.87 acres.

L'objectif de ce programme détaillé de rénovation consiste principalement en ce qui suit:

a) à conserver et récupérer le plus grand nombre possible de logements;
b) à construire de nouveaux logements;
c) à aménager des espaces de jeux et de repos;
d) à renforcer le noyau commercial de la rue Rachel;
e) à restructurer la grille de rues;
f) à éliminer les occupations non-conformes;
g) à pourvoir le territoire de certains équipements nécessaires.

Conformément à l'article 28 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, à compter de l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée, aucun permis de construction, de reconstruction, de transformation, d'addition, d'implantation ou de réparation ne peut être délivré par la municipalité à l'égard d'un bâtiment situé dans le territoire ci-haut décrit, sans l'autorisation de la Société.

De plus, la confection de tout plan de division ou de subdivision de terrain est interdite dans le territoire ci-haut décrit à compter de l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée, de même que la modification ou l'annulation du livre de renvoi d'une division ou d'une subdivision, sans l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec.

Le greffier adjoint de la Ville,
Vincent Chené.

Hôtel de Ville
Montréal, le 30 janvier 1971

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Matériaux de construction (granit) – province de Québec

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que "Le Syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique" lui a présenté une requête à l'effet d'être accepté comme partie contractante au décret numéro 2203 du 6 décembre 1960 et amendements, section I (granit), relatif à l'industrie des matériaux de construction dans la province.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
ROBERT SAUVE.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 23 janvier 1971.

38267-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Distributeurs de pain – Région de Montréal

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative aux distributeurs de pain dans la région de Montréal rendue obligatoire par le décret numéro 85 du 4 février 1959 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en-conseil les modifications suivantes audit décret:

1° Remplacer le nom de la deuxième partie contractante ouvrière par le suivant: "L'Union internationale des travailleurs en boulangerie et en confiserie d'Amérique, section locale 55, C.T.C. – F.T.Q. – F.A.T. – C.O.I.";

2° Remplacer l'article II par le suivant:

"II. Champ d'application territorial: Le champ d'application territorial du présent décret comprend l'Ile de Montréal, l'Ile Jésus, L'Ile Perrot, l'Ile Bizard, l'Ile des Soeurs, l'Ile Notre-Dame, l'Ile Ste-Hélène, les cités ou villes de St-Lambert, Longueuil, Laflèche, Préville, Boucherville, Lemoyne et Greenfield Park".

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
ROBERT SAUVE

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 16 janvier 1971

38063-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 327002

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

–contre–

PASQUALE GEMMITTI, domicilié et résidant au numéro 218 rue Cedric à Toronto, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à PASQUALE GEMMITTI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier,
242 boul. Ste-Rose,
LAVAL, Qué.

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 308-011

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

Demanderesse

– VS –

LAWRENCE REID, autrefois résidant au 259 de la 14ième Avenue, en la Ville de Deux-Montagnes, district de Terrebonne.

Défendeur

IL EST ENJOINT à LAWRENCE REID, à l'intention duquel une copie du bref de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, ce 3ième jour de février 1971

Claude Dufour
GREFFIER ADJOINT

Mes ROY & BRASSARD,
3860 boul. Notre-Dame,
suite 214
Chomedey (Ville de Laval) P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR SUPERIEURE

DIVISION DES DIVORCES

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 12,755

PIERRE HANOL, professeur, domicilié au numéro 9, de la rue Labrosse, en la Ville de Saint-Luc, district d'Iberville,

Requérant,

vs.

MARCELLE JEANNE GROUX, domiciliée à Laon (Département de l'Aisne) en France,

Intimée,

AVIS

VU le jugement signé par l'Honorable Juge Amédée Monet, le 2 février 1971, suivant les termes de l'article 18 des Règles de Pratique de la Cour Supérieure de la Province de Québec en matière de divorce;-

IL EST ORDONNE à l'intimée, ci-dessus désignée de comparaître, ou de produire sa contestation, dans les soixante (60) jours de la deuxième (2ième) publication consécutive de la présente ordonnance.

Officier autorisé.
(JEAN PAUL GUILLET)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

AVIS DE MODIFICATION
Garage – Région de Montréal

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative aux employés de garage dans la région de Montréal,

rendue obligatoire par le décret numéro 184 du 8 février 1950 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur-en-conseil certaines modifications audit décret;

Les articles I à XX seront remplacés par les suivants:

"Article I – Juridiction territoriale

1.01 Le présent décret s'applique aux salariés et aux employeurs exerçant leur métier ou ayant leur industrie sur l'Ile de Montréal et l'Ile St-Paul (communément appelée l'Ile des Soeurs).

Article II – Juridiction industrielle et professionnelle

2.01 Sont assujettis aux dispositions du présent décret, les employeurs, les employeurs professionnels, les artisans et les salariés appartenant à l'Industrie de l'Automobile, et sans restreindre la portée générale de cette juridiction, sont assujetties toutes personnes opérant un garage, un débit d'essence, une station de service, un terrain de démolition, un terrain de stationnement, un atelier de mécanique, un atelier de vérification, un centre de diagnostic, des établissements offrant en vente, à des garagistes ou stations de service, des pièces d'automobile avec ou sans installation, ou des autos usagées sur lesquelles le vendeur exécute ou fait exécuter l'une ou l'autre des opérations prévues par le présent décret.

2.02 Le présent décret s'applique, que le travail soit fait en tout ou en partie dans un endroit quel qu'il soit.

2.03 Exceptions: Le décret ne s'applique pas:

1) Aux employés de bureaux, aux vendeurs de service, aux vendeurs sur la route et aux employés préposés à la vente des automobiles.

2) Aux établissements industriels et commerciaux, ni aux entreprises publiques de transport par autobus ou par camions, quant à l'entretien de leurs propres véhicules automobiles, à la condition expresse cependant que leurs opérations soient limitées exclusivement à leurs propres besoins et qu'ils n'exécutent aucun travail et ne vendent aucune pièce à des tiers.

3) Aux établissements qui fabriquent des véhicules moteurs neufs ou qui font l'assemblage des pièces utilisées sur les véhicules moteurs neufs.

Article III – Définitions

3.01 Débit d'essence:

Tout endroit fixe ou mobile servant à la vente d'essence ou de lubrifiants à l'usage des véhicules-moteurs.

3.02 Garage:

Tout endroit de réparation, de vérification ou de centre spécialisé en diagnostic d'automobile, de transformations, de démolition ou de remisage de véhicules automobiles y compris des établissements consacrés en tout ou en partie à la réparation ou au reconditionnement de moteurs, d'accessoires ou de pièces de véhicule automobile, détachées ou non.

3.03 Stations de Services:

Tout endroit où des véhicules automobiles sont lavés, nettoyés, polis, lubrifiés, ou réparés.

3.04 Terrain de démolition:

Tout endroit où des véhicules automobiles ou des parties de véhicules automobiles sont mis en pièces dans un but de vente, d'emmagasinage, de réparation, ou sont démolis pour vendre le métal comme rebut.

3.05 Terrain de stationnement:

Tout endroit réservé au stationnement des véhicules-moteurs moyennant considération.

3.06 Compagnon:

Le mot "compagnon" désigne tout salarié ayant terminé son apprentissage et obtenu son certificat de qualification exigé pour pratiquer l'un des métiers de l'industrie de l'automobile et visés par le présent décret, tels que: débosseur, électricien, mécanicien général, peintre, rembourreur, préposé aux diagnostics, réparateur de radiateur, soudeur au gaz, soudeur à l'électricité, préposé aux ajustements, préposé à l'alignement et suspension, mécanicien en freins, mécanicien en transmission automatique. Cette énumération n'est pas limitative.

3.07 Démolisseur:

Le mot "démolisseur" désigne toute personne faisant la démolition ou employée à la démolition des véhicules-moteurs dans le but de vendre ou d'emmagasiner les pièces ou d'en vendre le métal comme rebut (scrap).

3.08 Gardien:

Le mot "gardien" désigne tout salarié dont les fonctions consistent à garder, en tout temps, l'établissement ou la place d'affaires, à ouvrir les portes, à placer les voitures ou à nettoyer l'établissement.

3.09 Homme de service:

Ce terme désigne tout salarié qui vend de l'essence ou des lubrifiants, ou graisse, ou lave des véhicules automobiles, ou conduit des véhicules automobiles, ou des camions remorques, ou fait le nettoyage ou le chauffage de l'établissement, ou change les pneus ou les accumulateurs électriques, remplace les silencieux, les courroies du ventilateur ou de la dynamo, ou change les boyaux ou les thermostats, remplace les bougies, les essuie-glaces, les phares, les filtres et tous autres menus accessoires de véhicules automobiles (par exemple, les rétroviseurs).

3.10 Chasseur de véhicules-moteurs:

Ce terme désigne tout salarié dont la fonction est strictement limitée à la conduite et au déplacement des véhicules-moteurs et aux services de peu d'importance, tels que: vérifier la pression des pneus, vérifier le niveau du liquide dans le radiateur, vérifier le niveau du liquide dans la batterie, nettoyer le parebrise.

3.11 Taux horaire régulier:

Le terme "taux horaire régulier" désigne le salaire horaire effectivement payé par l'employeur ou l'employeur professionnel du salarié de jour ou de nuit pour travail effectué durant les heures de travail régulières; ce taux de salaire ne doit jamais être inférieur au taux de salaire minimum établi par le décret.

3.12 Salariés:

Le mot "salarié" désigne tout apprenti, ouvrier qualifié ou compagnon, tout manoeuvre ou ouvrier non qualifié, artisan ou employé qui travaillent individuellement en équipe ou en société à l'exception des employés de bureau, des vendeurs de service, des vendeurs sur la route et des préposés à la vente des automobiles.

3.13 Préposé aux ajustements:

Ce terme désigne tout salarié dont le principal travail est de faire l'installation des ceintures de sécurité, faire de la menue soudure, faire des retouches de peinture, remplacer et faire les ajustements et la pose des régulateurs de vitres, des régulateurs de sièges, manuels et électriques, faire les ajustements et la réparation des serrures en général, ajuster les toits de voitures décapotables et en réparer le mécanisme, localiser et faire cesser les bruits de carrosserie, localiser et réparer les fuites d'eau et de poussière, faire l'alignement des portes et des vitres, installer et aligner les moulures de carrosserie, ajuster les vitres, les portes, garde-boue, capots et portes de valises, installer les menus accessoires exigés par le client lors de l'achat d'une voiture, installer ou enlever les radios sur les voitures, enlever et installer le dégivreur arrière, enlever le contrôle de miroir et enlever les essuie-glaces, etc.

3.14 Préposé à l'alignement et à la suspension:

Ce terme désigne tout compagnon-mécanicien qui, ayant subi avec succès l'examen du Comité paritaire en suspension et en alignement, obtient la mention sur sa carte de compétence du titre "Préposé à la suspension et à l'alignement", selon les exigences du Comité paritaire.

3.15 Mécanicien en transmission automatique:

Ce terme désigne tout compagnon-mécanicien qui, ayant subi avec succès l'examen du Comité paritaire en transmission automatique, obtient la mention sur sa carte de compétence du titre "Mécanicien en transmission automatique", selon les exigences du Comité paritaire.

3.16 Mécanicien en freins:

Ce terme désigne tout salarié dont le principal travail est de voir au bon fonctionnement de tout ce qui se rattache aux freins. Avant de pouvoir se classer dans cette spécialisation, le salarié devra avoir complété deux ans d'apprentissage en tant qu'apprenti-mécanicien et il pourra se présenter aux examens préparés par le Comité paritaire.

3.17 Apprenti:

Le mot "apprenti" désigne toute personne qui apprend l'un des métiers de l'industrie de l'automobile.

3.18 Artisan:

Le mot "artisan" désigne toute personne faisant seule ou en société un travail régi par le décret ou tout employeur ou employeur professionnel lorsqu'il fait pareil travail.

3.19 Préposé aux pièces:

Ce terme désigne tout préposé au comptoir, receveur, expéditeur, chauffeur de camion, commis-aide générale, qui travaillent dans le département des pièces d'un établissement assujetti au présent décret et offrant en vente à des garagistes ou stations de service des pièces ou accessoires.

3.20 Atelier de mécanique:

Le terme "atelier de mécanique" désigne un établissement où l'on refait, remet en état, répare, règle ou travaille des moteurs ou diverses autres parties ou pièces de véhicules-moteurs sans en faire le montage sur le véhicule même. Toutefois, toutes pièces remanufacturées par un atelier de mécanique et vendues avec garantie peuvent être examinées par les employés de l'atelier de mécanique, même une fois installées sur une automobile, s'il y a retour à cause d'une défectuosité de ladite pièce.

3.21 Homme de service temporaire pour station de service:

Ce terme désigne tout homme de service faisant 30 heures ou moins par semaine réparties entre 6 heures du soir et 11 heures du soir, du lundi au vendredi inclusivement, et le samedi et le dimanche.

3.22 Pompiste:

Ce terme désigne tout salarié dont la fonction est strictement limitée à la vente de la gazoline et des lubrifiants et aux services de peu d'importance, tels que: vérifier la pression des pneus, vérifier le niveau du liquide dans la batterie, nettoyer le pare-brise, et conduire les automobiles pour déblayer le tablier de l'Ilot.

4.01 Les taux minima de salaires sont les suivants:

A) Section: Réparations

1. Compagnons	
1ère classe	$3.10
2ème classe	2.87
3è classe	2.63
2. Apprentis	
1er semestre	1.58
2ème semestre	1.68
2ème année	1.80
3ème année	2.07
3. Préposé à l'alignement et à la suspension et mécanicien en transmission automatique	
1ère année	2.75
2ème année (après examen)	2.90
4. Mécanicien en freins	2.15
5. Démolisseurs	1.60

B) Section: Service

1. Pompiste	1.50
2. Homme de service	
Homme de service temporaire	1.50
Homme de service débutant à 12 mois inclusivement d'expérience	1.50
Homme de service de 12 mois à 24 mois inclusivement d'expérience	1.75
Homme de service ayant 24 mois et plus d'expérience	1.90
3. Chasseur et gardien	
Débutant à 6 mois de service pour le même employeur	1.45
6 mois et plus de service pour le même employeur	1.65

C) Section: Pièces et accessoires

1. Préposé au comptoir	
Classe A	2.65
Classe B	2.25
Classe C	1.85
2. Receveur et expédieur	
Classe A	2.05
Classe B	1.80
3. Chauffeur de camion et livreur	
1ère année	1.75
2ème année pour le même employeur	1.90
4. Commis-aide générale	1.65
5. Commis à l'entraînement	1.50

D) Section: Atelier de mécanique

Ouvriers spécialisés	
1. Préposé chargé de l'assemblage complet ou de compléter l'assemblage du moteur et chargé du test final du moteur	2.75
2. Préposé à la vérification, au classement et à l'assemblage des pièces de moteur, et/ou transmission	2.35
3. Aléseur-perceur	2.35
4. Rectifieur de pistons, d'axes et de bielles	2.35
5. Rectifieur de collecteur, de volant moteur, etc.	1.96
7. Préposé aux ouvrages généraux, au démontage, au nettoyage, au lavage de pièces et de moteurs	1.75
8. Durant la période d'entraînement (12 mois)	1.70

4.02 Tout employé préposé régulièrement à plusieurs opérations devra recevoir le taux de l'opération le plus élevé.

4.03 Tout compagnon-mécanicien qui détient la désignation "préposé aux ajustements" ou "préposé à l'alignement et à la suspension" ou "mécanicien en freins" ou "mécanicien en transmission automatique" ne peut en raison de ce fait refuser tout autre travail de mécanique qui peut lui être assigné. De même aucun "compagnon-mécanicien" ne peut refuser parce qu'il ne détient pas la classification "préposé aux ajustements" ou "préposé à l'alignement et à la suspension" ou "mécanicien en freins" ou "mécanicien en transmission automatique" de faire tout travail d'ajustement ou tout travail d'alignement ou de suspension ou tout travail de freins ou de transmission automatique qui peut lui être assigné.

4.04 Système à taux fixes applicable à tout employeur adoptant ou ayant en vigueur un système de rémunération à taux fixes à l'égard d'un ou de plusieurs de ses employés:

1. Les normes de taux fixes sont celles établies par le manufacturier (Ford, Chrysler, General Motors, etc.) selon le cas ou, en leur absence, par l'employeur.

4.04 2. Le calcul des heures de surproduction se fait sur une base quotidienne et de la façon suivante:

a) Les heures de production accumulées en surplus des heures de présence d'une journée quelconque sont les heures de surproduction pour la journée en question.

b) Dans le cas d'un ouvrage se terminant un jour de travail autre que celui dans lequel l'ouvrage a été commencé, les heures de production gagnées pour cet ouvrage seront comptées dans la journée pendant laquelle cet ouvrage est terminé (compte tenu des heures de présence au cours des jours intermédiaires) aux fins de déterminer le total des heures de production pour la journée en question.

3. Rémunération: Les heures de présence au cours de la journée de travail d'un employé à taux fixe seront payées au taux horaire de cet employé, selon sa classification et sa classe. Ses heures de surproduction pour la même journée seront payées au "taux de surproduction" stipulé dans le présent décret.

4. Taux de surproduction: Le taux horaire de base payable pour les heures de surproduction quotidienne sera à la date de mise en vigueur de la présente convention celui de son taux horaire régulier.

5. Retours: Lorsque le défaut donnant lieu à un retour est imputable au salarié à taux fixe qui a fait l'ouvrage, les heures requises pour reprendre le travail pourront lui être réduites des heures de surproduction quotidiennes accumulées par le salarié dans la semaine durant laquelle le travail est requis.

4.05 Les taux de surproduction prévus aux présentes pourront être appliqués par tout employeur qui change son système de paie pour adopter le système à taux fixe prévu aux présentes.

Tout employeur ayant un sytème à taux fixe différent du présent, devra adopter celui prévu aux présentes à moins d'une autorisation spécifique de la part du Comité paritaire.

4.06 Les commis à l'entraînement devront être classés dans l'une des classifications prévues à l'article 4.01, section C, après leur première année d'entraînement, et l'employeur devra en aviser par écrit le comité paritaire.

. . . .

4.07 Les préposés au comptoir sont classés "A" lorsqu'ils ont complété deux (2) années comme préposés au comptoir B dans la vente ou la distribution de pièces et d'accessoires d'automobiles.

4.08 Les préposés au comptoir sont classés "B" lorsqu'ils ont complété deux (2) années comme préposés au comptoir C dans la vente ou la distribution de pièces et d'accessoires d'automobiles.

4.09 En conformité avec l'article 4.06 des présentes, tout salarié ayant terminé sa période d'entraînement et étant assigné au comptoir par son employeur devra être considéré comme préposé au comptoir C.

4.10 Les Receveurs et Expéditeurs sont classés "A" lorsqu'ils ont complété deux (2) années comme receveur et expéditeur "B"; ils sont classés "B" à compter du moment où ils sont préposés à cette fonction par l'employeur.

Article V – Heures de travail

5.01 Pour tous les employés de la section "Réparations", et de la section "Pièces et Accessoires" et la section "Atelier de Mécanique", la semaine régulière de travail est de 45 heures, du lundi au vendredi inclusivement, à raison de neuf (9) heures par jour (normalement de 8 heures a.m. à 6 heures p.m.).

5.02 La semaine régulière de travail pour tous les employés de la section "Service" est de 48 heures pour tous les employés, du lundi au samedi inclusivement.

5.03 Cependant, pour tous les gardiens, la semaine régulière de travail sera de 60 heures, à raison de six jours par semaine.

5.04 Il sera loisible à un employeur d'établir des équipes, successives de travail sur la base du même nombre d'heures régulières stipulées dans les clauses ci-dessus, l'employeur tenant compte du même temps requis pour les repas.

Si l'employeur établit des équipes de travail autres que les équipes régulières, (c'est à dire, en dehors des heures normales prévues ci-dessus) il devra en donner avis préalable par écrit au comité paritaire).

5.05 Une période de repos de dix (10) minutes sera accordée aux employés l'avant-midi et une autre, l'après-midi sur les lieux du travail. Le temps alloué pour les repas est d'au-moins une demi-heure; l'employeur ne peut forcer un salarié à travailler plus de six (6) heures entre chaque repas.

5.06 Un employé requis de se présenter au travail le matin (ou au début de la première partie des heures de son équipe alors cédulées par l'employeur) devra recevoir l'équivalent des heures cédulées dans l'avant-midi (ou dans la première partie des heures de son équipe), pourvu qu'il soit présent et disponible et qu'il accepte d'exécuter tout travail qui pourrait être exigé de lui.

5.07 Un employé requis de se présenter au travail l'après-midi (ou au début de la deuxième partie des heures de son équipe alors cédulées par l'employeur), devra recevoir l'équivalent des heures cédulées pour l'après-midi (ou pour la deuxième partie des heures de son équipe), pourvu qu'il soit présent et disponible et qu'il accepte d'exécuter tout travail qui pourrait être exigé de lui.

5.08 Pour tous les salariés assujettis au présent décret, le temps supplémentaire sera rémunéré à raison de une fois et demie le taux horaire régulier pour toutes les heures de travail en dehors des heures régulières de travail, soit quotidiennes, soit hebdomadaires.

5.09 Tout travail exécuté le dimanche sera rémunéré à deux fois le taux horaire régulier de l'employé pour toutes les heures ainsi travaillées.

5.10 Tout travail autorisé accompli au cours de l'un des jours de congé, prévu à l'article VIII des présentes, sera rémunéré au taux horaire régulier majoré de 50%, en plus de la paye pour congé statutaire à laquelle l'employé peut avoir droit, selon les dispositions précitées.

5.11 La durée hebdomadaire de travail maximum de tous salariés régis par le présent décret ne devra, en aucun temps, excéder 72 heures de présence (y compris le temps supplémentaire).

5.12 Un employé est de nuit lorsque la majeure partie de ses heures régulières de travail est cédulée entre 7 heures p.m. et 7 heures a.m.; il reçoit alors une prime de $0.10 l'heure sur l'ensemble de ses heures.

Un employé est de jour lorsque la majeure partie de ses heures régulières de travail est cédulée entre 7 heures a.m. et 7 heures p.m.

5.13 Lorsqu'un salarié doit s'absenter du lieu du travail à cause d'un accident de travail pour recevoir des traitements, il a droit à son salaire pour les heures de travail perdues de cette journée. Advenant des traitements subséquents, si effectués durant les heures de travail, l'employeur paiera le temps perdu pour ces traitements, si ce temps n'est pas couvert par la Loi des Accidents de Travail du Québec.

Article VI – Paiement des salaires

6.01 Le salaire de tout salarié doit être payé au complet et hebdomadairement dans une enveloppe scellée sur laquelle doivent être inscrits son nom, son numéro matricule, la date de la semaine payée, le nombre d'heures rémunérées, le taux de salaire à l'heure, le montant contenu dans l'enveloppe; celle-ci doit être initialée par la personne qui fait la paie et la paie doit être distribuée au plus tard le vendredi.

6.02 Sujet aux dispositions de la clause précédente, est également permise la paie faite au moyen d'un chèque, pourvu que pareil chèque ait un talon détachable donnant tous les détails qui doivent être inscrits sur les enveloppes de paie.

6.03 Cependant, sujet à toutes les autres dispositions du présent article, et après avoir donné un avis écrit au Comité Paritaire, un employeur peut payer ses employés régis par le décret tous les quinze (15) jours.

1. S'il se sert, à titre de propriétaire ou de locataire, d'une machine de mécanographie I.B.M. ou autre, pour faire la paie de ses employés;

2. Si une partie seulement de son personnel est régie par le décret.

Article VII – Les vacances

7.01 Les vacances sont basées sur le nombre d'années de services continus d'un employé au 30 avril de l'année au cours de laquelle ses vacances doivent être prises.

7.02 Les employés réguliers ayant moins d'un (1) an de services continus auront droit à une journée de vacances pour chaque mois complet de services, et l'employé recevra quatre pour cent (4%) de ses gains accumulés au 30 avril de l'année alors en cours. La période de congé n'excédant pas deux semaines.

7.03 Echelle des vacances:

a) Section réparations, section service & section pièces et accessoires

1 an à 10 ans	Deux semaines	4% des gains accumulés de l'employé au 30 avril de l'année alors en cours.
10 ans à 20 ans	Trois semaines	6% des gains accumulés de l'employé au 30 avril de l'année alors en cours.
20 ans et plus	Quatre semaines	8% des gains accumulés de l'employé au 30 avril de l'année alors en cours.

b) Les gains accumulés sont tous les gains d'un employé entre le 1er mars d'une année et le 30 avril de l'année subséquente.

7.04 Le choix des périodes de vacances se fera par ordre d'importance du nombre d'années de services de chaque employé et par opération. Pas plus d'un employé à la fois par opération ne pourra exiger ses vacances en même temps.

Le choix des vacances se fera dans la première semaine de mai, après quoi l'employeur fixera lui-même la période des vacances des employés qui n'auront pas fait leur choix.

Il sera toujours loisible à l'employeur de céduler les vacances de ses employés pour la même période. La période maximum de fermeture complète par l'employeur sera alors d'une semaine. L'employeur pourra cependant fermer pour deux semaines consécutives, à condition de payer les deux semaines de vacances aux employés ayant deux ans et plus de services continus.

7.05 Les vacances devront avoir lieu entre le 1er mai et le 1er novembre de l'année alors en cours, sauf entente mutuelle entre les parties. Tout employé ayant droit à trois (3) et / ou quatre (4) semaines de vacances ne pourra exiger que deux (2) semaines consécutives; la troisième et la quatrième, suivant le cas, se prendra par entente mutuelle entre le 1er novembre et le 1er mai.

7.06 Le paiement des vacances se fera au début de celles-ci.

7.07 Lorsque l'emploi du salarié est terminé, il a droit à l'indemnité suivante:

a) S'il n'a pas pris ses vacances, à la rémunération payable par celles-ci;

b) S'il n'a pas pris ses vacances, à 4%, 6% ou 8%, selon le cas, du salaire gagné depuis le 1er mai précédent.

7.08 L'employeur doit mentionner dans son registre de travail pour chaque salarié:

1. La date de son entrée en service,
2. La durée de ses vacances annuelles payées,
3. La date de son départ en vacances,
4. Le montant et la date du paiement versé.

Article VIII – Les congés payés

8.01 Les jours suivants sont des jours de congés payés, qu'ils aient lieu un jour ouvrable ou non: Jour de l'An, Vendredi Saint, St-Jean-Baptiste, Jour du Canada, Fête du Travail, Jour de l'Action de Grâces, Jour de Noël.

8.02 Lorsque la célébration d'un jour de congé est fixée par proclamation du Gouvernement Fédéral ou Provincial, le congé payé est observé à la date ainsi fixée.

8.03 Pour avoir droit au jour chômé et payé, un salarié doit travailler le jour ouvrable précédant et suivant immédiatement le jour chômé et payé, à moins de raisons graves, telles que: décès du père, de la mère, du conjoint ou d'un enfant, ou maladie attestée par un certificat médical.

8.04 Il sera loisible à un employeur de faire travailler ses hommes de service et ses gardiens au taux régulier durant le congé payé, de même que le dimanche au taux régulier, à la condition que dans les six (6) jours ouvrables précédents ou suivants, le salarié reçoive un jour de congé pour un nombre d'heures égal au jour de congé perdu avec, s'il s'agit d'un congé payé, la rémunération prévue aux présentes.

8.05 A l'occasion d'un congé chômé et payé, l'employé doit être payé une journée normale de travail.

Article IX – Apprentissage

9.01 La durée de l'apprentissage est de trois (3) années. Dès son entrée dans l'industrie assujettie au Décret, l'apprenti doit s'enregistrer au Comité Paritaire afin de rendre possible la compilation des différents stages de son apprentissage et expérience. L'Employeur ne peut engager un apprenti qui ne s'est pas conformé à cette disposition.

9.02 Pour être admis, tout apprenti doit avoir 16 ans révolus et avoir subi le test d'aptitudes et d'orientation professionnelle exigé par le Comité. Son admission est sujette à la décision finale des membres du Comité. Il peut y avoir appel de la décision du Comité au Ministre du Travail.

9.03 A la fin de son apprentissage ainsi qu'à la fin de chaque stage d'apprentissage, l'apprenti doit se présenter devant le Bureau d'Examinateurs du Comité Paritaire et y subir l'examen requis en vue, soit de se qualifier pour le stage d'apprentissage suivant, soit d'obtenir son certificat de qualification, selon le cas.

9.04 A la fin de leurs études dans une école ou une section d'automobile de l'enseignement spécialisé du Ministère de l'Education, les élèves doivent recevoir un crédit d'apprentissage selon le nombre d'années d'études et les résultats de leurs examens.

9.05 Le détenteur d'un certificat de compagnon de troisième et de deuxième classe peut, lorsqu'il a été détenteur de son certificat pour au moins douze (12) mois, subir un examen pour obtenir un certificat de qualification de la classe supérieure.

9.06 Pour chaque métier dans lequel un employeur utilise les services de compagnons de première ou de deuxième classe, l'employeur aura le droit d'accepter un maximum de deux (2) apprentis par trois (3) compagnons de première ou de deuxième classe. S'il n'y a qu'un (1) ou deux (2) compagnons de première ou de deuxième classe dans un métier, il aura le droit d'embaucher un apprenti dans ce métier.

Article X – Outils manuels et uniformes

10.01 Le salarié doit fournir les outils manuels nécessaires à l'exercice de son métier, à l'exception des limes utilisées pour le débossage.

10.02 Le costume-uniforme spécial requis par l'employeur doit être payé moitié par l'employeur, moitié par le salarié et demeure la propriété de l'employeur pendant les douze (12) mois qui suivent la date de l'achat.

10.03 Les autres uniformes exigés par l'employeur, tel que salopettes et jaquettes spéciales sont fournies blanchies moitié aux frais de l'employeur, moitié aux frais du salariés.

10.04 Dans le cas des apprentis, les salopettes ou jaquettes spéciales exigées par l'employeur sont fournies et blanchies aux frais de l'employeur seul durant le premier semestre de l'apprentissage.

Article XI – Conditions spéciales

11.01 Il est interdit à un salarié travaillant déjà pour le compte d'un employeur assujetti au présent décret d'exécuter tout travail de l'un ou de l'autre des métiers assujettis au présent décret pour le compte de toute personne autre que son employeur, que cette autre personne soit un employeur professionnel, un employeur ou un client, à moins d'une autorisation expresse et écrite de l'employeur.

11.02 Est illégale et est considérée comme nulle et non avenue, pour les fins du présent décret, tout entente ou convention entre employeur et salarié touchant soit la location d'espace ou de places d'affaires, soit les conditions de travail, sont tout autre arrangement, à moins que pareille entente, convention ou arrangement, ne prévoit pour le salarié une rémunération en monnaie courante plus élevée et des avantages plus considérables que ceux fixés par le décret.

11.03 Il est interdit d'employer toute personne ayant moins de 16 ans révolus.

11.04 Tout salarié dont le taux de salaire est supérieur au taux stipulé dans le présent décret pour sa classification devra continuer à recevoir ce taux supérieur et aucune réduction de son taux de salaire ne peut avoir lieu, même s'il change de classe.

Si un employeur remercie pour quelque raison que ce soit un salarié de ses services, et le reprend dans la même classification dans les six (6) mois du congédiement, il doit payer à ce salarié au moins le taux de salaire qu'il lui payait au moment du congédiement.

Article XII – Durée du décret

12.01 Le présent décret demeurera en vigueur pour la durée d'un an après sa sanction par le Conseil Exécutif de la Province de Québec. Il se renouvellera automatiquement d'année en année, par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, entre le 60ème et le 30eme jour précédant la date d'expiration des présentes ou de tout renouvellement. Copie de pareil avis devra être adressée dans le même délai au Comité Paritaire et à l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre. Advenant pareil avis écrit, le présent décret demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit annulé ou remplacé par arrêté en conseil."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoire ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Robert SAUVE.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 16 janvier 1971.

38063-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

VENDREDI

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 Apollo 14 . . . c
2.30 Oui ou non . . . c
3.00 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bobino . . . c
4.30 La Ribouldingue . . . c
5.00 Voyage au fond des mers: "Le vaisseau fantôme" . . . c
6.00 Joe 90 . . . c
6.30 Téléjournal . . . c
6.40 24 heures . . . c
6.55 Nouvelles du sport . . . c
7.00 Format 30
7.30 Qué sera sera . . . c
8.00 Donald Lautrec "Chaud" . . . c
8.30 Les règles du jeu . . . c
10.00 Format 60
11.00 Téléjournal . . . c
11.20 Nouvelles du sport . . . c
11.30 Cinéma: "Valpone" (comédie-Français) 1940)
1.15 Téléjournal
1.20 Ciné-Nuit: "L'art d'être aimé" (drame - Polonais 1962)

CFTM 10

7.20 Mire-Musique
7.25 Horaire Bienvenue
7.30 Les P'tits Bonshommes
7.45 Mini-Annonces . . . c
8.00 Bonjour . . . c
8.45 36-24-36 . . . c
9.00 Madame est servie . . . c
10.00 Pour vous mesdames: "Les droits de la famille" . . . c
11.30 L'enfant du cirque: "Le fils du grand Gambino"
12.00 Le 10 vous informe . . . c
12.15 Ciné-Vendredi: "La famille Hernandez" (comédie - Français)
2.00 Ciné-Vendredi: "Amour défendu" (mélodrame - Mexicain)
3.30 A vous de jouer . . . c
4.00 Le Cirque du capitaine . . . c
5.00 Bon Appétit . . . c
6.00 Studio "10" . . . c
7.00 Le 10 vous informe . . . c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand . . . c
7.30 En première: "Cringo joue et gagne" (Italo - Espagnol) . . . c
9.15 En vedette: "Les deux pianos" . . . c
9.30 Coeur atout . . . c
10.00 Toute la ville en parle . . . c
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 La couleur du temps . . . c
11.05 En pantoufles: "Le démon de midi" (comédie Américain) . . . c
12.40 En pantoufles: "Les affameurs" (western Américain) . . . c
2.10 Dernière édition
2.15 Fin des émissions

CBMT 6

8.03 Standby Six . . . c
8.35 Apollo 14 . . . c
1.00 The Dick Van Dyke Show
1.30 55 North Maple . . . c
2.00 Double Exposure: Theatre Canada: "Postcard" . . . c
2.30 Hazel
3.00 Take Thirty
3.30 The Edge of Night . . . c
4.00 The Galloping Gourmet . . . c
4.30 Drop-in
5.00 Skippy, the Bush Kangaroo . . . c
5.30 Beverly Hillbilies: "Pygmalion and Elly"
6.00 Tween-Set
6.31 Hourglass
7.30 Julia:
8.00 Rowan and Martin's laugh-in . . . c
9.00 The Tommy Hunter Show . . . c
10.00 The Forsyte Saga: "Decisions"
11.00 The national . . . c
11.22 Viewpoint . . . c
11.30 Night report and sports final
11.45 Ciné-Six: "Sink the Biomark" (Britannique 1960)
1.30 Final report and weather

CFCF 12

7.00 Montreal Bulletin Board
7.30 University of the air . . . c
8.00 Man trap . . . c
8.30 Apollo XIV . . . c
2.00 The Pierre Berton Show . . . c
2.30 Famous jury trials . . . c
3.00 Another world . . . c
3.30 Trouble with Tracy . . . c
4.00 Bewitched . . . c
4.30 Lassie: "Sulky Race"
5.00 Truth or Consequences . . . c
5.50 Beat the clock . . . c
6.00 Pulse . . . c
7.00 The Andy Williams Show . . . c
8.00 CTV Friday night movie: "Madigan" (Drame 1968) . . . c
10.00 The F.B.I. . . . c
11.00 The CTV National News . . . c
11.18 Apollo XIV . . . c
11.30 Pulse . . . c
11.57 Friday night feature movie: "Five Pennies" (comédie musicale 1959) . . . c
2.00 University of the air . . . c
2.30 Montreal Bulletin Board

SAMEDI

CBFT 2

5.30 Apollo 14 . . . c
10.30 L'Agent sans secret . . . c
11.00 Robin Fusée . . . c
11.30 Lassie . . . c
12.00 Tour de terre . . . c
12.30 Les aventures du Seaspray: "Le vieux Prospecteur" . . . c
1.00 Les quatre Saisons . . . c
1.15 Ils chantent en France
1.30 Apollo 14 . . . c
3.00 L'univers des sports . . . c
3.15 Apollo 14 . . . c
3.30 L'Univers des sports . . . c
4.00 Les enquêtes Jobidon
4.30 Les cadets de la forêt . . . c
5.00 L'heure des quilles . . . c
6.00 Téléjournal
6.05 Si jeunesse pouvait
6.30 Tarzan . . . c
7.30 Jinny . . . c
8.00 La soirée du hockey: "Philadelphie à Toronto" . . . c
10.30 Pierre, Jean, Jacques . . . c
11.00 Politique fédérale: "Le Ralliement créditiste" . . . c
11.10 Téléjournal . . . c
11.25 Nouvelles du sport . . . c
11.40 Cinéma: "A vos lits" (comédie-Américain)
1.15 Ciné-nuit: "La Beauté d'Hippolyte" (comédie-Franco-Italien 1962)

CFTM 10

8.25 Mire-Musique
8.30 Les P'tits bonshommes
9.00 L'Araignée . . . c
9.30 Super-Héros
10.00 Super Car "Fièvre" . . . c
10.30 Ciné-Jeune: "Le fils de Lagardère" (Italien)
11.50 Mes amis les animaux . . . c
12.00 Bon Week-End . . . c
1.30 Jeunesse en forme . . . c
2.30 Le Virginien: "La cuisine des anges" (comédie-Américain) . . . c
4.00 Sur le matelas
5.00 C'est arrivé cette semaine . . . c
6.00 Terre des jeunes . . . c
7.00 Jeunesse . . . c
8.00 Les grands spectacles: "Le commandant" . . . c
10.00 Brigade Criminelle: "Sixième doigt"
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 Au-delà du réel:
12.00 En pantoufles: "L'extravagant M. Cory" (comédie-Américain) . . . c
1.30 Dernière édition
1.35 Fin des émissions

CBMT 6

8.43 Standby Six . . . c
8.55 Apollo 14 . . . c
9.15 Davey and Goliath . . . c
9.30 Rocky and his friends . . . c
10.00 Tween Set
10.30 Tarzan . . . c
11.30 Tee to green . . . c
12.00 Sportstreet noon
12.30 Three star bowling . . . c
1.00 Children's Cinema . . . c
2.00 CBC Championship curling . . . c
3.00 Canadian College sports . . . c
4.00 Kaleidosport . . . c
5.00 The Bugs Bunny Road Runner Hour . . . c
6.00 Update . . . c
6.30 The Galloping Gourmet . . . c
7.00 Zut . . . c
7.30 Highlights
8.00 Hockey: "Toronto vs Philadelphie" . . . c
10.30 Countrytime . . . c
11.00 The National . . . c
11.15 Provincial Affairs: "Le parti Libéral"
11.21 Night Report and weekend in sports
11.35 Ciné-Six: "The Blue Angel" (drame-Américain 1959)
1.20 Final report and weather

CFCF 12

4.58 Sign-on
5.00 Apollo XIV . . . c
10.30 Marc's music shop . . . c
11.00 Secret Service . . . c
11.30 Animal World . . . c
12.00 Earthmen are coming . . . c
12.30 Scouting today . . . c
1.00 Captain Ned's showboat . . . c
1.30 Apollo XIV . . . c
2.00 Laff time . . . c
2.30 Call of the West: "Big John and the Rainmaker" . . . c
3.00 Apollo XIV . . . c
4.00 Come together . . . c
4.30 Wide World of sports . . . c
6.30 Like Young . . . c
7.00 The Glen Campbell goodtime Hour . . . c
8.00 Academy performance: "The Neon Ceiling" . . . c
9.00 Apollo XIV . . . c
9.01 Academy performance: "The Neon Ceiling" . . . c
10.00 The Flip Wilson Show . . . c
11.00 The National News . . . c
11.17 Apollo XIV . . . c
11.30 Pulse . . . c
11.51 Saturday night feature movie: "Hell is for Heroes" (drame 1962)
1.45 Montreal Bulletin Board

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 Cours Universitaires . . . c
10.30 Le jour du Seigneur . . . c
11.30 Le monde en liberté . . . c
12.00 D'hier à demain: "Portrait de l'univers" . . . c
1.00 Les travaux et les jours . . . c
1.30 Le Français aujourd'hui
2.00 Cent millions de jeunes
2.30 Son et image . . . c
3.00 Histoire de: "Le chemin de fer"
3.30 Valérie et l'aventure: "Les hommes perdus" . . . c
4.00 Entre ciel et terre: "Une histoire de tableaux" . . . c
5.00 Cinquième dimension
6.00 Téléjournal . . . c
6.05 Invitation au loisir . . . c
6.30 Au pays de l'arc-en-ciel . . . c
7.00 Quelle famille . . . c
7.30 Zoom: "Carlos Montoga" . . . c
8.30 Les beaux dimanches: "Au retour des oies blanches" (drame de Marcel Dubé.) . . . c
10.30 Dossiers: "Syndicalisme et société moderne: un bref historique.
11.00 Téléjournal . . . c
11.15 Sports-Dimanche
11.30 Cinéma: "Concerto pour un exil" (drame Africain) "Cabascado" (Nigérien)

CFTM 10

9.25 Mire-Musique
9.30 Musique canadienne . . . c
10.30 Bon voyage . . . c
11.00 Sauve qui peut: "Princesse" . . . c
12.00 Bon Dimanche . . . c
1.30 Les champions: "Cage dorée" . . . c
2.30 Le temps s'ouvre . . . c
3.00 Le fond des choses . . . c
4.00 Citoyens du monde . . . c
4.30 Tele-Quilles . . . c
5.30 Les joyeux naufragés . . . c
6.00 Flipper . . . c
6.30 Bonne soirée . . . c
7.30 Qui Club . . . c
8.30 Vie d'artiste . . . c
9.30 Québec sait chanter . . . c
10.00 Auto-patrouille . . . c
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 En pantoufles: "Les Chouans" (drame historique-Français)
12.30 Dernière édition
12.15 Fin des émissions

CBMT 6

9.53 Weather and community annc'ts
10.00 Reach for the top . . . c
10.30 This is the life . . . c
11.00 Would you believe?
12.00 Let's talk music
12.30 Keen ice . . . c
1.00 Analog
1.15 Away out
1.30 Country Canada: "Waste incorporated"
2.00 Suzuki on science: "Synthetic life" . . . c
2.30 One more time . . . c
3.00 World of Music
4.00 The new majority: "Behavior modification" . . . c
4.56 News
5.00 Audubon wildlife theatre: "Beaver Pond" . . . c
5.30 Hymn Sing . . . c
6.00 Wonderful World of Disney: "Bayou Boy" . . . c
7.00 Adventures in rainbow country . . . c
7.30 The Bill Cosby Show . . . c
8.00 The Ed Sullivan show . . . c
9.00 The Manipulators: "The Code" . . . c
10.00 CBC Weekend . . . c
11.00 News . . . c
11.15 Nation's business: "Le Parti Libéral" . . . c
11.21 Night report and weekend in sports
11.35 Cine-Camp: "Five came back" (drame-Américain 1939)
1.00 Final report and weather

CFCF 12

6.45 Montreal bulletin board
7.15 The Parcenakers . . . c
7.30 Cathedral of Tomorrow . . . c
8.30 Oral Roberts presents . . . c
9.00 It is written . . . c
9.30 The Hellenic Hour
10.30 Teledomenica
12.30- Continental miniature
1.00 The incredible forest . . . c
1.30 Mr. Chips . . . c
2.00 The Champions . . . c
3.00 The world tomorrow . . . c
3.30 Under attack . . . c
4.30 Question period . . . c
5.00 University challenge . . . c
5.30 The new crusaders . . . c
6.00 Pulse . . . c
6.30 Bewitched . . . c
7.00 Untamed world: "Australia" (2ème partie") . . . c
7.30 North American figure skating championships
8.30 Here's Lucy . . . c
9.00 W.5 . . . c
10.00 Marcus Welby M. D . . . c
11.00 The CTV national news . . . c
11.18 Pulse . . . c
11.45 The Pierre Berton Show . . . c

La protection du consommateur

Soumettre les cartes de crédit à la législation québécoise

QUEBEC (Par Gilles Lesage) — Un avocat de Québec, Me André Dufour, a demandé hier que les cartes de crédit émises à des Québécois soient soumises aux lois québécoises et non aux lois d'autres Etats, comme c'est le cas très souvent.

Témoignant, avec Mme Thérèse Casgrain, au nom de l'association des consommateurs du Canada (Québec) et de la fédération des femmes du Québec, l'avocat a relevé que les principales sociétés qui émettent des cartes de crédit sont américaines et n'ont pas de représentants au Québec. Elles devraient donc avoir ici un tel agent officiel.

De plus, il arrive qu'au moment du renouvellement des cartes, des sociétés modifient les conditions de base de crédit. De la sorte, elles pourront contourner les dispositions de la loi sur la protection du consommateur (bill 45), étant soumises aux lois de leur Etat, New York ou autre.

Aussi, Me Dufour recommande à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi de rendre illégal le fait que le contrat de crédit assorti à ces cartes soit soumis aux lois d'un autre Etat. "Sinon, dit-il, c'est un mécanisme facile et ouvert qui enlève toute application à la section qui porte sur les cartes de crédit. Cela la rend tout à fait inutile. Il n'y a pas une fichue société qui va résister à ce mécanisme, à cette ouverture, à l'avenir".

Le député de l'UN pour Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, a entièrement approuvé Me Dufour en raison d'une mésaventure personnelle avec ces fameuses cartes, genre American Express.

Me Dufour a d'autre part estimé que la publicité trompeuse relève indéniablement de la compétence du Québec: il s'agit d'une offre de vente, qui relève donc du code civil et le Québec a le pouvoir de réglementation à cet égard.

D'autre part, M. Tremblay, porte-parole de son parti à la commission parlementaire et ex-ministre des affaires culturelles, a fait état de la concurrence des Editions françaises Inc. (distributrices exclusives pour le Canada de la Librairie Larousse) avec le Conseil supérieur du livre, un organisme que subventionne le gouvernement en vue d'aider la diffusion de la culture et de protéger le consommateur du livre.

Les distributeurs de Larousse ne font pas partie du CSL et M. Tremblay a dit que cela le laissait "perplexe" sur le caractère de représentativité de ces distributeurs quant au problème de la promotion de la culture, et il aimerait savoir ce qu'en pense le CSL, ajoutant que le ministère a eu des difficultés avec ces agences qui créent de "l'interférence".

Les distributeurs de Larousse recommandent notamment que soit retirée de la loi l'obligation de payer comptant 15 pour cent lors de la vente à tempérament. M. Tremblay tient par contre à cette disposition.

Le mémoire estime que le livre éducatif et culturel n'est pas une marchandise comme les autres et que la vente directe par démarcheurs "est la meilleure façon de convaincre les gens d'acquérir des livres éducatifs et culturels."

Le projet de loi comporte trop d'échappatoires, estime l'Association des consommateurs (Québec)

QUEBEC (Le Devoir) — Le projet de loi sur la protection du consommateur (bill 45) manque de dynamisme et comprend encore trop d'échappatoires dont pourraient tirer avantage certains commerçants peu scrupuleux.

C'est ce qu'ont reproché hier aux membres du comité parlementaire chargé de l'étude du bill les représentants de la section québécoise de l'association des consommateurs du Canada.

L'association des consommateurs est déçue de la portée de ce projet de loi, qui manque de dimension sociale. Le projet de loi, ont déclaré ses porte-parole, devrait étendre ses préoccupations au vaste champ de la promotion, de l'éducation, de l'information du consommateur, en aidant celui-ci à s'aider lui-même à se valoriser, à assumer un véritable statut où seraient respectés ses droits et sa dignité.

Le projet de loi, ont poursuivi les représentants de la section québécoise de l'association des consommateurs du Canada, ne prévoit ni n'encourage le dialogue et la participation. Les porte-parole de l'ACC ont regretté le fait que le projet ne comprenne aucune explication du mode de désignation des membres de l'organisme de consultation prévu dans un de ses articles.

Ils reprochent d'autre part à cet organisme de n'avoir que des fonctions consultatives à l'égard des seules questions que peuvent lui soumettre le ministre et le lieutenant-gouverneur en conseil. C'est là, selon eux, une grave lacune qui devrait être corrigée.

Les membres québécois de l'Association des consommateurs du Canada ont fait remarquer aux députés que la loi confinait trop l'Office de protection du consommateur dans une fonction de policier.

"Dans le sens de l'élargissement de la loi à une dimension vraiment sociale, disent-ils, le rôle de l'office aurait besoin d'être modifié. Il devrait notamment être habilité à prendre les moyens efficaces pour rester en contact avec les consommateurs en vue d'être en mesure de répondre sans retard à leurs demandes de renseignements. Il serait éminemment souhaitable qu'il apporte sa collaboration aux organismes privés (coopératifs ou autres) en leur fournissant le matériel d'information requis aux fins de leur travail d'éducation.

Enfin, aux représentants québécois de l'ACC, le ministère de la justice ne paraît pas le ministère le mieux approprié pour administrer la loi. D'après eux, cette loi devrait relever du ministère des institutions financières, compagnies et coopératives, ou bien encore du ministère des affaires sociales.

L'association des consommateurs du Canada a insisté, devant les députés, sur le fait qu'elle avait remarqué, depuis ses débuts, l'état d'ignorance sur lequel se trouve le consommateur québécois et a insisté sur l'impérieuse nécessité de "massifier" l'éducation et la formation du consommateur.

Dans l'ensemble, l'association des consommateurs, section Québec, trouve des mérites indéniables au bill 45.

Elle propose toutefois une série d'amendements pour préciser certains points qui semblent obscurs et pour demander au gouvernement d'inclure dans le bill tous les articles concernant la vente de terrains sous pression, de même que la vente d'autos neuves et usagées.

L'ACC (Québec) insiste sur l'obligation pour l'office de protection du consommateur de divulguer, au moins une fois par mois, le nom des entreprises qui commettent des infractions à la loi sur la protection du consommateur. "Aucune amende, si élevée soit-elle, ne peut pénaliser autant que la divulgation de l'infraction".

Le ministère fédéral de la consommation et des corporations donne, sur demande, le relevé de ses condamnations.

■ en bref

Comité d'appui au rapport Bird

TORONTO (PC) — Au cours d'une réunion à huis clos, en fin de semaine, les représentantes de diverses organisations féminines du Canada ont convenu de former un comité pour soutenir les recommandations de la commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Mlle Laura Sabia, présentatrice à la radio, a expliqué à l'issue de la réunion que le nouveau "Comité national ad hoc sur la situation de la femme" se proposait un double but.

"Nous allons mener une campagne, a-t-elle dit, en faveur des recommandations destinées à créer une société où la femme jouira des mêmes possibilités que l'homme.

"Et nous allons encourager toutes les organisations nationales et tous les groupements provinciaux séparés à faire pression sur le gouvernement de leur propre chef pour obtenir de lui ce qu'ils peuvent".

Les sciences de l'information

OTTAWA (PC) — On a annoncé hier à Ottawa la création d'un organisme visant à favoriser l'avancement des sciences de l'information: l'Association canadienne des sciences de l'information (ACSI).

Un communiqué émis par M. Guy Sylvestre, premier président de l'ACSI, souligne que cet organisme facilitera l'échange des renseignements et des connaissances dans le domaine des politiques et des techniques relatives aux sciences de l'information. La première assemblée générale annuelle aura lieu le 16 mars, à Ottawa.

L'organisme groupera éventuellement plus de 250 spécialistes en information de toutes les provinces du pays. L'ACSI tiendra des réunions et des séminaires, elle encouragera la recherche et publiera des études sur le traitement, le stockage et la diffusion de l'information.

Le conseil de l'ACSI sera composé de 11 membres qui seront choisis lors de l'assemblée du 16 mars.

Le père Béliveau secrétaire général de la CRC

Le père Elzéar Béliveau succède au Frère Laurier Labonté au poste de secrétaire général de la Conférence religieuse canadienne (CRC).

Né à Saint-Germain-de-Grantham (Drummond), Québec, le Père Béliveau est membre de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée (o.m.i.). Prêtre en 1949, il enseigne au Séminaire de Chambly et dirige celui d'Ottawa; conseiller provincial, puis président de la Commission oblate de Vie communautaire, il est aussi responsable de la pastorale diocésaine des vocations et co-directeur du Concile diocésain d'Ottawa.

Le nouveau secrétaire général de la CRC entend poursuivre la politique de son prédécesseur: "rester à l'écoute, pour y mieux répondre, des besoins des religieux canadiens". Selon le dernier recensement dressé par la CRC, il y a plus de 63,000 religieuses, frères et prêtres religieux au Canada.

S'il vous faut un opérateur de chasse-neige...

nous le trouverons

Non seulement un opérateur de chasse-neige, mais aussi des hommes et des femmes de toutes spécialités, de tous métiers. Votre Centre de Main-d'oeuvre du Canada vous trouvera les travailleurs qu'il vous faut pour entreprendre cet hiver n'importe quel travail, n'importe où au Canada. ☐ Que vous projetiez des travaux dans votre maison, votre magasin ou votre industrie, le meilleur temps pour les faire, c'est encore l'hiver. En hiver, les travailleurs sont disponibles. Vous pouvez obtenir la main-d'oeuvre qualifiée au moment où vous en avez besoin. ☐ Il y a des Centres de Main-d'oeuvre du Canada dans tout le pays: un réseau de 390 bureaux au service des employeurs et des travailleurs. Cet hiver, donc, si vous avez des travaux à faire, appelez-nous. Nous vous fournirons les travailleurs qu'il vous faut. ☐ Dites-nous vos besoins; nous ferons le reste.

Centre de Main-d'oeuvre du Canada
Main-d'oeuvre et Immigration Otto E. Lang, Ministre/Minister

Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration